This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

OND CLAVREUIL
E S'ANDRE DES ARTS
PARIS VI'

The Andrew B. Hammond
Memorial Book Fund

Stanford University Libraries

# FANCAN

ET

# LA POLITIQUE DE RICHELIEU

VERSAILLES

CERF ET FILS, IMPRIMEURS

59, RUE DUPLESSIS, 59

# FANCAN

ET LA

# POLITIQUE DE RICHELIEU

DE 1617 A 1627

PAR

LÉON GELEY

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

PARIS

LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF

13, RUE DE MÉDICIS, 13

1884

# INTRODUCTION

Nous croyons utile de placer en tête de notre étude quelques observations préliminaires. Nous donnerons un résumé succinct de notre travail, de nos recherches et des renseignements bibliographiques que nous avons trouvés. L'idée première de notre ouvrage nous a été suggérée par une page des *Mémoires* du cardinal de Richelieu qui, sous prétexte d'un récit historique, formule un véritable réquisitoire contre son ancien serviteur et confident, Fancan, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois. Entre autres méfaits, il lui reproche d'avoir composé des libelles « pour décrier le gouvernement et rendre la personne du prince contemptible » ; cette indication nous a mis sur la voie, et nous avons recherché, dans les pamphlets du temps, ceux qui pouvaient être attribués sans conteste à notre auteur.

Notre source la plus importante a été *le Recueil des pièces les plus curieuses faites pendant le règne de M. le connétable de Luynes;* il a eu plusieurs éditions : la première en 1622, la deuxième en 1623, la troisième et la quatrième en 1624, la cinquième en 1626

et la sixième en 1628, augmentée des pièces les plus rares de ce temps. Deux autres éditions parurent en 1628 et en 1632 (n° 1803 du catalogue de la Bibliothèque nationale, page 525). Cette dernière édition est la plus complète ; elle renferme, outre les pamphlets de l'année 1621 contre le duc de Luynes, trois autres libelles remarquables, dirigés l'un, *le Dialogue de la France mourante avec l'Hôpital et Bayard,* contre le prince de Condé et les Brûlart; les deux autres, *le Mot à l'oreille* et *la Voix publique,* contre le surintendant, marquis de Lavieuville. Nous nous sommes servis de cette édition, qui appartient à la bibliothèque de Bourg, et qui nous a été procurée par M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse; nous avons eu aussi sous les yeux une édition de 1628, qui contient à la fin du volume le plus virulent pamphlet de Fancan contre les jésuites en 1625, *le Miroir du temps passé à l'usage du présent.* C'est aussi dans ce recueil que sont insérés plusieurs des libelles attribués à Fancan, tels que *la France mourante,* plaidoyer en faveur des huguenots ; *la Méditation de l'ermite Valérien*, enfin *la Chronique des Favoris,* dont l'authenticité est confirmée par *la Bibliothèque historique* du père Lelong, remaniée par Fontette, et par *le Dictionnaire des anonymes*, de Barbier.

M. Berthold Zeller, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, nous a fourni un autre renseignement précieux; il nous a indiqué un recueil en trente-cinq ou quarante volumes « de pièces sur le règne de Louis XIII », qui est à la bibliothèque de l'Institut. Nous y avons trouvé d'abord tous les pamphlets cités plus haut, plus les deux derniers manifestes que nous attribuons à Fancan, l'un en 1625,

l'autre en 1626 ; *le Discours sur la Valteline et les Grisons*, et *l'Avis salutaire sur l'état présent des affaires d'Allemagne*. Toutes les pièces de ce recueil sont de l'époque : elles ne sont pas toujours rangées à leur date respective. Le catalogue de la Bibliothèque nationale, que nous avons aussi consulté, et où sont insérés la plupart des libelles que nous avons analysés et appréciés dans notre ouvrage, donne des indications plus précises sur les dates des pamphlets.

Nous ferons une dernière remarque : la typographie de ces diverses pièces est presque partout la même. Nous avons aussi constaté dans les écrits de notre auteur des expressions identiques, des rapprochements d'idées assez fréquents, des développements qui complètent les précédents et qui, par suite, dénotent la personnalité de l'écrivain.

Cette littérature des pamphlets, qui suppléait à l'absence de la vie politique (la *Gazette de France*, premier journal périodique, n'a été fondée qu'en 1631), était fort recherchée du public, qui courait à ces livrets courts, passionnés, pleins de traits aiguisés contre les puissants du jour. Les curieux faisaient collection des brochures appelées des « bleuets », parce qu'ils étaient brochés en papier bleu. Bientôt les imprimeurs, pour satisfaire le goût du public, réunirent en volumes les pièces volantes sur les mêmes sujets à diverses dates ; de là le Recueil des pièces sur de Luynes, dont la première édition, nous l'avons dit, fut publiée en 1622.

# LIVRE PREMIER

## LE PARTI FRANÇAIS
## RICHELIEU ET SON GROUPE D'ÉCRIVAINS
## DE 1618 A 1620

# CHAPITRE PREMIER

## LE RÉQUISITOIRE DE RICHELIEU CONTRE FANCAN LE PARTI FRANÇAIS ET RICHELIEU EN 1616 ET 1617

### I

LE RÉQUISITOIRE DE RICHELIEU CONTRE FANCAN, CHANTRE OU CHANOINE DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS ; JUGEMENTS DES PAMPHLETS (POSTÉRIEURS A 1630) SUR SON CARACTÈRE ET SON RÔLE.

On lit dans le *Journal de Richelieu*, p. 138 :

« Le *sieur de Fancan Langlois,* abbé de Beaulieu et chantre de Saint-Germain-l'Auxerrois, mis à la Bastille en 1627 pour cabales contre le dessein du siège requis de la Rochelle, et meurt en 162...

« Le sieur *Dorval-Langlois,* frère dudit de Fancan, emprisonné au même lieu, et depuis élargi... »

« Le marquis de Bonnivet, le marquis de Montpinçon, le sieur de la Miletière, mis à la Bastille en 1627, pour même sujet que *Fancan...* »

Page 143 :

« Le sieur de Fancan-Langlois, déclaré dans la Bastille en 162... »

Un abbé parisien, un chantre (ou chanoine, titre équi-

vaient, nous le prouverons plus tard par un témoignage formel) de Saint-Germain-l'Auxerrois, cabalant contre le dessein requis du siège de la Rochelle (non encore commencé, Richelieu nous l'apprendra tout à l'heure), promu pour ce fait aux honneurs de la Bastille, ce cas est singulier. Qui était cet homme ? Quel était précisément son crime ?

Ouvrons les *Mémoires* de Richelieu (Michaud et Poujoulat, 2e série, t. VII, p. 452), nous y trouvons l'acte d'accusation complet.

« Au même jour de la mort de cette princesse (la duchesse d'Orléans, première femme de Gaston, le 4 juin 1627, par conséquent avant le début du siège de la Rochelle), le roi fit arrêter un nommé *Fancan*, pour lui faire expier une *partie des crimes* qu'il avait commis. De tout temps, il s'était déclaré, plus ouvertement que ne pouvait un homme sage, ennemi du temps présent ; rien ne le contentait que *des espérances imaginaires d'une république*, qu'il formait selon le dérèglement de ses imaginations.

» Il n'en voulait pas seulement au temps, mais à *l'éternité*, toutes les apparences faisant croire qu'il n'avait pas *d'autre Dieu que sa folie*. Toutes ses fins étaient mauvaises, et les moyens dont il se servait pour y parvenir, détestables et méchants ; il n'y avait point d'injuste et cruelle imagination propre à changer l'état des affaires, qui ne lui passât une fois le jour en son esprit.

» Son exercice ordinaire était de *composer des libelles* pour décrier le gouvernement, de rendre la personne du prince contemptible, les conseils odieux ; exciter à sédition, à chercher de beaux prétextes pour troubler le repos de l'Etat, et sous le nom de « *bon français* » procurer la perte du royaume.

» Le parti huguenot lui était en si grande recommandation, quoiqu'il fût ecclésiastique, que tous ceux qu'il

estimait être *bons catholiques* lui étaient en horreur.

» En cette considération, il avait pris de *tout temps intelligence avec les protestants étrangers,* auxquels il servait de fidèle espion, d'autant plus à craindre que sa condition le rendait moins suspect. Il se servait envers eux de *l'entrée qu'il avait en diverses maisons des ministres,* pour, sous prétexte de bons avis, leur donner de fausses alarmes pour les armer contre l'Etat.

» Comme sectateur du diable, jamais la vérité n'était dans sa bouche, et ses faussetés n'avaient d'autre but que de *semer des divisions entre les personnes* dont l'union *était nécessaire pour la paix de l'Etat.* Sa malice a été jusqu'à ce point que de chercher toutes sortes *d'artifices pour séparer, en la maison royale, ce que la nature et le sacrement avaient étroitement uni.*

» Le roi se résolut de châtier justement un si méchant homme par un supplice conforme à son crime; mais le cardinal, dont les conseils sont toujours à augmenter les récompenses des services, et à diminuer la punition des fautes, supplia S. M. de se contenter d'en arrêter le mal par l'emprisonnement de sa personne. »

Voici, certes, un noir portrait, un réquisitoire sans pitié. Le soin qu'y apporte Richelieu prouve que le personnage en valait la peine. Sans doute il l'a flétri d'une infamie éternelle, afin que la postérité jugeât indigne d'elle de réviser un pareil procès. De fait, le nom de Fancan n'était plus connu que de quelques érudits ou bibliographes, qui lui attribuaient sans conteste le plus célèbre des pamphlets écrits contre le duc de Luynes, *la Chronique des Favoris* [1]. C'était, peu s'en faut, le seul souvenir que la tradition eût gardé du chantre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Pour-

[1] Voir *Bibl. historique* du P. Lelong, remaniée par Fontette; Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, catalogue de la Bibliothèque nationale, n° 1837, vol. sur Louis XIII.

tant, la page des *Mémoires* nous révèle, sous une forme très acerbe, le rôle considérable qu'aurait joué « un si méchant homme ». Résumons en effet les traits saillants du « réquisitoire » : Fancan est accusé d'être *républicain*, libre penseur en politique ; il en veut non-seulement « au temps, mais à l'éternité » ; c'est dire qu'il est un ennemi juré du parti dévot. Il a composé des libelles (« son exercice ordinaire pour décrier le gouvernement »); donc, il était écrivain politique, et il n'a pas composé un unique libelle, celui que la tradition lui prête. Il les rédigeait sous le nom de « bon français », donc, il était l'organe du « parti français », dont Richelieu fut longtemps le guide. Il était trop favorable aux huguenots (il les avait « en grande recommandation », conséquence de sa ligne politique), « quoiqu'il fût ecclésiastique », ajoute le cardinal ; c'est donc notre chantre nommé dans le *Journal*. Les « bons catholiques », c'est-à-dire ceux dont Richelieu eut besoin en 1627, « lui étaient en horreur » ; nouvelle preuve de son inimitié pour la faction « ultra-montaine ». « Son intelligence, et de tout temps, avec les protestants *étrangers* », est un point essentiel à noter, « il se servait envers eux de l'entrée qu'il avait en diverses maisons des ministres ». Ceci nous indique l'importance de sa situation. Enfin, c'est le grief le plus grave, le vrai crime peut-être, « ses artifices pour séparer, en la maison royale, ce que la nature et le sacrement avaient étroitement uni ». Il faudra chercher là sans doute la cause mystérieuse de sa disgrâce.

En accablant un ancien serviteur (on ne saurait comprendre autrement le mot « augmenter les récompenses des services »), le cardinal a souligné sa notoriété. Un premier point a surtout attiré notre attention ; de là nous est venue l'idée de la thèse que nous consacrons principalement aux œuvres du pamphlétaire. Fancan, dit Richelieu, avait « pour exercice ordinaire de composer des libelles pour décrier le gouvernement », comme

organe « des bons français », ajoute-t-il ironiquement. Or, depuis quand était-il en rapports avec le cardinal? Depuis 1617, d'après un témoignage formel que nous citerons bientôt. C'est à cette date que se réorganisa le « parti français », en applaudissant les *Instructions au comte de Schomberg*, écrites par Richelieu lui-même au début de 1617, pendant son premier ministère. Quand il fut tombé avec Concini (avril 1617), une foule de libelles furent publiés contre Luynes, de 1618 à 1620; nous n'attribuerons aucun d'eux à Fancan, nous dirons pourquoi. Mais du 1er janvier 1621 à la fin de 1626, nous avons rencontré dix à douze pamphlets, où la politique du « parti français » est vigoureusement exposée. L'un d'eux n'est autre que la *Chronique des Favoris*, attribuée généralement, nous l'avons dit, au chantre de Saint-Germain-l'Auxerrois. En raisonnant par analogies, en groupant diverses inductions, dont quelques-unes, nous l'espérons, paraîtront précises, en constatant des rapports évidents d'idées et de style, des expressions et des raisonnements identiques, des aveux personnels de l'écrivain, nous arriverons à démontrer que Fancan est l'auteur unique de dix à douze pamphlets de premier ordre, qui parurent entre 1621 et 1626; qui tous furent consacrés à la défense énergique du « parti français », de son programme, de ses espérances. Ce sera là proprement notre thèse.

Nous grouperons d'abord dans notre premier livre les renseignements, les témoignages, que les libelles postérieurs à 1630, amis ou adversaires du cardinal, nous fournissent sur Fancan, sur son rôle, son caractère, ses ouvrages, ses relations avec Richelieu. Cela fait, nous étudierons la situation, le programme du « parti français » en 1617; nous verrons quelle fut la part de l'évêque de Luçon; comment il a compris l'importance de l'opinion dès cette époque, surtout à partir de son retour d'Avignon en 1619. Lorsque nous connaîtrons à la fois l'écri-

vain, le parti, le chef plus ou moins dissimulé de ce parti, nous serons en mesure d'aborder l'œuvre complète de l'interprète le plus éloquent « des bons Français ».

Les *Mémoires* de Richelieu nous apprennent que Fancan fut arrêté le 4 juin 1627 ; le *Journal* dit « qu'il fut *déclaré* à la Bastille en 162... » ; il n'indique pas la date exacte, mais affirme le décès du prisonnier avant 1630. Le silence paraissait fait sur le pamphlétaire, quand la révolte de Gaston d'Orléans et l'exil de la reine-mère, après la journée des Dupes (30 novembre 1630), surexcitèrent la polémique entre les écrivains *hostiles* et les écrivains cardinalistes.

Les premiers, composant leurs libelles à l'étranger, s'avisèrent d'imputer à Richelieu la mort non volontaire de plusieurs personnages importants, et s'occupèrent à cet effet du pauvre Fancan disparu à la Bastille. Le premier manifeste qui parle de lui fut une lettre écrite au roi, de Nancy (31 mai 1631), par Monsieur, et par *lui envoyée à Messieurs du Parlement*, pour *la présenter à* S. M. Le rédacteur en était le principal conseiller de Gaston, le président *Lecoigneux ;* il dit que le cardinal « s'est défait du pauvre Fancan, parce qu'il avait tant manié de ses affaires, qu'il ne pouvait être en sûreté de ce côté-là, que cet homme ne fût hors du monde ». — Un second libelle, très venimeux, paru peu après (juillet 1631), *la conversation de maître Guillaume*[1] *avec la princesse de Conti aux Champs-Élysées,* reproduit impudemment cette accusation, et ajoute : « Il s'en est servi à faire force pièces que nous avons vues de lui en faveur des protestants d'Allemagne, lorsqu'il avait le dessein de ruiner la religion catholique en ce pays-là », c'est-à-dire en 1625 et 1626 ; cette affirmation d'une ennemie (la princesse de Conti) appuie le témoignage de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, que nous allons citer, et prouve

[1] Bouffon du temps auquel la Bibliothèque historique attribue de nombreuses pièces.

la haine de « la cabale » qui arracha la disgrâce du « chantre » à Richelieu.

Celui-ci fit répondre au manifeste de Monsieur par Jean Sirmond, un des fondateurs de l'Académie française : *Défense du roi et de ses ministres contre le manifeste.* « En mettant Fancan en jeu, vous deviez alléguer Cormeil, et deux ou trois autres fols qui sont morts en prison. Si les hommes étaient immortels dans la Bastille, elle ne serait pas assez grande pour recevoir tous ceux qui voudraient y être ». — Un autre écrivain cardinaliste, Paul Hay du Châtelet (*l'Innocence justifiée en l'administration des affaires*), répondit également au *Manifeste de Monsieur :* « Fancan est mort touché, comme on croit, d'un remords de conscience, de ce qu'étant prêtre, il avait eu de trop étroites communications avec ceux de la Religion prétendue réformée, dont il avait bu à longs traits le venin de leurs fausses maximes, ce qui l'avait rendu ennemi juré du Saint-Siège. L'on croit que le cardinal Spada, nonce du pape, se plaignit, et demanda justice à V. M. de la part de son maître, au sujet de quelque écrit scandaleux, que *ledit Fancan* avait publié contre l'honneur de Sa Sainteté ; c'est ce qui donna lieu à sa prison, outre les diverses menées qu'il avait faites, tant avec les étrangers ennemis de l'État, qu'avec les factieux du royaume, et les insupportables et scandaleuses médisances de votre personne, et de ce qui vous touche de plus près. » — Le mot d'ordre du *Réquisitoire* est fidèlement suivi ; l'auteur nous révèle aussi ce que le cardinal passe sous silence, l'acharnement des « ultramontains » contre le pamphlétaire, vraie cause, à notre sens, de sa disgrâce.

Déjà la mémoire de Fancan avait trouvé un avocat plus sincère que le président Lecoigneux, Mathieu de Morgues[1], abbé de Saint-Germain ; prédicateur de Marie de Médicis,

[1] Voir *Essai sur la vie et les œuvres de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain*, par M. Claude Perroud.

il l'avait rejointe dans l'exil en 1631. Il releva les outrages posthumes lancés contre le chanoine et nous a fourni les renseignements les plus importants, les plus circonstanciés sur ses relations personnelles avec lui, sur les rapports qu'il a eus avec le cardinal. Dans un libelle paru en août 1631, *Les vrais et bons avis de François fidèle,* riposte à la *Défense du roi et des ministres,* par Jean Sirmond, citée plus haut, il nous dit: « Le cardinal a tiré de lui (de Fancan) toutes les instructions des affaires étrangères; il s'en est servi dans des négociations très importantes en Allemagne et aux Pays-Bas; il lui a fait dresser durant deux ans (probablement en 1625 et 1626) toutes les dépêches, mémoires et instructions de grande conséquence; il a eu tous les jours des entretiens de deux ou trois heures avec cet homme fort sensé, et grandement désintéressé. » — Fancan aurait été, d'après Saint-Germain, un Père Joseph avant l'heure.

Un troisième écrivain cardinaliste, le Père de Sancy, dans sa *Réponse à la très humble remontrance au roi* (de Saint-Germain), avait parlé en ces termes des relations de Mathieu de Morgues avec le chanoine: « C'est un jésuite renié (Morgues) qui en ses entretiens n'en avait point de si ordinaire que de parler contre la puissance du pape, sous prétexte de prendre la défense des privilèges de l'Eglise gallicane. Le plus grand ami qu'il ait jamais eu a été Fancan, homme reconnu de tous pour impie, et qui avait réputation de ne croire pas en Dieu; qui est convaincu d'avoir toujours favorisé les intérêts de l'hérésie, dedans et dehors du royaume. » — Saint-Germain lança comme riposte (en novembre ou décembre 1631) les *Réparties sur la réponse à la très humble remontrance au roi.* Voici le témoignage de premier ordre qu'il nous donne à nouveau sur notre auteur :

« Le quatrième prétendu crime du sieur de Saint-Germain est d'avoir hanté *feu Fancan,* que la modestie de ce sage prélat (Sancy fait évêque de Saint-Malo par

Richelieu) appelle athée. — Comment va-t-on qualifier ainsi un homme qui a été prêtre, *chanoine* dans la paroisse du roi, familier et confident *plus de dix ans* du cardinal de Richelieu (à ce compte, de 1617 à 1627) ; employé par lui en plusieurs négociations de grande importance ; frère de l'intendant de ses affaires (Dorval-Langlois dont il est parlé dans le *Journal* de Richelieu) ; fait abbé et archidiacre d'une église cathédrale à sa prière ; bref, celui qui avait les plus secrets et les plus longs entretiens avec lui. C'est là où le sieur de Saint-Germain l'a connu ; c'est le *cardinal qui les a liés d'intelligence* et d'amitié pour son service. Il a sacrifié Fancan à la haine de ce bon Père, que vous appelez *révérend,* et que nous n'osons point nommer pour le respect que nous portons à son ordre (c'est le Père Joseph). Sa rage a perdu cet homme qui n'était ni superstitieux, ni impie, ni vain, qui méprisait également les grandeurs et les richesses ; qui avait prédit au cardinal que son ambition et les flatteurs le perdraient avec la France. Il est mort, non sans soupçon d'un *départ avancé* (Saint-Germain glisse sur cette calomnie) ; il fit devant que de rendre l'esprit à Dieu toutes les actions d'un bon catholique ; de quoi M. Fayet, pour lors curé de Saint-Paul, a rendu toute sorte de témoignages favorables. Pourquoi est-ce que votre furie en fait un damné, pour rendre criminel un homme de bien, cependant que vous entreprenez de faire passer pour saint celui qui l'a avancé, employé, et tenu pour le directeur de ses affaires et conseils ; ce qui est dans la connaissance publique. »

Ce passage est considérable à plus d'un titre ; nous en tirerons parti à l'occasion.

On trouve encore, dans un pamphlet de Jean Sirmond, écrit en 1632, publié seulement en 1635 (*Première lettre de change de Sabin* (Sirmond) *à Nicocleon* (Mathieu de Morgues), quelques lignes significatives sur les opinions communes de Fancan et de Saint-Germain, au temps de

leur liaison : « La Rochelle, où l'on t'aimait parce que tu parlais plus hardiment contre la puissance de Rome que contre la doctrine de Genève... Nous savons homme qui a juré d'avoir ouï-dire durant tes belles humeurs à Fancan que tu aimerais mieux l'archevêché de Cantorbéry que la cure d'Aubervilliers [1]. »

Terminons cette revue des pamphlets postérieurs à 1630 par quelques citations empruntées à deux libelles anonymes (ils sont probablement de Saint-Germain) ; ils ont été insérés dans le Recueil en 2 volumes in-folio qu'il publia en 1637. Le premier est la *Satyre d'Etat, harangue faite par le maître du bureau d'adresse à Son Eminence le cardinal de Richelieu*, parue en 1636. Conversation supposée entre Théophraste Renaudot, directeur du bureau d'adresse, fondateur de la *Gazette de France* (1631), avec son protecteur Richelieu. Renaudot raconte au maître qu'il se proposait d'aller le trouver pour lui donner quelques salutaires avis : « Je me couchai sur cette bonne pensée ; mais au plus fort de mon sommeil, l'ombre du pauvre Fancan (que j'aimais et chérissais grandement) me vint réveiller en sursaut, et me dit ces paroles : « Que penses-tu faire, mon cher ami ? Sache que pour avoir trop aimé celui que tu désires voir, il m'en coûta la vie. Je lui avais dessillé les yeux, et donné la lumière de mille choses qu'il ne connaissait pas ; mais comme sa passion ne pouvait pardonner à ses défauts, je me suis émancipé de lui dire avec trop de liberté mon sentiment des affaires de ce monde. Il s'en est ombragé, et m'a jeté le chat aux jambes. Son naturel ne peut souffrir longtemps ceux qu'il croit autant ou plus habiles que lui. Il en tire accortement ce qu'il peut ; vous en voyez après la récompense : il fait dangereux de l'approcher de trop près. » — Il semble que Mathieu de Morgues, écrivain très lourd, lorsqu'il

[1] Saint-Germain avait été curé d'Aubervilliers, près Paris, de 1611 à 1613. Nous reviendrons sur ces faits.

était au service du cardinal (de 1617 à 1627), l'auteur des *Vérités chrétiennes* et du *Théologien sans passion* (nous en reparlerons), ait acquis dans l'exil quelque chose de la verve qui caractérisait son ancien ami.

Après avoir passé en revue les affaires du temps, donné à Richelieu des conseils ou absurdes, ou perfides et ironiques (c'est le pamphlétaire qui parle par sa bouche), Renaudot est accueilli par les applaudissements de l'assemblée qui l'écoute, et qui « très satisfaite de la suffisance de ce divin orateur, s'écrie d'une voix : « Ce n'est pas un homme qui parle, c'est un ange ! Voilà bien un autre conseiller que Fancan ! Il n'a que faire de craindre ! Ce n'est point de telles gens qu'on envoie à la Bastille pour en avoir les bénéfices (allusion à l'abbaye de Beaulieu, livrée au sieur du Tremblay, gouverneur de la Bastille, et gardien du chanoine dont il hérita) ; il connaît trop les sentiments et le cœur de notre homme (le cardinal) pour lui donner des conseils éloignés de son humeur. »

Morgues, en attaquant d'un ton forcené ce qu'il appelle la platitude des écrivains cardinalistes après 1630, dans la personne de Renaudot, est convaincu que son ami Fancan s'est perdu par trop de franchise.

Le second et dernier libelle qui se rattache au souvenir du « chantre » est intitulé le *Catholicon français* ou *Plaintes de deux châteaux, rapportées par Renaudot, maître du bureau d'adresse.* Il parut en septembre 1636. Cette très curieuse pièce (ainsi la qualifie la *Bibl. hist.*) est évidemment sortie de la même plume que la *Satyre d'Etat;* Saint-Germain, sous une forme plaisante, se fait l'écho du bruit public qui courait sur la cause vraie de la disgrâce ; il nous apprend les noms des principaux dénonciateurs du malheureux Fancan. Il suppose que Richelieu a envoyé un ambassadeur au diable, pour s'excuser d'avoir pu déplaire « à sa Hautesse », en faisant la guerre aux Rochelois révoltés. L'ambassadeur

était chargé de dire : « que Son Éminence n'a point jeté les fondements de cette guerre ; elle n'a continué que ce qui avait été commencé par le connétable de Luynes ; dont elle prend à témoin la *Chronique des favoris* et la *France mourante* (on verra que l'opinion, en les attribuant à Fancan, en fit remonter l'inspiration à Richelieu). « Et encore ne l'eût-elle pas fait si chaudement si le cardinal de Bérulle, le garde des sceaux de Marillac et le maréchal de Schomberg ne lui eussent mis la dague à la gorge pour lui faire abandonner les pauvres frères en Christ et leur livrer Fancan dans la Bastille, qui avait fait toutes ses premières négociations avec les protestants d'Allemagne. »

L'intervention du Père Joseph aurait été, suivant Saint-Germain, plus décisive encore. Dans la suite du libelle, il lui fait faire en ces termes sa confession, dans un entretien qu'il eut avec le surintendant Bullion, en présence du cardinal : « J'ai bien fait un autre tour, moi qui vous parle, tout encapuchonné que je suis, et dont je ne me suis ni ne veux me confesser. Sachez, Monsieur, que je faisais de longue main mes approches pour attaquer la place que tenait Fancan proche de Son Éminence : désirant achever, comme je l'ai fait, et glorieusement, les négociations qu'il avait commencées avec les protestants d'Allemagne. Je vous fis gentiment attendre le compagnon pour le faire assassiner sur les chemins ; mes gens l'ayant manqué deux ou trois fois, pour ne point perdre le bon désir et le talent que Dieu m'avait donnés, ne suscitai-je pas le cardinal de Bérulle, le garde des sceaux de Marillac et le maréchal de Schomberg, de faire les menaces que vous avez vues dans *L'instruction* de l'ambassade (allusion à la citation précédente), pour avoir la place de Fancan ? J'y étais présent, et dînâmes nous cinq seulement (Bérulle, Marillac, Schomberg, le Père Joseph, le cinquième nécessairement Richelieu) chez le garde des sceaux. Vous savez ce qu'il est de-

venu ; je n'en veux pas accuser le gouverneur de la Bastille, quoiqu'il soit mon frère, et que Son Éminence lui ait fait donner ses bénéfices, pour la récompense des bons traitements qu'il lui avait faits. »

Ce récit nous paraît très suspect ; la haine violente de Saint-Germain contre Richelieu, son ancien maître, est sujette à caution. Remarquons toutefois qu'il n'a pas varié dans ses accusations contre le Père Joseph ; nous l'avons vu dans la *Répartie sur la réponse à la très humble remontrance*, dès 1631.

Ainsi, aux premières indications tirées du *Journal* et des *Mémoires* de Richelieu, s'en joignent d'autres, fournies par les pamphlets publiés après la mort de Fancan, dans les neuf ou dix années qui l'ont suivie. En laissant de côté les diatribes, les calomnies, que trouvons-nous dans les extraits qui précèdent ?

Les libelles cardinalistes disent : Fancan ne marchait pas droit ; il ne croyait pas en Dieu ; il était ennemi juré du Saint-Siège ; il avait fait des écrits scandaleux contre le pape ; le cardinal Spada, nonce de Rome, avait porté plainte au roi contre lui. De plus, il avait de trop étroites communications avec les huguenots de France et avec les protestants étrangers ; enfin il aurait scandaleusement médit du roi et des personnes qui le touchaient de près. En somme, c'est le commentaire plutôt affaibli de la terrible page des *Mémoires*.

Les libelles adverses nous en apprennent davantage, et nous tracent un portrait bien différent : Fancan a été familier et confident plus de dix ans du cardinal, dit Saint-Germain. Son frère, le sieur de Dorval-Langlois, emprisonné presque en même temps que lui, était « intendant des affaires » de Richelieu. C'est dans la maison du cardinal que Fancan et Saint-Germain se sont connus (dès 1647), « c'est lui qui les a liés d'intelligence et d'amitié pour son service ». Les deux compagnons avaient l'humeur et le propos libres : gallicans à ou-

trance, ils daubaient Rome effrontément ; Morgues disait à Fancan qu'il aimerait mieux « l'archevêché de Cantorbéry que la cure d'Aubervilliers ». Le chanoine se gênait moins encore, puisque Richelieu et ses écrivains l'accusent d'athéisme.

A notre avis, Fancan n'a été nullement un athée ; car, après l'étude complète et approfondie de ses œuvres, nous n'avons trouvé aucune trace d'impiété proprement dite. Mais il nous a semblé, et l'analyse de ses écrits le prouvera, que sous le chanoine et le gallican de 1621, apparaît déjà un de ces esprits libres et frondeurs, comme en enfantera le dix-huitième siècle. Notre écrivain, en avance sur son époque par ses idées en économie politique, en matière administrative et judiciaire, aurait été, à sa date, un des premiers membres du diocèse d'abord restreint, que Sainte-Beuve jugeait très agrandi de nos jours, et qu'il appelait spirituellement le « diocèse de la libre-pensée ».

Ce prêtre, chanoine dans la paroisse du roi, « archidiacre d'une église cathédrale », s'occupait activement des affaires étrangères ; c'est lui, qui, au dire de Saint-Germain, aurait mis le cardinal au courant de son travail. Il a été un des agents les plus actifs de Richelieu, qui lui fit dresser « pendant deux ans toutes les dépêches, mémoires et instructions de grande conséquence ». Sa tâche spéciale semble avoir été de correspondre avec les protestants étrangers, en Allemagne et en Hollande ; on peut même croire qu'il fut chargé de quelque mission dans ces pays. C'est au retour qu'il aurait couru le péril de quelque embuscade, qu'il imputa au Père Joseph, son rival.

Il ne se borna pas à négocier avec les protestants d'Allemagne ; il écrivit en leur faveur, à la demande de Richelieu, force pièces, au temps où le cardinal « avait dessein de ruiner la religion catholique en ce pays-là », c'est-à-dire de contracter des alliances salutaires avec les

hérétiques contre l'Autriche, en 1625 et 1626. A cette œuvre se rattache sans doute le grand manifeste que nous apprécierons dans notre *cinquième* livre, et qui est intitulé : *Avis salutaire sur l'état présent des affaires d'Allemagne.*

Le cardinal, ajoute Saint-Germain, en faisait son plus intime confident ; ils avaient tous les jours ensemble des « conférences de deux à trois heures, les plus longs et les plus secrets entretiens ». Enfin, Fancan avait « ses entrées dans les maisons des ministres », Richelieu nous l'apprend dans son réquisitoire. Cependant le Père Joseph convoitait sa place et son emploi : d'un autre côté le chanoine était exécré, pour cause, « des bons catholiques », comme les appelle peut-être ironiquement le cardinal, c'est-à-dire des partisans de l'alliance et de la politique espagnole. Si l'on en croit (avec réserve) le dernier libelle cité (*Catholicon français*), sa perte fut concertée par Bérulle, Marillac, Schomberg et le Père Joseph, dans un dîner auquel assistait Richelieu lui-même. Comme il avait alors besoin du concours des « bons catholiques » pour assiéger la Rochelle, on le pressa de sacrifier Fancan aux rancunes ultramontaines. On lui mit « la dague à la gorge ».

Tels sont, dans leur ensemble, les renseignements que nous fournissent le cardinal, ses écrivains attitrés, ses adversaires, sur le caractère et le rôle de Fancan. Nous reviendrons dans un dernier chapitre sur la disgrâce de l'écrivain ; nous réunirons, outre les témoignages déjà cités, des preuves nouvelles, tirées de ses ouvrages, qui nous aideront, en dépit des récriminations injustes ou des éloges outrés, à fixer sa vraie physionomie. La conclusion lamentable de sa vie, nous ne pourrons pas la changer ; le chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois n'en restera pas moins une victime de la « raison d'État », secret difficile à éclaircir. Mais nous verrons, en étudiant ses pamphlets, si « l'athée, l'espion des protestants

étrangers, le cabaliste de 1627, le semeur de divisions dans la famille royale », n'a pas été pendant près de dix ans, non seulement le confident intime de Richelieu, dont il ne cessa d'approuver, avec une large indépendance, il est vrai, la politique, soit dans l'opposition, soit au pouvoir, mais aussi et surtout peut-être s'il n'a pas été l'organe par excellence du « parti français ».

Nous ajouterons, pour appuyer par une preuve décisive le témoignage formel de Saint-Germain sur les fonctions de notre écrivain auprès du cardinal, que la correspondance de Richelieu, publiée par M. Avenel, renferme deux lettres (d'affaires) adressées à son intendant particulier en 1621 et 1622 (t. Ier, pages 704, 743). Cet intendant s'appelait Dorval-Langlois, frère du chanoine, dont la faveur lui avait sans doute valu ce poste honorable ; plus tard, il l'entraînera dans sa chute.

## II

### LE « PARTI FRANÇAIS » ET RICHELIEU EN 1616 ET 1617.

Nous sommes à la date de 1617, quelques mois avant le meurtre de Concini ; tous les partis usent à l'envi des libelles, cette arme à deux tranchants qui les blesse tour à tour. Nous n'avons pas à nous occuper des nombreux livrets publiés avant 1617 ou même 1618. Nous nous reporterons seulement à un document considérable, publié six mois avant le coup d'Etat d'avril 1617, pour expliquer la situation du « parti français », ses idées, ses espérances, qu'il devait exprimer plus tard par la plume de ses meilleurs écrivains.

Armand Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, connu par le rôle éclatant qu'il avait joué comme orateur du clergé aux Etats généraux de 1614, aumônier de la reine-mère et conseiller d'Etat, après les mariages espagnols (commencement de 1616), confident de Concini, qu'il pousse à l'arrestation de Condé (septembre 1616), refusa d'être nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne, ou tout au moins ajourna son départ jusqu'à la disgrâce de Duvair, à qui Mangot succéda comme garde des sceaux. Le 25 novembre, l'évêque remplaçait ce dernier aux affaires étrangères, d'abord comme secrétaire d'Etat, puis bientôt après avec la double direction de la guerre et des relations extérieures ; on lui donna de plus la préséance dans le conseil, en sa qualité de prélat (30 novembre 1616). Or, dès le 28 du même mois, l'ambassadeur d'Espagne, Monteleone, annonçait à Madrid, sa nomination avec joie : « Il n'y a pas meilleur que lui en France pour le service de Dieu, de la couronne d'Espagne, et du bien public. » Ce témoignage semble prouver, qu'aux yeux des intéressés, l'évêque de Luçon se rattachait par ses antécédents au parti espagnol et dévot. De fait, il avait comme organe de son ordre auprès de la noblesse, blâmé vivement le Parlement d'avoir attaqué l'autorité de l'Eglise et la liberté des Etats généraux; dans la séance du 20 février 1615, lors de la remise des cahiers, il avait, comme orateur du clergé, prononcé un discours éloquent dans lequel il approuvait les mariages espagnols, revendiquait hautement les privilèges de l'Eglise, et se déclarait partisan de la réception des décrets du concile de Trente, sous la réserve des libertés gallicanes. Mais, s'il prétendait, dans sa harangue, restituer aux ecclésiastiques « la part principale qu'ils avaient eue aux affaires publiques, d'après lui, depuis les druides », il ne songeait nullement à absorber l'Etat dans l'Eglise, de même qu'en attaquant les dernières exigences des « Réformés », il savait distin-

guer les « séditieux des paisibles ». D'ailleurs, il avait depuis longtemps manifesté ses idées de tolérance religieuse dans une lettre adressée à un protestant de son diocèse : « Je me suis proposé de vivre paisiblement avec messieurs de votre Religion, comme si nous n'avions qu'une seule créance[1]. »

On comprend que l'avènement d'un prélat attaché aux privilèges de son ordre ait fait un instant illusion aux partisans de cette politique d'agitation et de dissipation à l'intérieur, de laisser-aller au-dehors, qui caractérisait depuis plusieurs années le gouvernement de la Régente et de Concini. Mais ils furent vite détrompés : sur un point tout au moins des plus importants, la conduite des affaires étrangères, Richelieu inaugura une direction nouvelle qui séduisit bientôt ceux qui étaient restés fidèles à la tradition d'Henri IV. Il adressa des instructions nettes et vigoureuses aux ambassadeurs de France en Italie, en Angleterre, en Allemagne et en Suisse : dans ses *Instructions* surtout au comte de Schomberg, envoyé en mission en Allemagne, il expose déjà dans ses lignes principales le programme national qu'il fera triompher plus tard. Ce serait sortir de notre sujet que de citer longuement ce manifeste diplomatique, que le cardinal a reproduit dans ses *Mémoires* (t. VII, p. 139, 142 de la collection Michaud), il nous suffira, pour en apprécier l'esprit, surtout pour expliquer les espérances du parti français, d'en extraire les deux passages suivants, qui sont significatifs :

« Les instructions générales, écrit l'évêque-ministre, à Schomberg, consistent à faire connaître que c'est une pure calomnie qui n'a d'autre fondement que la passion et l'imposture de nos ennemis, de dire que nous soyons tellement *Romains* et *Espagnols*, que nous voulions em-

[1] Voir H. Martin, t. II, p. 83. — *Lettres du cardinal de Richelieu*, introduction, p. 45.

brasser les intérêts soit de Rome, soit d'Espagne, au préjudice de nos anciennes alliances, au préjudice de nous-mêmes, c'est-à-dire ou de ceux qui font profession de la religion prétendue réformée en France, ou de ceux qui haïssent l'Espagne, et font particulièrement état de se dire « bons Français ». Et plus loin : « Nous demeurons unis en un prince, au service duquel nul catholique n'est si aveuglé, d'estimer en matière d'Etat, un Espagnol meilleur qu'un Français huguenot. »

A la lecture de ces *Instructions*, qui donnaient bien d'autres satisfactions aux puissances alliées, la joie fut vive au-dehors, en Hollande, en Suède, en Danemark, en Suisse, à Venise, dans toute l'Allemagne protestante, en Angleterre même ; car tous ces Etats considéraient la France comme l'ennemie nécessaire de l'Espagne, la gardienne de l'équilibre européen. Ils se sentaient à la veille de graves événements (agitations religieuses et politiques en Allemagne, préludes de la guerre de Trente ans); pour tous, l'épée de la France devait peser dans la balance.

A l'intérieur, le « parti français », tenu à l'écart depuis 1610 se ranimait au rappel émouvant d'une politique méconnue depuis la mort du grand roi : sans adhérer à la Réforme, il la tolérait, comme l'avait fait son chef Henri IV, ne demandait qu'une chose aux huguenots : « être patriotes[1] ». C'est en matière étrangère que ce parti savait le mieux ce qu'il voulait : combattre avant tout la prépondérance de la maison d'Autriche, funeste au libre développement de l'activité humaine. Après avoir clos l'ère sanglante des guerres de religion, l'auteur de l'Edit de Nantes avait usé d'une méthode sûre et habile; il avait tenté d'affaiblir l'Autriche et l'Espagne par des alliances avec les puissances protestantes et les

[1] Nous nous servons de cette expression dès cette époque, parce qu'on la retrouve à chaque instant dans les pamphlets du temps.

petits Etats, avait ainsi mis de son côté le beau rôle et la force morale. A ces alliés pauvres pour la plupart, il fallait fournir des subsides; pendant la seconde partie de son règne, Henri IV avait pu, avec le concours de Sully, grâce à la paix intérieure, se ménager des finances florissantes. Aussi laissa-t-il une armée en bon état, des arsenaux au complet, et la réserve de la Bastille destinée à rendre possible le « grand dessein ». On sait ce qu'il advint de ces idées généreuses : mais elles n'étaient pas oubliées; comme la situation de l'Europe s'était singulièrement aggravée depuis 1610, par suite des empiètements de la maison d'Autriche et de l'incapacité du gouvernement de la Régente, « les bons Français » pouvaient prévoir ou craindre une guerre européenne à courte échéance. Pour parer au danger, il ne suffisait pas, à leurs yeux, d'avoir organisé ou de renouveler la Ligue de la France avec les souverains protestants et les petits Etats : il fallait en outre diviser et affaiblir le camp adverse, en ménageant les souverains catholiques, le pape, le duc de Savoie, les Etats secondaires de l'Italie, en offrant notre protection à ces derniers contre l'Espagne qui les traitait en vassaux; en démontrant aux Princes allemands du Danube et du Rhin, dont beaucoup étaient catholiques, que notre politique n'était nullement protestante, mais française et européenne avant tout, puisque dans les traités avec les hérétiques, nous réservions les droits de l'orthodoxie; que la vraie protectrice enfin des catholiques en Angleterre, c'était la France, et non l'Espagne. On parviendrait ainsi à exciter la jalousie et les inquiétudes de ces Etats contre la suprématie absorbante de Vienne et de Madrid; tout en ruinant à petits coups l'édifice de Charles-Quint, nous nous tiendrions prêts à une guerre inévitable, en gardant nos alliés, tandis que la maison d'Autriche perdrait une partie des siens.

Cette politique, que Richelieu reprendra dans son

ensemble à partir de 1624, dont le succès n'a peut-être été ajourné que par sa disgrâce en 1617, par son long éloignement du pouvoir, n'était possible qu'avec la paix intérieure. La première condition était que les huguenots ne prissent pas les armes ; pour leur enlever tout prétexte de révolte, il aurait fallu respecter scrupuleusement les édits de pacification, laisser au temps le soin de faire disparaître certaines garanties excessives, contraires à l'unité de l'Etat, devenues inutiles pour leur sécurité. Il fallait en second lieu que les grands fussent maintenus dans le devoir, condition indispensable de la puissance extérieure et de la tranquillité au-dedans. Cela fait, il eût été loisible d'accomplir les réformes demandées par l'opinion publique et par les Etats généraux de 1614 : rétablir l'ordre dans les finances, empêcher les dilapidations des traitants et les profusions de la cour, diminuer les impôts onéreux, soulager les classes laborieuses. Pour opérer tous ces bienfaits, l'ordre absolu était nécessaire ; il ne pouvait venir à cette époque que de l'autorité royale. Aussi le « parti français » est-il ardemment royaliste ; nous verrons la plupart des pamphlets inspirés par lui s'adresser personnellement au roi dans leurs vœux ou griefs : il déteste à la fois les privilèges et les pratiques féodales, et il a en horreur les souvenirs de la Ligue et de sa fausse démocratie. Il admet l'opposition formaliste des Parlements, pourvu qu'elle soit loyale, qu'elle ne s'attaque jamais au principe même du pouvoir. En haine des doctrines régicides de la « faction ultramontaine », que ses adeptes ne désavouaient pas toujours, il avait applaudi à la théorie de la royauté inviolable érigée presque en dogme par les cahiers du tiers en 1614, en opposition à la tyrannie féodale et à l'usurpation cléricale qui voulaient subordonner la royauté à l'autorité spirituelle. Telles étaient sur le gouvernement intérieur les idées de ce parti français : la dernière, dans son exagération, risquait de conduire

la France, l'a conduite en effet par la main de Richelieu qui appliqua la doctrine dans sa rigueur, au despotisme monarchique.

Il se recrutait d'ailleurs, avec des nuances diverses, dans le Parlement, l'Université, la bourgeoisie, les classes lettrées, avait des adhérents dans l'église séculière et jusque chez les huguenots; mais il n'avait plus de chef depuis 1610. L'évêque de Luçon, par son manifeste diplomatique de décembre 1616, paraissait se présenter comme son guide; il le fut en effet pendant son court ministère de novembre 1616 au mois d'avril 1617. Après le coup d'Etat qui donna le pouvoir suprême à un favori, Richelieu dut subir, à cause de sa situation auprès de Marie de Médicis, bien des traverses, s'accommoder à des transactions peu avouables, à des ménagements que réprouvaient les « bons Français ». Mais sur un point décisif, il n'a pas fléchi pendant cette période de 1617 à 1624, c'est-à-dire sur la direction à imprimer à la politique étrangère; s'il n'a pas réussi à faire appliquer par les ministres, qui ont été ses adversaires ou ses rivaux jaloux, les projets déjà conçus en 1616, il a du moins rencontré[1] un écrivain qui l'a suivi dans son opposition active jusqu'à la mort du duc de Luynes (décembre 1621), dans sa faveur agitée, souvent impuissante de 1622 à 1624; qui a exprimé dans des pamphlets spirituels ou mordants non seulement les idées de l'évêque devenu enfin cardinal, mais aussi les aspirations et les vœux du parti français qui s'obstinait à voir en lui le restaurateur futur de la grandeur nationale.

[1] Nous le prouverons dans le chapitre suivant.

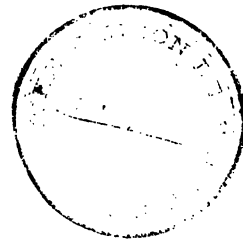

# CHAPITRE II

## RICHELIEU DANS L'EXIL, A ANGOULÊME ET A ANGERS. LES PREMIERS LIBELLES CONTRE LUYNES

### I

#### RICHELIEU DANS L'EXIL, A ANGOULÊME ET A ANGERS ; SES RAPPORTS AVEC MATHIEU DE MORGUES, CHANTELOUBE, FANCAN (1617 — FIN 1620).

Le court ministère de Richelieu (30 novembre 1616-24 avril 1617) avait été marqué par un grand acte, l'inauguration d'une politique nouvelle, ou, si l'on veut, la résurrection des projets d'Henri IV dans nos rapports avec l'étranger. La chute de Concini entraîna celle de l'évêque, malgré certaines promesses aisément oubliées par le vainqueur; le pouvoir tomba tout entier, et demeura plus de quatre ans (avril 1617-15 décembre 1621) entre les mains d'un favori, maître absolu de la personne et de la confiance de son jeune souverain. Quel que soit le jugement qu'on ait porté de nos jours sur le duc de Luynes, dont on a fait ressortir avec raison le dévouement incontestable à Louis XIII, nous reconnaîtrons volontiers, après une lecture attentive des ouvrages de

Victor Cousin et de M. Berthold Zeller[1], que ce premier ministre improvisé par la faveur, neuf à la politique, sinon à l'intrigue, aussi bien qu'à la guerre qu'il n'eut pas le temps d'apprendre étant connétable, a prouvé cependant par ses luttes avec la reine-mère et avec les grands qu'il possédait, par instinct ou peut-être par la force de sa situation exceptionnelle, certaines qualités de commandement. Il n'est pas douteux que, tout en songeant d'abord à fonder sur la ruine et les dépouilles de la noblesse, voire de Marie de Médicis, sa fortune personnelle et celle de tous les siens, il a voulu, il a réussi dans une certaine mesure à relever l'autorité royale, dont il disposait à son gré : à ce point de vue seulement, il est permis de le considérer comme un précurseur de Richelieu.

Mais il faut avouer que telle n'était pas l'opinion de la plupart de ses contemporains; si le cardinal n'a pas ménagé dans ses *Mémoires* le duc de Luynes, il a eu pour complices non seulement presque tous les libellistes de l'époque, mais encore les principaux ambassadeurs étrangers accrédités auprès du roi et de son ministre, entre autres le nonce du pape, les ambassadeurs vénitiens, le résident florentin. Nous en donnerons des preuves curieuses, que nous avons empruntées à l'ouvrage de M. Berthold Zeller sur *La dernière année du connétable;* nous comparerons ces témoignages fournis par des étrangers aux appréciations passionnées, mais souvent patriotiques, des publicistes français.

Nous n'avons nullement l'intention de faire le procès du connétable, ni surtout de le réviser; cette tâche a été entreprise, non sans succès, par les auteurs que nous avons nommés plus haut. Mais ce personnage occupe une place si considérable dans les pamphlets du temps, en particulier dans ceux du « parti français », qu'il est utile

[1] V. *Le Connétable de Luynes, Montauban et la Valteline.*

de montrer à quel point de vue se plaçaient les contemporains pour juger ses actes. Le parti français avait assisté sans regret à la chute de Concini, sans applaudir d'ailleurs au supplice odieux de la maréchale d'Ancre. L'acte d'énergie et d'indépendance du roi de seize ans, en dépit du meurtre commis, n'était pas fait pour déplaire « aux bons Français », qui espéraient que Louis XIII gouvernerait enfin par lui-même. Mais quand ils virent que le souverain était plus asservi que la reine-mère ne l'avait été à Concini et à sa femme; quand le favori, n'ayant encore rendu d'autre service que celui de remplacer l'aventurier florentin, après avoir saisi les dépouilles des victimes, même les biens de la Galigaï, qu'un arrêt formel du Parlement avait réunis à la couronne, accumula sur sa tête dignités, honneurs excessifs, pensions et gouvernements; quand il entra dans la fière maison de Rohan par son mariage avec la fille du duc de Montbazon; quand il fit de ses deux frères, obscurs gentilshommes, des maréchaux de France, aussi facilement qu'il en fera plus tard « à la douzaine [1] »; leur procura, moitié par intrigue, moitié par violence, la main des deux plus riches héritières du royaume, à l'un, Branthe, M^lle^ de Luxembourg-Piney, à l'autre, Cadenet, M^lle^ de Pecquigny : les grands et le parti français s'indignèrent devant tant d'audace et d'avidité.

La politique intérieure de Luynes ne fut pas de nature à lui concilier ces derniers : il avait rassemblé avec éclat les « notables » à Rouen pendant l'hiver de 1617 à 1618, leur avait soumis un plan de réformes dont plusieurs, dans l'ordre judiciaire et financier, eussent été salutaires : aucune ne fut exécutée, sauf la suppression très provisoire de la Paulette; on en revint aux abus et aux taxes onéreuses. Dès la première année de son pouvoir, le garde des sceaux, Duvair, rappelé aux affaires, faisait promul-

[1] Expression du pamphlétaire dans *L'ermite Valérien*.

guer par le roi, à l'instigation du favori qui obéissait aux sommations du Père Arnoux, successeur de Cotton, le fameux édit qui ordonnait la restitution des biens ecclésiastiques dans le Béarn au clergé catholique ; acte qui réveilla les défiances des protestants, jusque-là restés tranquilles, malgré les provocations de Condé en 1615. Au dehors, Luynes recueillit d'abord les bénéfices de la politique inaugurée par Richelieu ; il obtint pour le duc de Savoie, notre allié, une convention honorable avec l'Espagne, réalisa un des vœux d'Henri IV, en donnant une fille de France, Madame Christine, au prince héritier de Piémont. Mais l'opinion publique fut douloureusement surprise de voir la reine-mère écartée lors de la célébration du mariage ; il fut interdit à Marie de Médicis d'aller bénir l'union de sa fille.

Nous touchons aux deux griefs principaux contre le favori, reproduits constamment dans les pamphlets : la situation malheureuse de la reine-mère à Blois, l'ingratitude ou le mauvais vouloir du ministre contre Richelieu disgracié. Le parti français n'approuva jamais sans doute les deux prises d'armes aussi légèrement conduites qu'imprudemment entreprises de la noblesse en faveur de Marie de Médicis ; mais s'il redoute le triomphe des grands comme plus dangereux que le despotisme même d'un seul, il n'en blâme pas moins les outrages infligés par Luynes à la veuve d'Henri IV, qu'il laisse dans le dénuement à Blois, en la soumettant à une étroite surveillance, en lui extorquant par l'entremise du Père Arnoux une promesse formelle de ne pas venir a la Cour sans y être mandée par le roi. Il est vrai qu'elle s'était fait autoriser par son confesseur, le Père Suffren, à jurer, « attendu qu'un serment imposé n'engage pas ». A jésuite, jésuite et demi.

L'ingratitude de Luynes, avons-nous dit, envers Richelieu ? Oui, car nous savons que par l'intermédiaire de Pont-Courlai, beau-frère de l'évêque, de Déageant,

premier commis du contrôleur général Barbin, gagné par le favori, et de Modène son oncle, il y avait eu, avant le coup d'Etat, des entrevues secrètes, des promesses échangées[1]. Le mauvais vouloir fut plus évident encore : soupçonneux avec âpreté, Luynes fit ordonner par le roi à Richelieu de quitter Blois après un mois de séjour (juin 1617), et le fit reléguer dans son prieuré de *Coussay* en Anjou, où le ministre tombé écrivit la *Défense des principaux points de la foi catholique* contre la requête adressée à Louis XIII par quatre pasteurs de Charenton, à leur tête Dumoulin ; il s'y montre adversaire résolu du calvinisme en matière de dogme, mais répudie l'emploi de la force en religion. — On le trouvait encore trop rapproché de sa maîtresse ; en avril 1618, un ordre du roi intimait à l'évêque de se retirer en terre papale, à Avignon. Il y resta près d'un an (d'avril 1618 à mars 1619), cultivant avec ardeur la théologie, qui lui avait valu son premier succès à la Sorbonne, et rédigeant l'*Instruction du chrétien*, qui eut plus de trente éditions. Il en aurait même adressé, d'après Ranke, un exemplaire à l'auteur de son exil.

Il attendait une occasion favorable. Elle ne tarda pas trop : la reine-mère, privée de ses prudents conseils, écouta ceux de plusieurs grands seigneurs, en particulier du remuant duc d'Epernon, cet ancien mignon d'Henri III, qui avait joué le rôle de Luynes à la fin du seizième siècle, et qui ne pardonnait pas au favori de Louis XIII d'être monté plus haut que lui. En janvier 1619, après avoir lancé un manifeste dû à la plume exercée de Balzac, il quitta sans permission son gouvernement de Metz, enleva en passant Marie de Médicis échappée du château de Blois (21 février) qui le rejoint à Loches, et la conduisit à Angoulême. Luynes et Louis XIII

[1] Témoignage de Bury et de Tallemant des Réaux.

furent troublés par cette complication de la fuite de la reine-mère et de la révolte des grands : le parti ultra-catholique, qui poussait à la guerre immédiate contre les huguenots, qui voyait dans Marie presque une alliée, arracha au roi l'envoi de trois ambassadeurs, Philippe de Béthune, frère puîné de Sully, le cardinal de La Rochefoucauld, le père de Bérulle, « moitié mystique, moitié diplomate », fondateur de l'Oratoire. Ces graves personnages n'aboutirent à rien. C'est alors qu'un autre homme d'église, le capucin Joseph du Tremblay émit l'avis de rappeler l'évêque de Luçon (qu'il connaissait depuis 1611), de le charger de négocier la réconciliation entre la mère et le fils. Cet avis plut à Louis XIII : Luynes s'y rallia, malgré ses répugnances.

Richelieu avisé partit aussitôt : arrêté un instant à Lyon par le gouverneur auquel il dut montrer la lettre royale de rappel, il rejoignit sa maîtresse à Angoulême. (27 mars.) Il recouvra toute son influence sur son esprit ; malgré les intrigues et les violences des grands qui l'entouraient, il put dès le 30 avril signer le traité qui rendait à la reine-mère la libre disposition de sa personne, de sa maison, de ses revenus ; elle pouvait séjourner partout même auprès du roi, et obtenait le gouvernement de l'Anjou avec 600,000 écus. Pendant son séjour à Angoulême (du 27 mars au 30 avril), l'évêque put connaître de près Jean Louis du Guey de Balzac, qui revint dans sa ville natale avec son protecteur d'Epernon. Son père possédait « une maison célèbre par les curiosités de tout genre dont elle était ornée » (Avenel) ; Marie de Médicis désira l'habiter quelques semaines. Il dut avoir de fréquents entretiens avec Richelieu, qui, amateur du beau langage, aurait désiré se l'attacher. Nous insisterions davantage sur les rapports de ces deux personnages, si Balzac avait compté de 1619 à 1627 parmi les écrivains ordinaires de Son Eminence. Mais, comme le premier témoignage public, par lequel il approuva la politique

du cardinal, ne date que de 1631 (*Livre du prince*), ce prosateur célèbre, nous le regrettons, n'appartient pas à notre sujet.

Richelieu, installé à Angers avec Marie de Médicis après le traité d'Angoulême, aurait vivement désiré la voir reprendre sa place à la Cour, pour se rapprocher lui-même du pouvoir. Mais la reine, plus docile à des conseils violents, comptait toujours sur de nouvelles promesses des grands seigneurs. Parmi les serviteurs qui la poussaient à la guerre, figure un gentilhomme, de Chanteloube [1], plus tard oratorien, qu'elle fit gouverneur de Chinon ; il était d'humeur batailleuse ; on pourrait lui attribuer plusieurs des libelles ou manifestes qui figurent dans le recueil de Luynes, et qui ont paru de 1619 à 1620, tels que *La Sibylle française*, surtout *Le Comtadin provençal*.

A la même date apparaît auprès de la reine-mère et de l'évêque lui-même un écrivain dont le nom a une certaine notoriété ; qui a pris une part active aux polémiques du cardinal contre ses ennemis jusqu'en 1627, et qui plus tard fut dans l'exil avec le titre de premier aumônier le conseiller le plus influent, l'avocat passionné de Marie de Médicis (1631-1642)[2]. Il s'appelait Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain. M. Perroud [3], dans une intéressante étude sur la vie et les œuvres de ce personnage, qui, après avoir servi Richelieu par ses écrits pendant dix ans, publia contre lui en Belgique les libelles les plus injurieux, nous a fourni de curieux et importants renseignements sur le double rôle qui partage sa carrière. Né en 1582, au château de Saint-Germain-Laprade, près du Pecq, fils d'un ardent ligueur,

[1] Le père de Chanteloube, réfugié après 1630 en Belgique avec Marie de Médicis, publiait des libelles virulents contre Richelieu en 1632.

[2] Il en a été parlé dans le paragraphe premier.

[3] *Essai sur la vie et les œuvres de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain*, par M. Claude Perroud ; Le Puy, 1865.

il termina ses études chez les jésuites d'Avignon, y fut reçu novice, et les quitta, on ignore pour quels motifs, après avoir professé quelque temps dans leur collège.

Prédicateur de la reine Marguerite de Navarre (1613), il passa deux années auprès d'elle (1613-1615), obtint par sa faveur la cure d'Aubervilliers, et après la mort de sa bienfaitrice, fut nommé par le cardinal Duperron prédicateur ordinaire de la Cour (1615). Il rejoignit Marie de Médicis reléguée au château de Blois, et écrivit pour elle un premier manifeste en 1618; il la suivit ensuite à Angers; là ses rapports devinrent fréquents et intimes avec Richelieu, revenu d'Avignon. Il rédigea au printemps de 1620 par son ordre une pièce, qu'on appela le manifeste d'Angers, qui est insérée dans le recueil Luynes sous le titre : *Vérités chrétiennes au roi très chrétien*[1]; elle fut approuvée « grandement » par l'évêque. Elle traduisit très exactement la pensée de celui-ci, à la veille d'une guerre qu'il voulait écarter: ce n'est pas un pamphlet injurieux, c'est une exhortation longuement motivée à la réconciliation entre la mère et le fils. En raison même de son ton modéré, elle fut sans doute approuvée également par Louis XIII, sinon par Luynes; en somme, le traité d'Angers (13 août 1620) parut donner aux *Vérités chrétiennes* une complète satisfaction. L'auteur en fut récompensé par l'amitié de son maître, qui le protégea contre la rancune du favori avec une généreuse hauteur : « Sa Majesté, écrivit l'évêque, périra plutôt que d'abandonner un de ses domestiques. Elle conservera toujours sa protection à M. de Saint-Germain qui l'a dignement servie[2]. »

Si Richelieu protégeait les écrivains ordinaires, c'est qu'il savait s'en servir pour lui rassembler les pièces

[1] Voir la pièce pages 117-148 du Recueil Luynes.
[2] Levassor, *Histoire de Louis XIII*, livre XXXV.

et documents dont il avait besoin. Mathieu de Morgues, qui travailla beaucoup pour lui, dira plus tard[1] : « Le cardinal a souvent employé mon esprit en choses solides et curieuses, en latin, en français, en prose et en vers. » Il parle aussi des « recherches qu'il a faites pour lui, des papiers, mémoires et instructions qui pouvaient le rendre savant dans les affaires étrangères ». Enfin, Richelieu collaborait parfois avec les pamphlétaires : non seulement *le Théologien sans passion*, réponse de Saint-Germain aux libelles jésuites de 1625, fut imprimé par ordre du premier ministre ; mais le manuscrit original de l'auteur était surchargé des additions de ce dernier.

L'abbé de Saint-Germain fut donc un des confidents et des secrétaires de l'évêque de Luçon, surtout à partir de 1620. Est-ce à ce moment ou un peu plus tard qu'il eut pour compagnon assidu de ses travaux le pamphlétaire par excellence de cette époque, qui va rendre tant de services à Richelieu, en exposant, avec la compétence d'un historien et d'un homme d'Etat, la politique de son maître, en couvrant d'un ridicule ineffaçable tous ses ennemis ? Nous voulons parler de Fancan, l'étoile de ce petit groupe d'écrivains qui s'était rangé dès 1620 autour du conseiller de la reine-mère, qui se renouvellera plusieurs fois en plus grand nombre, sans jamais en produire un seul qui, non pas égale, mais rappelle à quelques égards son talent supérieur. En croirons-nous le témoignage de Saint-Germain lui-même, que nous avons cité dans le chapitre précédent, et qui a défendu avec ardeur la mémoire de son ami mort à la Bastille ? (*Réparties sur la réponse à la très humble remontrance*, novembre ou décembre 1631). Nous en rappellerons deux affirmations précises : le chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois a été « familier et confident du cardi-

[1] Lettre de change protestée, 1637.

nal plus de dix ans », c'est lui qui les a liés d'intelligence et d'amitié pour son service. A ce compte, Fancan aurait eu des rapports directs avec l'évêque de Luçon dès 1617, puisqu'il a été mis à la Bastille le 4 juin 1627; de plus, Morgues l'a certainement connu avant 1620. Cette hypothèse est très admissible; mais nous n'avons aucune trace de son séjour à Blois ou à Angers de 1617 à 1620. Il est probable qu'il n'a jamais quitté Paris où le retenaient ses fonctions de « chantre et d'archidiacre »; où Richelieu est rentré à la fin de 1620. Si les relations antérieures, affirmées par l'abbé de Saint-Germain, n'ont été d'abord qu'intermittentes, elles deviendront quotidiennes en quelque sorte, d'après le même témoignage à partir de janvier 1621.

En tout cas, il nous paraît difficile de lui attribuer un seul des libelles qui ont paru de 1618 à 1620, qui émanent certainement des adhérents de la reine-mère et des grands en insurrection. Ce doute, ou plutôt cette certitude nous est suggérée par deux raisons principales: la première tirée de l'examen de ces pamphlets considérés dans leur fond et dans leur forme, qui ne sont que des satires personnelles, sans aucun programme politique, d'une valeur littéraire moyenne ou médiocre, tandis que notre auteur brille par ses qualités. La seconde raison est plus « probante » encore. Le *Discours politique* [1] *sur les occurences et mouvements du temps*, plaidoyer contre la guerre de 1621, débute par cette affirmation très nette de l'écrivain : « Muet donc que j'ai été jusqu'ici. » — C'est son premier ouvrage ; il l'a composé dans les premiers jours de 1621, puisqu'il espère encore que la campagne contre les huguenots sera détournée au printemps.

Ainsi c'est au début de 1621 que Fancan prend pour la première fois la plume, au nom du parti des « bons

[1] Nous fournirons la preuve de son authenticité.

Français » dont il exprime les idées avec une netteté énergique, au nom de Richelieu, qui n'a aucunement approuvé cette guerre discutable dans son principe, mais à coup sûr déplorablement conduite. Voilà donc, à cette date précise, un groupe de trois écrivains, *Chanteloube* qui ne nous intéresse que comme l'auteur possible du *Comtadin provençal,* Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, et Fancan que nous allons voir à l'œuvre. A vrai dire, nous ne nous occuperons plus guère de l'abbé de Saint-Germain, que pour invoquer son témoignage, lorsque nous discuterons à nouveau les causes réelles de la disgrâce du chanoine. Nous consacrerons encore quelques pages à deux ou trois de ces pamphlets qui ont inauguré la campagne contre Luynes avant et après la guerre « des Ponts-de-Cé », parce qu'ils nous serviront à mieux faire comprendre la polémique autrement sérieuse et redoutable de notre auteur.

En attendant, nous pensons n'avoir pas fait œuvre inutile, en prouvant que Richelieu, dès son retour d'Avignon, a compris merveilleusement l'importance de l'opinion publique, a fait appel aux écrivains capables de soutenir sa cause et sa politique, qu'il jugeait le plus conformes à l'intérêt et à la grandeur de la France.

## III

### LES PREMIERS LIBELLES CONTRE LUYNES, A PROPOS DE LA GUERRE DES « PONTS-DE-CÉ » (1620).

Nous n'avons pas à raconter la seconde prise d'armes des grands et de la reine-mère contre Luynes en juil-

let 1620. Richelieu, qui s'est épuisé en vains efforts pour la détourner, en sentait l'inutilité et le ridicule; Fancan a qualifié cette guerre de son vrai nom, en l'appelant dans *l'ermite Valérien* et *la Chronique des Favoris* « la drôlerie des Ponts-de-Cé ». — Le manifeste d'Angers, ou *Vérités chrétiennes*, dû à la plume de Saint-Germain, exprimait la vraie pensée de l'évêque et la justification raisonnée de la reine-mère. Mais que dire du pamphlet qui est comme le manifeste de la noblesse, où l'auteur est le porte-parole des rancunes de l'ordre privilégié contre l'audace et l'insolence du Favori ? Ce libelle intitulé *La Sibylle française parlant au roi* est inséré dans le recueil Luynes (pages 278-291, édit. de 1632).

Nous en donnerons quelques extraits pour montrer la grandeur de vues qui animait ces gentilshommes rebelles. *La Sibylle française* cherche d'abord à exciter l'émulation du jeune roi en lui rappelant son illustre origine : « Vous avez, sire, auprès de vous, au-dessus de vous, et partout où vous allez, trois enchanteurs dissimulés et cauteleux... Leurs méchantes pratiques les ont tellement guindés au-dessus des plus belles fortunes de France, qu'il vous sera peut-être impossible de les en déposséder... Oiseleurs étrangers, indignement élevés en la maison des enfants légitimes, qu'ont-ils fait ? Ils ont pillé, pillent encore, et pilleront jusqu'au reste le tout si vous n'arrêtez leurs ardeurs démesurées ! » Quelle verve ! quel cri du cœur ! Ces « oiseleurs étrangers, qui pillent la maison des enfants légitimes », c'est-à-dire des grands qui seuls, par droit de naissance et d'héritage, avaient eu part jusqu'à présent aux honneurs et gouvernements ! — Aussi « quelle ignominie honteuse à la France, de voir le roi soumettre sa puissance, à nul autre communicable, à trois affamés gueux étrangers ! » Ce n'est pas seulement l'honneur des grands qui proteste avec indignation ; car, « si ce mal-

heur continue, adieu votre France, adieu votre Etat, adieu votre couronne! »

On pourrait croire que *la Sibylle*, avec son éloquence inspirée d'en haut, a tout dit ; qu'il ne reste qu'à conclure; mais, Dieu merci, la messagère céleste connaît trop bien la hiérarchie seigneuriale pour ne pas revenir sur les griefs spéciaux à chaque catégorie. D'abord, à tout seigneur, tout honneur! « Que diront les princes du sang et autres! (bien stylée, elle n'oublie pas qu'à côté des Bourbons, il y a des membres de maisons souveraines ou de la main gauche, les Guise, les Nevers, les Vendôme, les Longueville) qui sont les bras forts et défenseurs de votre Etat ; quelle contenance tiendront-ils contre ces affamés en lieu de manger le *pain de leurs tables*, et de disposer sans respect des biens de la nation ? » Chacun sait en effet avec quel respect, avec quelle dignité, les princes du sang et « autres » disposaient des biens de la nation reconnaissante et trop honorée de les sustenter en leurs dépenses! Comment le roi peut-il souffrir une pareille violation de leurs « droits, honneurs, prééminences et prérogatives » ?

*La Sibylle*, de plus en plus menaçante, met sous les yeux de Louis XIII l'exemple « lamentable » de ce vingt-neuvième roi des Français et leur dernier empereur, Charles le Gros, qui « pour avoir mieux aimé l'étranger que ses propres sujets » fut dégradé du royaume et de l'empire, « chassé ignominieusement de son palais, et confiné à un pauvre village de Souabe où il acheva ses jours en extrême disette ».

Nous arrêterons l'analyse de ce libelle, qui est la plus violente, nous pourrions dire la plus naïve apologie des intérêts personnels non assouvis ou déçus. Reproche-t-on au Favori aucun de ses actes les plus blâmables en administration ou en politique ? *La Sibylle*, organe de la noblesse, fait-elle la moindre allusion aux malversations financières, aux édits iniques contre lesquels le

Parlement avait si énergiquement protesté ? Surtout, a-t-elle prêté la moindre attention à la déplorable conduite de notre politique étrangère, à la complaisance pour la maison d'Autriche (convention d'Ulm, juillet 1620), à la Valteline, en proie à l'Espagnol, qu'on croira sauver par un traité de dupe. — Voilà des armes et des accusations légitimes contre le gouvernement de Luynes ? Mais quoi ? Etait-ce aux grands à les relever ? Qui donc avait poussé Concini et la reine-mère à dilapider la réserve de la Bastille, sinon cette noblesse de cour qui avait besoin, suivant l'expression indignée de Richelieu, « d'assouvir la grosse faim de son avarice ? »

Que Luynes disparaisse, d'une façon ou d'une autre, mais non pour les motifs misérables qu'ont invoqués les grands ! Voilà les vœux du parti français à la veille de la guerre imprudente contre les huguenots ! Qu'il fasse place à l'homme que beaucoup désignent pour rendre à la patrie sa dignité au dedans et au dehors ! Voilà ce que dira dans quelques mois le pamphlétaire, dont nous allons étudier l'œuvre brillante, en même temps que solide ! Il ne se privera pas sans doute de traits « piquants » (comme dit la Sibylle quelque part) contre les Favoris; mais les railleries mordantes ne sont qu'un jeu pour lui ; chose plus digne de l'historien, il exposera éloquemment le programme de la politique nationale telle qu'elle doit triompher un jour. Il la sent, il l'affirme, il la verra grandissante, surtout à partir du 26 avril 1624, « jour d'éternelle mémoire », a dit Henri Martin. Mais, s'il a été au combat et au péril, il ne se reposera pas dans l'honneur ; une épouvantable disgrâce paiera son dévouement Qu'importe après tout ? N'avait-il pas accompli sa mission d'écrivain, ou, si l'on veut, de pamphlétaire patriote ?

Nous aurions désiré analyser plus longuement un pamphlet que nous avons déjà cité, qui a paru en décembre 1620, trois mois après la paix d'Angers ; c'est *le Com-*

*tadin provençal* (Recueil Luynes, page 79 à 111), satire purement personnelle, comme la précédente, contre le Favori. Elle est encore plus virulente, appuyée sur des faits nombreux et précis ; mais nous retrouverons ces mêmes accusations, avec un tout autre langage dans deux écrits de Fancan parus en 1621 et en 1622, *l'ermite Valérien*, et *la Chronique des Favoris*. Nous ne voulons donc pas nous exposer à des redites.

L'auteur du *Comtadin*, qui est peut-être Chanteloube, déroule d'abord à nos yeux la très longue liste des bienfaiteurs et des personnes que le Favori a froissées ou offensées en commettant six péchés capitaux (pas un de moins) : 1° par incapacité ; 2° par lâcheté ; 3° par ingratitude; 4° par avarice ; 5° par ambition monstrueuse ; 6° par manque de foi. Tout cela est appuyé par une infinité d'exemples, dit avec une certaine verve, qui n'est pas toujours de mauvais aloi. Il y a même un passage très curieux et spirituel ; nous le rencontrons dans le jugement fortement motivé sur le sixième vice capital de Luynes, le manque de foi : « Vraiment le proverbe provençal est bien véritable en eux, qui dit :

> En gens dan comtat,
> N'en ay ni fé ni loyautat.

« Les Provençaux ont remarqué que les Comtadins du territoire d'Avignon, pays de Luynes, sont les plus déloyales gens du monde. » Un peu plus loin : « Que si un désir curieux nous pousse de les connaître plus particulièrement (les trois frères), on trouvera qu'ils ne sont ni bons royaux, ni bons Bourbons, ni bons Espagnols, ni bons Lorrains, ni bons catholiques, ni bons huguenots ; si vous voulez savoir la raison pourquoi ? C'est qu'ils n'ont dessein que d'être bons pour eux-mêmes. » Le libelliste, après cette minutieuse énumération des six vices capitaux, conclut par une étrange péroraison : c'est un

parallèle des plus outrageants entre le maréchal d'Ancre et le duc de Luynes : « Ils se plaignent qu'on envie leur fortune ? Non, on ne l'envie pas ; mais on est seulement marri de ce qu'ils n'en usent bien, et qu'après avoir souffert les insolences du maréchal d'Ancre, on voit Luynes succéder en sa place pour faire encore pis. Non, il n'a point ni ne fera mieux que Conchini ! » Le maréchal d'Ancre voulait disposer d'une partie de ce qui se passait au conseil. Luynes veut disposer de tout. Tous les « bons Français » étaient contre le maréchal d'Ancre ; ils sont aussi contre Luynes. M. de Mayenne et les autres s'étaient retirés de la cour, à cause de l'insolence du maréchal d'Ancre ; de même font-ils pour celle de Luynes. Le maréchal d'Ancre abusait de l'autorité de la reine-mère. Luynes de même abuse de celle du roi son fils. Le maréchal d'Ancre avait la citadelle d'Amiens ; Luynes l'a aussi. le maréchal d'Ancre ne l'a su achever ; Luynes emploie sans nécessité les plus clairs deniers du royaume, pour cette forteresse, y ayant deux mille hommes qui y travaillent tous les jours. Le maréchal d'Ancre était lieutenant en Picardie ; Luynes est gouverneur en chef. Le maréchal d'Ancre n'y tenait qu'une seule ville ; Luynes tient toute la province. Le maréchal d'Ancre voulait ravaler l'autorité de quelques grands du royaume ; Luynes les veut tenir tous au-dessous de lui. Le maréchal d'Ancre faisait du bien à quelques-uns ; Luynes n'en fait à personne qu'à ses parents. Le maréchal d'Ancre tenait ce qu'il avait promis ; Luynes ne tient rien de tout ce qu'il promet. Pour conclusion véritable, le maréchal d'Ancre n'avait rien de bon en l'âme ; ni aussi Luynes et ses frères, qui méritent un pareil traitement qu'a reçu le maréchal d'Ancre, puisqu'ils sont héritiers de ses biens, et imitateurs de ses desseins [1]. »

[1] *La question d'État*, satire contre Richelieu, 1632, écrite en Belgique. — « Le Parlement de Metz, le 7 juillet 1634, condamna à

Cette provocation finale à l'assassinat nous confirme dans l'opinion qui nous fait attribuer ce violent libelle au serviteur de Marie de Médicis, Chanteloube, qui, plus tard dans l'exil, écrivait un libelle furibond contre le cardinal de Richelieu, et le terminait par une conclusion du même genre.

mort par contumace le Père de Chanteloube, favori de Marie de Médicis, comme instigateur de diverses tentatives d'assassinat contre le cardinal. » (H. Martin, t. II, p. 416.)

# LIVRE II

## LA CAMPAGNE DE FANCAN
## CONTRE LE DUC DE LUYNES ET SES FRÈRES
## DE 1621 A 1622

# CHAPITRE PREMIER

## LES PLAIDOYERS EN FAVEUR DES HUGUENOTS, A PROPOS DE LA GUERRE DE 1621, DITE DE MONTAUBAN

### I

#### LES PARTIS EN JANVIER 1621.

Deux partis puissants avaient cru trouver leur profit à la paix d'Angers : en premier lieu, le parti français ; il espérait, qu'après avoir apaisé les troubles intérieurs, le gouvernement songerait enfin à regarder au dehors. On connaît la situation si troublée de l'Europe centrale à la fin de 1620. La convention d'Ulm, ménagée par l'appui de la France (3 juillet), avait désorganisé l'union évangélique, rendu inévitable la ruine de la Bohême protestante et de son roi « d'un hiver », l'électeur palatin Frédéric V, à la funeste bataille de Prague (novembre). La Valteline était occupée dès juillet par le duc de Féria, gouverneur de Milan, qui sous le manteau de la religion, ou plutôt de « la *cape espagnole*[1] », se prétendit appelé par les ha-

[1] Expression que nous retrouvons dans plusieurs pamphlets.

bitants catholiques, sujets des Grisons, alors qu'en réalité il les trompait indignement, les tenait prisonniers dans un cercle de forteresses. Enfin, Spinola envahissait le Palatinat avec 30,000 hommes à la fin de cette même année. Il était urgent pour la France de reprendre la politique libératrice d'Henri IV, de former de nouvelles alliances pour conjurer un péril imminent : c'était la voie qu'avait ouverte dès 1617 Richelieu dans les *Instructions à Schomberg ;* l'on ne saurait douter qu'il n'ait, dans ce but patriotique, activement contribué en août 1620 à la réconciliation de la mère et du fils. L'espérance était vive chez tous « les bons Français »; elle s'évanouit rapidement.

Le parti dévot n'était pas moins satisfait, mais pour des raisons très différentes, qui ne visaient nullement les intérêts de la terre, c'est-à-dire de la patrie. Lui aussi comprenait qu'après la réunion de Louis XIII et de Marie de Médicis, le désarmement des grands, toutes les forces de l'Etat seraient disponibles; il avait agi avec vigueur et habileté pour amener ce résultat. Mais contre qui : Ne demandez pas à ce parti de penser à la France, à l'honneur de son nom au dehors, à l'Europe asservie qui attend d'elle sa délivrance ! Est-ce que ses soucis les plus ardents ne sont pas tournés vers les choses du ciel? S'il daigne abaisser ses regards sur les affaires de ce monde, que désire-t-il, sinon l'écrasement de l'hérésie? Non, les passions de la Ligue ne sont pas éteintes, et le crime d'un Ravaillac les ravive au lieu de les étouffer à force d'horreur. Les jésuites sont rentrés en France par la clémence calculée d'Henri IV ; ils avaient tranquillement repris possession de leurs instituts, en particulier du célèbre collège de Clermont à Paris, malgré tous les arrêts du Parlement. Puis, ils avaient mis la main sur la politique ; un des leurs était constamment maître absolu de la conscience de nos rois: Cotton et Arnoux, c'est tout un ; leurs successeurs, si modérés qu'ils soient, comme

Séguisan et Suffren, ne reculeront pas d'une ligne devant les instructions de leur « général ». L'histoire et les épreuves de la France à cette époque sont là pour attester, qu'en face d'un premier ministre plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs, se dressait un simple confesseur, qui, assisté par le nonce du pape, balançait son crédit, savait même lui imposer sa volonté, celle de sa coterie anti-nationale! Demander à de tels hommes de laisser diriger notre armée contre l'Espagne qui nous enserrait de tous côtés, c'eût été exiger d'eux le renoncement à toutes leurs idées, à leur admiration « mystique » pour le roi très chrétien? Non, pour le roi « catholique ». Est-ce qu'au lieu de s'occuper de ces affaires terrestres, il ne valait pas mieux, pour la plus grande gloire de Dieu, détruire à jamais cette peste des dissidents, ennemis déclarés de la religion et de l'Etat?

Peut-être exagérons-nous : qu'on lise une pièce furibonde que nous avons trouvée dans le volume (année 1619) des *Pièces de Louis XIII* (bibl. de l'Institut, x, 461). Elle est signée par un sieur Dardenne, prieur de Domerat, et dédiée au duc de Luynes; c'est une apologie contre « la politique », ennemis de la religion et de l'État, avec « le procès fait à la médisance ». Pour être court, ce manifeste du parti ultramontain (on peut le qualifier ainsi, vu la dédicace), n'en est pas moins violent; il contient beaucoup de choses en peu de mots. Après avoir constaté : 1° que « la religion maintient les rois et leur autorité, en vertu du droit divin »; 2° que les « pères Jésuites sont nécessaires en France, et empêchent la subversion de l'État », sont coopérateurs avec Dieu, et par conséquent au service du roi », l'auteur condamne dans sa troisième proposition « la médisance des athées, et même des *catholiques politiques* », qu'il compare à une assemblée de brutes et d'oiseaux qui se font la guerre, et « sont neutres aux intérêts de la religion ». — « Ils ne veulent, ajoute-t-il avec charité, du tout improuver

leur créance, mais ils adhèrent au parti des prétendus réformés ». Donc, « qu'on les fustige comme les païens à Rome faisaient des médisants » ! Ces médisants-là nous ont l'air de n'être autres que les « bons Français » ; les dévots sont déjà très durs à leur égard.

Mais les hérétiques, « qui sont ennemis de l'État » ? — La verve du prieur de Domerat est ici de plus longue haleine : « Les prétendus réformés volent les cœurs de ses sujets (au roi), exigent par force de Sa Majesté de grosses pensions, retiennent ses villes, s'en emparent, établissent des gouverneurs à leur profit, gouvernent les sujets du roi à leur mode, se font payer tribut, ne rendent pas ce qui est dû à César, et ne paient tribut au roi, qu'ils lui doivent de droit divin ; mais au contraire le veulent assujettir ; grondants et remuants, courent aux armes, sitôt qu'il parle de faire quelque chose sans demander leur avis, estimant criminels et appelant « Espagnols » ceux qui ouvrent la connaissance du dommage que ces « pestes » apportent à son royaume. Sont-ce pas des bons serviteurs du roi, et « bons Français », que ces Rochelois, Genevois et tous Calvinistes qui n'en reconnaissent pas (de roi), que par forme d'acquit ; ils le témoignent bien à tous les remuements ; car au lieu de servir le roi, ils reçoivent factieux et mécontents contre le gouvernement de Sa Majesté dans leurs villes, sans lui en demander permission et avis. »

C'est un vrai réquisitoire contre le parti huguenot nous aurons bientôt la réponse ; il semble que l'auteur du *Discours politique* ait eu ce libelle sous les yeux : car il a réfuté point par point ses accusations.

Le parti français n'avait eu que de courtes illusions : à chaque coup de l'Autriche au dehors répondaient au dedans les fautes des protestants ou du pouvoir. Le 22 janvier 1621, Ferdinand II brûlait la *Lettre impériale de Majesté*, édit de Nantes de la Bohême ; le 22 février, l'assemblée calviniste de la Rochelle en réponse à la dé-

fense du roi du 22 octobre précédent, prenait une « résolution », vraie déclaration de guerre à la royauté. Enfin l'Espagne, voyant la trêve de douze ans sur le point d'expirer, se préparait à attaquer les Provinces-Unies. Loin de s'émouvoir de ces graves événements, loin de mettre à profit la mort du roi d'Espagne Philippe III (30 mars 1621), remplacé par un roi de seize ans, Louis XIII confia à Luynes, forcé par la faction ultramontaine de renoncer à toute idée de conciliation, l'épée de connétable (3 avril). Cet acte significatif, qui provoque un étonnement facile à comprendre, prélude à la guerre dite de Montauban.

## II

*Le discours politique sur les occurrences et mouvements du temps* [1].

Si toutes les qualités d'un style plein d'élévation et de finesse, si une logique vraiment française et irréfutable avait pu changer le cours des événements, le *Discours politique* [2], coup d'essai d'un écrivain qui se révéla historien et homme d'Etat, aurait éclairé les esprits sur la fausse voie où ils s'engageaient. Il avait été écrit à temps pour écarter une guerre odieuse ; il fut sans doute lu avec enthousiasme par tous les « bons Français » ; c'est

[1] Bibl. de l'Institut, année 1621, v. 465 ; — Bibl. nat., nos 1612, 1621, in-18, 3e édition.

[2] Une preuve formelle de l'antériorité de ce manifeste sur la *France mourante*, c'est qu'il est inscrit au catalogue de la Bibl. nat. au no 1612, immédiatement avant le no 1613, qui est celui de la *France*.

évidemment cette œuvre capitale[1] qui attira l'attention de Richelieu sur son auteur et valut à celui-ci d'être attaché à son service. Fancan l'a composé dans les premiers mois de l'année 1611[2]; cette date précise est confirmée par son aveu personnel. Ce manifeste politique est le plaidoyer le plus serré et le plus persuasif qu'on ait jamais composé en faveur des dissidents, pour détourner la guerre prochaine qui menace de les ruiner, et par contre-coup l'Etat lui-même.

L'auteur déclare dans les premières lignes qu'il a été « muet jusqu'à présent », mais que voyant « sa partie en péril », sa langue, « comme de cet enfant, a forcé tous ses liens ». Il entre aussitôt en matière :

« Toutes guerres sont à redouter, mais plus les civiles que les étrangères, et entre les civiles, celles qui sont du fait de la religion... C'est pourquoi les plus sages princes ont laissé pour maxime : « *Religionem imperare non possumus* : Il n'est pas de notre pouvoir de commander la religion. Quelques grands princes estimèrent pouvoir étouffer les différends en religion par la rigueur des lois et même par la force des armes ; mais ayant éprouvé que le fer et le feu n'avançaient à rien, changèrent bientôt de batteries, et se résolurent de tolérer une bonne fois ce qu'ils ne pouvaient tolérer sans une totale ruine. Témoins en soient les grands empereurs *Charles V*, *Ferdinand I*er et Maximilien II, lesquels non seulement dans l'empire, mais dans leurs États patrimoniaux, laissaient la religion libre, et se servaient indifféremment de leurs sujets de toute qualité. Et bien heureuse l'Allemagne, tant que leurs successeurs se sont contenus dans ces limites. »

Malheureusement l'empereur régnant Ferdinand II ne

[1] Nous voulons parler de l'œuvre, non des relations qui ont été antérieures.

[2] Il espère qu'au printemps le Pape Paul V (mort le 25 février) détournera la guerre.

s'était guère contenu « dans ces limites ». Fancan a inscrit parmi les « sages » Charles-Quint, à tort, si l'éloge vise le persécuteur des réformés dans les Pays-Bas, à bon droit, quand l'empereur vaincu devant Metz fut réduit à transiger à Passau et à Augsbourg. Mais combien la louange est plus juste, appliquée à Ferdinand Ier, surtout à Maximilien II, ce prince qui, soupçonné de tendances évangéliques, maintint avec énergie la paix d'Augsbourg, et ne cessa de donner les meilleurs conseils de tolérance à ses gendres, le roi de France, Charles IX, le roi d'Espagne, Philippe II.

Des exemples tirés de l'histoire étrangère, l'auteur passe à l'histoire nationale : « Sous nos rois, que n'ont-ils pas fait à ces commencements pour prévenir en différence de religion ; y a-t-il supplice qui n'ait été employé ! » La conséquence pourtant fut « qu'en 1561, en pleine paix, les célèbres Etats sous Charles IX, par un édit solennel, mûrement délibéré, consenti en une assemblée des plus notables du royaume à Paris, la liberté de religion fut accordée, et si on en fût demeuré là, les *bigarrures* dont nous nous plaignons, places de sûreté, conflits de juridiction, ne fussent pas. » Voilà peut-être le plus solide argument contre les « zélés » qui, en forçant les protestants à se défendre, les ont portés à exiger des garanties de plus en plus nécessaires contre une majorité intolérante.

« Quelques-uns, pour faire les zélés, violentèrent cette liberté ; la partie était déjà si forte, qu'il fallut en venir aux mains, dont en peu de temps on se repentit, et fut rendue la liberté à ceux de la religion contraire. » (Par la paix d'Amboise, 1563.) « Mais quelques années après l'Espagne, par l'entrevue de Bayonne, nous encouragea de rompre cet édit, nous prêtant même son épée pour nous en donner dans le corps ; s'ensuivit une bataille où le connétable Anne de Montmorency fut blessé et mourut. Ses derniers mots à la reine Catherine de Mé-

dicis, le visitant au lit de mort, sont dignes de demeurer ès-cœurs de tous les bons Français : « Faites la paix, » madame, faites la paix; les plus courtes folies sont les » meilleures » ; notez-en les douleurs de sa plaie, les angoisses de la mort, qui naturellement l'eussent porté à la vengeance. »

Voilà un résumé historique des plus concluants, relevé par les paroles généreuses du connétable de Montmorency ! On a remarqué en passant le trait contre l'Espagne « nous prêtant même son épée pour nous en donner dans le corps ».

« Je laisse, ajoute l'auteur, les tentatives que nous avons faites depuis ; car qui les pourrait dire ou lire sans horreur ? » On voit que son patriotisme souffre d'avoir à rappeler de sinistres souvenirs ; il s'en détourne brusquement et « avec horreur ». Il s'agit maintenant d'écarter les conseils de ceux que n'ont pu convertir à la saine raison les exemples du passé, de s'adresser aux sages et aux avisés. Il interpelle d'abord avec la politesse d'un chanoine messieurs du clergé séculier : « J'honore messieurs du clergé, comme je le dois et reconnais envers eux plusieurs grands personnages doués de qualités requises pour conseiller un grand roi ; mais ils me pardonneront, si je leur dis, que d'eux-mêmes, par conscience, non que par bienséance, ils se doivent soustraire de cette délibération, parce que leur serment principal est au pape, partie formelle en cette cause ; parce que leurs voix sont déjà préjugées, pour ne pouvoir opiner au contraire ; parce qu'en toute république bien instituée, ne furent jamais appelés en conseils de guerre ceux qui n'y vont point, prodigues du péril d'autrui, quand ils n'y ont point de part. »

La courtoisie du ton n'enlève rien à la fermeté de la pensée, celle d'un gallican convaincu, qui tout en honorant la prélature, lui dénie le droit de peser sur les af-

faires de l'Etat, surtout quand elle se présente comme juge et partie; il déduit avec justesse ses deux arguments principaux du serment usité par les évêques au pape, et de leur incompétence militaire. Reste une troisième raison, la plus forte, peut-être : « C'est qu'enfin ceux de cet ordre n'ont pas fait scrupule de rendre subalterne en pleins Etats (1614) la personne même de nos rois au tribunal de Rome. Conclus, parlant sous le respect, qu'il y a lieu en cet endroit : « *Fuora preti* » ; ce que ces sages Vénitiens ne pratiquent pas seulement contre ceux qui sont « *in sacris* », mais contre tous ceux qui sont obligés de sang et d'intérêt. » On sait en effet avec quelle ardeur le Tiers-État, organe des bons Français, repoussa en 1614 la prétendue suzeraineté du pape sur les souverains; mais la noblesse, toujours inconsciente en matière de sentiment national, apporta son adhésion au clergé ; ce qui donna lieu à un quatrain célèbre, que cite[1] M. H. Martin. Quel à propos, dans ce cri énergique : « *Fuora preti* », au moins en choses qui importent au salut de l'Etat, trop souvent en contradiction avec l'intérêt du ciel ; cri que justifie à point l'exemple des « sages Vénitiens ».

Si le clergé séculier, français après tout, est éloigné du conseil par les raisons susdites, que sera-ce du clergé régulier, spécialement de l'ordre célèbre qui l'absorbe, le domine en entier, plus que les prélats la hiérarchie séculière ; qui n'a d'autre patrie que Rome, d'autre souverain que le pape, et encore ! L'auteur va triompher avec une prestesse ingénieuse : « Les jésuites ne sont pas si effrontés que de s'y ingérer, car ils font leurs affaires plus finement, parlant en l'oreille, là où on ne peut les contredire, mais tant plus à notre roi à s'en garder ; car ès-conseils une raison combat l'autre, et ici ils plaident sans partie ; ils décident tout seuls, qui

[1] Voir t. II, p. 72. — H. Martin.

pis est, font cas de conscience de tout. Et plus ils trouvent une âme craintive et pieuse, plus entreprennent-ils d'y imprimer leur opinion, disons plutôt leurs desseins concertés ailleurs et d'*ailleurs*, sous ombre de religion, contre le bien de cet Etat. Car qui pourrait croire autrement, puisque, par leurs institutions, leur « général » ne peut être qu'Espagnol, auquel ils jurent une obéissance aveugle; et cependant sont tenus aujourd'hui pour la quintessence du clergé; au lieu que notre Sorbonne, qu'ils ont indignement supplantée, en était autrefois l'oracle. »

Est-ce là l'injure que l'on attendait d'un ennemi, d'un gallican renforcé, contre ceux qui ne respectaient guère leurs adversaires? Non, car ce gallican est un homme d'esprit qui sait ce que valent les récriminations exagérées; les traits qu'il lance à la partie adverse, il les enveloppera d'une forme courtoise, qui produira un tout autre effet que les outrages les plus sanglants. Ces quelques lignes, modérées en apparence, contiennent un résumé frappant des futures accusations de Pascal dans les *Provinciales;* leurs pratiques confessionnelles, leurs nombreux et subtils cas de conscience, leurs intrigues avec l'étranger, « sous ombre de religion », contre l'Etat qui les accueille, leurs institutions, leur général, espagnol pendant des siècles, et enfin leur obéissance passive! (*perinde ac cadaver*). Si l'auteur ne s'indigne pas trop contre les jésuites, au moins dans son style, en revanche, il éprouve une émotion sincère, en parlant de « notre Sorbonne[1] », cet « ancien oracle du clergé français », qui a été indignement supplantée par ces « janissaires[2] », comme il dira plus tard.

Les deux clergés écartés poliment du Conseil, « qui

[1] Ce respect filial pour la Sorbonne se retrouve dans tous les pamphlets de l'auteur.
[2] Voir *Chronique des Favoris.*

consultera donc notre roi en matière si importante ? Certes les vieux officiers de la couronne, signalés en batailles et sièges, qui, ayant vécu, pour manière de dire, devant et après le déluge, ont eu loisir de comparer les maux de la guerre avec les biens de la paix, et lui diront : que jamais guerres ne furent démenées avec plus de vigueur, de rigueur, que celles de la Religion entre nous ; trois victoires telles fois obtenues en une année » (1569), 30,000 hommes de qualité en diverses villes tués presqu'en un jour, tous leurs chefs égorgés en une nuit ; et de dessous ce carnage, néanmoins à peu de temps de là, ils les auraient vus revivre, reprendre leurs armes, retourner au combat, et nous réduire à traiter de plus belle ! »

La campagne de 1569, la Saint-Barthélemy, l'héroïque énergie des huguenots qui vengèrent en 1573 à Sancerre et à la Rochelle leurs coreligionnaires massacrés, et imposèrent un quatrième édit, voilà les faits si probants que résume ce tableau court, mais vigoureux !

Les meilleurs arguments soulèvent telle objection plus ou moins fondée ; l'auteur opère une sorte de diversion, tance d'importance les « zélateurs » et les « orgueilleux ». — « Un prétendu zélateur nous entreprend ici, que ce fut un manque de deux poissettes de sang (car c'est leur style), faute, vont-ils dire, d'avoir compris en la Saint-Barthélemy le roi de Navarre et le prince de Condé ! Mais, malheureux ! que devenait la race royale des Bourbons restauratrice de cet État ? Où serait notre roi, et le royaume, ou peut-être toi-même ? » Nous doutons qu'après cette vive algarade, le « zélateur » ait demandé son reste.

La seconde objection est moins sinistre : « Quelque jeune capitaine viendra ici flatter notre roi, et lui dire, mais en l'oreille ; car tout haut, comment l'oserait-il ? « Que c'est un conseil de vieux Gaulois, qui ne savent

que le vieux jeu ; mais ne trouvera pas un Roboam en notre roi, qui n'ignore pas ce que les ans apprennent. Sous l'ombre de quelque tout petit fait en Hollande, d'où ils rapportent quelque mot nouveau, nos jeunes gens pensent devenir capitaines, avoir dérobé toute la science, toute l'expérience du pays ; mais il y a bien de la façon à faire un prince Maurice. »

Après l'accent indigné, une gaie boutade : rien de plus intéressant pour un historien que de glaner, même dans un libelle, certains faits ou certaines allusions parfois curieuses ou importantes. Ainsi l'auteur nous apprend que les jeunes officiers français, non seulement prenaient du service en Hollande (alors notre alliée), mais encore qu'ils y trouvaient une école militaire admirable, celle du prince Maurice ; voilà ce qu'avait produit dans cette république de marchands la grande poussée du patriotisme, le dévouement de cette maison d'Orange, qui ne compte, à part un seul, que des héros, depuis le *Taciturne* jusqu'à Guillaume III. Il paraît que nos jeunes capitaines rapportaient de leur séjour à la Haye quelque présomption, même des néologismes ; or, d'après le mot charmant de l'écrivain, « il y a bien de la façon à faire un prince Maurice ». — Quelques années après 1621, arrivait à la Haye, non de France, mais des sables du Brandebourg ruiné par la soldatesque impériale, un jeune prince qui venait s'initier, non plus auprès de Maurice, mais de son digne héritier, Frédéric-Henri, à tous les secrets de cette science de la guerre. Ce ne fut pas le seul profit qu'il retira de son séjour : là, dans ces universités savantes, devant le spectacle éblouissant de cette richesse commerciale et maritime qu'avait créée et développée l'industrie des Hollandais, il puisa sans doute cette énergie, ces qualités de travail assidu et de tactique prudente, qui lui valurent plus tard la gloire fort rare d'avoir, sous le nom illustre de Frédéric-Guillaume Ier, le Grand-Electeur, transformé une petite principauté en

un puissant Etat. C'est qu'il avait mis « de la façon à devenir un prince Maurice[1] ».

« Consultera Votre Majesté vos vieux conseillers d'Etat qui ont blanchi dans les affaires sous les feux rois. » Ils ont en effet qualité pour apprendre au roi les guerres et traités qui s'entremêlent confusément sous Henri III, si bien que les protestants ne se maintiennent pas seulement, mais grandissent, malgré l'appel fait par la Ligue aux armées étrangères, aux Italiens et aux Espagnols « qui ont gaiement contribué à notre embrasement ». L'auteur reproduit aussi un argument déjà indiqué dans l'exorde, démontre par l'histoire que plus on a combattu, même vaincu les religionnaires, plus ils ont arraché des conditions avantageuses, qui « enchérissaient sur les précédentes » ; il engage Louis XIII à se faire apporter l'édit de 1561, où « il n'était question que d'un simple exercice de religion ès-faubourgs des villes », et l'édit de Nantes, 1598, où « ce qu'il y a de surplus à autres confirmé par ce dernier édit, nous le devons à nos animosités et déloyautés ».

Nous arrivons à la dernière consultation, la plus importante assurément, celle des surintendants, trésoriers et receveurs généraux des finances. Nous reproduisons ce passage en entier, parce qu'il est remarquable, parce qu'il nous fournit des renseignements précieux sur cette question vitale des finances, sur la misère générale, conséquence des déprédations qui accablaient à cette époque les paysans et même les bourgeois.

« Consultera enfin Sa Majesté sur le nerf de cette guerre, messieurs les surintendants, trésoriers et receveurs généraux, qui lui diront : qu'il se lève en son royaume quatre fois autant que sous les rois François Ier

[1] L'auteur exprime, dans presque tous ses pamphlets, son admiration pour les Hollandais comme pour les Vénitiens.

et Henri II, et qu'à peine en rentre-t-il le quart ès-coffres de Sa Majesté ; que sous le « roi Charles IX, le royaume était opulent, le peuple à son aise, nonobstant les deux guerres étrangères qui avaient exercé les deux rois précédents ; depuis que la civile, à l'instigation de quelques furieux, fut introduite, on n'ouït plus parler que d'engager le domaine du roi, et jusqu'aux bagues de la couronne, des aides, des gabelles, des tailles[1] de création et multiplication des offices, d'édits fiscaux, de mots et de maux nouveaux, et inouïs dans ce royaume. Dont est arrivé que le roi du plus florissant Etat de la chrétienté, dépouillé de ce beau domaine et de ces grands revenus qui *soulaient* entretenir en paix et en guerre ses grands prédécesseurs ; au moyen des charges qui les dévorent, le plus opulent royaume de l'Europe est réduit à vivre, non plus du suc, mais du sang de son pauvre peuple ; peuple si décharné, que qui le rencontre dans les champs y peut à peine reconnaître face d'homme ; comme à mesure que les troubles ont redoublé, on redouble les charges, sans que les intervalles de paix en aient rien rabattu ; chaque année, chaque journée sans proportion ajoutant à sa misère de telle sorte que de laboureur qu'il était du sien, il ne l'est bientôt plus que de celui d'autrui, et pour autrui, pour le bourgeois et l'habitant des villes ; taxé néanmoins à l'égard de ce qu'il cultive. Et cela savent ceux qui font les chevauchées par les élections, qui en dussent acquitter leurs consciences, que qui fait les vins et les blés, ne boit que de l'eau, ne mange que du pain d'avoine ; que qui nourrit et paît les troupeaux, ne sait plus ce que c'est que d'être vêtu de laine ; que le « paysan couche pour la plupart sur la paille, portes et fenêtres ouvertes, en perpétuelle alarme en pleine paix d'un sergent qui lui saisit jusqu'à la tuile ; ajoutez tant soit peu au faix de ce pauvre peuple,

[1] C'est-à-dire, à notre avis, des « tailles nouvelles ».

et il donnera du nez en terre ; ains qu'il ait seulement à supporter trois mois une guerre licencieuse comme elle est en guerre civile, et il abandonnera même la terre. Une misérable consolation peut nous en revenir, c'est que par ce moyen la guerre s'étranglera elle-même. »

Une pareille éloquence ne s'analyse pas par le menu : on est emporte par ce souffle puissant, tant les raisons se pressent, rangées comme une armée en bataille, les suivantes renforçant toujours les précédentes ; comme réserve suprême, ce tableau incomparable de la misère du paysan « si décharné, que qui le rencontre dans les champs y peut à peine reconnaître face d'homme » ; enfin cette terrible consolation du désespoir, « la guerre s'étranglera elle-même ».

Lisons la suite, qui n'est pas moins émouvante. Croit-on que le paysan seul ait droit à la pitié profonde de l'auteur ? Si l'habitant des campagnes succombe sous le faix, le bourgeois des villes sera-t-il épargné ?

« Ne s'imaginent ici les bonnes villes d'être exemptées de cette misère ; le bourgeois, si la fête dure, n'aura pas à se glorifier sur le paysan ; il lui arrivera comme au cheval d'Esope, le paysan accablé sous le faix, le bourgeois portera l'une et l'autre charge. Ils verront leurs maisons désertes, leurs métairies renversées, leur commerce traversé, toutes les fonctions troublées, la terre pleine de voleurs, la mer de corsaires ; je laisse les excès et violences des gens de guerre. Ains, ils n'ouïront plus parler que d'emprunts, mais à jamais rendre, de subsides, mais pour jamais n'être éteints ; d'entrées, de maletôtes sur toutes denrées qui se consomment, sur toutes étoffes qui s'emploient. On nous introduira tout ce que l'Italie a inventé pour assouvir sa cupidité, tout ce que la Hollande supporte pour la nécessité de sa défense. Paris, le doux séjour de nos rois, l'honneur de ce royaume, s'en ira déchéant à vue d'œil, en l'absence de

son prince, disons de son âme; le louage sans locataire, l'artisan sans emploi; l'herbe se verra au palais, en la grand'salle, à dix heures, on jouera aux quilles. Lors maudira-t-on, mais trop tard, qui aura porté les conseils à la guerre; et cependant devons-nous avoir oublié ? »

Tout cela, en effet, on l'a vu pendant la Ligue, comme le dit l'auteur dans un développement que nous ne citons pas, pour abréger; tout cela, on peut le revoir encore. Nous avons déjà qualifié Fancan de pamphlétaire *patriote;* cette expression figure souvent dans ses œuvres; il nous eût paru étonnant que ce mot, si français, eût attendu pour éclore, suivant l'opinion commune, Saint-Simon et Vauban. Ce passage nous prouve aussi qu'il était un démocrate sincère, qu'il désirait ardemment, lui royaliste gallican, comme les vrais républicains de nos jours, l'union, la fusion du peuple des campagnes et de la bourgeoisie des villes. Ce serait trop exiger de lui qu'il ait inventé dès 1621 le beau mot de 89, la Fraternité; mais il comprenait parfaitement la chose; jamais appel plus pressant n'a été fait à la solidarité des diverses classes !

Si le paysan et le bourgeois souffrent tant de la guerre, en sera-t-il de même pour la noblesse ? « La noblesse, pour la profession qui lui est naturelle, aura plus de sujet de désirer la guerre. Mais quelle guerre ? » Il trace un tableau de ces « brigandages » qui caractérisent les guerres civiles et religieuses, où l'on ne voit s'y attacher « que gens affamés, banqueroutiers, prévenus de justice, capables de tous partis ». On en avait à ce moment même le hideux tableau sous les yeux, à deux pas de notre frontière de l'Est; le spectacle de l'Allemagne, livrée non seulement aux passions religieuses et civiles, mais encore aux mercenaires sans foi ni loi des Tilly, des Mansfeld et autres, était de nature à faire reculer d'horreur tous les « bons Français ».

« On dit ici que ce sont difficultés forgées à plaisir, et que la force de cette guerre fondée sur un si grand zèle que le zèle de Dieu, ne se peut épuiser, que le puissant et opulent clergé la soudoiera. » C'était la tactique habituelle du parti dévot, pour entraîner le gouvernement, de s'offrir à payer à beaux deniers comptants l'extermination des hérétiques. Mais l'effet répondra-t-il à la promesse? Ecoutons la réfutation incisive de l'auteur : « Se peut-il dire sans pleurer ou sans rire? Gens qui mangent la plupart leur blé en vert, gens de luxe et de délices, de qui on a peine à obtenir la réparation de leurs églises, seront mécrus de rabattre de leurs aises pour soudoyer une armée... ; ils n'auront pas payé un quartier, qu'ils ne demandent les clés de la Rochelle, ou la tête même de l'hérésie ;... il faudra précipiter les exploits contre la raison, contre la saison, envoyer notre noblesse aux assauts pour prix de leur argent ; les affaires allant de long, et qui en doute? Ils nous paieront de non-valeurs ; — recours enfin à une croisade, où l'on nous fera acheter à deniers comptants le soulagement ou le salut des âmes de nos pères. »

Ce passage a été écrit en janvier 1621 ; mais alors quelle intuition de l'avenir, non pas miraculeuse, à coup sûr ; mais elle est fondée sur une connaissance si parfaite des intérêts et des passions humaines, qu'elle va presque jusqu'à la divination du « jeu de ce monde », comme disait Machiavel du pape Jules II. En un mot, c'est la guerre de Montauban décrite à l'avance avec ses incidents caractéristiques : les hésitations de l'assemblée du clergé à tenir même une partie de ses promesses formelles, les clés de la Rochelle que les prélats exigent après les faciles succès du début ; la noblesse « envoyée aux assauts », c'est-à-dire à la boucherie, comme à Montauban ; enfin, l'idée d'une croisade, en plein pays de France, attestée par les élans mystiques du Père Joseph et de son bataillon de capucins, par les intrigues du con-

fesseur royal, Arnoux ; pour comble de ridicule, par la douce folie du Père Dominique de Jésus-Maria, qui ordonna de tirer contre Montauban les fameux quatre cents coups de canon[1].

Si, pour d'excellentes raisons, on ne doit pas se fier aux belles promesses des prélats et des fauteurs de croisade, que dire « des affronteurs (effrontés), qui promettent un fonds qui ne coûtera rien à personne ? Renvoyons-les en un mot par cette maxime de philosophie « *ex nihilo nihil fit* : de rien il ne se fait rien en la nature ». Malheureusement, les « affronteurs l'emportèrent peu après ; on a peine à énumérer les édits fiscaux que le Parlement fut forcé d'enregistrer, pour subvenir aux frais de la guerre. Mais, « tout cela, qu'est-ce, sinon la la substance du peuple ? » La conséquence va de soi ; l'auteur démontre avec une force nouvelle la solidarité qui lie toutes les classes : « et quand il sera directement imposé sur le Tiers-Etat, la saignée se fait en son bras, mais tous les membres y contribuent ; tous les ordres du royaume en sa personne et sous son nom sont taillables. Ainsi nous veulent ces beaux esprits nous traiter en jeunes gens, à qui on fait trouver argent pour leurs plaisirs à perte de finance ; mais au bout du terme, il faut payer, et le crédit et la marchandise estimée au double ; et le mal est que le moulin ou la métairie y demeure ». Cette comparaison ingénieuse nous fait toucher du doigt le vrai crime de ces « affronteurs » *alias* « traitants », sangsues qui prêtaient l'argent au roi à des taux plus qu'usuraires, qui dupaient le souverain, comme ils faisaient des fils de famille.

Tous les expédients, plus ou moins réguliers, ont été, après exécution, dédaigneusement écartés. Mais il y a un moyen non ordinaire, surnaturel, en un mot, il y a « le miracle ». « Ne mettez-vous pas en compte les miracles

[1] Voir H. Martin, t. II, p. 179.

qui accompagneront cette guerre sainte? Car que devons-nous attendre moins que l'épée de sainte Catherine de Fierbois, baudriers tombant du ciel, et lances fleuries? » surtout puisque les jésuites s'en mêlent, qui en ont fait de si étranges aux Indes, et qui ne se promettent pas moins que de fendre le Jourdain sous leurs pieds, fondre les murs de Jéricho avec leurs trompettes ! Certes, ce qu'ils ont fait aux Indes, je m'en rapporte ; me suffit de savoir qu'ils n'ont pu empêcher que les Hollandais n'y règnent, et en leurs Moluques ! » On sait quelle était la richesse légendaire de ces îles aux épices qui avaient excité de tout temps les convoitises des Européens.

« Mais pour demeurer en notre Europe, je n'ai reconnu aucun miracle d'eux, sinon que par leurs monopoles, ils ont fait perdre au roi de Pologne la couronne de Suède, mis en grand hasard à Ferdinand II tous les Etats et anciens patrimoines d'Autriche, troublé la France sous Henri III. » Tous ces faits sont connus : Sigismond Wasa, gagnant comme catholique la Pologne, perdant la Suède au profit de son oncle protestant, Charles IX ; Ferdinand, mis en péril dans Vienne en 1619, l'élève de la société par excellence ; enfin, la Ligue, son œuvre propre ; il est donc permis de mettre à l'actif ou au passif des jésuites tous ces « accidents » dont ils sont responsables. Aussi l'auteur redouble-t-il ses coups contre les « bons pères », qu'il saisit sur le vif de leur action politique : « de telle sorte que la France en vint sur le bord du naufrage, garantie par la seule vertu d'Henri-le-Grand, et encore en doit-on savoir gré à ceux qui l'assistèrent » (c'est-à-dire à ses clients, les huguenots) ; « ils ont suscité par leur doctrine des Barrière, des Châtel, des Ravaillac, tant enfin qu'elle y est demeurée, et encore n'en peut-on rejeter la semence ! » Après cette vigoureuse répartie, encore l'exemple des « sages Vénitiens, qui ont su par tant d'expérience se défaire de cette

engeance ! » L'auteur n'oublie aucun trait lancé contre les jésuites, et surtout par leurs amis : « Et ce prudent Paul V, quantes fois il a dit : « Ces gens-là ruineront l'Eglise par leurs violences ! » Ce n'est pas le « *Yo el Rey*[1] » qui aurait dit chose aussi fâcheuse pour la milice pontificale : « Car, quant au roi d'Espagne, ce qu'il en fait ne rabat rien de sa prudence, ces « bons pères » lui servant comme de vipères privées, qui ne mordent que là où il lui plaît. »

L'auteur aurait le droit de conclure ; la thèse est plus que prouvée. Mais son patriotisme n'est pas satisfait tant qu'il a une seule objection à résoudre ; il en inventera au besoin pour avoir l'occasion de s'expliquer sur un certain nombre de questions qui intéressent l'avenir de la France ; rappelons-nous d'ailleurs le titre du manifeste[2] : « Occurrences et mouvements du temps » ; c'est donc un traité *ex professo* sur la politique générale. Nous en avons assez dit pour ne pas nous croire obligés de le suivre jusqu'au bout ; nous nous bornerons désormais à deux ou trois citations. La première est sur le péril qui menace la France au dehors : « Le plus dangereux voisin de nos Etats fait profit de nos calamités, gagne cependant pays dans la chrétienté, rabroue ou supplante nos alliés, nous cerne de tous côtés, en attendant qu'une brèche raisonnable lui soit ouverte » ; qui ne suit là comme à la trace le conseil du cardinal *Bellarmin* pour la monarchie universelle, et quel plus court chemin pour y parvenir que l'affaiblissement de notre roi et la disposition de son Etat, qui seul, au jugement d'un chacun, lui fait obstacle ? Nous parlerons-nous de nous remparer contre son invasion ; mais la ruine sera déjà sous nos pieds, déjà sera terminée la mêlée ! »

[1] « Moi, le roi. »

[2] Ce qui prouve encore le caractère général de ce manifeste, c'est qu'il a été réédité (voir catalogue de Bibl. nat. 1623) sous le titre de *Docteur français*.

Comment, reprend l'auteur, pour faire rougir de honte les « zélés », le grand seigneur « plus sage, plus humain, plus charitable », laisse vivre les moines du mont Athos, « leur donne même une pension annuelle ». On le voudrait voir sans doute « exterminer toutes les églises chrétiennes en son empire ! » Et le pape qui, « sous un certain tribut », permet les synagogues aux juifs, « publiques et privées dans Rome ». « Les huguenots pourtant croient au même Dieu, n'espèrent salut qu'en Jésus-Christ, adorent la même Trinité, règlent leur foi par les mêmes Ecritures, aspirent au même héritage. » Est-ce là le langage d'un simple chanoine ou sinon par les termes mêmes, du moins par la charité, le langage d'un Fénelon ?

Ce n'est pas seulement sur la « charité » et l'esprit de douceur du clergé séculier que l'auteur compte pour détourner la guerre ; mais aussi sur le pape *Paul V*, qui commence à s'inquiéter du progrès de l'Espagnol en Valteline et en Italie : « Qu'avons-nous à attendre, sinon que ce *printemps*[1], il nous prêchera la paix entre les catholiques, la trêve aux hérétiques » (à cause des menaces de descente que faisaient alors les Turcs dans le royaume de Naples), membres pourris, nous aura-t-il dit tant de fois, mais ores supportables, ores salutaires à la chrétienté, lorsqu'il y va du sien, et pourquoi non dès maintenant, lorsqu'il y va du nôtre ? »

Malheureusement, Paul V mourut le 25 février suivant ; son successeur, Grégoire XV, donna pour instruction au nouveau nonce Corsini de pousser immédiatement à la guerre contre les huguenots, premier gage à l'Espagne, qui put mettre à profit nos troubles intérieurs pour nous tromper par le traité de Madrid (25 avril), qu'elle se garda d'exécuter.

[1] Voici la date du pamphlet fixée d'une manière précise, un mois ou six semaines avant la mort de Paul V (25 fév. 1621).

Et les assemblées « sans brevet de permission » que tiennent les huguenots ? Sans insister sur ce « qu'ils nous savent répondre, qu'il leur avait été promis, en cas d'inexécution des choses promises dans les six mois, d'être autorisés à se rassembler de nouveau », Fancan adresse aux catholiques une suprême adjuration en faveur de ses clients, qui sont pour lui des enfants de la patrie commune : « Prenons garde que ce que nous leur imputons ne leur vienne plutôt d'appréhension, ce que nous interprétons à peu de respect, de trop de crainte. » Il oppose, avec une rare habileté, la conduite généreuse du feu roi « qui avait éprouvé leur fidélité pendant tant d'années », sous le règne duquel ces assemblées, aujourd'hui « réputées instruments de troubles », étaient si paisibles, à la conduite équivoque et contradictoire du gouvernement actuel. Voilà les relations si faciles, si cordiales qui unissaient le roi et son Etat à ceux qu'on appelle à présent des « factieux ! »

L'œuvre est achevée ; l'écrivain a justifié à l'avance la résolution désespérée où seront peut-être acculés les protestants, où les guette la haine invétérée de leurs ennemis. Contraste frappant entre la magnanimité d'un grand roi qui fondait la prospérité de son royaume sur le rapprochement de tous ses sujets, et l'attitude antinationale d'un gouvernement, ou plutôt d'une faction de fanatiques, qui n'aspirent qu'à priver la France d'un sang précieux ! Avec la politique d'un Henri IV, on assure à jamais, si on la suit inflexiblement, la tranquillité d'un Etat ; avec celle d'un Luynes ou des jésuites, fauteurs responsables de cette guerre impie, on aboutit non pas seulement à la suppression de garanties qui, par une longue tolérance, se seraient usées d'elles-mêmes, non pas même à cette situation supportable que Richelieu sera dans la nécessité d'imposer aux protestants. Non, la logique des faits est fatale : un demi-siècle plus tard, quand ces prétendus rebelles ne sont plus que des su-

jets dociles et industrieux, sans l'ombre d'une raison, uniquement pour satisfaire l'orgueil infaillible d'un monarque absolu, les passions séculaires d'une coterie haineuse, on supprimera la liberté de conscience et la liberté civile ; en un mot, on révoquera l'édit de Nantes !

## III

*Discours salutaire et avis de la France mourante au roi*[1].

Le raisonnement serré, l'argumentation éloquente sont de nature à convaincre ceux qui écoutent ou comprennent. Mais Fancan s'aperçut qu'il avait écrit pour des sourds ou pour des aveugles ; il résolut de secouer à nouveau la torpeur ou l'indifférence du public, en suivant une autre méthode. C'est la *France* elle-même qu'il appelle à son aide, la *France mourante* : au raisonnement succèderont les sentiments passionnés, les cris émouvants d'une mère à l'agonie ; l'écrivain donnera ainsi la mesure de la souplesse et de la variété de son talent.

Le *Discours salutaire et avis de la France mourante* a été composé certainement avant le 1er avril 1621 ; car il ne fait aucune allusion aux événements de la campagne, ni même à la nomination du duc de Luynes à la dignité de connétable (3 avril). D'autre part, l'auteur parle nettement de l'assemblée de la Rochelle, réunie dès décembre 1620, qui, dans une heure d'affolement, lance sa déclaration de guerre le 22 février ; c'est donc en mars 1621,

[1] Recueil Luynes, p. 343-274, éd. de 1632 ; — Bibl. de l'Institut, 1622, v. 465 ; — Bibl. nat., n° 1614, réd. en 1621.

qu'aurait paru le pamphlet, deux mois après le *Discours politique*. La Bibliothèque historique n'a pas indiqué le *Discours politique* comme étant de Fancan, ayant été écrit par lui avant la *France mourante;* nous-même, au début de notre travail, nous pensions commencer notre étude par ce second écrit qui nous paraissait ainsi qu'à tout le monde le premier de notre auteur. Nous avons trouvé à la bibliothèque de l'Institut, le *Discours politique* (à la date de 1621), confirmé par le catalogue de la Bibliothèque nationale, qui inscrit sous le n° 1612, à l'année 1621, ce même discours immédiatement avant la *France mourante* qui a le n° 1613; cette double indication a changé le cours de nos idées.

La rédaction antérieure de cet écrit n'est pas douteuse; nous allons, par la comparaison des idées et des procédés de style, démontrer que la *France mourante* est la suite naturelle, à un faible intervalle, du plaidoyer si persuasif que nous avons analysé.

La *France mourante* renferme déjà des récriminations violentes contre Luynes et ses frères; mais elle ne les désigne qu'à la fin, en jouant sur leurs noms. Ce pamphlet est un suprême effort pour détourner Louis XIII de marcher contre les protestants, sous la forme d'une exhortation directe adressée à sa personne. Nous y retrouverons nombre d'arguments développés dans le *Discours politique;* mais c'est le sentiment, la passion qui dominent ici, parce que l'auteur est plus inquiet sur l'issue des événements.

Le ton de l'exorde en est une première marque : « Par quel bout reprendrai-je mes mortelles doléances commencées depuis la moitié d'un siècle et davantage? J'ai vu ma robe teinte du sang de mes enfants ; j'ai vu leur chair servir d'engrais à mes vastes campagnes rendues fertiles à ma désolation, vu qu'elles n'ont produit leur fruit pendant plusieurs années que pour nourrir les bourreaux de ma géniture, les auteurs de mes confu-

sions ! J'ai vu ravir la vie de mes sacrés monarques entre mes bras et dans mon sein par des monstres sortis du centre des abîmes, poussés à cette fureur par quelques noirs démons, qui me travaillent jusqu'à la mort depuis soixante années ! »

Ces démons, c'est la faction cléricale, ce sont les jésuites; l'auteur leur a déjà dit leur fait dans le *Discours politique*. — Le prétexte de ces « grands malheurs non comparables qu'à eux-mêmes, les derniers aux premiers », c'est « ma religion ». L'étranger a porté bien avant ses prétentions, à ma couronne, mes serviteurs avançaient leur main pour la prendre, haussaient leur tête pour l'y loger... j'attendais quelques secours de mes principaux membres; mais, oh malheur ! la gangrène et la pourriture les gagnent l'un après l'autre. Mes ecclésiastiques sont perdus, et n'emploient ce qu'ils ont de vie mourante qu'à procurer ma mort ! Bergers devraient-ils être, pour assembler mon peuple sous la bannière d'un seul Sauveur; mais ils sont loups forcenés de rage, dispersant çà et là ceux qui endurent leurs dents cruelles.... Ma noblesse, effrénée de vices, n'a ni courage ni vertu, qu'à s'entretenir poltronnement la vie. Ce sang tant généreux et noble du chevalier sans peur, des Nogarets et Colonnes, n'échauffe plus ces âmes morfondues aux héroïques actions de leurs devanciers.» Ces invectives d'abord générales s'appliquent bientôt aux personnes (sans les nommer, bien entendu, mais faciles à reconnaître).

Après le clergé et la noblesse, c'est le tour de la magistrature : « Toute ma justice est aux enchères; ses précieux ornements ne consistent plus qu'en robes et soutanes de draps de soie de grand prix. Sa balance n'est employée qu'à peser l'or de la corruption, et son glaive ne sert plus qu'à punir les misérables, non ceux qui l'ont mérité. »

Aucun des ordres de la nation n'échappe à ces fu-

rieuses objurgations : « Puisque de trois Etats qui constituent mon être, les deux entiers ou peu s'en faut (clergé et noblesse) et plus de la moitié de l'autre (le tiers) sont sans force et sans vertu. » — Cette condamnation même de la majorité du Tiers-Etat qui pourtant comprenait les « bons Français », la *France mourante* l'exagère au début, sans doute parce que l'écrivain qui la fait parler est sous le coup de sa tristesse devant l'indifférence de la nation, à la veille d'événements douloureux. Plus loin, un peu calmée, la *France mourante* reprendra pour son compte beaucoup de ces condamnés, en particulier les magistrats du parlement, qu'elle suppliera d'accourir à sa défense.

L'exorde est terminé : à qui se vouer désormais ? « Dans le sein de qui verserai-je mes larmes ? Entrerai-je dans le cabinet de mon prince ? En son conseil d'Etat ? Je le tiens voirement pour la quintessence de ces trois ordres, mais non toutefois *raffiné*[1] jusqu'à la perfection... Dites-moi, de grâce, s'il n'y a pas de la subtilité à conseiller mon prince, d'appliquer des violents remèdes sur un corps dont le pouls bas et languide n'a plus qu'un degré à descendre pour rencontrer sa fin ? »

L'auteur touche à la vraie question : les remèdes violents, c'est-à-dire une guerre funeste et inutile, ne peuvent qu'affaiblir encore la *mourante*. — Le ton de la *France* s'élève, la supplication remplace l'invective : « Je reviens à vous, mes enfants (ainsi vous veux-je appeler, hors que vous ne me traitez en mère, puisque cherchez à faire mourir mon Jacob. » Ces enfants ingrats, ce sont les catholiques « zélés » qui veulent perdre son enfant d'autant plus cher qu'il est plus menacé, son « Jacob » de la Religion : « Quel profit du sang de vos frères ? Si je meurs, me pourrez-vous survivre, bien que

[1] Encore une expression qui appartient en propre à Fancan ; nous la rencontrerons dans *la Voix publique*, et dans d'autres pamphlets.

le désiriez ? et si vos frères sont par vous occis, estimez-vous que ma caduque vieillesse le puisse voir, sans y laisser avec vous et eux ma misérable vie ? Je les ai portés comme vous en mon ventre, les ai élevés en mon sein, les ai aussi nourris de mon lait. » Nous abrégeons un peu, pour donner la conclusion que la « France » tire de cette fureur de la majorité de ses enfants : « Que si mes maux ne vous touchent, du moins soyez émus de ceux qui vous attendent : l'épée, la peste et la famine sont furies aveugles qui ne regardent où elles frappent... Sachez, qu'ayant une fois allumé le flambeau de la guerre civile dans mes entrailles, vous, ni tout le reste des hommes ne sauriez arrêter la vitesse de ses flammes, que vous et moi ne soyons réduits en cendres. »

C'est bien le langage d'une mère passionnée qui ne veut sacrifier aucun de ses enfants ; l'expression en est vraiment pathétique, grâce au mélange de menaces et de supplications. Mais pense-t-on que ce soit toujours la *France mourante* qui parle : l'écrivain gallican et frondeur ne se révèle-t-il pas à travers cette émotion d'ailleurs sincère ? Qu'on en juge par les deux courts passages qui suivent : « Vous, dont les humeurs et les noms se rencontrent par la transposition d'une seule syllabe (Luine, Aluine[1]), si ne crains aussi que par quelque fatalité, le transport des bornes de mon empire n'arrive sous votre domination. Vos *verds* conseils (encore un jeu de mots sur le garde des sceaux du *Vair*, créature de Luynes) m'avaient réduite aux abois, peut y avoir trente ans (vers 1591) lorsque mon Louvre s'en allait prendre le nom de l'Escurial, et que Philippe, roi des Espagnes, se préparait déjà pour faire son entrée dedans Paris sa bonne ville. »

[1] Aluine, vieux nom français de l'absinthe ; mot qu'on retrouve dans les quatrains du temps.

Ainsi les ministres actuels préparent à la pauvre mère le supplice qui lui fut infligé par la Ligue; mais l'écrivain, qui parle ici, veut bien donner une explication très bienveillante dans la forme, très ironique au fond de leur « zèle » : « Je sais pourtant que vous étiez portés d'un bon zèle, et que vous ne tendiez qu'à faire reconnaître et honorer par mes enfants le lieutenant du fils de Dieu en terre[1] ! qui désire encore autant que de vivre, de favoriser Louis, son fils aîné, de l'honneur de vassal du Saint-Siège, et ainsi l'élever au-dessus du roi de la Grande-Bretagne, de celui de Danemark et plusieurs autres qui ne méritent pas de lui cette grâce céleste. » Les souverains protestants se souciaient fort peu de « mériter cette grâce céleste ». Il est impossible d'accuser plus finement sous la forme d'un éloge, l'humiliation réelle que la « coterie » voudrait imposer au roi très chrétien.

Nous avons remarqué que la *France mourante* avait exagéré sa pensée et son indignation dans l'exorde. Elle revient vite à récipiscence : « Or ça, que j'abouche mon parlement de Paris, lequel je n'ai tantôt compris dans la coulpe des autres parlements. » La *France*, se souvenant de la protestation énergique de la cour souveraine, dans la séance du 18 février 1620, contre les édits fiscaux, élève jusqu'aux nues « cette colonne de l'Etat. Dieu tutélaire de la République, où se voient autant de Catons qu'il y a de présidents et conseillers en ses Chambres ».— Le passage qui suit est d'un ton grave et ému, tant l'attitude du parlement de Paris avait redonné du cœur « aux bons Français » : —« C'est à vous, mes braves, que compette à très bon titre le nom de parlement, duquel la vénérable antiquité vous a voulu honorer ! car vous parlementez gravement et justement non moins des affaires de la paix et de la guerre pour

[1] Le pape Grégoire XV.

l'Etat, que de ceux de la justice pour les particuliers ! Ce n'est point sans raison, qu'en l'une de vos mains, je vois l'épée, en l'autre la balance ; car vous avez fort prudemment pesé, qu'il n'est ni juste, ni utile de sortir l'épée hors du fourreau, pour s'égorger soi-même, comme désespérés, ou se couper les membres l'un après l'autre, comme frénétiques ! Vous avez aussi bien balancé, que les sommes innombrables, tirées des coffres de mon roi par le mauvais ménagement de ceux qui voisinent de plus près sa personne, ne se pouvaient faire qu'à dessein d'affaiblir sa puissance, rendue redoutable à ses ennemis par les seules finances, qui sont les nerfs de la guerre. »

Ce n'est pas seulement l'opposition financière que la *France* approuve chez les magistrats ; c'est aussi et surtout leur opposition gallicane ; elle prend à témoin le passé des belles résolutions « qui animent votre sang, royales âmes, lorsqu'il s'agit de la manutention des droits du souverain, du salut de mon peuple, et du bien de cet Etat : l'arrêt de 61 contre Jean Tanquarel soutenant quelques propositions hérétiques et séditieuses, les excellentes remontrances de l'an 85 à Henri III sur le désordre de l'Etat, le péril de sa personne, et les *attentats du saint Père contre la monarchie*, avec tant d'autres actes signalés, soit de ce temps-là, soit des années dernières contre Mariana, Bellarmin, Suarez, et autres instigateurs des assassins des princes. » — Voilà des titres d'honneur aux yeux du parti français et gallican ! « Mes louanges, ajoute la *France*, autant justes que véritables, ne sauraient égaler vos mérites. »

Les magistrats doivent être charmés ; mais la *France mourante* ne s'arrête pas aux éloges : « Il n'est pas temps de se lasser, mes bien-aimés ; vous avez vu d'autres orages ; ceux-ci ne peuvent vous effrayer... L'une de vos mains donc au timon, l'autre à l'*escoute*,

votre boussole à son droit point, et vos yeux toujours au pôle. Vente le vent d'Espagne ou de Rome tant qu'il voudra, si espérai-je surgir à bon port sous votre conduite, accompagnée de la faveur du ciel. » C'est-à-dire, conseillez, imposez au besoin le retour à la politique salutaire d'Henri IV, réformez vos alliances avec les Etats du nord, et foin de la cabale espagnole ou ultramontaine!

Le parlement, c'est bien, mais aussi : « à l'aide, mes fidèles Français, à l'aide. Vous qui ne participez non plus à la corruption de vos mauvais frères, venez tôt au secours de ces justement généreuses âmes. Si leurs voix ont assez de hardiesse respectueuse pour frapper l'oreille de notre roi, vos vœux ne doivent avoir moins de dévotion religieuse, pour demander et obtenir du ciel l'effet de leur *juste remontrance.* »

Voilà les « bons Français » à leur tour remis complètement en grâce. Est-ce tout? — Mais dans ces deux ordres si âprement condamnés tout à l'heure, il y a aussi « de bons princes », un « résidu de brave noblesse », des « gens d'Eglise catholiques français » — « chacun à votre tâche, pour d'une même épaule relever mes mâts, rhabiller mon cordage, mettre mes voiles à bon vent, et reprendre le droit fil de ma navigation; non vers Calais, non vers l'Espagne, ni aux côtes de Saintonge, ains au Havre-de-Grâce, ou tel autre port moins périlleux qu'on puisse rencontrer en mes terres ! »

Cet appel émouvant à l'union des « bons français » avec la « vertueuse noblesse » et les « catholiques français » est la marque d'un vrai patriotisme, qui se défie de tous les pièges ; de Calais, c'est-à-dire des périls de l'alliance anglaise, « d'Espagne et des côtes de Saintonge », c'est-à-dire du fanatisme espagnol et du « cantonnement[1] » calviniste; qui trouvera son repos dans

[1] Expression employée par l'auteur dans un autre pamphlet.

un port exclusivement français celui-là, le Havre-de-Grâce !

Cette première partie du pamphlet nous a paru réparer avec habileté les faiblesses ou les exagérations de l'exorde. Nous arrivons à la seconde et dernière, la plus importante; après la nation, le roi. En lui réside non-seulement la souveraineté de tous, mais le pouvoir absolu de sauver ou de perdre la *France mourante*. Il ne me reste plus qu'à parler à mon prince pour lui dire un dernier adieu, et l'avertir avant ma fin des grands malheurs que je vois menacer mon peuple et ma couronne. Je viens donc à vous, ô mon Louis, que j'aime plus que mon âme, non en habits somptueux, non avec discours de fard et déguisement, comme ceux qui vous charment et vous endorment à la façon de Dalila... Vous n'entendrez de moi que choses véritables ! »

Peut-elle, en effet, décrire trop vivement ses souffrances ? « Ma robe noire est déchirée, ma face pâle et décharnée, mes sanglots profonds et entrecoupés prêchent assez haut mon deuil, et prophétisent ma mort. Et tout cela, mon prince, pour ce qu'on vous porte au feu, au sang, aux roues contre la meilleure partie de mes enfants, mes sujets les plus fidèles ! » — Ce sont là conseils des « partisans d'Espagne » des « Iniguistes » (disciples de Loyola), « de qui Ravaillac tenait son meurtrissant couteau ». — La « France mourante » frémit à la pensée des ruines qui perdront le royaume : « Vous allez, tantôt voir, ô mon prince, le peuple abandonner les villes, chercher la mort dans les champs, et leurs tombeaux dans les ondes... ; lors les veuves viendront à grosses troupes vers *V. M.*, pour obtenir d'elle non la vie, mais une prompte mort qui mette fin à leurs misères insupportables. Ne pensez plus de voir mes campagnes jaunissantes de l'or de Cérès. Vous ne les verrez qu'hérissées d'épines et de chardons... Ne me demandez plus alors de tailles, plus d'impôts, de tributs ou de

péages ; ainsi disposez-vous de bonne heure à une tempérance forcée, sinon que fassiez rendre gorge à vos éponges, en les pressant un peu, mais encore seront-elles bientôt épuisées ! » (Allusion aux favoris qui ont entassé dans leurs forteresses les deniers de l'Etat.)

La *France*, emportée par son émotion, trace alors un tableau étonnant de vérité et de verve, qui rappelle par certains traits le *Discours politique*. « Alors ne se verra plus ce grand et renommé commerce que mes marchands et commissionnaires font par toutes les parties habitées de l'univers, seules et sûres mines cependant qui apportent plus de finances en vos coffres, que ne font celles de Pérou à l'Espagnol votre beau-père » Philippe III qui va mourir dans quelques semaines [1], ce qui fixe la date précise de ce pamphlet), « on trafiquera voirement, mais ce sera en hommes et en âmes ; l'enfant vendra son père, le père l'enfant, la femme le mari et le mari la femme ; cruauté contre nature, apanage certain de toute guerre civile pour le fait de la Religion... Vous serez contraints, dis-je, lors d'acheter les Irlandais ou autres nations étrangères pour faire habiter vos provinces dépeuplées par la violence de vos armes ! »

Ce passage, que nous avons abrégé, ne complète-t-il pas le tableau que l'auteur a déjà tracé dans son premier ouvrage de la misère des villes et des campagnes ? Exagère-t-il ? Qu'on lise quelques lignes des relations à la même date de l'ambassadeur vénitien Priuli, qui n'est que l'écho de l'opinion commune, qui confirme sur ce point, et sur d'autres relatives à la défense des huguenots, les assertions de notre auteur : « D'autres diront qu'*il* y a deux inconvénients à vouloir exterminer les hérétiques : Le premier, c'est que le but ne pouvant être atteint sans une guerre civile longue et âpre, le

[1] 30 mars 1621, date de la mort de Philippe III.

royaume se consume, se dépeuple, s'appauvrit de biens et de personnes ». — C'est moins développé, mais c'est aussi énergique : « L'autre, c'est que les hérétiques étant les vassaux les plus sûrs vis-à-vis de l'Espagne, il serait funeste de les aliéner. Il faut donc les caresser et les tenir dans le contentement ; de la sorte, ils ne troubleront pas la paix, et les Espagnols seront incapables de rien tenter contre la France tranquille et pacifiée à l'intérieur. » (2 mars 1621.)

Voilà ce qu'écrivait à la « sérénissime république » à la veille de la guerre, au moment où Fancan composait ses deux plaidoyers du *Discours politique* et de la *France mourante ;* voilà ce que souhaitait cet ami dévoué de notre pays. Notre auteur n'a fait que revêtir de son beau langage les conseils donnés par ce « tant sage vénitien » comme il appelle les citoyens de cette nation libre. C'est par le même argument si fort, qu'il complètera la justification des protestants.

La *France mourante,* après avoir perdu « tant d'enfants, tant souffert de peines, salué de si près le tombeau », sent que « tout va fondre, et puis sa fin ». — Elle expose et réfute à la fois les accusations passionnées de la cabale : « Il y a remède, à quelque prix que ce soit (disent-ils); il faut faire la guerre pour rétablir l'Eglise catholique en son lustre premier ; et n'est à regretter le royaume de France, si en le perdant vous gagnez le céleste ; mais bien loin de cela, Sire, nul hasard en cette entreprise, trois matinées la termineront ». — Voilà les sornettes des « zélés ». La *France* leur oppose l'exemple d'Henri III qui résista longuement aux *Ligués* de son temps et par raison d'État et par celle de conscience. Mais il fallut enfin céder à la force. Le conseil en avait été pris à Rome et en Espagne, il ne restait qu'à l'exécuter en France. » — Aussi, quand elle reporte son souvenir « sur les accidents déplorables dont ce dessein infernal fut suivi », elle « appréhende pareils effets de

causes semblables ». — Dans une invocation touchante à « Dieu, seul auteur et conservateur de mon être », elle demande à ne pas voir « pour la troisième fois trois esprits malins » (les trois Luynes) faire de son État « un épouvantable théâtre, où se joueront les plus sanglantes tragédies que le monde ait jamais vues. »

« On vous trompe aussi, mon prince, de vous faire la ruine des huguenots si facile : Toutes mes forces pendant ma frénésie y ont été ci-devant consumées ; l'Espagne y a perdu son or et ses pratiques ; Rome et Sa Sainteté le latin de leurs bulles. » — Rappelant la déroute des Grands, près d'Angers, qui a surexcité l'orgueil du favori : « C'est toute autre chose, ô mon prince, que la déroute du Pont-de-Cé. » (L'auteur dira « la drôlerie » dans *l'ermite Valérien*. — Alors : Vous trouverez véritable la conclusion prophétique de Henri III en la harangue qu'il fit à *messieurs de Paris*, au Parlement et ecclésiastiques — assemblés dans le Louvre, en l'an mil cinq cent quatre-vingt-cinq : « Il eût mieux valu me croire, dit ce sage prince, j'ai grand'peur qu'en voulant perdre le prêche, nous ne hasardions fort la messe ! »

Si les lamentables leçons de l'histoire ne suffisent pas, « sachez si ceux contre lesquels ils vous animent n'adorent pas un seul Dieu, pas un seul Jésus-Christ, s'ils ne font point, en un mot, profession de saint Evangile ; de peur qu'en les faisant mourir sans cause, vous ne soyez trouvé faire la guerre à Dieu, à son Christ et à sa divine parole ? Ce que les puissants monarques de la terre n'ont jamais entrepris sans y laisser leur couronne et leur vie ! Et puis les âmes et les consciences ne se peuvent forcer, elles se moquent du fer, des gibets et des flammes, craignant tant seulement celui qui peut les tourmenter sans fin et sans mesure, au siècle d'éternité ! » — La vérité est la même dans tous les temps ; les zélés proscripteurs du dix-septième siècle auraient dû se rappeler, en lisant ces paroles déchirantes de la

*France*, les premiers martyrs de l'Eglise, leurs éloquents apologistes, Tertullien et les autres ! L'auteur ou sa cliente, n'avait-il pas le droit de leur crier dans une comparaison infamante, trop méritée : « Cela est bon à Mahomet d'ainsi le pratiquer ; il n'y a point de religion en la force ! »

Enfin, reste « le prétexte des conjurés : C'est pour crime de rébellion qu'on les attaque ! » — Voilà le point sensible : La *France mourante* défend ses malheureux enfants avec une vigueur désespérée, et retourne, non sans justesse, l'attaque contre les « cabalistes » : Ceux-ci craignent que si la religion des huguenots s'avance, leurs revenus ne diminuent, et que l'esprit du Vatican étant chassé, le devinement des choses qui se font en l'autre monde » (*alias* la superstition), ne soient plus de requête et de mise. A quoi Sa Sainteté et ses principaux officiers les « Iniquistes » feraient une notable perte. » Nous comprenons que les « zélés catholiques » vouent au feu éternel l'auteur de ce passage impie ; mais « tous les bons Français », même catholiques sincères, durent approuver les lignes suivantes : « Rome voit bien que tant que cette religion subsistera dans mon Etat, votre couronne ne peut être soumise à la tiare de son pontife. Les pauvres huguenots sont trop fidèles et passionnés à votre service pour l'endurer. L'Espagnol perd aussi l'espérance d'avoir ses coudées franches dans mon sein, si ces prétendus réformés ne lui font place ; il ne peut les avoir à coups de *pistolets*, ils lui font faux feu. Faut donc que par ces ressorts secrets ils fassent jouer contre eux votre royale épée, c'est-à-dire en bon Français, qu'ils vous battent et vous vainquent de vos propres armes, les siennes n'étant d'assez forte trempe pour en venir à bout. » — Cette page, si vive et si patriotique, ne confirme-t-elle pas le conseil du « sage vénitien ? »

Comment désormais pourrait-on les traiter de rebelles ? Le dernier retranchement des « zélés » va être

forcé : « Mais on appelle rébellion, lorsqu'ils s'assemblent, sur la promesse qu'on dit que Votre Majesté leur en avait donnée. » — Cela est parfaitement exact, les gouvernements qui s'engagent même par promesse verbale sont responsables, s'ils ne la tiennent pas, des « *résolutions* » que provoque leur manque de parole : la *France mourante* qui jette un voile discret sur la « déclaration de l'assemblée de la Rochelle du 22 février », plaide plus que jamais, avec ferveur la cause de la pitié, de la justice, de la clémence : « Vous êtes Louis le Juste ; oyez-les donc avant que de les détruire. Si vous portez en l'une de vos mains le glaive, aussi avez-vous en l'autre *celle* de justice. » — Suit une longue description du sceptre d'or et de son ornement d'ivoire très blanc « pour ce que l'éléphant, entre tous les animaux de la terre, est le plus juste » ; la *France* en tire un argument inattendu. Le souvenir d'Henri IV la sert mieux : « Le prince sans autre second que vous, Sire, au discours qu'il fit aux principaux de son parlement sur la vérification de l'Edit de Nantes, parle en ces termes que l'histoire rapporte : « Je ne trouve pas bon (dit ce bon prince), d'avoir une chose en l'intention, et écrire l'autre. Et si quelques autres l'ont fait, je ne la veux pas faire comme eux, la tromperie est partout odieuse ; mais elle l'est davantage aux princes dont la parole doit être immuable ! »

Voilà des paroles qui ne s'oublient pas ! Voilà le souvenir qui doit sauver les huguenots, si Louis XIII est bien le fils de son père, s'il n'est pas infidèle au culte passionné, quoique un peu inconscient, qu'il a voué à sa mémoire. « La *France mourante*, sous la sauvegarde du grand Henri, s'écrie dans un élan suprême : « Quoi ! mon prince, quand on calomnie ces pauvres Réformés, ils recourent à vous comme protecteur de leur innocence ; quand on les persécute, vous êtes leur retraite ; quand on attente sur leurs vies, ils vous en re-

connaissent le garant. On a beau user de menaces, on a beau leur dire qu'ils perdent leur temps et leurs peines : Si ne cesseront-ils jamais de renouveler leurs supplications très humbles, et comme fidèles Mardochées seront toujours à la porte de votre Louvre, pour découvrir les sanglantes conspirations qu'on brasse journellement contre l'état de votre sacrée personne. »

Elle termine enfin par une sorte d'adjuration qui doit toucher le cœur d'un fils : « Quels d'entre vos sujets ont-ils été de tout temps plus fidèles à la couronne? Quels ont attenté sur la personne de vos prédécesseurs, entre lesquels a été frappé le dernier (je pâme en le disant), mon grand Henri de triomphante mémoire, père de Votre Majesté ? » — Le coup de massue retombe en plein sur les « zélés » et sur la « cabale ». La *France* a le droit d'espérer que « ces *Amans de votre cour* » auront justement « le gibet qu'ils avaient préparé con l'innocence des « Mardochées ».

# CHAPITRE II

## LES PAMPHLETS DE FANCAN CONTRE LE DUC DE LUYNES ET SES FRÈRES PENDANT L'ANNÉE 1621

### I

*Méditation de l'ermite Valérien, traduite de bon normand en vieux gaulois par un pèlerin du mont Saint-Michel en faveur de tous bons Français* [1].

Les deux discours que nous avons analysés prouvent combien Fancan, grâce à sa situation auprès de Richelieu, était au courant des intrigues de cour, des projets du gouvernement. Les relations que nous a révélées M. Berthold Zeller, du nonce Corsini, du résident florentin Gondi, surtout des ambassadeurs vénitiens, nous donnent à la même date les renseignements les plus circonstanciés sur les hésitations, les revirements de Louis XIII et de Luynes en mars et en avril. D'un côté, « le favori s'applique à ne pas abandonner la fortune au

[1] Recueil Luynes, p. 303 à 342, éd. 1632; Bibl. de l'Institut. v. 465, 1622; — Bibl. nat., n° 1599, 1621, in-18, 6 éditions en 1621 et 1622.

hasard des événements, et à écarter cette tempête par les mille ressources qu'on peut imaginer » ; d'un autre, « le roi se trouve porté aux mesures les plus violentes par les jésuites, les cardinaux de Retz et de la Rochefoucauld, le garde des sceaux, du Vair, et le prince de Condé, dont la fin est bien simple, satisfaire leurs intérêts particuliers » (dépêche du 2 mars). La responsabilité de Luynes n'en reste pas moins entière dans cette affaire de la Religion, « qui est maniée par lui seul, sans l'avis ni l'oreille d'aucun autre du conseil ». Pour en finir, tout en laissant à Lesdiguières le soin de continuer secrètement les pourparlers avec les huguenots, on répondit à leurs provocations en nommant le Favori[1] connétable (3 avril) ; « personne à la cour, ajoute l'ambassadeur vénitien, ne s'est émerveillé de cet événement ». A la date du 13 avril (à la veille du traité de Madrid), la guerre contre les protestants est décidée ; l'ambassadeur nous révèle les dispositions belliqueuses du jeune roi, les intrigues coupables de son entourage : « Le roi est maintenant plus rigide que d'ordinaire dans sa volonté d'être obéi, et de faire prévaloir son autorité par la force. Il y est poussé et excité par les jésuites, et en particulier par Condé ; celui-ci recherche au plus haut degré l'occasion de manier les armes, afin d'acquérir de l'autorité, des créatures et du domaine dans le royaume, voudrait servir de contre-poids au parti de la Faveur, afin de n'avoir plus à en dépendre, et à rendre son appui nécessaire au roi. » On sait comment le connétable, très expert en matière d'intrigue (ce fut tout le secret de sa puissance), sut évincer, pendant cette guerre de Montauban, le premier prince du sang, en faire, comme le dira bientôt notre écrivain, « son bailli de Bourges et du Berri ».

[1] Louis XIII avait offert longtemps auparavant cette dignité au duc de Luynes.

Tous ces renseignements, d'autres faits encore, les mouvements de l'opinion pendant la campagne, les accidents de toutes sortes qui arrivent à Paris, et répondent comme contre-coups aux événements du midi, nous allons les voir reproduits dans le très curieux pamphlet de *l'ermite Valérien*. Il paraît avoir été composé en juin ou en juillet 1621 ; car il fait allusion à certains actes du début, mais aucune au siège même de Montauban, commencé le 18 août ; il rappelle qu'en mai 1621, Luynes a enlevé la ville de Laon au marquis de Cœuvres, un des futurs auxiliaires du cardinal-ministre. Comment l'auteur a-t-il été amené à écrire sur un ton qui diffère sensiblement de celui dont sont animés les deux *Discours*, cette première satire sanglante contre le duc de Luynes et ses frères, dans un cadre assez singulier ? Le résident florentin nous en apprend la cause première. Il nous informe que la reine-mère s'était de nouveau, ou plus vivement encore, brouillée avec le Favori ; se montrait mécontente « en premier lieu, parce qu'on lui impose l'obligation de suivre le roi dans son voyage, et aussi parce qu'on ne lui donne aucune part dans les affaires de l'Etat. Si elle désire quelque chose, il faut qu'elle le demande à Luynes, comme une *personne privée*. C'est une situation que chacun prévoyait. Le confesseur du roi (*Arnoux*, celui qui avait extorqué à Marie le fameux serment) va s'employer pour lui faire donner quelque satisfaction ; mais son mal n'est pas de ceux qui cèdent à des calmants. Et Dieu veuille qu'en fin de compte, on n'apprenne point quelque coup de tête, comme elle a déjà fait : la défiance que le roi montre à son égard est ce qui la pénètre le plus douloureusement jusqu'au fond de l'âme ». (Dépêche du 26 février 1621.)

Ainsi, Marie de Médicis et l'évêque de Luçon furent au plus mal avec Luynes pendant toute cette année 1621 : la première, parce que le Favori témoignait sa défiance, ses rancunes par un espionnage et une surveillance in-

cessante, jusqu'à s'aviser de la faire traîner à la suite de l'armée « dans les bagages », dit l'ambassadeur vénitien, « en carabin ou en femme de lansquenet », dira notre pamphlétaire. Quant à Richelieu, malgré le mariage de sa nièce avec Combalet, le neveu de Luynes, il avait des griefs personnels contre ce « connétable improvisé », qui, non seulement, l'écartait jalousement des affaires, mais lui faisait attendre de longs mois, même des années, par ses intrigues secrètes avec le nonce et avec la cour de Rome, son chapeau de cardinal. La reine-mère fut absente de Paris pendant une partie de l'été de 1621 ; le chef de son conseil la suivit sans doute dans ses pérégrinations à travers le Midi. Mais leurs partisans, les secrétaires ou « domestiques » de l'évêque étaient restés dans la capitale ; Fancan, en particulier, dut recevoir l'ordre d'engager désormais une polémique à outrance contre le Favori et ses frères, afin de les ruiner dans l'opinion. De là, *l'ermite Valérien,* en juillet 1621, et les pamphlets qui suivirent à peu d'intervalle.

Les aveux obscurs à dessein que fait l'auteur dans le préambule du libelle confirment sa personnalité : « Après avoir reconnu les vanités de la cour, où j'ai été élevé dans ma jeunesse, j'ai choisi ce petit ermitage au sommet de cette montagne, pour y contempler avec plus de repos la grandeur des merveilles de Dieu, et l'inconstance des affaires humaines. » Voilà un détachement qu'explique le dépit éprouvé de l'insuccès de ses efforts éloquents pour détourner la guerre. Mais s'il annonce sa résolution « d'élever ses méditations spirituelles sur les insolences des temporelles, ce qui n'est malséant à un pauvre ermite, non plus qu'au père Arnoux de dire tous les jours son chapelet au milieu des cabales de la cour » (à ce premier trait nous reconnaissons Fancan), ne croyons pas que cette résolution sera de longue durée : « La nourriture que j'ai prise dès ma jeunesse dans un palais royal (voilà le témoignage de Saint-Germain

confirmé, les relations déjà anciennes de l'écrivain avec la reine-mère et Richelieu établies par son aveu personnel), m'a donné quelque adresse des mélanges de ce monde ; c'est le seul fruit que j'ai rapporté de la cour où je confesse que j'ai vu beaucoup de mal et peu de bien. » Aussi comme il se moque des « méditations grotesques que font ces idiots religieux, peu versés aux matoiseries du temps. » Que faudrait-il pour rattacher cet « ermite » peu convaincu aux intérêts mondains qu'il prétend éloignés à jamais de sa pensée ? Un simple accident, une découverte merveilleuse.

Dans le petit jardinet du vieil anachorète qu'il remplace, et qui était mort en odeur de sainteté, il arrache « un laurier sec » ; en fouillant à l'entour, il trouve successivement deux gros cailloux noirs qui, en se fendant, lui laissent voir deux quatrains écrits, dont le second était ainsi conçu :

Pauvres Bourbons, ne cherchez plus
Des couronnes pour vos victoires,
Ce laurier mort ici reclus
Vous présage des couleurs noires.

La découverte n'est pas finie : une petite caisse de pierre est là, dont il ôte le couvercle ; il aperçoit « dedans deux instruments, l'un fait comme les lunettes de Hollande », l'autre « en forme d'entonnoir » ; enfin « un mémorial écrit de la main du bonhomme, enveloppé d'une grande carte représentant le royaume de France avec toutes ses provinces, qui était fort vieille, toute déchirée ; au milieu était écrit en lettres rouges : « *Passatempo de Castella* » ; aux bordures écrit en lettres noires : « *Ménages* de favoris » ; le tout accompagné d'un échantillon de l'étendard béni que le pape Grégoire XIV donna à Sondrat, son neveu, lorsqu'il conduisit en ce royaume les troupes envoyées du Vatican au secours de la sainte Union catholique, l'an 1591 ». Le gallican railleur se révèle à chaque ligne.

La suite, on la devine : « Je m'avisai de mettre le bout de l'entonnoir en mon oreille », et aussitôt « j'ouïs plusieurs propos qui se tenaient aux paroisses voisines de mon ermitage, et entre autres, j'entendis la fermière du seigneur d'un village qui reprochait au valet de chambre « qu'il faisait le Luyne », et qu'il entretenait son maître en division avec sa mère, femme, fille et parents, afin de gouverner tout seul son maître et sa maison ». Dès lors, il prévit qu'il entendrait bien « d'autres drôleries ».

L'autre instrument n'est pas moins merveilleux : « Je remarquai que je voyais dans les maisons aussi à clair que dans les champs, et d'autant plus que le Louvre est en aspect droit au mont Valérien, j'arrêtai mes besicles sur la grande galerie dans laquelle je reconnus le roi jouant avec quelque jeune noblesse. A l'un des bouts d'icelle, je reconnus M. de Luynes environné de plusieurs princes ; je doutais d'abord que ce fût lui, parce qu'il était couvert, et les autres nues têtes ; mais après avoir regardé derechef, je trouvai qu'il y était en personne et *Messieurs nos grands en valets* ».

L'ermite improvisé va-t-il user de ces instruments pour découvrir les plus grands secrets ? Le génie du feu roi Henri le Grand lui apparaît dans son sommeil, pour dissiper ses scrupules : « Ne crains, lui dit-il, d'user de ces outils ; vois tout, écoute tout, et note ce que tu remarqueras être digne d'être révélé au public ; car le salut d'un Etat gît à découvrir ce qui s'y passe, afin de prévoir le mal qui s'y brasse. Ne néglige donc pas de veiller au salut de la France que j'ai tant chérie, révèle librement ce que tu apprendras : si le roi mon fils ne t'écoute, à son dam, ses bons serviteurs t'en sauront gré » (c'est-à-dire Richelieu et ses adhérents) et travailleront à leur possible, de repousser les ambitieux desseins des *trois avortons* qui veulent tout dissiper pour établir leur orgueilleuse fortune. » En attendant que l'évêque de Luçon travaille, sans y réussir d'ailleurs, à

ébranler la faveur de Luynes, son serviteur résolut de « suivre le destin pour connaître celui de la France, qui pronostique la ruine infaillible de la monarchie ».

La satire va commencer, sans ménagement, contre Luynes et ses frères : la différence, avec le *Comtadin provençal,* c'est qu'elle sera, autant que nous pourrons en juger impartialement, fondée sur des faits précis, confirmés par des témoignages de valeur. L'écrivain, c'est une preuve tout au moins de sa justice distributive, n'est pas plus tendre pour les « grands » qui flattent le Favori, que pour celui qui les traite « en valets ». Fancan part de ce principe confirmé par l'histoire, que « toutes les fois que la France a été réduite sous le joug des favoris, l'Etat en a grandement pâti, témoin ce qui s'est passé durant le règne d'Henri III..... Concini n'a-t-il point dissipé tous les trésors que le feu roi avait amassés, et pour son sujet, n'avons-nous pas vu tous les princes se soulever? » Qu'a fait Luynes ? « Pis encore, ayant ravi en une heure toute la substance de l'autre. Et non content, n'a-t-il pas épuisé toutes les finances du royaume, surchargé le peuple d'un nombre infini d'édits fiscaux très pernicieux, entre autres, celui des procureurs ? » Voilà un fait avéré, sur lequel nous n'insisterons pas ; la protestation solennelle du Parlement dans la séance du 18 février 1620 suffit ; on sait que l'édit rendait cet office héréditaire, ainsi qu'une foule d'autres dont M. Henri Martin a dressé la longue énumération.

« Cependant, il gagne le tiers et le quart dans le Parlement par pensions et par promesses » ; plus loin : « Toutes les actions (qui sont rares) que Luyne a jugées être agréables aux Français, il se les a voulu attribuer seul, et là où il a prévu la haine, il en a chargé les autres. A-t-il fallu vérifier quelques pernicieux édits au Parlement ? Il s'est servi de la présence du roi et des princes, mettant à couvert sa tyrannie aux dépens de la

réputation d'autrui ? A-t-il fallu retrancher les pensions ? Il a fait porter le rôle d'icelles par Sa Majesté au logis du comte de Schomberg, et lui s'en est allé à Lésigny (Isigny ?) afin que le mécontentement de la noblesse tombât sur le roi ! » Si le roi envoie à chaque soldat blessé (« après la drôlerie du Pont-de-Cé ») « un écu et quart, Luyne leur fait donner à chacun une pistole, en bravade de son maître ». Enfin, « quand il a voulu rétablir la paulette » (dont la suppression avait été la seule mesure donnant satisfaction aux notables de Rouen), il est allé seul au Parlement, parce que l'édit agréait aux magistrats ; mais « quand il a fallu vérifier l'aliénation des huit cent mille livres de rente sur le sel, il y a envoyé Monsieur, frère du roi. Voilà la routine qu'il pratique en ces pernicieux desseins ».

Nous savions déjà par les relations du nonce, des autres ambassadeurs que le connétable était expert en intrigue ; notre pamphlétaire nous en apprend de belles sur ses procédés en matière de finances ; ces détails peignent au vif sa singulière administration. Ce sont peut-être des médisances, ce ne sont pas des calomnies. Fancan a toujours attaqué avec vigueur les financiers de toutes charges qui ont prévariqué ; nous apprécierons bientôt sa polémique contre La Vieuville, dont il a préparé, peut-être déterminé la chute. On jugera s'il était aussi compétent dans ces questions de finance qu'en économie politique.

Après cette attaque très vive, mais fondée, *l'ermite* rend Luynes responsable des sinistres qui ont effrayé Paris depuis trois ans : « Savoir, l'embrasement du Palais de Justice qui a été dévoré par le feu avec toutes les effigies des rois de France », et « celui des Tuileries, dont il avait rempli les riches salles de paille et de foin pour la provision de ses chevaux ». Qui a été cause que l'accident d'une chandelle a réduit en cendres les plus somptueux lambris, plafonds et superbes cheminées de l'Eu-

rope. » Le ministre avait été au moins très imprudent.

Passant à l'ambition excessive des trois frères, il la critique en ces termes : « *Cadenet* (duc de Chaulnes) ne fait pas la petite bouche, qu'il veut pour sa part la province de Picardie, *Brante* la Normandie, et Luynes la Bretagne ; le bruit étant commun qu'il aspire l'engagement de ce duché pour assurance de cinq millions de livres qu'il dit avoir prêtées au roi. » Il l'accuse également de vouloir « s'approprier le pays d'*Albret*, à cause de la convenance avec le nom d'*Albert*, afin que par la transposition d'*un r*, ils puissent se dire princes du sang, et ensuite légitimes héritiers de la couronne. » Enfin, « il fait publier que Sa Majesté veut le faire *roi d'Austrasie*, et lui donner la couronne de Navarre, par où il fait connaître ouvertement le désir qu'il a de parvenir à la royauté. » Il est certain que Luynes n'a jamais été ni duc de Bretagne, ni roi d'Austrasie, ni roi de Navarre ; mais s'il a échangé ces projets chimériques contre des réalités plus solides, comme les gouvernements de Picardie et d'Ile de France, et des forteresses nombreuses et bien garnies, il n'en a pas moins rêvé une fortune plus haute dont son imagination était hantée. C'était un bruit public que ne propageaient pas seulement les pamphlétaires : le nonce Corsini, dans le portrait peu flatté qu'il a tracé du connétable, auquel nous aurons l'occasion d'emprunter plusieurs traits, s'est fait l'écho de ce bruit, sans y croire beaucoup, ajoutons-le : « On lui attribue un grand désir de devenir souverain dans quelque province du royaume, ou peut être d'acquérir quelque principauté en dehors des limites de France [1]. » Il négocia en effet, dit-on, avec le stathouder de Hollande pour l'acquisition de la principauté d'Orange.

Il y a des griefs plus sérieux contre Luynes : d'abord son mépris « pour les princes du sang, les jetant tant

[1] Dépêche du 1er octobre 1621.

qu'il peut dans l'opprobre pour les faire décrier par le peuple ». Il est vrai qu'ils le lui rendaient bien, si nous en croyons le nonce Corsini qui nous révèle un Luynes dominé par la vaine gloire, et depuis quelque temps devenu au même point superbe et intraitable. Aussi ni hors de son royaume, ni dans le royaume même, il ne trouve un prince qui lui soit réellement attaché; mais tout particulièrement le comte de Soissons, un prince du sang! Montmorency, Epernon, Vitry, font profession d'un mépris ouvert à son égard. Le prince de Condé, encore que sa haine contre la reine-mère devrait rendre ses intérêts inséparables de ceux du duc, ne se trouve pas néanmoins plus satisfait que les autres. » (1er octobre 1621.) « Et Monsieur, frère du roi, qu'il tient civilement prisonnier! » — « La reine-mère n'est-elle pas sous sa captivité? Ne la fait-il pas suivre les armées, sans avoir respect à sa qualité et à son sexe, ni aux incommodités et aux longueurs du voyage? On voit que le pamphlet a été écrit par un familier de la cour du Luxembourg. « Il traîne après lui le maréchal Lesdiguières, et Duplessis-Mornay suit honteusement son chariot triomphal. »

Le roi lui-même n'est pas épargné; Luynes est plein d'arrogance pour lui « étant si irrévérend, qu'il traite de toutes affaires, sans les communiquer que lorsqu'il lui plaît à Sa Majesté; il parle à elle publiquement le bonnet sur l'oreille, il se fait mieux suivre qu'elle, et ce qui est à remarquer, il l'a mené à *trousse-bagage* çà et là, où ses intérêts particuliers l'appellent, sans en prendre avis du conseil, ni même en parler à la reine régnante, ni à la reine-mère, sinon lorsqu'on les fait partir. « Les ambassadeurs sont encore unanimes pour confirmer ces procédés étranges du Favori, sa fatuité incommensurable, même à l'égard de la famille royale.

S'il traite ainsi les princes du sang, les grands, les deux reines et le roi lui-même, que n'a-t-on pas à craindre de son ambition? « Comme il a frustré les ducs

du Maine, de Guise et maréchal de Lesdiguières de la connétablie, il pourra bien exclure les Bourbons de la couronne ! » — « En quatre ans, il a épuisé le royaume de France, et réduit son maître à l'emprunt. J'ai ouï un des siens qui se vantait avoir conduit dans la citadelle d'Ámiens grand nombre d'argent, et assurait qu'il y avait plus de trente millions de livres »; c'est pourquoi, « lorsque le roi alla en Picardie, il n'entra dans la dite place que lui huitième. » — Or, si « l'ambition d'honneur est tolérable aux hommes d'autant qu'elle nous porte aux actions généreuses » (l'auteur nous paraît avoir déjà trouvé son modèle, on le devine), l'ambition de régner est redoutable, en ce que pour y parvenir elle pousse l'esprit aux actions tyranniques. »

Cette maxime s'applique d'autant mieux au Favori, que tous ses actes en sont pour ainsi dire l'éclatante démonstration. N'a-t-il pas envoyé à Blois le père Arnoux afin de « pieusement persuader la reine-mère » de ne plus reparaître à la cour ? — Il sème « la division entre tous les princes et grands seigneurs », entre la reine-mère et Condé, « entre le dit prince, et le comte de Soissons et la comtesse sa mère ». Il a été ingrat envers tous, n'a tenu aucune de ses promesses, pas plus à M. de Guise « auquel il avait promis la charge de maréchal de camp à armées pour lui faire quitter ses prétentions à la connétablie qu'à M. du Maine (ou Mayenne), auquel cette dignité appartenait et par mérite, et par promesses du roi » ; le maréchal Lesdiguières, « quoique vieux renard, s'y est laissé piper, et quasi tous les grands de la cour ».

Mais les autres membres du conseil, comment peuvent-ils consentir à « tant de calamités causées par un Favori ». Grâce à son « Ecoutoir », l'ermite entend la « populace » qui accuse « tous les seigneurs de lâcheté », et « messieurs du conseil d'infidélité », l'auteur ajoute pour son compte, qu'ils « sont conseillers de complaisance, et non

de conscience, *raffinés*[1] à la mode, et nourris de maximes accommodantes ». — Les Du *Vair*, les *Sillery*, les *Puisieux* et autres (nous exceptons le président Jeannin qui, d'après la *France mourante*, savait ce que vaut l'aulne d'une guerre civile), ont-ils jamais résisté en effet aux caprices du connétable ?

Cependant, ajoute patriotiquement *l'ermite*, nous sentons les orages des vents furieux du midi sortant des Pyrénées et monts Apennins, et ceux qui sont commis aux *eschauguettes* pour découvrir l'ennemi, n'en disent mot. Voilà l'habileté des gens du siècle ! Là-dessus j'entends dire à *Contades* (créature de Luynes) qu'il ne se faut étonner de tout cela, que M. de Luynes ne fait rien que ses prédécesseurs n'aient fait devant lui, et que de son côté il n'était obligé de faire mieux qu'eux, que c'est l'opinion de Mlle de Gournay (Egérie du parti dévot) et Rousselay (*Ruccellaï* dont nous parlerons plus tard), voire même du Père Arnoux et toute la sainte société ! » Décidément, « l'écoutoir » nous apprend des choses étonnantes ; l'indifférence des uns qui « ne sentent pas les vents furieux du midi », la complaisance intéressée des gens de cour et des *créatures* qui n'ont jamais vu mieux, n'ont plus de secrets pour nous.

« Ainsi nos conseillers aussi bien que nos princes semblent consentir à tout par une commune lâcheté. » — Pour les piquer encore plus dans leur dignité blessée, *l'ermite* leur raconte une étrange conversation qu'il a ouïe, il y a tantôt quatre ans, des trois frères en une chambre du Louvre : « Nous avons ces deux points à craindre, dit Branthe, que le roi vienne à nous manquer soit par le décès de Sa Majesté, soit par un changement d'affection » : « Vous oubliez, réplique Cadenet, la reine-mère ; à quoi il nous est aisé de remédier en la détenant toujours prisonnière, et en lui donnant tant de tra-

[1] Mot employé dans la *France mourante*.

verses !... Le plus sûr de tout, conclut Luynes, est de nous établir partout si puissamment, que nous puissions donner la loi à qui voudra nous heurter ! » — « Pourquoi nos princes et conseillers n'ont-ils pas autant de prévoyance pour la conservation de l'Etat, que Luynes en a pour la sienne propre ? »

*L'ermite*, de plus en plus irrité contre l'affaissement général, s'écrie d'un ton prophétique : « Qui ne voit que Luynes est si puissant de villes, de finances et de créatures, qu'il peut plus aisément traverser le roi en son royaume, que le roi, lui ? » Et puis, « il commande en roi, parle en roi, écrit en roi, ose mander que ses paroles valent brevets ! Il en a plein une escarcelle, et de pensions et d'états de maréchaux de France ! » Ici une allusion sanglante au protestant Châtillon qui « a trahi sa religion pour être de ses *maréchaux à la douzaine*, desquels au premier jour on fera une compagnie de *carubins !* Ha ! Châtillon, tu n'es pas descendu de ce *Gaspard* (l'amiral), tu es de la race du siècle, et comme tel tu as été chassé honteusement de Montpellier avec toute ta famille, qui sera à jamais une marque d'ignominie pour ta postérité ! »

*L'ermite* est aussi dur pour les grands qui se vendent que pour le Favori qui les traite « en valets ». Châtillon « n'est pas seul enfariné d'ignominie, tous nos grands en sont un peu barbouillés ». — Il en excepte pourtant le duc de Mayenne, dont la mort prématurée devant Montauban (17 septembre) lui fournira le prétexte d'un nouveau pamphlet. C'est surtout la maison de Guise qui exerce sa verve railleuse : des trois princes lorrains, l'un, le cardinal de Guise « sollicite ses procès à coups de poing » ; quand on annonça au duc de Guise, l'aîné de la famille, que les ducs de Mayenne et de Nevers l'attendaient avec son frère Joinville, il se mit « à saigner du nez ». Le même, « en dépit de ce que Luynes lui refusa de traîner de la charge de général des galères, partit de

Fontainebleau pour s'en venir à Paris, en résolution de mettre de force son frère le cardinal hors du bois de Vincennes ». (Celui-ci était en prison pour expier « ses coups de poing. ») — « Le chevalier de Bieux » auquel il avait communiqué son dessein, avec ordre de « se tenir prêt avec ses amis pour le lendemain matin », le trouva endormi à l'heure indiquée ; à son réveil, le duc déclara qu'il avait « rêvé toute la nuit sur cette affaire, et trouvé qu'il est plus à propos d'envoyer sa femme à Fontainebleau, pour faire savoir à M. le connétable son déplaisir, au cas qu'il ne lui donne consentement ». Chacun « se prit à rire, et le duc comme les autres, tant il est bon prince ! »

« La seule pusillanimité des princes a porté les favoris où ils sont à présent. » Cadenet n'a-t-il pas montré « en toutes ses actions qu'il n'est propre qu'à la *piaffe* », récemment dans son ambassade de Londres[1] où il a eu un si beau succès, « malgré son équipage royal, ayant l'ambition de se faire suivre par huit ou dix chevaliers du Saint-Esprit ». Il n'a obtenu du roi Jacques Ier que des paroles évasives (au sujet des protestants de France et d'un projet de mariage du prince de Galles avec Madame Henriette) ; mais en revanche, nous apprend *l'ermite*, il a refusé le « cartel de défi de dix contre dix au tournoi » offert par les Anglais. En dépit de son échec diplomatique, Cadenet s'appelle depuis ce temps, nous dit l'ambassadeur vénitien, duc de Chaulnes avec la pairie, « et de cette façon les trois frères vont tous trois faisant leur chemin vers la grandeur ». — (Dépêche du 2 mars 1621.)

Un dernier trait manquait à cette peinture expressive de la fatuité des favoris et de la confusion des grands ; c'est « la ligue des malcontents, qu'ils (les favoris) ont décousue sans mettre la main à l'épée ». *L'ermite* veut

[1] En janvier 1621.

parler de la guerre d'Angers en juillet 1620 : Les opinions étaient divisées : « les uns soutenant les armes de la reine-mère avoir été très justes ; » les autres défendant Luynes, « disaient que c'était au roi qu'on en voulait » et « extollaient les exploits du favori à l'égal des conquêtes de Charlemagne ». Ceux qui étaient au Pont-de-Cé rejetaient la faute chacun sur son compagnon, « hormis le duc de Retz qui soutient n'avoir reculé que pour mieux sauter ! » Le passage qui suit est important, car il touche au rôle de Richelieu ; en rapportant les dires d'autrui, Fancan laisse deviner sa vraie pensée. « Pour tous les autres, ils mettent leur poltronnerie sous la mître de l'évêque de Luçon, lequel ils chargent de toutes les disgrâces qui leur sont survenues, à raison des intelligences qu'il a toujours eues avec messieurs de la faveur ; l'évêque, d'un autre côté, rejette tout le mal aller sur les impertinences des esprits de quelques-uns et bassesse de courage des autres, qui ne sont propres qu'à faire les turbulents dans les villes, et non à s'opposer généreusement au péril des combats ? » Comprend-on maintenant les haussements d'épaule de Richelieu au milieu de ces misérables intrigues ? Son domestique[1] a-t-il bien rendu la pensée du maître ?

La conclusion vraie, c'est « l'Ecoutoir » auquel *l'ermite* embarrassé a recours, qui nous la donne par la voix « des judicieux du temps » : « Ils soutiennent que Luynes ne peut s'attribuer grande gloire en la victoire du roi, ni la reine-mère grand blâme en la conduite de son parti : pour le roi, il a vaincu sans ordre et elle a combattu sans résistance, ce qui a démontré la faiblesse générale de l'Etat français. Car il n'y a rien de plus certain, que si l'étranger fût entré dans le royaume avec seulement dix mille hommes, il eût fait fuir devant lui les forces du

[1] Expression usitée au XVII^e siècle ; le jésuite Garasse appellera Fancan « domestique d'un grand prélat ».

roi et celles de la reine-mère, tant il y avait de confusion et des chefs peu expérimentés de part et d'autre. » — Que ces réflexions d'un patriotisme clairvoyant viennent « des judicieux » comme l'évêque de Luçon, ou de *l'ermite* lui-même, elles n'en confirment pas moins d'une manière frappante ces quelques lignes de l'ambassadeur vénitien : « Les uns pensent qu'en expulsant l'hérésie et en rendant tous les peuples obéissant à la même religion, comme ils le sont à un même roi, on arriverait en même temps à détruire le ferment de tous les soulèvements de la noblesse; mais ce parti, si on le prend, sépare en deux les forces de l'Etat, les amoindrit et les affaiblit considérablement, et de la sorte donne du cœur aux Espagnols pour marcher à l'assaut de ce royaume ! » — (Dépêche du 2 mars 1621.)

Il faut nous borner : laissons de côté la question indiscrète que *l'ermite* adresse au Favori sur cet office de connétable « qu'il a extorqué de Sa Majesté, » sans l'avis du conseil; il croit « que celui-ci affectionne tant la France, qu'il aimerait mieux qu'elle périt que lui, parce qu'il a la recette de la pouvoir faire ressusciter par l'entremise des jésuites, avec l'assistance de l'Espagne à laquelle, sous main, il ouvre les bras, témoin les affaires du Palatinat, de la Valteline, et les remuements nouveaux contre les pauvres huguenots que l'on attaque, afin que, sous couleur de religion, Luynes se puisse approprier la Rochelle, pour y bâtir le boulevard de sa grandeur, et par ce moyen mettre le feu dans l'Etat, qui est le dessein de Castille, qui prétend par là avoir part au débris ». — A ce propos, il cite cette « centurie » trouvée encore dans les papiers de « son bon Ermite » :

La sainte Ligue culbutée
Sous le règne du grand Henri,
Se trouvera ressuscitée
Sous le règne d'un favori.

Nous n'irons certes pas jusqu'où va l'auteur : Luynes

a prouvé qu'il n'était pas un traître à la patrie, le jour où il s'est enfin dégagé de cette « coterie » odieuse qui l'entraînait à l'abîme. Mais n'oublions pas qu'à la date (juillet 1621) où Fancan écrivait ces choses qui soulèvent notre patriotisme, la coterie était encore puissante; si les « Arnoux » et les siens n'avaient pas été chassés honteusement (fin novembre), s'ils avaient pu conduire leurs desseins jusqu'au bout de leur folie, qui sait où ils eussent mené la France? Il nous sera permis de penser que l'échec mérité de l'armée royale devant Montauban, dont nous savons les causes, a épargné une honte à notre pays. Car, Dieu merci, on emploiera ensuite des procédés plus conformes à notre dignité nationale pour réduire enfin les protestants à la condition de sujets.

Dans sa péroraison, plus que véhémente, *l'ermite Valérien*, qui n'est plus certainement dans son humble monastère, secoue une dernière fois la torpeur de « Monsieur, de Condé, de Soissons », c'est-à-dire des princes du sang; des autres princes et grands, tels que le duc de Mayenne, « seule espérance des Français, dont Luynes s'est moqué » comme il a fait aussi du duc de Guise, Joinville, d'Elbeuf, Montmorency, des ducs de Nemours, Longueville, Nevers, Vendôme, le grand-prieur Rohan, La Trémoille, Soubise, Créqui, et de tous les maréchaux de France, qui sont aujourd'hui réduits sous le commandement d'un connétable fauconnier! — Tout l'armorial de France est dans cette liste. Mettons à part ce trait qu'il lance contre son maître même (peut-être pour détourner tout soupçon) : « l'évêque de Luçon trempera-t-il toujours dans les conseils faibles qu'il donne à la reine-mère, afin qu'elle serve de trophée à la grandeur de Luynes qui l'a fait suivre partout comme une simple servante? »

Que tous ces princes et tous ces grands « auraient plus d'honneur de mourir glorieusement en s'opposant

à tels favoris, que de languir honteusement sous la domination de leur insolence! » — Car, c'est la conviction finale de *l'ermite* qui n'a plus besoin de son « Ecoutoir » : « le mal qui a pris racine en l'Etat est irrémédiable; l'autorité de Luynes est par dessus tout formidable, puisqu'on voit qu'il n'a dessein de se servir finement du prétexte spécieux de religion, pour étouffer les « catholiques royaux », sous ombre de ruiner les huguenots, et par cette voie destituer Monsieur, frère du roi, tous les princes du sang, du seul appui qui leur reste pour s'opposer à la tyrannie de Luynes, et à l'usurpation qu'il projette de l'Etat.

Lui-même fait son quatrain, qu'il n'a pas trouvé cette fois dans les papiers du vieil anachorète :

Reprenez cœur, abattus princes,
Ouvrez les yeux, pauvres Français,
Et n'endurez pas que trois rois
Partagent du roi les provinces!

Tel est ce pamphlet, dont nous reconnaissons le ton violent, parfois forcené, mais qui contient des renseignements, des détails précis sur une foule de personnages historiques. Ce sont de vrais mémoires sur cette époque, écrits sans doute avec colère et passion. Mais l'histoire « prend son bien où elle le trouve »; nous croyons avoir rencontré dans cette satire bien des faits oubliés ou obscurs, qui nous éclairent sur les intrigues et les compétitions de cour d'une part, de l'autre, sur les préoccupations plus élevées de l'opinion du parti français, qui craint de voir l'étranger chez nous, pendant que se déroule au midi la campagne de Montauban, si dissemblable à elle-même. Si nous jugeons *la méditation de l'ermite Valérien* au point de vue littéraire, elle n'a sans doute ni l'ordonnance serrée du *Discours politique*, ni les élans généreux de la *France mourante;* toutefois le talent de l'écrivain n'a pas fléchi. Ce n'est pas une bataille

rangée qu'il a voulu livrer; c'est une charge à fond de train, désordonnée : il pique, il aiguillonne par des traits mordants ces grands seigneurs qu'il pousse, en dépit de leur « lâcheté », au renversement de l'ennemi commun! La victoire est au bout : pour eux? Peut-être! — Mais le pamphlétaire a une pensée qu'il ne leur dévoile pas, celle de derrière; il compte bien que la part presque entière sera pour l'homme désigné par les vœux du parti français, c'est-à-dire pour son maître Richelieu. Avouons toutefois que ce « domestique » si dévoué a une étrange indépendance dans ses allures!

## II

*L'Ombre de Monseigneur le duc de Mayenne aux princes, seigneurs, gentilshommes et peuple français* [1].

La campagne contre les huguenots avait d'abord été menée rondement : l'on marchait de succès en succès, sans rencontrer une résistance sérieuse. Tout à coup, en juin, la défense imprévue de Saint-Jean-d'Angély donne à réfléchir; la place ne capitule qu'au bout de trois semaines. L'ambassadeur vénitien, dans une dépêche du 12 juin, nous révèle déjà les inquiétudes et les plaintes qui grandissent : « Tous ces malheurs arrivent par suite de la confusion et du désordre qui règnent;... la résistance est parfois inattendue, et le connétable ne trouve pas l'obéissance qu'il devait attendre;... le roi, plein de colère, se plaint amèrement de ceux qui lui ont repré-

[1] Recueil Luynes, p. 375-392, éd. 1632; — Bibl. de l'Institut, v. 465; 1622, — Bibl. nat., n° 1755, 1622, 3e édit.

senté facile cette entreprise. » — On se souvient des prévisions du *Discours politique* et de la *France mourante*. Si l'ambassadeur pense ainsi devant Saint-Jean, que sera-ce à Montauban, dont le siège commencera le 18 août ? Nous n'avons pour le moment qu'à en rappeler un triste épisode, l'attaque imprudente du 17 septembre et la mort du plus brillant officier de l'armée, le duc de Mayenne. C'est de son nom que Fancan s'est emparé deux mois plus tard (fin novembre) pour lancer à nouveau contre Luynes une diatribe plus violente encore que l'*ermite Valérien*.

Si l'*ermite* avait fait le procès à l'avidité et à l'ambition excessive du connétable, il n'avait pas été moins dur pour la bassesse des grands. Parmi ces seigneurs « enfarinés d'ignominie », il en avait excepté un seul, précisément ce duc de Mayenne, qui trouva une mort prématurée à Montauban. Notre pamphlétaire aimait en lui, non pas l'héritier d'un chef de la ligue, mais l'homme d'énergie et de brillante valeur qui n'avait pas plié devant le favori ; il avait pu assister à l'émeute populaire que la nouvelle de sa perte avait provoquée à Paris. Sans partager les passions de la foule, il fit de cette victime de la guerre civile l'organe de tous les ressentiments, de toutes les haines contre Luynes, responsable de la catastrophe. C'était comme une arme entre ses mains; il la saisit, sans trop se soucier d'exprimer les vraies opinions du fantôme qu'il allait évoquer.

L'auteur introduit dans deux phrases « l'ombre » de Mayenne : « Messieurs, ne vous étonnez point si je reviens des morts : les gémissements de mes désolés serviteurs, les calomnies de mes ingrats ennemis ont brisé mon tombeau, et ma pauvre âme, tirée hors de son repos par ses bourreaux, a ranimé mon corps pour rendre à la France les derniers mouvements de mon affection, que la mort lui avait ravis. Hélas ! j'ai bien peur qu'ils soient aussi inutiles que charitables, et que

cette voix qui vient des cieux ne me soit donnée que pour rendre vos charités irrémissibles et vos plaintes illégitimes ? »

L'auteur prend immédiatement sa place et continue, en le résumant d'abord dans son ensemble, le libelle de l'*ermite Valérien* : « Combien de fois a-t-on prédit les maux que vous sentez, et présenté les remèdes nécessaires que vous avez non seulement refusés et méprisés, mais même injurié et persécuté ceux que vous aviez appelés à votre aide ? » — Pour prendre ces remèdes « qui vous peuvent guérir, connaissez votre mal et sa cause et les avantages qu'en prennent vos ennemis. » — Ce mal, l'auteur l'a déjà dévoilé ; il ne fait que le résumer énergiquement, en termes analogues, souvent identiques aux développements de l'*ermite*, dans les deux ou trois premières pages du nouveau pamphlet.

Voici quelque chose de plus nouveau : « En second lieu, dit l'*Ombre de Mayenne*, Luynes espère que cette guerre le délivrera de tous ceux qui tiennent ses résolutions tyranniques en échec, et qu'il en sera le principal héritier. C'est pourquoi vous avez vu qu'il a donné le commandement de ses premières armées désordonnées, non point à ses confidents, mais seulement à ceux qui se sont autrefois opposés aux progrès de sa tyrannie, dont il se défie, et désire être délivré par leur courage aveugle. » — Nous avons peine à croire à ce « machiavélisme » raffiné chez le favori, qui était, il est vrai, d'origine italienne ; mais l'accusation est vraie pour d'Épernon, surtout pour ce pauvre Mayenne, qui, tout à l'heure, lui criera pour ainsi dire sa malédiction personnelle.

« En troisième lieu, il espère profiter si à propos de l'autorité et des forces du roi, qu'après un long temps de guerre et de souffrance, les deux partis seront si affaiblis qu'ils ne pourront plus se faire aucun mal. » — L'*Ombre* énumère avec une compétence de métier les

fautes militaires du connétable : « Premièrement, à l'issue des deux sièges (Saint-Jean et Clérac), après avoir séparé l'armée pour l'affaiblir, en avoir envoyé une partie devant La Rochelle, il a traîné la personne du roi devant Montauban, qu'il a voulu assiéger contre la raison militaire, contre « la saison » (l'auteur l'avait prévu dans le *Discours politique*), et contre l'avis de tout le monde, hors du Père Arnoux qui ne payait les soldats et capitaines que de miracles et révélations ; il a fatigué l'armée sans la payer d'un sol pour vivre, et sans donner aucun ordre que les pauvres soldats malades ou blessés eussent seulement du pain et de l'eau ; de sorte que la faim en a beaucoup plus tué que les ennemis ! Cela a été cause que les soldats désespérés, se débandant, ont assassiné tous les marchands, desquels les pauvres veuves crient devant Dieu vengeance contre Luynes et ses suppôts ! » — Fancan fait ici parler Mayenne comme il aurait parlé lui-même s'il eût vécu ; comme a parlé Lesdiguières, auquel on refusa d'investir la partie nord-est de la ville ; comme parla le nonce Corsini, lorsqu'il résuma plus tard les fautes commises pendant le siège sous cinq chefs principaux ; comme a parlé enfin, avec sa franchise soldatesque, le général de Bassompierre[1] : « Monsieur, dit-il à Luynes, vous faites bien de vous coucher, de peur d'être porté en terre. Je ne m'étonne pas que vous soyez contraint de lever un siège que vous avez entrepris sans dessein ; car vous ne vous y êtes embarqué que par l'assurance que le comte de Boussac vous avait donnée de trahir la place. »

Les accusations qui suivent sont très graves ; sur ce point encore, Luynes donna prise à ses adversaires : « Il faisait partir de fortes sommes d'argent de Paris, sous prétexte de payer l'armée, mais la plupart demeuraient dans Blaye ; il faisait travailler tous les jours six

[1] Harangue prononcée dans le conseil de guerre.

cents hommes à Lésigny (Isigny), autant à Quillebeuf, 800 à Amiens, plus de 200 à l'hôtel de Luynes à Paris, tous à 20 sols par jour, et 1,500 hommes à Amiens pour la garde de son trésor. » — Il nous est impossible de contrôler le quantième des hommes ou de l'argent que le pamphlétaire impute ici au favori comme « voleries du roi ». — Un détail nous frappe : le prix de la main-d'œuvre est fixé à 20 sols par jour et par homme ; c'est un prix évidemment exceptionnel pour l'époque, car Vauban, soixante-dix-sept ans plus tard (*dîme royale*, 1698), ne porte qu'à 8 ou 9 sols la journée moyenne. Ce serait une preuve de plus à l'appui des folles prodigalités du connétable.

« Et cependant, la pauvre France souffre ; elle se démembre par les désordres, qui sont autant de semences de partialités et de républiques, qu'il y a de places fortes huguenotes ; c'est le point où Luynes désire parvenir. Il a pour coadjuteurs les anciens ennemis de cet État (les jésuites) ; leurs principaux ministres sont Arnoux et Rousselay, qui abusent de la conscience du roi, comme Luynes de son affection... Ils l'assurent que la dissipation de ce royaume étant arrivée, l'Espagnol lui en laissera le manoir principal : choses autrefois offertes à ceux de notre maison qui n'ont jamais eu le cœur susceptible d'un si pernicieux dessein. » — L'auteur excuse ici trop facilement les ancêtres de Mayenne, et s'il avait été au camp royal à la date même où il écrit (entre le 14 et le 30 novembre), il aurait vu que cette « cabale » ultramontaine et espagnole, à laquelle il attribue non sans raison les malheurs de la France, était sur le point de tomber misérablement.

Ce dénouement, qui était proche, que Fancan ignorait encore, enlève presque tout intérêt à la longue série des derniers méfaits qu'il relève contre Luynes ; nous n'insisterons que sur un point. L'accusation, en apparence habile, ne peut plus avoir la portée que l'auteur lui

donne : « Maintenant qu'il est un peu hors d'haleine, et qu'il voit que les murmures des catholiques semblent vouloir éclater contre lui pour le beau chef-d'œuvre de connétable qu'il a fait, il feint de vouloir chercher des protections dans le parti huguenot, afin de ramollir le courage des uns et des autres par ses trahisons et tromperies, et puis, ayant repris haleine, recommencer de plus belle ». — Oui, cela est certain, nous le savons mieux que l'auteur du pamphlet, Luynes a négocié pendant tout le siège avec les huguenots ; et le nonce Corsini le lui a vertement reproché. Nous savons aussi, par le résident florentin, que « beaucoup de catholiques ne s'affligeaient pas des revers du roi ; il est avéré que beaucoup de seigneurs catholiques ont déclaré qu'ils ne voulaient pas se faire tuer pour le plus grand profit des favoris, depuis qu'ils ont vu aller à eux toutes les dépouilles de ceux qui meurent[1] ».

Ce témoignage est accablant, comme beaucoup d'autres, pour la mémoire de Luynes ; pourtant (à ce point de vue nous nous rapprochons de l'opinion soutenue par M. Zeller), nous ne pouvons ne pas plaindre cet homme affaissé sous le poids de ses fautes et de son incapacité « criminelle », pour nous servir d'une pensée, sinon du nom de Chateaubriand ; il a eu, en chassant Arnoux, un élan de dignité que nous n'hésitons pas à croire sincère. Ce jour-là, il a enfin compris la voie infâme où on l'avait engagé, que lui avait trop cachée son esprit d'intrigue, d'égoïsme personnel, de népotisme à outrance, d'ambition démesurée. Mais il n'a, pour ainsi dire, pas survécu à ce commencement de repentir ; son entourage, qui l'abandonna lâchement (sauf Ruccellaï), n'est pas assez honorable pour porter témoignage de ses dernières pensées. Il mourut, délaissé par les siens, perdu à jamais dans l'opinion.

[1] Dépêche du résident florentin, du 17 novembre 1621.

En présence de cette catastrophe, qui est imminente, les véhémentes adjurations de l'*Ombre de Mayenne*, la verve satirique de l'écrivain nous paraissent un hors-d'œuvre, presque une profanation de ce tombeau qui va s'ouvrir. Que dire de l'appel emporté de Mayenne à tous les ordres de l'Etat, « aux princes et aux grands, à cette auguste noblesse », et « aux peuples qui sont le cœur malade de l'État? » Que dire « de ce commandement à la cour des pairs de juger et d'exécuter sommairement ce grand coupable, lorsque nous savons que dans trois semaines la justice de Dieu aura prononcé ! (15 décembre 1621). Attendons, pour reprendre le procès du mort, qu'il ait été au moins enterré décemment. »

# CHAPITRE III

## *LA CHRONIQUE DES FAVORIS*, JUGEMENT DÉFINITIF DE FANCAN SUR « LE RÈGNE DE M. LE CONNÉTABLE »[1].

Le pamphlet de *l'Ombre de Mayenne* avait à peine eu le temps de trouver des lecteurs, lorsqu'on apprit à Paris la mort imprévue du connétable qui changeait la face des choses (15 décembre 1621). Si le duc de Luynes avait échappé, par un coup du sort, au supplice que lui réservait, avec ou sans jugement de la cour des Pairs, *l'Ombre* impitoyable de *Mayenne*, sa mémoire ne fut pas à l'abri de nouvelles et cuisantes blessures. Nous avons cité plusieurs fois les témoignages de ceux qui, par position, étaient le plus au courant non seulement des choses, mais de leurs causes les plus secrètes : tous, depuis Bassompierre jusqu'au nonce Corsini et aux ambassadeurs vénitiens, sont d'accord sur l'impression de soulagement ou d'indifférence que provoqua sa subite disparition. Ce n'est pas seulement au camp, autour du roi, que ces sentiments assez vils chez beaucoup se manifestèrent : « A

[1] Recueil Luynes, p. 441-489, éd. 1622 ; — Bibl. de l'Institut, x. 465 ; 1622. — Bibl. nat., n° 1837, 1622, 5e édition.

Paris, dit Priuli dans sa dépêche du 23 décembre, la populace fit des feux de joie, et des placards furent affichés sur le palais de Chaulnes... Le *Te Deum* chanté pour la prise de Monheur fut cru pour rendre grâce à Dieu de la mort du connétable. »

Pour l'honneur du parti français, qui avait eu le plus à souffrir de la politique suivie près de cinq années, aucun de ses adhérents ne fut mêlé à ces misérables agitations, dont les auteurs furent sans doute les mêmes fanatiques qui avaient, trois mois auparavant, massacré quelques huguenots, à la nouvelle de la mort de Mayenne. Mais plus que cette populace, plus surtout que ces grands seigneurs, dont Fancan avait flétri la bassesse dans l'*ermite Valérien*, ces hommes qui souhaitaient un changement de direction dans les affaires, soit au dehors, soit au dedans, avaient le droit d'éprouver une satisfaction d'un autre ordre. Enfin, on était, on se croyait délivré du « règne » des Favoris : la reine-mère allait reprendre sa place à la cour auprès du roi ; Richelieu qui la conseillait devrait l'y suivre pour gouverner l'Etat. Cette opinion était si répandue dans le public, que notre pamphlétaire composa, comme une sorte de préface à la *Chronique des Favoris*, une petite pièce imprimée dans toutes les éditions du *Recueil*, immédiatement avant les premières lignes de la *Chronique*. C'est un appel pressant à l'évêque de Luçon avec ces deux épigraphes : au début, « *Lux orta est justo* », à la fin, « *Post tenebras lux.* »

Cette invocation n'eut pas le succès que l'auteur en espérait ; il eut à fournir encore, au service de son maître, une campagne de trois ans contre les successeurs de Luynes, que les circonstances imposèrent à Louis XIII, comme le prince de Condé après Montauban, ou qui, comme les Brûlart, réussirent, à force d'intrigue et d'astuce à faire craindre comme la peste à un souverain ombrageux l'esprit dominateur de l'évêque. Nous verrons bientôt comment il les « drapera » les uns et les autres.

Après le retour du roi à Paris (27 janvier 1622), les partis de cour et les ministres en exercice dressèrent leurs batteries : Condé, d'une part, appuyé sur Schomberg, le cardinal de Retz et le nouveau garde des sceaux de Vicq, les Brûlart et leurs amis de l'autre. Le parti qui aurait la reine-mère avec lui serait le maître : or, Richelieu, le nonce et le résident florentin le disent nettement, était le principal obstacle au rapprochement sincère de Marie et de Louis XIII. L'évêque de Luçon, non cardinal encore, s'efface avec quelque aigreur ; la reine-mère, sur son avis, s'unit au premier prince du sang, qui garda jusqu'à la paix de Montpellier la principale autorité.

C'est à cette date (fin janvier ou février 1622), que Fancan composa sa célèbre *Chronique des Favoris*. Tous les bibliographes[1] sont d'accord pour la lui attribuer ; le catalogue de la Bibliothèque nationale donne la même indication. C'est le plus connu et le plus répandu de ses pamphlets ; il en est aussi le plus amusant. La *Chronique* a ce qui constitue le modèle du genre : le sel gaulois, la verve railleuse, les traits mordants ou simplement spirituels. C'est le chef-d'œuvre peut-être de la satire politique, nous dirions de Fancan lui-même, si nous n'avions lu et apprécié le *Discours politique*, si nous n'avions pas sous les yeux d'autres ouvrages rédigés plus tard, qui exposent dans un ferme langage des idées saines et élevées sur la politique européenne. En faisant cette réserve, qui n'aurait pas déplu à notre écrivain, nous partageons de bon cœur le plaisir qu'ont dû goûter les contemporains en lisant ces vives saillies. L'auteur, rassemblant comme en un faisceau les traités disséminés dans ses libelles antérieurs, prétend porter un jugement complet, définitif sur le « règne » du connétable ; ce n'est pas seulement une satire, c'est une liquidation. Tous les partis, sauf un seul, trouvaient leur profit dans

[1] Bibliothèque historique (Fontette) Barbier, *Dict. des anonymes.*

la *Chronique* : les grands et gentilshommes, que Luynes avait tant bafoués, avaient de quoi s'égayer à ses dépens par la grâce du chroniqueur ; les « bons Français » reconnaissaient en souriant sous les coups portés à l'adversaire, leurs idées, leur programme, leurs espérances. Un seul parti, on le connaît, la faction ultramontaine ou des jésuites, n'avait point sa part du festin dont elle faisait tous les frais.

La composition du pamphlet est des plus simples : l'auteur emprunte son cadre d'abord à la Fable, puis à la mythologie : de là deux parties, très inégales en longueur et en importance. La première, comme il convient à sa brièveté, n'est que le développement d'un apologue.

Il est emprunté à Esope : certains lièvres, qui fuyaient « la voix des chiens » rencontrèrent le long d'un étang « quantité de grenouilles, qui se jetèrent incontinent pêle-mêle dans l'eau ». L'un des fuyards, « qui avait possible l'éloquence française de messire Guillaume Du Vair », remontre à ses compagnons que ce fut « une lâcheté reprochable à leurs ancêtres d'avoir continuellement fui sans oser regarder seulement le front de leurs ennemis » ; cette belle harangue, « aussi pathétiquement prononcée que celle de M. le connétable aux Toulousains », anima si vivement les lièvres qu'ils « se résolurent sur le champ (non d'attaquer Montauban), mais de se montrer plus vaillants à l'avenir ». Mal leur en prit, « ils furent déchirés pour servir de curée aux chiens ».

L'auteur applique cette fable « aux levées de boucliers de ce temps, et rappelle « la forme de Ligue de l'année 1620 » qui, révélée par le trop grand nombre d'associés, amena la victoire sans combat des « lièvres de la Faveur ». Ces messieurs, « d'abord tremblotants de peur », trouvèrent en Normandie des gens, « qui vraies grenouilles se jetaient dans les roseaux des mares au bruit des pas de leurs chevaux ». Les Favoris, à qui « cela fit

lever l'oreille », à peine « arrivés dans les prairies d'Angers, virent qu'à leur seule présence les autres grenouilles du Pont-de-Cé se jetaient du haut en bas du pont pour se cacher dedans l'eau ». Cette « drôlerie » leur donna « une si grande opinion de leur valeur, que peu s'en fallut qu'ils n'allassent au même instant attaquer le Turc, sans même attendre que les vaisseaux de M. de Nevers fussent équipés, ni les nouveaux chevaliers de la Milice chrétienne en état de combattre. » C'est bel et bien une croisade que rêvaient à ce moment le duc de Nevers et le Père Joseph; un ordre de chevalerie, la « Milice chrétienne » fut fondée à cette occasion[1]; l'expédition n'eut pas lieu, mais le célèbre capucin mena sa « Milice » à Montauban.

Nos voisins « qui, vrais Argus ne dorment jamais », mirent à profit cet orgueil de « Messieurs les Lièvres » pour les « embarquer en quelque grande entreprise, et s'avisèrent qu'une guerre civile leur viendrait bien à propos, pour leur donner le moyen de venir à bout des révoltes d'Allemagne, et de l'usurpation qu'ils prétendaient faire, tant au Palatinat, Julien, qu'à la Valteline. »

Ils s'y prirent très adroitement; tandis que Bassompierre croyait avoir remporté une victoire diplomatique à Madrid (traité du 25 avril), ils faisaient agir « leur cabale » à Paris. On « fut d'avis de ramasser tous les vieux haillons de la Ligue, pour en faire un beau manteau de religion, et d'icelui faire un riche présent à l'aîné de la Faveur ». C'était d'ailleurs « le seul chemin pour parvenir sans envie à la connétablie, que d'orner le fourreau de son épée des dépouilles des acariâtres hérétiques; outre le hasard qu'il courait d'être canonisé à la moderne avec le cardinal de Joyeuse[2] et le comte de Fiesque », celui-ci, dévot exalté, était au moins sincère,

[1] M. Théophile Lavallée (*Revue indépendante*, 25 octobre et 25 novembre 1843) a raconté cette curieuse histoire.
[2] Fameux ligueur, mort en 1615.

et se fit tuer devant Montauban. Nous le retrouverons dans la seconde partie de la *Chronique*, expliquant à Henri IV quel était ce saint personnage qu'on appelait le Père Dominique de Jésus-Maria.

« Quant à l'exécution de la ruine des hérétiques, elle fut solennellement jurée à Fontainebleau par Monsieur le Prince « le plus ardent peut-être contre les huguenots, M. le connétable et le Père Arnoux (confesseur du roi) », lequel promit à Sa Majesté que les trésors de Saint-Pierre lui seraient ouverts pour une si juste et si sainte querelle. » On verra plus tard si le clergé tiendra fidèlement sa promesse.

A défaut de « cette oriflamme jadis tant de fois victorieusement portée contre les Sarrasins », voilà « l'épée de connétable inopinément ressuscitée », que Luynes, « la première fois qu'il la mit à son côté, tint quelque temps nue en sa main, admirant sa valeur, à l'égal d'un César. »

On va droit à Saumur « pour faire hommage de cette belliqueuse flamberge à Notre-Dame des Ardillières, en lui sacrifiant pour prémices de ses exploits guerriers les débris de la bibliothèque de l'aveugle Duplessis-Mornay ». Non-seulement l'austère huguenot vit les livres brûlés, peut-être à l'instigation de quelques « zélés », qui ne lui pardonnaient pas son *Mystère d'iniquité;* mais encore on abusa de sa bonne foi, malgré les services rendus par lui dans le passé à la cause royale. Saint-Jean-d'Angely prise (par trahison, dit l'auteur, qui accuse Londrières d'avoir trahi ses compagnons pour « quinze mille écus »), on arrive, « de place en place » devant Montauban. Le connétable « par ses lettres écrites en plusieurs endroits, assurait qu'il avait semé de si bonnes graines dans cette maudite place, qu'il ne faisait nul doute qu'elles ne prissent racine ». On chanta donc le *Te Deum* un peu partout, « sur l'infaillible assurance qu'il la prendrait, d'autant qu'il prend tout, hormis Montauban ». Fancan

ajoute, après ce joli mot, « qu'il n'y a point de sa faute, car il avait fait jeter Sauvage dedans; mais le traître en joua d'une à M. le connétable, et lui fit la moue dessus le rempart. » Rappelons-nous Bassompierre disant à Luynes après le siège : « Vous ne vous y êtes embarqué que par l'assurance que le comte de Boussac vous donnait de trahir la place. » Le nom seul du traître a changé.

« Cette menée étant faillie », le siège commence : « Le Père Arnoux pour encourager les soldats assure sur sa part de Paradis que tous ceux qui mourront en une si sainte querelle n'iront ni peu ni point en Purgatoire. » La *Chronique* tirera parti de ces pieuses promesses : « Chacun alors s'évertue de se montrer vaillant, Brante et Cadenet font parade de leurs grands panaches », mais savent se mettre à l'abri; en revanche, « force brave noblesse y est assommée, et le nombre des tués augmente tous les jours ».

La première partie de la *Chronique*, c'est-à-dire cette narration satirique d'une vive allure, s'arrête là : nous entrons dans la mythologie; l'auteur nous transporte aux Champs-Elysées. Par cette fiction imprévue, il ranime notre attention; sous forme de dialogues variés, nous allons assister à de vraies scènes de comédie, avec la vivacité, les mœurs oratoires, les saillies qui sont propres au théâtre. Le prologue est fini, la vraie pièce commence.

« Le bruit du siège se répand par toute l'Europe. Le feu roi Henri IV en oît les nouvelles dans les Champs-Élysées, et comme il a tendrement chéri la France de son vivant, le soin de son repos, et le désir d'apprendre l'état d'icelle agite son esprit continuellement. Il envoie aux enquêtes partout pour découvrir si quelque Français n'aurait pas passé le fleuve de Styx. » Justement, il a auprès de lui son ancien ministre, « le feu sieur de Villeroy » (mort en 1617), cet ancien ligueur, mal converti

peut-être, lui rapporte qu'il avait rencontré *fortuitement* un *Espagnol* de sa *vieille connaissance*, celui-ci lui a dit sommairement « comme le connétable de France avait entrepris une guerre glorieuse contre les hérétiques..., et que pour l'heure il était devant Montauban avec quarante canons ; ... que pour l'événement du siège, il n'en savait que dire, d'autant qu'il n'y avait que le duc de Brante, le duc de Cadenet, le duc de Luynes, capables de la prendre ; mais que ce n'étaient gens pour s'exposer à tous risques à cause de l'importance de leurs personnes. »

« Sont-ce Espagnols ? » répliqua le feu roi, qui peut en effet s'y tromper ; mais Villeroy est là pour l'éclairer : « Ce sont, dit-il, les seuls fidèles conseillers du roi votre fils, par l'avis desquels tout le royaume est gouverné ! » Il en savait quelque chose, les ayant subis plusieurs mois. On ne s'étonnera pas qu'à cette réponse, « Henri quatrième se soit gratté la tête tout songeard », puis soupirant, ait dit : « Ha ! je vois bien que ces gens-là dépouilleront mon fils ! » Il demande à voir quelque gentilhomme « entre tous ceux qui ont été tués devant Saint-Jean, Clérac et Montauban ». — « Vraiment, dit Bellièvre (encore un ancien ministre d'Henri IV mort en 1607), je viens de voir près de vingt mille personnes de toutes sortes de qualités qui sont de là le fleuve de Styx. » — Mais Charon le nautonnier refuse de les passer « jusqu'à ce qu'ils aient été purgés du feu du purgatoire ». Il est vrai que « les autres soutiennent qu'ils en sont exempts, à raison qu'ils ont perdu la vie devant les places des hérétiques, suivant les assurances qui leur ont été données par les jésuites de Toulouse et de Bordeaux. »

Henri se désolait de ce contre-temps, lorsque le sieur de Liancourt lui conseilla de « s'adresser à quelques jésuites, ils reçoivent lettres de toutes parts ». Mais Zamet intervient : « Ces gens-là sont trop fins, dit-il, la

vérité ne sort jamais de droit fil de leur bouche » ; il a un meilleur expédient, et Charon, « son ami », laissera passer quelques Français à sa recommandation. Nous ne suivrons pas Zamet courant au fleuve, où il apprit « que le cardinal de Guise était arrivé avec bulles pour faire passer tous ceux qui étaient morts comme lui dans cette sainte guerre » ; nous n'assisterons pas davantage à la dispute entre ledit cardinal et le duc de Mayenne « pour entrer le premier dans la barque » ; on ne doit pas douter que le cardinal triomphera, « d'autant que l'Église précède toujours ». L'auteur s'amuse, le lecteur avec lui ; mais nous avons hâte d'arriver aux points importants, réellement historiques.

Le roi impatient s'avançait à leur rencontre : comme il fait halte « pour mieux considérer de loin leur contenance », accourt un carabin que de près on reconnut pour un jésuite « qui était envoyé en diligence de la part de son général, pour disposer l'esprit du roi à ne rien croire de tout ce qu'on lui raconterait de l'état déplorable où étaient réduites à présent les affaires de France ». Mais il est devancé près du roi par un gentilhomme huguenot, Hautefontaine, tué à Saint-Jean. « Que vient faire ici ce janissaire ! » s'écrie-t-il. « Pourquoi les appelez-vous janissaires ? » dit Henri. « Ne savez-vous pas, répliqua Hautefontaine, que les janissaires du Turc n'ont ni père ni patrie, ne reconnaissant que le Grand Seigneur : ainsi, les jésuites n'ont égard ni à leur pays ni à leurs parents ; ains seulement l'accomplissement des désirs de « Yo el Rey », leur souverain maître ». Fancan avait, dans le *Discours politique*, appelé les jésuites « vipères privées du roi d'Espagne, qui mordent là où il lui plaît » ; cette fois, c'est un huguenot qui les compare aux Turcs.

Les victimes de la guerre arrivent enfin en assez piteux état ; le roi, « le cœur, serré de tristesse, ne laissa néanmoins de les bien accueillir ; puis embrassant par-

ticulièrement le cardinal de Guise et le duc de Mayenne, les pria de s'aller reposer. »

Nous voici au premier dialogue important entre ces personnages de l'autre monde : Henri, après un assez long repos, demande Béringheer (son écuyer), « qui s'était amusé à deviser avec Hautefontaine sur les motifs et secrets mystères du Béarn. » Il les fait venir tous deux, et « s'enquiert » de ce dernier « des occasions qui l'avaient mû à se rebeller contre le roi son fils ». — « Ne me déguisez rien, dit-il, et me répondez en franc huguenot. » C'est là en effet la question tant controversée, qui fut l'origine de la guerre. L'histoire n'hésite pas à blâmer la résolution précipitée de Luynes et du Vair, les résistances maladroites des protestants du Béarn, qui ont pu, à la vérité, être abusés jusqu'à la fin sur les vraies intentions d'un ministre qui « promettait au tiers et au quart ». Ecoutons le huguenot et ses raisons que Fancan saura faire valoir : « Il y a longtemps que nous nous étions aperçus que l'Espagnol redoutait la fin de la trêve avec les Hollandais, et que, pour le bien de ses affaires, il s'efforçait de troubler la France par quelque guerre civile ; sur quoi, ne trouvant de meilleur expédient que de nous faire entrebourrer *à coups de chapelets et psaumes de Marot* (expression que nous retrouverons dans le *Miroir du temps passé*), sa faction (c'est-à-dire ses partisans de France) fit tout ce qu'elle put pour nous donner sujet de nous mettre aux champs... On commença à remuer l'affaire du Béarn, comme pays plus voisin d'Espagne; ses principaux agents distribuèrent quantité de médailles pour marque du *catholicon* portant au revers *Julius secundus*. Ce dernier fait, si curieux, ne jure pas trop avec les pratiques de « la cabale ».

La suite du discours d'Hautefontaine est une appréciation passionnée, mais vraie, en somme, du rôle de cette « cabale », que notre écrivain, on le sait, rend responsable de tous nos malheurs à cette époque. Après

avoir rappelé le « notable arrêt du conseil privé pour le rétablissement des ecclésiastiques en leurs biens temporels du Béarn » (1617) dit que « les grandes difficultés de cette réintégrande en firent dilayer l'exécution (pendant trois ans) »; le gentilhomme calviniste ajoute : « L'Espagnol, qui voulait toujours mettre le feu dans la France, faisait trotter les évêques par tout Paris pour avoir raison de leurs poursuites. Nos ministres font ensuite une assemblée générale à Loudun (1619-1620, septembre à mars) pendant laquelle nous fûmes recherchés de tous les *malcontents* du royaume, sans qu'ils nous puissent tant soit peu faire éloigner de la fidélité que nous devons à nos rois » (c'est là un fait non contestable). « Luynes et ses frères, craignant que nous fissions quelque escapade, nous promirent de la part du roi que dans six mois on répondrait aux cahiers de nos plaintes, et cependant qu'on n'innoverait rien au pays de Béarn. Sur cette assurance, nous rompons l'assemblée (26 mars) avec parole portant permission de nous rassembler en cas que l'on n'exécuterait pas ce qu'on nous avait promis dans ledit temps. » Le huguenot a la discussion serrée; nous doutons que le favori eût à lui opposer d'autre argument que son manque de parole. Il se moqua d'eux en effet, « et sans attendre que les six mois fussent expirés, on chasse hors de Navarreins (la principale forteresse du Béarn) votre vieux serviteur de la Salle, et d'un même train on établit les jésuites dans Pau. Nous présentons nos très humbles supplications au roi votre fils sur cela, et au lieu d'y répondre, on nous dénia tout. Là-dessus, on convoqua les députés (assemblée de la Rochelle) pour renouveler nos plaintes, et néanmoins sans les vouloir entendre, on nous déclare criminels de lèse-majesté. » Rien de plus habile que cette apologie très spécieuse, sinon absolument fondée. Nous ne ferons aucune réserve sur la conclusion de ce discours, qui nous semble imputer à ses vrais auteurs la

responsabilité de la guerre civile. « Alors on vit toute la faction *transmontine* se réveiller, et pour mieux déguiser son jeu, au lieu de parler ouvertement contre les hérétiques, d'autant que cela eût trop ressenti le levain de la Ligue, elle sème partout que nous sommes des *républicains*, et que nous avons appelé la Vierge Marie la *Guimbarde*, afin de faire soulever tous les catholiques sous ce prétexte, et ensuite de se venger gentiment de tous ceux qui vous ont assisté contre les ligueurs! Voilà en peu de mots, Sire, l'histoire de France et d'Espagne. » — « Mais qui pousse, dit le roi, Luynes à détruire ce que j'ai fait? » — « Un dessein de s'agrandir de nos ruines, Sire, et de celles de votre État », répondit Hautefontaine. A-t-on jamais mieux décrit les intrigues entremêlées de l'Espagnol et des « vipères privées » ou des « janissaires » qui le servaient ?

Henri IV, qui voudrait bien s'expliquer avec du Vair, le garde des sceaux auteur du fameux édit de 1617, apprend qu'il « n'est plus en son bon sens, à cause de la fâcherie qu'il a eue de n'avoir pu assister à l'enterrement de M. le chancelier Sillery ». C'est en effet le chancelier qui avait assisté à ses propres obsèques. Là-dessus, le maréchal d'Ornano (celui du temps d'Henri) conseille au roi de consacrer « demain au matin » les seigneurs « qui lui diront naïvement la vérité des désolations de la France ».

Le lendemain, c'était le tour du marquis de Termes (tué à Clérac), qui, après avoir répondu aux questions d'Henri IV sur son frère, *M. le Grand* (duc de Bellegarde), éloigné des affaires par Luynes, lui expose « que l'orgueil des *trois oiseleurs* sont et seront cause de la dissipation de votre couronne. Ils ont fait changer de face à toute la Cour; le Louvre est rempli de leurs frères, beaux-frères, sœurs, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines, alliés;... nul ne peut avoir accès près de S. M. que par leur seule entremise; ils tiennent Mon-

sieur, frère du roi, comme leur valet ; ils ont épuisé les finances de l'État; en un mot, ils raflent tout. » Ces récriminations intéressées, nous les connaissons déjà par l'*ermite Valérien;* le marquis de Termes est ici l'organe des rancunes seigneuriales, comme jadis la *Sibylle française;* mais l'auteur le charge aussi d'une mission plus sérieuse, celle d'insister sur les mauvais offices du favori envers la reine-mère.

Henri IV interrompt Termes : « Ma femme endure-t-elle cela ? Que ne s'y oppose-t-elle ? » — « Opposer ! répliqua le marquis ; si elle avait ouvert la bouche seulement, ils la mettraient entre quatre murailles, ainsi que la Descomans [1]. » — « Vous êtes un moqueur, dit le roi, si j'étais d'elle, je montrerais bien que je suis mère. » — « Hélas, Sire, si vous saviez comme ils l'ont traitée depuis quatre ans et demi ; il n'y a esclave qui ne préférât sa condition à la sienne ;... ils l'ont reléguée dans le château de Blois ; ils l'ont fait suivre leurs armées comme une femme de lansquenet ! » — « Le roi, mon fils, sait-il cela ? » — « Non pas, Sire, et se gardent bien de lui faire entendre ;... ils lui soufflent au contraire, à tous moments à l'oreille qu'elle hait S. M., qu'elle veut faire régner Monsieur, son frère, qu'elle est Italienne,... sans lui représenter jamais qu'elle était sa mère, ni ce qu'il doit comme fils à la douceur de ce nom ! »

Nous trouvons entassées ici (nous avons abrégé) toutes les accusations, fondées pour la plupart, des partisans de la reine-mère ; l'on ne peut douter que l'auteur, qui met leurs griefs dans la bouche de Termes, n'ait eu en cette occasion l'aveu de Richelieu lui-même. Les relations du résident florentin et des ambassadeurs vénitiens nous confirment le mauvais vouloir obstiné du favori. Tout cela est odieux ; la mémoire de Luynes en

[1] La Descomans, d'après Sully, dénonça d'Epernon et M. de Verneuil comme instigateurs du crime de Ravaillac. (Voir H. Martin, t. II, p. 34.)

porte une tache indélébile. On objectera que le cardinal n'a pas été moins dur plus tard pour son ancienne maîtresse ; mais quelle différence dans les causes et les situations ! Luynes combattait en Marie de Médicis, non pas une ennemie de l'État, mais l'adversaire de son pouvoir et de son intérêt personnel. Quand Richelieu la réduisait à l'exil, après la journée des Dupes, il pouvait invoquer au moins l'intérêt et le salut de la France !

On comprend que le feu roi, en écoutant ces révélations douloureuses pour lui, accablantes pour son fils même, complice inconscient des « favoris », se soit écrié : « Voilà de très pernicieux coquins !... Mais encore je m'étonne comme le pape ne s'en mêle, pour étouffer les ferments de discorde entre la mère et l'enfant ; il y va du bien de la chrétienté et de son honneur ! » La réponse de Termes est peut-être la condamnation la plus écrasante que nous puissions imaginer, de la conduite politique du duc de Luynes : « Dès lors que les trois frères s'emparèrent de l'autorité royale, ils s'appuyèrent aussitôt du corps de la Société de Jésus à deux fins, et les jésuites, à deux autres, se liguèrent aussi avec eux. Luynes se servit d'eux pour retirer l'argent du marquis d'Ancre, qui était au mont-de-piété de Rome, et, en revanche, il promit de les rétablir en leur collège de Paris, en dépit du Parlement, comme il a fait ; et puis, il a envoyé le marquis de Cœuvre, ambassadeur à Rome, requérir au nom du roi leur établissement dans Venise. Les jésuites, en récompense, lui promirent qu'ils l'assisteraient en tout et partout, et qu'ils pratiqueraient si bien la bienveillance de Sa Sainteté, qu'elle leur serait favorable durant leur domination ; et que le pape ni eux ne déclameraient en façon quelconque contre le mauvais traitement qu'ils feraient à la reine-mère. Et de fait, il se remarque que jamais Sa Sainteté n'a écrit un seul mot ni fait aucune plainte de l'insolence des favoris. Au contraire, le nonce Bentivoglio (prédécesseur de Corsini)

s'est porté entièrement pour Luynes, lequel l'a fait cardinal et protecteur de la nation française à Rome, au préjudice même du prince cardinal de Savoie, auquel le roi avait donné cette protection. C'est ainsi que Luynes s'est appuyé de ce côté-là. Et, afin que le roi d'Espagne ne fût pas fâché de voir la reine, sa fille, sous la tutelle de Luynes et de sa femme (Anne d'Autriche et la duchesse qui deviendra la célèbre madame de Chevreuse), il a consenti qu'il s'emparât des Grisons, du Palatinat, voire de Juliers, qui est en la protection de la France. » Juliers ne fut pris aux Hollandais par les Espagnols qu'en janvier 1622, mais depuis plusieurs mois, il était facile de prévoir sa chute ; la responsabilité de Luynes n'en est pas diminuée.

Tout serait à commenter dans ce passage vraiment historique, qui nous révèle si bien la politique tortueuse du favori, condamné par la fatalité de sa situation à s'enchaîner à la Société de Jésus, à conclure avec elle un marché comme elle sait en imposer ! Il a voulu rompre à la fin, mais trop tard ! Quelle diplomatie que celle qui consiste à circonvenir si bien « Sa Sainteté », qu'elle ne saura rien ou fermera volontairement les yeux sur le scandale de cette séparation du roi très chrétien et de sa mère, « où il y va, comme dit Henri IV, qui n'est pas un dévot, du bien de la chrétienté et de son honneur ! » Quelle diplomatie que celle qui pousse un ambassadeur de France dans une intrigue maladroite, disons-le mot, malhonnête, pour obtenir le rétablissement des jésuites à Venise ! Ce serait trop allonger notre travail que de reproduire l'entretien si piquant qui eut lieu à cet effet entre le Vénitien Priuli[1] et le ministre français Puisieux ; mais qu'on lise les pages où M. Berthold Zeller a relaté cette conversation ; l'on verra qui sort triomphant de la discussion ? du ministre français qui plaide piteu-

[1] Dépêche du 18 novembre 1621.

sement les circonstances atténuantes, ou de l'ambassadeur qui revendique avec une énergie patriotique les droits et la souveraineté de l'État ? Il démontre, ce « tant sage Vénitien », suivant l'expression de notre auteur, que tout État est maître chez lui, qu'il a le devoir d'écarter corporations et individus qui compromettent sa sûreté et celle des citoyens ! Et cette accusation finale contre l'Espagne et son roi ? Certes, les Grisons, le Palatinat, Juliers, conquis par la complicité de la « cabale » qui gouverne la France, valaient bien l'humiliation infligée à une ex-infante, devenue reine très chrétienne !

Le huguenot et le courtisan ont exposé, l'un, les griefs de ses coreligionnaires, l'autre les plaintes des grands chassés de la cour, leur patrie naturelle, au profit d'une seule famille, et les douleurs d'une mère arrachée à son fils. Mais Termes tué devant Clérac n'a pas eu le temps de tout voir; il cède la parole à un plus qualifié que lui, à un prince de maison souveraine, au duc de Mayenne, qui arrive entouré de quatre cents gentilshommes tombés devant Montauban. Fancan avait déjà fait parler, nous l'avons vu, l'*Ombre* du prince. — Il va parler au nom de tous à Henri le Grand, avec plus de passion encore et de hauteur dédaigneuse : « Sire, dit-il, je ne sais qui vous a si bien informé de l'orgueil de ces trois Fauconniers qui ont fait tous leurs efforts pour éloigner grands et petits (on reconnaît là cet amour de la popularité qui a toujours distingué les princes de la maison de Guise) des bonnes grâces du roi votre fils par leurs artifices, volé toute la France par leur avarice, et mis tout le royaume en désordre par leur monstrueuse ambition. » — La phrase est vraiment oratoire; et l'auteur, qui connaît son héros, a mis dans sa bouche ces périodes passionnées, comme les poètes dramatiques en prêtent à leur principal personnage. Le discours de Mayenne est composé selon les règles de l'art : « Chacun sait le peu de sujet que j'ai de bien parler du maréchal d'Ancre; mais je

puis dire qu'il était un ange, auprès de ces trois diables incarnés, ennemis des hommes de courage, et qui ne les ont jamais employés qu'à dessein de s'en défaire. Tous ceux qui ont passé le fleuve avec moi savent de quel bois ils se chauffent » (les héros ont quelquefois des échappées familières au milieu de leurs grands éclats); « outre qu'en mon particulier j'ai expérimenté en toutes façons les traits de leur noire malice pour ce regard. A la vérité, ce marquis d'Ancre ne valait rien non plus qu'eux; mais si avait-il quelque humanité : il procurait du bien à plusieurs » (la réserve de la Bastille sans doute), « il était homme de parole; s'il heurtait quelques grands, il en chérissait quelques autres. » (O le maladroit connétable qui n'a pas compris cet argument *ad majores*!) « Mais ces trois pestes ont été le fléau de tous, faisant gloire dans leurs feintes caresses de tromper tout le monde avec effronterie... Je ne vous ramenterai (*sic*) le rude traitement qu'ils ont fait à Monseigneur le Prince, » (qu'ils ont gardé deux ans à Vincennes, jusqu'en septembre 1619), « ni leur ingratitude envers Madame la comtesse (de Soissons), ni les fourbes qu'ils ont faites à toute la noblesse. »

Voici le corps du discours, que nous abrégerons sur certaines questions déjà vues : « Il me suffit, Sire, que vous sachiez en gros leurs orgueilleuses procédures; ils se sont emparés de plein saut de la personne du roi votre fils et de l'autorité royale, s'étant efforcés de lui faire croire qu'eux seuls lui conservaient la couronne sur la tête, comme si ceux de son sang en conspiraient l'usurpation [1] ».

[1] Qu'on se représente ce jeune roi de seize ans, mal élevé, malingre, tel que le dépeint le journal de son médecin *Hérouard;* défiant, parce qu'il est délaissé. Tous les grands de son royaume se sont plus ou moins rebellés pendant sa minorité : le premier prince du sang (Condé) a pris deux fois les armes, et on l'a jeté à la Bastille. Un étranger, un aventurier italien, que Louis déteste, parce qu'il accapare avec sa femme l'affection de sa mère à lui, semble plus roi que le roi même. Soupçonnant tout le monde, surtout sa mère, qu'il accuse de lui préférer

L'auteur touche ici, sans le savoir peut-être, à la vraie raison d'être de Luynes, de sa faveur en apparence inexplicable. La suite (nous omettons la politique intérieure pour la raison dite plus haut) complète en un langage énergique le tableau que Termes a tracé de la conduite du favori dans les affaires extérieures : « il a envoyé son frère Cadenet en Flandre où il s'est abouché avec Spinola, il a négligé en faveur de Castille toutes les belles alliances de la couronne ; il a laissé perdre le Palatinat et les Grisons pour se rendre l'Espagne favorable. La reine-mère avait conservé Juliers sous la protection des armes du roi votre fils, et ces trois marauds l'ont laissé bloquer par Spinola, à la honte de votre glorieuse mémoire. » — Ces dernières lignes éclairent le passage où Termes avait donné son opinion sur la question de Juliers. Mayenne est impitoyable pour le frère de Luynes ; « Brante, petit cadet en la maison duquel il n'y eut jamais deux cents livres de rente, a été si outrecuidé que de ravir l'héritière de Luxembourg » (âgée de onze ans, dit l'auteur) ; « s'il y a rapt punissable, celui-là en est un en toutes circonstances. » — Il n'est pas plus tendre pour le connétable lui-même qui « a exposé le Roi et Monsieur dans les périls du mauvais air de l'armée, jusqu'à voir Monsieur malade à la mort, sans que pour cela il l'ait éloigné des infections du camp ». — Ce dernier grief nous est confirmé par ce témoignage du résident florentin. Enfin « il a résolu la guerre contre les huguenots sans prendre, et voire contre les avis des vieux conseillers » ; — contre

son *frère Gaston*, avec des velléités d'indépendance, un souvenir confus de son glorieux père, une fidélité inconsciente, mais passionnée à sa mémoire, il se jettera entre les bras du premier venu, qui saura satisfaire en les flattant, en les apaisant tour à tour, ses instincts de sauvagerie et de timidité, ses accès de révolte contre tout ce qui l'entoure et lui déplait. Cet homme a été un *fauconnier*, que le valet de chambre d'Henri IV, *La Varenne*, a placé auprès de lui ; il joint à son habileté de métier, séduisante pour un amateur passionné de la chasse, comme l'était Louis XIII, un esprit d'intrigue que les témoignages contemporains confirment à l'envi : là surtout fut le secret de sa grandeur imprévue.

l'avis de Jeannin à coup sûr, peut-être aussi de Puisieux; car le nonce nous apprend que le Favori ne prenait conseil que de ses deux frères d'abord, puis de Modène et de Déageant; il ajoute pour Modène : « qu'il tient la place de Puisieux dans les affaires dont on ne veut pas faire part à ce dernier » (dépêche du 1er octobre 1621). Ainsi les assertions de notre chroniqueur sur tous les « hauts faits » du « règne » de Luynes, sont comme la contre-épreuve des relations que nous a fait connaître M. Zeller. Mayenne termine par un trait des plus acérés, qui a fort amusé les contemporains : « il a été si audacieux que de retenir les sceaux en sa garde » (après la mort de Du Vair) « s'occupant, durant les périls du siège, à sceller les expéditions au lieu d'aller à la guerre, dont les soldats firent ce quatrain :

Que dirons-nous de ce guerrier
Qui nous traite en valets d'étable,
Qui en paix fait le connétable,
Et en guerre le chancelier?

On attribue, suivant M. Henri Martin, l'origine première de ce quolibet au prince de Condé; en ce cas, le « Bailli de Bourges » aurait rendu au « Fauconnier » la monnaie de sa pièce.

Ce réquisitoire est aussi complet que possible dans sa forme générale et oratoire; il y manquait une conclusion mordante, comme Fancan en assaisonne volontiers les discours les plus sérieux de ses personnages. Sur une question de Balagny qui trouve « admirable qu'aucun d'eux n'ait été blessé », Mayenne réplique : « Je vous en dirai une raison pertinente, c'est qu'ils n'ont jamais cherché les coups; — c'est ce que le chirurgien de Luynes écrivait à sa femme : « M'amie, ne soyez pas en peine de moi, sachez que je ne cours aucun hasard, M. le connétable me faisant l'honneur de me tenir toujours près de sa personne. » — Voilà comme ces galants

se sont garantis miraculeusement des coups, cependant qu'ils faisaient assommer les autres. »

Certes, si quelqu'un avait le droit de reprocher au connétable ses précautions exagérées, c'est à coup sûr le vaillant prince qui s'était offert spontanément aux coups, et s'était fait « assommer »[1]. Quelle a été sa récompense? Le baron de Plancy et le marquis de Villars vont nous le dire. Le « Favori » a indigné Louis XIII lui-même, en voulant flétrir la mémoire de Mayenne par une fausse et rétrospective accusation de trahison : « Il avait, l'an passé, nous apprend Villars, figuré (Luynes) dans un ballet, *Phébus*, traînant après lui plusieurs géants enchaînés, dont le plus grand avait la ressemblance du duc, sur la tête de laquelle Luynes mit son pied, pour marque de servitude. » — Le baron de Plancy enchérit : « Au château de Piquecox, voyant que le roi regrettait la perte qu'il avait faite en la personne de M. de Mayenne, il s'avise de jouer une comédie, en laquelle il représentait un grand More, faisant des pantalonades » et qui avait encore la « ressemblance dudit duc ». — Le roi, écœuré, commanda « qu'on cessât ». — Faut-il s'étonner si, couronnant son insolence par une fatuité incomparable, le Favori fait en ces termes, dans la grotesque apologie que l'auteur lui prête, l'oraison funèbre de celui qu'il a envoyé à la mort : « Je me confiais pour la guerre à la générosité de ce vaillant duc de Mayenne, auquel nous avons fait voir les joies du paradis, en récompense de quoi, il nous a faits héritiers de ses dépouilles. »

Après le grand discours de Mayenne, les curieux détails qu'on nous a donnés sur l'ingratitude de Luynes à son égard, plusieurs courtisans ou gentilshommes répondent aux questions du roi par de courtes mais incisives répliques, qui font encore ressortir l'arrogance des favoris. Nous suivrons l'exemple d'Henri IV : « Changeons de

[1] Prise Montauban.

propos, dit-il; qui a envoyé le Père Dominique de Jésus-Maria en France, et quel homme est-ce? » C'est le comte de Fiesque, qui va l'éclairer sur ce personnage, le plus comique du siège, mais en narrateur enthousiaste : « Ha! Sire, que c'est un saint personnage! J'ai encore un scapulaire portatif qu'il m'a donné; Votre Majesté ne saurait croire combien d'honneur les Parisiens lui ont fait; il n'y avait bonne femme qui ne lui coupât un lopin de sa robe, et n'était venu que pour nous montrer que tous les Espagnols ne sont pas Marannes (c'est-à-dire Morisques), et qu'il y a encore des saints parmi eux. »

Cela met en goût l'abbé Dubois[1] : « Si j'eusse été du conseil du roi, j'eusse envoyé en *contr'échange* le Père Bérulle à Madrid; je m'assure que les dames de Castille lui eussent aussi coupé sa soutane. » Plaisanterie peu méchante contre le fondateur de l'Oratoire : le maréchal de *Fervaques* intervient ensuite pour donner la vraie pensée de l'auteur : « Cela serait bon si le drap de France était fin comme celui d'Espagne : mais si j'étais du conseil du roi, comme le cardinal de Retz et aussi avant que le comte de *Schomberg*, je ferais bien voir à l'Espagnol qu'il n'est pas meilleur *catholique* que moi, et l'empêcherais bien d'entretenir des intelligences secrètes avec nos Favoris, au détriment du service du roi et du royaume, qui s'en va désolé, si on n'y remédie. » — Comme toujours, la pensée politique, nous n'en connaissons pas de plus patriotique que celle-ci, s'associe chez Fancan à la satire la plus vive : à nos yeux, c'est la marque propre de son talent, de sa supériorité éclatante sur tous les pamphlétaires de son temps. Un dernier trait contre Luynes, qui n'est pas invraisemblable, d'après certaines allusions des ambassadeurs étrangers, termine cette revue à la fois comique et tragique : il est souligné, comme il con-

[1] L'abbé Dubois, d'après H. Martin (t. II, p. 9) de l'ordre de Citeaux, ayant attaqué les jésuites et étant allé à Rome en 1611, fut arrêté et ne reparut plus ; c'était un gallican renforcé.

vient, par le secrétaire d'État des sceaux (lequel? celui d'Henri IV en son vivant, ou plutôt le mort récent, Du Vair revenu à résipiscence? Dans ce cas probable, ce serait encore une malice de l'auteur d'accabler le Favori sous le coup suprême de sa créature) : « Il a été si imprudent d'écrire au pape que la reine-mère était cause qu'on n'avait pas pris Montauban, pensant par là couvrir sa lâcheté, d'où l'on peut conjecturer combien de faux rapports il a pu faire au roi votre fils, puisqu'il a eu la hardiesse de mander un tel mensonge à Sa Sainteté! » — Le comte de Lude, un de ceux qui avancèrent Luynes, qui en fut payé par la plus noire ingratitude, clôt tous ces jugements par ces paroles sévères et méritées : « Tant qu'aucun de cette race sera auprès du roi votre fils, ils perdront tout..., et croyez, Sire, que *Monsieur* (le duc d'Anjou) devra une belle chandelle à Dieu, quand il échappera de leurs mains; c'est à *V. M.* à prévoir à tout cela. »

Le comte de Lude ne croyait pas sa prophétie si prochaine : on ignorait encore aux Champs-Elysées la mort du connétable arrivée un mois après la levée du siège (15 décembre 1621), nouvel incident qui ravive l'attention du lecteur et mettra en scène à son tour le personnage dont on a tant parlé : « Voici arriver tout échauffé le sieur de Vitry : « Par le corbleu, Sire, c'est assez pleurer les misères du temps, il faut que je vous fasse rire en vous racontant ce que je viens de voir. » — Nous ne reproduirons pas son très amusant récit. Il nous suffira de dire qu'une querelle s'engagea entre le maréchal d'Ancre « se pourmenant sur la rive », et le feu connétable amené par Charon; et Vitry eut grand'peine à l'arracher aux coups répétés de Concini et de Dutravail[1] « qui faillit l'étrangler ». — Introduit enfin au milieu de la troupe, qui se

[1] Un des meurtriers de Concini, que Luynes fit exécuter en l'impliquant dans une conspiration contre la reine-mère (V. *Mémoires de Richelieu*, à la date de 1617).

mit à crier « au renard », le roi lui demanda « qui il était ». — « Je suis, répondit-il, le connétable de France, votre très humble sujet et serviteur. »

Voilà le « Favori » devant un tribunal mal disposé, accueilli par les huées des gentilshommes, par les vives ripostes de maître Guillaume[1] : « Il est le plus vaillant de tous, car lui seul a pris Montauban, ou ceux de Montauban l'ont pris »; et de Mayenne qui supplie le roi de ne pas se laisser abuser « par ses cajoleries, c'est un parfait menteur ». — « Faites à la hâte, dit Henri IV brusquement, n'abusez point de mon loisir. » — L'accusé entame alors un long discours pour expliquer « son règne », dont tous les assistants connaissent les moindres détails.

Ce discours ou cette apologie grotesque, nous répétons le mot, qui comprend neuf pages du *Recueil*, est un chef-d'œuvre d'ironie satirique; le connétable, prétendant faire son éloge, reprend, en insistant sur les circonstances aggravantes, tous les actes qu'on lui a reprochés, et s'en vante de la façon la plus plaisante. Nous ne pouvons encore que renvoyer le lecteur au texte de la *Chronique* (pages 473 à 482, éd. 1632). — Notre commentaire, en effet, ne serait qu'une série de redites, puisque Luynes ne parle que de faits connus à fond; la forme seule en est nouvelle. Pour en donner une idée, nous citerons quelques traits à l'emporte-pièce.

« Mais quoi! » dit-il, après avoir avoué qu'il se sent perdu, « je dirais volontiers avec César : *Si violandum est jus, regnandi causâ*. Tout ce que j'ai fait n'a point été par une inclination méchante, ains seulement par une généreuse ambition de régner! » — Voilà qui répond à une opinion que nous avons émise sur cet instinct de commandement que Luynes possédait à un degré assez élevé, qui ne sentait pas trop, dans la forme, le parvenu.

[1] Bouffon du temps, auquel la *Bibliothèque historique* attribue beaucoup de pièces.

Le passage où Luynes se compare au maréchal d'Ancre est aussi des plus infatués : « Il ne se peut égaler à moi, il n'a eu que des desseins bas au prix des miens; il n'a pu être que maréchal de France, et moi j'en ai fait à la douzaine. » « *Audaces fortuna juvat* » « alléguait mon beau-père (le duc de Montbazon); « il n'est que de tirer de l'eau pendant qu'on est au puits, me disait ma femme ». — Ce langage trop familier d'une grande dame aurait fait frémir M. Cousin.

Comme il exulte au souvenir « des premiers progrès de ses victoires » : « L'aveugle Mornay, dès notre premier abord, nous a fait obéissance; nous avons châtié rigoureusement la rébellion de ceux de Saint-Jean, nous avons versé les traits de notre courroux sur Clérac, où nous eûmes le bonheur de nous défaire de ce brave marquis de Termes, au sujet duquel, le Père Arnoux et moi, avons écrit deux lettres consolatoires à M. le Grand, d'un style relevé. »

Nous avons déjà cité la phrase étrange relative à Mayenne; l'auteur n'oublie pas « le Père Dominique », qui est la « vis comica » de la *Chronique* : « N'ai-je point fait venir avec un grand soin le Père Dominique de Jésus-Maria, croyant que ses saintes prières faciliteraient la prise de cette place, et qu'il ferait une seconde Saint-Barthélemy des huguenots de Paris? Que s'il n'a daigné autant faire pour la France devant Montauban, comme il a fait pour l'Espagnol (ou Autrichien, c'est tout un pour Fancan) devant Prague [1], qu'en puis-je mais? » Il a même fait « tout son possible pour le retenir : mais le Père Arnoux, vrai espiègle spirituel, m'allégua qu'il suffisait d'un charlatan en cour ».

Le dernier aveu est adorable : « J'avoue que j'étais tout neuf au métier, lorsque je me fis connétable;... mais

[1] On sait qu'il marchait en tête de l'armée de Tilly, le crucifix à la main.

j'étais résolu d'apprendre cet hiver l'art militaire dans sa perfection, au lieu de m'amuser aux ballets;... j'eusse bien étrillé à ce printemps ces messieurs de Montauban, mais le bon Dieu m'a prévenu en tous mes desseins. »

« Vraiment, dit le roi, vos discours sont fort beaux, mais vos actions ne valent guère. » Laissons de côté les joyeusetés de l'auteur sur le traitement infligé au défunt connétable par les pages du duc de Mayenne; citons en passant le refus d'absolution fait par le cardinal de Guise[1], « n'étant point prêtre », de l'évêque de Marseille qui ajoute : « Tu devais (il s'adresse à Luynes), avant que partir pour l'autre monde, te faire absoudre par le cardinal de Retz, ta créature » (le nonce Corsini nous renseigne sur la pusillanimité de cette Eminence), « ou plutôt à l'évêque de Luçon, qui ne t'eût jamais dénié sa bénédiction, encore que tu l'aies frustré du cardinalat. » Tous les coups portent dans cette double épigramme. Ne nous arrêtons pas à la rencontre « drôlatique » de Termes et du maréchal de Biron, qui n'a pas assisté à la réunion, enfoncé qu'il était dans ses rêveries, et composant des couplets contre le défunt Favori et ses frères.

Nous arrivons à l'allocution finale du chœur, nous voulons dire du grand roi.

Après avoir conféré avec « ses plus confidents serviteurs sur tous les désordres du royaume », il dit à haute voix : « Voici donc ce qu'il me semble que mon fils doit faire... Je ne suis pas d'opinion qu'il donne à ma femme l'entière direction des affaires, ni que mon neveu de Condé l'ait non plus. » (Il l'eut pourtant, mais pour encourir après quelques mois de politique furieuse la disgrâce dédaigneuse du roi). « Mon jugement est que mon fils compose un conseil, non de favoris, mais de ceux qui de consanguinité ou d'affection ont un intérêt particulier à la conservation de sa personne et de son

[1] Ce cardinal n'a jamais été prêtre en effet ; il était marié.

Etat...; qu'il manie toutes choses par l'ordre du conseil, et à la pluralité des voix; qu'il donne le maniement de sa conscience à quelque bon docteur » (chasser Arnoux, c'était bien, mais l'auteur aurait préféré pour cause, à la place d'un jésuite même modéré comme Séguiran, un bon « chartreux »), « qu'il embrasse l'antique Sorbonne et éloigne ces nouveaux théologiens transmontains; qu'il ôte peu à peu la vénalité des charges, qu'il ne néglige pas ses Parlements; qu'il entretienne avec une autorité absolue les Edits de pacification! » Voilà un programme excellent de politique intérieure; suit l'adjuration en usage alors, de reprendre aux favoris les dépouilles injustement acquises. On sait que la générosité ou l'indifférence de Louis XIII s'y refusa.

Le programme de la politique extérieure dit tout en peu de mots : « qu'il conserve les vieilles alliances de la couronne; qu'il bouche l'oreille aux factionnaires étrangers...; qu'il prenne garde à s'embarquer en guerre civile, qui ne peut être que la ruine de ses affaires et de ses sujets, cependant que son voisin empiète de tous côtés au préjudice de son royaume; qu'il se ressouvienne de l'ambassade de Bassompierre en Espagne, et du manquement de la parole qu'on lui avait donnée pour la Valteline; qu'il jette les yeux sur les desseins étrangers qui, sous prétexte de religion, aspirent à la dissipation de cet Etat. »

Jamais les vœux du parti français et national n'ont été plus nettement résumés: c'est la pure tradition d'Henri IV, dont Fancan est l'éloquent interprète. Ces réformes seront-elles exécutées, au lendemain de la disparition du Favori? L'auteur ne se fait guère d'illusion sur ce point; car il connaît l'obstacle invincible qui éloignera longtemps encore du pouvoir le futur cardinal. Qu'importe! Il a toujours sa plume hardie, féconde, au service de son parti et de son maître : après trois ans d'une campagne non moins vive, non moins brillante que la première, il

aura la joie, au lendemain du 13 août 1624, de célébrer le triomphe commun de Richelieu, des *bons Français*, de la Patrie, dans le *Remerciement au roi* et dans la *France en convalescence*.

### *Appendice à la Chronique des Favoris.*

La *Chronique des Favoris* valait bien une réfutation en règle. De fait, la famille de Luynes trouva un défenseur anonyme qui écrivit l'*Apologie*, ou réponse à la *Chronique* (Bib. nat., n° 1838, 1622, 3e éd.). Malgré ses trois éditions, l'œuvre est des plus médiocres : l'apologiste riposte très faiblement aux virulentes attaques de l'adversaire. Son principal argument est que le roi a tout décidé, et que Luynes n'a été que l'exécuteur très humble de la volonté de Sa Majesté, car la *modestie* (*sic*) du défunt connétable était *louable*, l'auteur ne croit nullement aux « panaches » de Brante et de Cadenet. Quant à la « prétendue cabale », au Père Arnoux et autres, il semble qu'il n'en ait jamais entendu parler.

Fancan répondit à cette *Apologie* par quelques pages dédaigneuses qu'il intitule le *Passe-partout des Favoris* (*Recueil Luynes*, pages 154 à 165). Il accuse formellement « l'Apologien » d'être aux gages de Madame de Luynes et de Monsigot, créature du défunt connétable. Nous n'en citerons qu'une phrase caractéristique : « Les opinions de la *Chronique* ne sont farcies de drogues de la haine, mais d'un vrai zèle qui transporte » ; il ajoute plus loin : « Je vous les dédie pour mieux les attaquer ; mordez-les, si vous avez bonne denture. » Il n'a donc pas pris au sérieux son contradicteur, pas plus que le public, qui ne s'émut pas de cette petite querelle ; il préféra relire la *Chronique*.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à un pamphlet qui a peut-être précédé la *Chronique*, et qui semble en être une première ébauche ; il porte sans contredit la

marque de Fancan. C'est *l'Ombre du connétable apparue à ses frères* (*Recueil de Luynes*, pages 426-438). Il n'est pas sans valeur; le défunt Favori nous apparaît sous un nouvel aspect, celui du désintéressement absolu des choses mondaines; il prêche à ses frères stupéfaits la modération, et les engage à « restituer les deniers qu'il avait soigneusement épargnés dans la citadelle d'Amiens ». Nous en resterons là pour une raison très simple. Brante et Cadenet ont, à la vérité, gardé la place (que la faveur seule leur avait acquise) dans les rangs de la haute aristocratie française; chacun sait que leurs descendants l'ont soigneusement conservée. Mais que nous importent, après la mort du grand Favori, les ducs (à panaches) de Chaulnes et de Luxembourg-Piney ! Ils disparaissent de l'histoire, pour laquelle ils n'étaient pas faits; suivant le conseil que *l'Ombre de M. le Connétable* donne à ses frères, nous les laisserons passer en paix « le reste de leurs jours comme des gentilshommes champêtres ».

# LIVRE III

## LA CAMPAGNE DE FANCAN CONTRE LE PRINCE DE CONDÉ, CONTRE LES BRULART ET CONTRE LE MARQUIS DE LAVIEUVILLE

(1622 — AOUT 1624)

# CHAPITRE PREMIER

## *LA FRANCE MOURANTE*, DIALOGUE ENTRE LE CHANCELIER DE L'HOPITAL LE CAPITAINE BAYARD ET *LA FRANCE MALADE*[1]

### I

M. Berthold Zeller a étudié, on sait avec quelle conscience et quelle exactitude, à l'aide des relations du nonce Corsini, de l'ambassadeur vénitien Pesaro, et du résident florentin Gondi, la période confuse et troublée qui s'étend de la mort du connétable de Luynes (15 décembre 1621), jusqu'à l'avénement définitif de Richelieu au pouvoir, le 26 avril 1624. Ce travail, nous le reprenons en partie pour cette même période; en nous plaçant à un autre point de vue, sans vouloir écrire un récit continu (qui ne répondrait pas à la nature de notre sujet), nous essaierons, avec les pamphlets de notre auteur, de montrer l'état de l'opinion pendant ces trois années, au moins par ses côtés essentiels, de noter les déceptions et les espérances du parti français, par suite de son chef reconnu. — Les quatre pamphlets que

[1] Bibl. de l'Institut, 1623, v. s. 465 ; — Bibl. nat., n° 1615, 1621 (date inexacte), 4 éd. ; n° 2183, 1623, 2 éd. ; n° 2183 : 1623, in-8°, 6 éditions.

Fancan a publiés d'avril 1623 aux dernières semaines qui précèdent la chute du marquis de Lavieuville, dont deux sont de premier ordre : *le Dialogue de la France mourante avec l'Hôpital et Bayard* et *la Voix publique*, ce dernier composé, nous en fournirons la preuve, sous l'inspiration directe de Richelieu, faciliteront notre tâche.

Le premier de ces écrits est la *France mourante*, dialogue. — Le chancelier de l'Hôpital, le capitaine Bayard, dit le Chevalier sans reproche, la France malade.

Il n'a pu paraître avant les mois d'avril ou de mai 1623; les allusions satiriques dont il fourmille s'appliquent à presque tous les membres du conseil qui gouvernèrent la France depuis le 20 janvier 1623, après une modification ministérielle considérable; les plaisanteries les plus acérées atteignent le chancelier Brûlart qui échoue dans sa tentative pour écarter le cardinal de la Rochefoucauld de la présidence, mais qui reprend au même moment la garde des sceaux laissée vacante par la mort de Caumartin (20 janvier). Enfin, une mention très nette est faite de la disgrâce de Schomberg (21 janvier)[1], que l'auteur qualifie sévèrement, comme son maître Richelieu. C'est donc à la date qui marque l'apogée de la puissance des Brûlart, c'est-à-dire en avril 1623 que le chancelier de l'Hôpital, le chevalier Bayard et la France mourante et « très malade », entrent en scène pour exposer leur opinion de l'autre monde sur cette politique d'intrigues et d'expédients; pour nous présenter un tableau conforme aux confidences des ambassadeurs étrangers dont les traits rétrospectifs remontent jusqu'aux personnages de 1621, comme Luynes, *Du Vair*, ou à ceux de 1622, comme le prince de Condé et le car-

[1] Nous insistons sur cette date du 21 janvier pour prouver que le pamphlet n'a pu être écrit plus tôt ; mais en raison des faits cités par lui, il n'a été rédigé que deux mois plus tard, en avril.

dinal de Retz. — Richelieu, devenu enfin cardinal, le 5 septembre 1622, bien qu'éloigné encore du pouvoir par l'antipathie invincible de Louis XIII, par la défiance intéressée des Brûlart, n'en jouait pas moins un rôle parfois décisif dans les intrigues des partis. Sur ses instances, afin de créer un précédent en sa faveur, les deux reines, Marie de Médicis[1] et Anne d'Autriche, assurèrent par une démarche significative la préséance au cardinal de la Rochefoucauld. Marie et son conseiller avaient certainement aidé à la prépondérance du chancelier et de Puisieux, mais ils ne voulaient pas être leurs dupes, on le verra en avril 1624. Les renseignements que nous donnera le pamphlétaire formeront, pour cette période de 1622 à 1623, comme ils l'ont fait pour l'année 1621, la contre-épreuve des documents révélés par M. Zeller.

Ce dialogue se divise en deux parties distinctes : la première est un prologue, procédé familier à l'auteur qui s'en est servi dans la *Chronique des Favoris;* simple conversation entre le chancelier l'Hôpital et le capitaine Bayard qui se rencontrent aux Champs-Élysées. Nous en citons le début en entier, pour mettre en scène les personnages.

« L'Hôpital : Qu'as-tu, Bayard, à dodeliner ainsi la tête tout pensif : il semble, à voir ta contenance mélancolique, que tu aies quelque fâcheux chagrin : car les hommes généreux comme toi ne s'émeuvent jamais pour choses de peu d'importance.

» Bayard : Tu as mis le doigt sur la plaie, l'Hôpital, je t'avoue que je suis tout déplaisant pour les mauvaises nouvelles que j'ai reçues ce matin sur le pont de Paris retournant de la Chartreuse, de dire un *de profundis* pour l'âme de l'amiral de Bonnivet.

» L'Hôpital : Que peut-il être survenu, cher ami, est-ce

[1] Voir Zeller, p. 181.

chose qui se puisse savoir, et de laquelle je sois capable pour te consoler.

» BAYARD : Tant s'en faut que tu me puisses soulager, quand tu la sauras, qu'au contraire, j'aurai possible besoin de te consoler toi-même : car je sens que cela t'affligera autant et plus, que si on t'avait ôté les sceaux pour félonie commise, ou autres mauvais comportements, toi qui as toujours tenu la balance de justice en égalité, et avec des mains qui ont toujours été aussi peu sujettes aux rapines qu'aux gouttes !

» L'HÔPITAL : Ne parlons point de cela, Bayard, quand nous faisons bien, nous ne faisons que notre devoir. Mais venons au but. Quelles nouvelles as-tu reçues ? est-ce la mort de Luynes, ou la disgrâce inopinée du comte de Schomberg qui te tourmente ? »

Ce dernier mot de l'Hôpital sur la disgrâce inopinée de Schomberg nous indique la date précise du dialogue (après le 21 janvier 1623). Ne croyons pas d'ailleurs, que les deux illustres ombres qui se connaissent bien, qui expriment dans un langage élevé leur mutuelle estime, entameront aussitôt le chapitre de la satire personnelle ; car l'auteur a souci des mœurs oratoires. Ils attendront la venue de la *France mourante* qui leur révèlera ses misères ; comme il convient à ces deux grandes mémoires, les plus vénérées de l'ancienne monarchie, ils feront une évocation de leurs souvenirs glorieux, une plainte touchante sur la situation présente de la patrie :

« BAYARD : Rêves-tu, l'Hôpital ; je ne connus oncques ces gens-là ; vraiment c'est bien autre chose qui me donne dans l'esprit. L'amour de ma patrie me tressaille, cette pauvre France pour laquelle tu sais combien toi et moi avons travaillé pour la sauver des griffes de ses ennemis. Que n'avons-nous point fait pour cela ? et cependant on m'assure aujourd'hui qu'elle est comme aux abois de la mort : sèche, atténuée et pleine d'ulcères,

qui ne voit plus, qui ne sent plus, et le pis de tout cela, abandonnée des siens propres, qui au lieu de la secourir s'amusent comme les moines à piller les biens de leur abbé mourant, au lieu de penser aux remèdes nécessaires pour la conservation de sa vie, ou le salut de son âme..... »

La réponse de l'Hôpital est digne de cet appel pressant à son concours :

« Que tu me récites un discours déplorable! Bayard, l'amour qui est dû à la patrie est si tendre que quiconque n'est touché de ses afflictions est dénaturé et impie. — Pour moi, je loue Dieu de ce qu'il m'a fait naître Français et de ce qu'il m'a donné un si ardent zèle pour la France; que tout ainsi que j'ai employé les forces de mon esprit pour la servir durant ma vie; il n'y a encore chose que je ne fasse pour la secourir en sa nécessité. Qu'es-tu d'avis que nous fassions?

» Allons la voir promptement (la France), dit Bayard, afin d'apprendre le sujet de ses maux et l'état de sa maladie; toi, lui offriras l'expédient de tes salutaires conseils, et moi le bon heur[1] de mon épée. » Dans sa tendresse émue, il convie son ami à la relever de sa chute. « La bonne dame n'est pas loin, nous l'attraperons aisément, comme disent les Espagnols; car la pauvrette est si faible qu'elle ne peut plus aller guère loin. » — « Est-il possible, réplique l'Hôpital, que la France engendre et nourrisse des esprits si aliénés de ce qu'ils doivent à leur patrie, que d'arracher les entrailles à leur bonne mère qui les a si tendrement élevés? »

La réponse de Bayard reproduit la douloureuse réflexion sans cesse exprimée par Fancan dans ses pamphlets : « Hélas ! je crains qu'on ne nous y regarde de travers quand on saura que nous sommes bons patriotes; car il faut que tu saches qu'on tient aujourd'hui être

[1] Archaïsme.

impossible d'être bon Français, sans être entaché d'hérésie, non plus que bon catholique à la mode, sans être Espagnol, qui est une très dangereuse incompatibilité pour le bien de cette monarchie. Et cependant la plupart du clergé, de la noblesse et du tiers-état sont infectés de ces apocryphes maximes. Et voilà pourquoi il ne se remarque plus aujourd'hui aucun vestige de cette vieille générosité gauloise ! »

A l'Hôpital qui n'a pas peur de telles canailles, le chevalier sans reproche rappelle « que les traîtres le redoutent » et que « conscience nette parle hardiment ». Il conte la scène connue qu'il est inutile de raconter, entre le duc Charles de Bourbon et lui-même mourant à Rebec ; il ajoute : « Si j'ai osé parler de la sorte à un prince victorieux et qui avait encore le coutelas à la main, ne doute pas, l'Hôpital, que je feigne de parler généreusement contre les insolents favoris sortis de la poussière, qui se partagent impudemment les finances de leur maître. »

Les voleries de certains ministres, les prévarications des traitants provoquent toujours la verve indignée de l'auteur qui tout à l'heure, par la bouche de la France mourante, mettra des noms sous les choses.

En devisant les deux ombres approchent insensiblement de la France, ressentent déjà « un doux air du pays qui les rafraîchit et les récrée ». — Par où entreront-ils ? Par la Guyenne ? — Non, « car on soupçonnerait, dit Bayard, que nous viendrions d'Espagne ». — Son patriotisme repousse même le soupçon ; le chevalier a trop peur d'y « considérer les faits bourrus des trois Luynes, qui ont rendu cette province si désolée, que le peuple en pleurera les ruines d'ici à trente ans, la terre y étant encore toute teinte du sang de tant de généreuse noblesse qui y a été si mal à propos assommée par cette détestable guerre civile » ; il ne saurait non plus « prendre plaisir à passer devant ses yeux les folies des Français qui se

sont laissés piper par les suppôts des Castillans, qui ont fomenté nos Castilles[1] afin de faciliter les projets de leurs conquêtes en Allemagne et en Italie. »

La route de la Guyenne écartée pour ce double motif, celle de Picardie, reprend l'Hôpital « n'est pas loin de Paris, le duc de Chaulnes mettra le feu dans sa paille pour nous bien festoyer, car il est devenu courtois depuis la chute de son aîné ». — On sait que Louis XIII, toujours généreux, avait confirmé au jeune duc de Luynes, fils du connétable, le gouvernement de la Picardie, en nommant Gadenet, son oncle, lieutenant de la province pendant sa minorité.

Si Bayard a eu peur de passer par la Guyenne, que dira-t-il en « voyant les frontières de la Picardie, cette province si délabrée, que le seul aspect d'icelle fait juger à tout le monde combien notre roi est mal servi au regard du roi d'Espagne, lequel n'a une seule bicoque de ce côté, qui ne rie à la vue par le bel aspect de ses fortifications, là où les nôtres pleurent, tant elles sont désolées ».

Quelle prévoyance patriotique! Rappelons-nous la terrible année de 1636; la phrase suivante montre l'anxiété du parti français à cette date d'avril 1623 où la diplomatie des Brûlart se laissait jouer, grâce à l'ineptie de notre ambassadeur à Rome, le digne frère du chancelier, le commandeur Sillery : « Et puis, veux-tu que je te die, l'Hôpital, c'est quasi ma créance qu'on laisse ruiner toutes les fortifications, afin que l'ennemi, s'en emparant quelque jour, se rende par ce moyen maître de Paris avec plus de facilité. » — L'ennemi, c'est-à-dire l'Espagnol, n'en a pas été si loin en 1636!

Laissons le troisième chemin, celui de Provence, « territoire plein de délices », ainsi que les plaisanteries sur les « superbes châteaux de Gadenet et de Branthe », sur

[1] Vieux mot français signifiant querelle.

« la généalogie spirituelle du connétable fauconnier », que les deux voyageurs auraient pu apprendre à « *Mornac*[1] ». Voilà la France, dit Bayard, « environnée d'un grand nombre de médecins qui font contenance de suer sang et eau pour l'assister, il y a même des confesseurs ». Dernier trait charmant du prologue.

L'Hôpital s'avance : « Madame, dit-il, Dieu soit avec vous ; consolez-vous, et vous ressouvenez qu'il y a encore des « bons Français » dans le royaume, et bien que le nombre en soit petit, si est-il suffisant, de vaincre celui des méchants, quoiqu'innombrable. » Il la supplie de lui découvrir « franchement les plaies qu'elle a reçues de la main propre de ceux en la garde desquels elle était confiée ». La France, ranimée par ces premières paroles, qui lui enlèvent tout soupçon, rappelle qu'elle « a été souvent trompée par des pipeurs, lesquels, sous l'apparence d'une fausse prud'homie, ne me parlaient que de la restauration de mes affaires ; et cependant j'ai éprouvé à mon très grand dommage, qu'ils n'ont pensé qu'à faire les leurs... »

Mais qu'elle se rassure tout à fait : « Nous sommes deux vieux Gaulois, lui dit Bayard, et de vos plus affidés sujets. » Il invoque comme « caution de leur probité » le connétable Lesdiguières, le maréchal de Souvré, du Halier, les présidents Jeannin, Le Jai[2], Bellièvre, Servin, et autres « bons Français », c'est-à-dire tous ceux qui, à un degré quelconque, comptaient parmi les amis ou adhérents de Richelieu. Il ajoute : « Nous ne craignons pas que vous ayez encore mis en oubli ni les services signalés que nous vous avons rendus, ni le nom que nous portons, qui a eu autrefois quelque éclat dans le royaume, et parmi les ennemis même de l'État. » — Il

[1] Petit bourg près d'Avignon, lieu natal des Luynes.

[2] Parmi ces noms, celui de Lejay doit être relevé ; il sera plus tard premier président, ami intime de Richelieu, ministre (V. H. Martin, t. II, p. 346).

est temps de faire connaître à *la France* ces noms glorieux : « Celui que vous voyez auprès de moi, Madame, s'appelle l'Hôpital, jadis votre chancelier, qui, durant sa vie, vous a aussi dignement servie, que la plupart de ceux qui lui ont succédé par après ont fait le mal en cette charge, au détriment de vos affaires et du public, excepté Bellièvre (ministre d'Henri IV) que je révère pour avoir acquis peu de bien et beaucoup d'honneur pour moi, je m'appelle Bayard. »

La France ne se sent plus de joie : « Bayard, unique Bayard, que vous me réjouissez; approchez tous deux, mes bons amis, que je vous embrasse mille et mille fois. » — « Nous voici à vos pieds, Madame, répond l'Hôpital, pour vous obéir. » Et se comparant fièrement aux favoris altérés écumeurs d'Espagne, il fait voir qu'il y a eu « peu de Bayards », et qu'il n'y a plus en France un seul « l'Hôpital ». Que la bonne dame leur raconte l'origine de tant de misères qui l'ont réduite dans les extrêmes angoisses où on la voit maintenant.

Avant de parler du misérable présent, *la France malade*, à ces serviteurs dévoués qui voudraient même, après leur mort, la relever de sa chute, expose à grands traits l'histoire d'un passé plus misérable encore. Ce passage éloquent, que nous allons citer en entier, Fancan le reprendra pour en tirer le sujet d'un pamphlet, publié en 1625, contre les jésuites, qui sera un acte complet d'accusation contre l'histoire politique de la « cabale » pendant soixante années, *le Miroir du temps passé, à l'usage du présent.*

« Vous savez, mes enfants, dit la France, qu'il faut que tout finisse, les monarchies, royaumes et républiques n'ont qu'un temps aussi bien que le règne des favoris. Pour moi, je suis vieille, et sais que je dure trop au gré de ceux qui attendent ma dépouille sous des contenances toutes pleines de charité zélée; sachez que ma fin est

ardemment désirée... Deux espèces de gens travaillent accortement à cela, savoir mes voisins ennemis, comme principaux ressorts de la machine, et les renégats français teints en graisse de cochenille d'Espagne, vraie engeance de vipères, qui ne peuvent enfanter leurs desseins pernicieux que dans les entrailles de leur mère... Vous savez si je me plains à tort, pour en avoir vu vous-mêmes de votre temps les premiers avant-jeu des fureurs de leur continuelle tragédie, ayant aidé à les repousser, et étant morts en peine pour me garantir; mais tout ce qui s'est passé de votre siècle n'a été que roses flétries au prix des piquantes épines qu'ils m'ont fichées dans le cœur avec le venin mortifère de leur dévotieuse ligue, laquelle ils ont introduite par l'envoi du Père Bernadino Castorio, qui fut auteur de ces belles processions blanches par toutes les provinces du royaume, sous le précieux prétexte d'apaiser l'ire de Dieu, et de conserver la religion, tant ces bonnes gens ont eu soin du salut des âmes des pauvres et abusés Français, lesquels ils ont fait depuis assommer à milliers dans les calamiteuses combustions de nos guerres civiles; et si Dieu ne m'eût suscité un Henri IV, qui m'a délivrée des griffes de ses vautours par sa vigilance, prudence, générosité et bonne fortune, assurément dès lors c'était fait de moi. Il chasse l'Espagnol hors de Paris; mais comme on disait d'Annibal, « a su heureusement vaincre et non bien user de la victoire »; car, au lieu d'étouffer ce monstre de la Ligue, il en toléra les suppôts en plusieurs endroits de son royaume, même s'est servi de la plupart d'eux; de façon que dès l'heure qu'ils l'ont vu mort, ils ont aussitôt remué les vieilles cendres pour les jeter aux vents, et ensuite ont si bien renoué leur cabale, qu'ils se sont accortement glissés dans le Louvre, et tant tournoyé par leurs pieuses brigues, qu'ils ont renversé tout ce que le roi défunt avait fait pour rétablir les désordres passés. »

Avons-nous besoin de faire ressortir l'énergie passionnée de ce tableau historique?

Le passage qui termine cette revue rétrospective du passé, nous ne le reproduirons pas, car il n'est que le résumé succinct des attaques de la *Chronique*. *La France malade* se désespère de ne pouvoir trouver remède à sa guérison. « Si ce n'est par un coup de la main de Dieu, et par les efficacieuses prières des saints espagnols nouvellement canonisés auxquels j'ai grande dévotion »; elle en excepte un pourtant, on le devine, c'est saint Ignace, qui s'est laissé cheoir des cieux comme les mauvais anges, en la représentation qui fut faite au collège des jésuites de Rome de sa canonisation devant Monsieur le Prince, qui est un notable miracle. — Double trait contre les jésuites et contre Condé, dont le dossier est prêt.

L'Hôpital, après avoir témoigné sa compassion pour « ce mal invétéré, demande à la « bonne dame » de quels remèdes plus familiers vous ont-ils fait user pour votre guérison? »

La France répond, ceci s'applique aux ministres actuels comme à ceux des années précédentes : « Ils m'ont ordonné force partialités dans le Louvre, quantité de petites consultations secrètes, l'éloignement des « bons Français du conseil », en particulier du plus grand de tous; « la vente à l'encan des gouvernements, force édits nouveaux, rétablissement de la Paulette, la licence de mal faire; nulle recherche des malversations (voilà la part du présent); trafic ouvert à l'ennemi, nul soin de nos alliés, guerres civiles, prétextes de religion, paix fourrées (celle de Montpellier), pauvreté! désordre! »

Nous ne reviendrons pas sur Luynes, que touchent les premières accusations. Les dernières ne sont pas moins virulentes : « nulle recherche des malversations. » Nous savons par les révélations des ambassadeurs étrangers que les ministres se jettent à la tête les uns des autres

des accusations de corruption, les Brûlart à Schomberg, tout le monde aux Brûlart tombés (malversations sur les sceaux) auxquels on aurait fait rendre gorge sans la générosité singulière de Louis XIII, qui traite, par une indifférence absolue, les ministres disgraciés. — Nous ne parlerons pas des traitants ni de Lavieuville, car Fancan les réserve pour le *Mot à l'oreille* et pour la *Voix publique*. — « Nul soin des alliés ». L'ambassadeur vénitien nous apprend (en mars 1623) un étrange projet auquel l'empereur conviait les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, à gouverner leurs Etats en souverains absolus, « artifice pour conduire les Français à la guerre civile, on voudrait que, pour l'exemple, nulle assistance ne fût donnée à des rebelles, c'est-à-dire aux Etats de Hollande; les jésuites y travaillent; ce serait une ligue secrète contre la liberté publique[1] ».

Il ajoute dans la dépêche suivante[2] (12 mars) : « si cette couronne ne commence pas à s'ébranler pour de bon, on pense que ce dessein est dirigé contre tous les gouvernements libres », c'est-à-dire contre Hollande, Grisons, Suisse, Venise, etc., avec l'appui de la France. La sagacité vénitienne ne s'y trompait pas; car on n'avait pas d'argent en France (le nonce le dit dans sa dépêche du 17 mars), pour entrer en campagne au mois d'avril; mais on espérait en trouver pour faire quelque chose contre La Rochelle; on en trouvait toujours pour la guerre civile; alors les édits bursaux ne chômaient pas. Pendant ce temps, le Palatin était dépouillé par la diète de Ratisbonne (février 1623); les Brûlart allaient se faire bafouer par le successeur de Grégoire XI, Urbain VIII (juillet 1623) et par les Espagnols dans l'affaire de la Valteline.

Nous ne commenterons pas davantage les autres accusations de *la France mourante*. Nous l'avons fait

[1] V. Zeller, p. 248, *Dépêche de l'ambassadeur vénitien* (4 mars 1623).
[2] *Id.*, p. 249, *ambass. vénit.* (12 mars 1623).

d'ailleurs antérieurement; mais nous croyons avoir prouvé que Fancan, qui tenait la plume, Richelieu qui la dirigeait, savaient rendre qui de droit responsables de nos défaillances intérieures ou extérieures.

On nous objectera : la ligue[1] de Paris du 7 février 1623 ? Mais Lavieuville et Louis XIII l'avaient pour ainsi dire arrachée à l'extrême circonspection des Brûlart; elle fut loin de produire les effets qu'on en attendait.

« A la vérité, continue l'Hôpital (les deux interlocuteurs questionnent l'un après l'autre), ces médicaments sont trop violents et corrosifs ; j'eusse voulu du Mithridate (allusion probable au poison fameux du roi de Pont), de don Nicolas Plâtreux, marchand de Pontoise. J'ai ouï dire qu'il guérissait de tous maux, pourvu qu'on eût mêlé parmi tant soit peu de vermillon d'Espagne. » Ce don Nicolas nous a l'air de n'être autre que le chancelier Sillery; mais la « bonne dame » qui croyait au commencement « se trouver très bien de ses drogues », apprit par « l'usage que c'était un très dangereux médicament » ; première pointe lancée contre cet ancien ministre d'Henri IV, qui fut très peu fidèle aux traditions de son maître; nous le retrouverons tout à l'heure victime d'une charge plaisante sur les « seaux » où il puise abondamment.

L'Hôpital : « Contre ce mal, j'eusse voulu appliquer pour antidote les « boutades du président Jeannin ».

La France : « Vous dites vrai, je l'eusse désiré aussi bien que vous, car il y en a quelquefois de très bonnes ; mais quoi ! mes médecins empiriques ne les ont pas approuvées, dont le bonhomme en a été assez touché. »

« Les boutades de Jeannin. » Il était impossible de mieux qualifier ce vieillard sensé, le seul ministre

[1] Nous renvoyons, pour le détail de cette ligue, au livre de M. Zeller. (V. p. 167 et suivantes.)

d'Henri IV resté au pouvoir qui fût populaire; car sa conversion politique, à lui, ancien conseiller de Mayenne, qui avait, dans un élan d'honnêteté sauvé Dijon d'une Saint-Barthélemy, avait été sincère; sa loyauté allait à l'âme de l'Hôpital.

Laissons en paix le feu garde des sceaux, du Vair, « sa grande traînée de paroles, qui n'avait au fond rien de solide », même « les simagrées de suffisance du défunt cardinal de Retz, qui étaient bonnes, paraît-il, à prendre en tablettes les soirs en se couchant. »

« J'eusse voulu pratiquer, poursuit l'Hôpital, les remèdes qu'on avait ordonnés à la reine-mère pendant sa régence. »

La réponse de la *France* est celle d'un familier de Richelieu, par suite de Marie de Médicis, dont notre pamphlétaire a su atténuer habilement les fautes. « Hé, que dites-vous? Les mêmes empiriques (Sillery et d'autres), ce sont eux-mêmes qui ont aidé à perdre cette débonnaire princesse, qui a toujours eu de très bonnes intentions... et qui se sont entendus, « ces Nicolas pseudogalinites », par alliance et par intérêt avec des charlatans italiens (Concini) qui l'ont tous ensemblement trompée pour attraper ses trésors. » C'est d'un bon serviteur, mais par respect pour l'histoire, il nous semble que Villeroi, Jeannin et même Sillery ne se sont pas toujours entendus avec le maréchal d'Ancre, qui les a expulsés du conseil en 1616.

A Bayard est réservée la question délicate entre toutes : « Je me résoudrais à prendre une heure devant le repas des pilules dorées des Pères jésuites. » Nous ne citerons dans la réponse de *la France*, prise des « vertigots, coliques et pénésies furieuses qu'elles lui ont données », que la dernière phrase : « Otez-moi ces gens-là, je vous prie, qui, sous prétexte de me faire manger des poires bon chrétien, m'ont fait avaler tant et tant de poires d'angoisses. »

L'Hôpital reprend, car Bayard a peut-être poussé un peu loin la curiosité : « Puisque tout cela vous déplaît, je me fusse accoutumé à prendre dans mes bouillons des *recipe*[1] du duc de Sully. »

FRANCE : « Vous avez raison, je m'en suis accommodée durant quelque temps et m'en trouvais très bien ; mais on me les a aussitôt défendus par les advis des Nicolaites », aléas des Brûlart. On sait, M. Berthold Zeller a confirmé deux fois (pour janvier 1623 et pour août 1624) que Louis XIII, avec son attachement inconscient, mais passionné pour la mémoire de son père, songea de son propre mouvement, à rappeler Sully aux finances (à condition bien entendu de se faire catholique comme Lesdiguières). Les Brûlart surent l'écarter dédaigneusement en 1623 ; en août 1624, au moment où se préparait la chute de Lavieuville, on parle du rappel de Sully, à propos de sa visite à l'Arsenal ; « mais Richelieu, dit M. Zeller, en s'appropriant la politique de Henri IV et de Sully, s'arrangea de façon à laisser retourner dans la retraite le vieux ministre du père de Louis XIII ». Nous retrouverons ce personnage populaire dans un pamphlet que nous apprécierons après celui de *la France mourante : la Rencontre du duc de Bouillon et de Henri le Grand.*

Et « les tablettes cordiales du connétable Lesdiguières ? » demande le chevalier Bayard. « On tient qu'elles sont salutaires en ayant fait voir l'expérience en l'établissement de sa fortune. »

Il y a été mêlé « un peu trop d'aloès », au dire de *la France*, qui s'en défie, « dès qu'elles ont passé par les mains de Bullion ou de Déageant ».

Voilà un trait assez âpre, bien que Fancan soit en général favorable au connétable ; c'était un patriote, mais il dépendait, suivant le nonce (dépêche du 27 jan-

[1] Vieux nom latin des ordonnances pharmaceutiques.

vier 1623) de son cousin Bullion, secrétaire d'Etat, allié des Brûlart. Quant à Déageant, épave des favoris, il donnait de mauvais conseils à Lesdiguières.

Oui, ces gens-là « débitent de mauvaises drogues » qui empoisonnent un excellent Français, comme l'était le connétable livré à son propre mouvement ; l'Hôpital l'affirme, et passe à une question plus curieuse encore : « Mais que dites-vous des élixirs et remèdes du cardinal Richelieu ? »

La réponse de *la France* est bien d'un serviteur indépendant, mais à bon escient, dont la piqûre est au fond une flatterie : « Il serait bien capable d'en donner de bons, s'il voulait, et principalement à cette heure que son écarlate l'a mis à l'abri des atteintes de l'envie des favoris : mais il est si accommodant à la complaisance du siècle, qu'il n'ose parler non plus que la reine-mère. Or, pour me remettre sur pied, il me faut des gens qui publient hautement mon mal, et qui n'épargnent rien de ce qu'ils jugeront nécessaire pour nous garantir. » Le maître et le « domestique » se partageaient les rôles : à l'un le franc parler qui déracine les ministres en place, à l'autre l'habileté et l'intrigue qui les usent.

Un seul personnage était digne d'être nommé après le cardinal : c'est le prince de Condé qui revenait précisément de son voyage à Rome, en Italie, à Notre-Dame-de-Lorette. Fancan a criblé de traits satiriques ce prince du sang qui nous a laissé de lui, heureusement pour la gloire de sa maison, une image si peu ressemblante dans son fils, le grand Condé. L'auteur l'avait déjà pris à partie dans l'*Ombre de Mayenne*, que nous n'avons pas analysée en entier, on sait pourquoi : cette première attaque est assez vive : « Luynes se fait fort, de ce que, permettant au prince de Condé de gourmander un archevêque ou un maire de Bourges, ou le laissant jouir paisiblement de sa charge de bailli du Berry, il lui fera faire tout ce qu'il voudra. » Il l'avait de plus incité à

bailler sa confidence à Rousselay » (Ruccellai l'intrigant par excellence) afin « qu'il le fasse croire bon catholique », il ne gagnera jamais ce point là, s'il ne se rend moine, lui et son fils, pour beaucoup de raisons. Fancan s'aperçoit en 1623 qu'il s'est trompé sur « ce point là », car depuis la mort de Luynes, le prince a terriblement dépassé pendant la guerre de 1622, dans son ardeur de croisé, le zèle catholique du connétable; pour se punir de n'avoir pas réussi à exterminer tous les hérétiques, d'avoir encouru la dédaigneuse disgrâce de Louis XIII, il est allé faire pénitence à Rome où il a, comme nous l'avons vu, assisté à la canonisation de saint Ignace, « chu du ciel comme les mauvais anges ».

Voici maintenant la seconde attaque : « Que vous semble, dit l'Hôpital, des consultations de M. le prince? Maintenant qu'il a été à Rome, chacun espère qu'il fera mentir le proverbe; et puis les grands discours qu'il a eus avec Sa Sainteté pourront avoir solidé son esprit. » — « Je ne sais, réplique *la France*, si tes drogues ont été éventées, mais je suis contrainte de dire, à mon très grand regret, que ses conseils m'ont été plus nuisibles que profitables. »

« Il se fût bien passé de mettre le feu dans mes entrailles, comme aussi de se porter avec tant d'animosité contre les pauvres huguenots. Quand ce n'eût été qu'en considération de ce qu'ils ont autrefois si utilement servi son père. » Voilà le Condé de 1622, le pèlerin de Notre-Dame-de-Lorette. Nous reverrons dans *la Rencontre du duc de Bouillon avec Henri le Grand* le Condé de 1623 retiré dans ses domaines du Berry.

Quant aux salutaires avis du Père Cotton, du Père Arnoud, du Père Séguiran (confesseur actuel du roi), du Père Souffrant (Suffren, confesseur de la reine-mère) « qui s'est mis à la taille pour le soulagement du pauvre peuple », *la France* les destine « pour consoler tous ceux auxquels on a rayé leurs pensions cette année climaté-

rique ». « Et puis tous dévoués religieux sont beaucoup mieux en leurs couvents qu'à la cour. »

On conseille ensuite à la « bonne dame » d'user d'or potable, souverain remède et doux à prendre, ainsi que l'ont certifié Mousigot, Leclerc, Duret (financiers ou traitants décriés). Elle prendrait volontiers « cette liqueur très salubre deux fois la semaine, n'était qu'elle est trop pauvre »; cela n'appartient qu'aux financiers, puis je n'ai point de « seaux pour y puiser ». C'est une première ébauche de la campagne contre les traitants auxquels Richelieu fera rendre gorge après son avénement au pouvoir.

Ces derniers mots de *la France* nous amènent à l'un des passages les plus singuliers pour la forme, les plus importants pour le fond : l'attaque à outrance contre le chancelier Sillery, déjà entamé sous le nom de Nicolas Plâtreux. A la fin de janvier 1623, il avait enfin recouvré le portefeuille des sceaux, cédé jadis à du Vair. Son impatience de vieillard ardent à entasser richesses, dignités sur sa tête, est vivement dépeinte dans la question adressée par Bayard à *la France :* « Mais à propos de seaux, vous me faites ressouvenir d'un vieillard assez gracieux, qui tenait banque en la place Navone », (il avait été aussi marchand à Pontoise) — comparé à Timon l'Athénien qui « réclamait sa cognée à Jupiter », ce vieillard qui avait été fort longtemps sans pouvoir marcher, « criait les seaux, les seaux, lesquels ayant obtenus sournoisement, on le vit aussitôt sur pied; et de fait, pour marque d'un tel miracle, il a à présent deux seaux à ses côtés, l'un plein d'eau bénite, de laquelle il donne copieusement à chacun, et l'autre rempli de plâtre raffiné, avec lequel il a accoutumé de radouber les choses publiques. » Sillery ne disposait pas seulement de deux sceaux, comme l'insinue Fancan par manière de plaisanterie, il en avait jusqu'à trois, ceux de la couronne de France, de Navarre et du Dauphiné. Quand il a fallu,

après sa disgrâce, les remettre au roi, on ne trouva pas le plus important, celui de France; il était resté chez son fils Puisieux dont le manque de mémoire a fortement accru la bourse au moyen de sceaux secrets. L'ambassadeur vénitien, qui nous a raconté cette histoire, conclut avec raison que c'est là un procédé de domestique à l'égard de son roi et maître[1]. »

Bayard n'en a pas fini avec le chancelier; il complète sur un point les renseignements que nous a fournis M. Zeller sur l'affaire de la préséance des cardinaux; « il est maintenant si gaillard, qu'il a bien osé entreprendre d'aller devant tous les cardinaux, et sans le cardinal de La Valette (fils du duc d'Epernon) qui le menace de passer par dessus le ventre de son fils, de lui et de sa bru, on croit qu'il l'eût gagné, tant il va vite ». Ce détail de l'intervention de la Valette achève la physionomie du vieillard qui « va si vite ».

Si Bayard n'est pas tendre pour Sillery, *la France* est plus qu'acerbe : « Je sais déjà de qui vous me parlez, ce n'est qu'un bailleur de billevesées qui brûle d'avarice insatiable, il ne fait autre chose que puiser jour et nuit de l'eau avec ses seaux. Et quand quelqu'un pense le dissuader de tant travailler, on n'a d'autre réponse de lui sinon que « *facilius est refici potu quam cibo* » suivant l'aphorisme d'Hippocrate. Hé! que je connais le personnage! il écoute paisiblement, répond doucement, prend hardiment, et donne du galimatias largement. » Le nonce Corsini et l'ambassadeur vénitien ont souvent et malicieusement esquissé le chancelier : nous doutons qu'ils l'aient drapé avec plus de finesse railleuse.

Mais il est une question surtout, où *la France*, qu'elle soit mourante comme en 1621, ou « très malade » comme en 1623, ou « en convalescence » comme au début de 1625, ne badine pas; c'est sur la question de la grandeur

[1] Voir Zeller, p. 238.

nationale au dehors : son ton s'élève alors au niveau de la pensée patriotique qui l'anime : « Hélas! qu'il m'a fait de mal, il n'a point bien commencé, il s'oublie tant que de donner des passeports aux ennemis de cet Etat qui voulaient venir en ce royaume pour me courre sus durant les troubles d'Henri III ; combien d'intelligences a-t-il nouées avec ces charlatans basanés (les Espagnols) que son fils (Puisieux) et son frère[1] ont encore depuis renouvelées. Par leurs menées, mes alliances avec Venise, Allemagne, Angleterre et les Pays-Bas ont été ruinées, mes trésors épuisés. » Les preuves sans réplique que M. Berthold Zeller emprunte aux ambassadeurs étrangers ne sont-elles pas confirmées par un simple pamphlétaire, écho, il est vrai, d'une opinion qui comptait pour quelque chose, celle du parti français, de son chef Richelieu ? Pour en finir avec le chevalier, l'Hôpital ne peut assez admirer les effets de l'ambition chez un tel homme, « lequel, quoique plein de biens, et ayant le pied sur la fosse, ne s'étudie néanmoins ni à faire des amis, ni à se donner du repos pour lui et pour son fils » ; « au contraire de Philippe II d'Espagne qui, sur sa vieillesse, se résolut pour établir un successeur un peu faible d'esprit (Philippe III) de quitter toutes les places qu'il avait prises sur la France et de faire la paix avec Henri IV afin de laisser son fils paisible dans son Escurial. »

Après le père, le fils, c'est-à-dire Puisieux, ministre des affaires étrangères. Le trait particulier de ce personnage, c'est d'être un « Hermaphrodite d'Etat » comme l'appelle Bayard ; « sur la demande de *la France* qui n'a jamais vu faire mention de telles gens », le chevalier sans reproche lui donne les explications désirables, même plusieurs autres qu'il nous sera impossible, nous ne dirons pas de commenter, mais de noter par une simple allusion : « Madame, il faut que vous sachiez que

[1] Le commandeur Sillery, ambassadeur à Rome.

de tout temps on a appelé Galbouziers ceux qui prennent le nom de celles qu'ils épousent, comme Branthe et Cadenet. Aujourd'hui, pour parler à la mode, on appelle « Hermaphrodite d'Etat » ceux qui gouvernent par l'organe de leurs femmes, comme fait celui qui se vante de faire merveille. Et de fait, il y a apparence que c'est un grand Esculape : car il n'y a que lui pour s'acouter aux oreilles du grand César (Louis XIII) présumant être des plus raffinés, parce qu'il a beau nez. Et néanmoins, les drapperies de la cour disent qu'il porte son esprit en écharpe comme un ruban. Mais tout cela n'empêche pas qu'il n'ait la vanité de gouverner César et sa fortune : de sorte, Madame, que si désiriez être secourue de ses conseils, il faut de nécessité nécessitante, s'adresser à sa femme, qui fera entendre votre volonté à son mari. »

Nous pensons en avoir assez dit ; nous arrêterons nos extraits sur une question aussi épineuse : car les deux pages suivantes, développent un peu trop le dicton connu : « Cherchez la femme. » Toutefois, sans faire tort à la morale publique, nous citerons la dernière phrase du chevalier Bayard :

« Si cette belle dame (la femme de Puisieux [1]) pouvait aussi bien chausser les éperons aux Marannes (Espagnols), serait une brave amazone ; car toutes les apoplexies qui vous sont survenues vous proviennent de la beauté Castille, qui n'a d'autre souci que de vous faire tâter charitablement le pouls à tout moment, pour savoir combien vous pouvez encore durer au monde. »

L'auteur, emporté par sa verve trop gauloise, s'égare quelque temps dans des digressions amusantes, où nous ne le suivrons pas, car elles ne nous révèlent aucun fait nouveau. Citons pourtant ce joli tableau que fait *la France* d'une consultation de ses nombreux médecins : « Et de fait un jour les ayant fait assembler à cause d'une

[1] Elle était née Charlotte d'Etampes. (V. Zeller, p. 199.)

apoplexie qui m'était survenue, je les fis épier par le trou de la serrure, pour voir ce qu'ils faisaient : on me rapporta qu'ils s'amusaient à attiser une des belles dames de ce temps, nommée « Grivelée[1] », autour de laquelle ils bubaillaient tout comme vieux mulets. » On comprend que l'Hôpital ne s'étonne plus « si tout va de travers », si la nef française n'arrive à bon port, puisque ceux entre les mains desquels on met le gouvernail, s'amusent à pirater, au lieu de considérer dans la carte le « rhum » (la variation des vents) et la route qu'il faut tenir pour surgir heureusement en un hâvre assuré. » L'auteur se souvient de la pensée patriotique qu'il a déjà exprimée dans l'*Avis salutaire de la France mourante.*

*La France*, à laquelle l'auteur, avec un goût parfait, ne fait jamais dire une parole malsonnante, expose ensuite la différence qu'il y a entre le naturel « des fins catholiques Marannes[2] de ce temps, qui n'ont recours à Dieu que par fiction, et moi, qui très chrétienne que je suis, n'ai d'autre espoir qu'en la bonté divine, mais il faut que je confesse que je porte très impatiemment les pieux tours de peigne que je reçois tous les jours delà des monts. »

« Mon avis », reprend l'Hôpital (il commence une campagne que Fancan poursuivra énergiquement dans la *Voix publique* et dans *la France en convalescence*), « serait que les entendissiez dans leurs justifications, ne pouvant avouer le procédé qu'on a tenu contre Schomberg, d'autant que s'il avait manqué aux devoirs de sa charge, il le fallait punir, et non le laisser aller, pour mettre un autre à sa place, qui fera de même. » Il ajoute : « Si on eût châtié ceux qui avaient mal conseillé la reine-mère durant sa régence, Luynes n'eût pas trouvé tant de ministres de son ambition au détriment des affaires du

[1] Cette expression se retrouve chez plusieurs historiens du v^e siècle.
[2] Ou morisques; allusion à la « cabale espagnole ».

roi : pour moi, je persiste, Madame, que vous fassiez venir tous vos médecins empiriques, qui étaient naguère à l'entour de votre lit à votre arrivée, je crois qu'ils sont encore ici ou dans votre cabinet. » L'Hôpital nous fait toucher du doigt la vraie plaie de l'ancienne monarchie, la faiblesse incroyable de certains souverains envers les ministres prévaricateurs ou incapables. Il était temps que Richelieu vînt mettre « l'ordre dans ce désordre » ; il lèguera son exemple et sa tradition au grand roi, qui n'eut pas toujours, on le sait, la main commode, du moins dans sa forte virilité, sinon dans sa vieillesse.

Le conseil de l'Hôpital est difficile à suivre : car *la France* a remarqué que ces médecins « ont tous esquivé en tapinois, et ne crois pas qu'ils m'approchent tant qu'ils vous sentiront près de moi ». Alors, toujours sur l'avis de l'Hôpital, Bayard avec sa puissante voix de chevalier, fait « assavoir que tous ceux qui ont manié les affaires du royaume depuis la mort de Henri le Grand, qu'ils aient à venir rendre compte de leurs actions devant le tribunal de la France, séant en son lit de justice ».

Aucun ne se montre, malgré la nouvelle sommation de Bayard « à peine d'être convaincus du crime de lèse-majesté » ; la France en prend son parti, habituée qu'elle est à toutes les misères ; elle a eu toutefois une lueur d'espoir : « Le président Jeannin s'était mis en devoir de venir, mais j'ai aperçu qu'ils l'ont empêché d'achever son voyage, crainte qu'il ne déclarât tous les secrets de l'Ecole. »

Le dénouement est prévu : la France n'a plus qu'à recourir à l'assistance de ses deux derniers serviteurs ; encore ne peuvent-ils que lui donner des conseils, excellents d'ailleurs, de l'autre monde.

« Faut-il donc que je meure faute de bons appareils, et que je serve de curée à des médecins empiriques ! » Alors elle se tourne vers le roi, comme dans l'*Avis salu-*

*taire :* « Secourez-moi, Sire, puisque je vous ai nourri et que vous portez le nom de Juste. »

L'Hôpital la ranime par de bonnes paroles, lui fait espérer l'assistance du roi qui est « tout bénin, tout vertueux, plein de justice, plein de générosité et d'amour envers les siens, etc... », enfin, un éloge complet de Louis XIII, conclusion ordinaire de tous les pamphlets : « Plaise à Dieu lui donne un bon conseil » (c'est-à-dire le cardinal de Richelieu et ses amis) qui chasseront « les pourceaux d'Epicure que le roi a laissés approcher de sa sacrée personne, voire les confesseurs mêmes connivant avec eux pour l'ébranlement de cette monarchie ».

Tant qu'on verra dans le Louvre,
Un jésuite pour confesseur,
L'État ne sera pas sûr,
Le temps passé nous le découvre.

« Ah ! l'Hôpital », réplique *la France*, « que les gens de bien font de bien, et que les gens de « biens » font du mal !... Si mon mal est incurable, au nom de Dieu, soit ; je prendrai patience, comme la reine-mère. Mais pour le moins ce sera une consolation de faire entendre mes plaintes au roi, et de le supplier de me donner main-forte pour exécuter vos bons conseils. »

Les voilà, ces conseils suprêmes que l'Hôpital et Bayard vont faire entendre à leur mère « mourante » ; ils sont encore plus complets, plus conformes au vrai bien de la Patrie que ceux donnés par Henri IV dans la *Chronique des Favoris*.

C'est l'Hôpital qui commence ; ancien chancelier, il exposera le programme que rêvaient tous les « bons Français » pour assurer la marche et l'organisation régulière d'un gouvernement bien ordonné au dedans, honoré au dehors. Il est impossible de n'y pas reconnaître les principales idées dont le cardinal de Richelieu aimait à s'entretenir avec ses confidents ; en attendant la posses-

sion de ce pouvoir, qu'il était digne d'occuper pour en avoir étudié tous les rouages, pour s'y être préparé par sept années d'un apprentissage continu. Que l'on compare le discours de l'Hôpital avec le *Testament politique*; l'on verra si Fancan n'a pas été un interprète exact de la pensée de son maître. Le ton de cette péroraison magnifique n'a plus rien de commun avec celui du pamphlet; il s'élève de toute la hauteur des idées que l'auteur développe, car il s'agit de l'avenir et de la prospérité de la France.

Voici l'allocution de l'Hôpital; nous supprimons les premières phrases qui ont trait à la maladie assez décrite : « Pour à quoi remédier, mon opinion serait que tous les officiers de la couronne et les Parlements vous donnassent le plus promptement et succinctement que faire se pourrait leur avis par écrit sur votre indisposition, afin d'obliger par là le général à repousser un mal qui regarde le général. Et d'autant que le décret et l'âme des conseils, vous devez choisir quelque petit nombre de vos plus confidents, tant pour examiner les dits avis, que pour en composer un élixir pour appliquer aux douleurs plus pressantes ». (Cette théorie ressemble fort à celle des *Mémoires* et du *Testament politique*). « Quant à mes sentiments particuliers, ils seraient de commencer par l'honneur de Dieu et de son Eglise, si le temps y était propre, puis par l'établissement de la Malice [1], d'autant qu'il est impossible de réprimer la violence du vice que par la force, et par cette voie faire reluire avec police la terreur de vos armes sur la frontière et votre justice par tout le royaume. Eloigner de vos conseils tous ceux que l'on connaît, voire que l'on soupçonne pour émissaires de la faction étrangère; régler vos finances, rechercher ceux qui ont volé votre domaine et

[1] L'auteur entend la police par ce mot de malice (à moins qu'il ne faille lire *milice*.)

les deniers de votre couronne (Richelieu le fera en 1625), rejeter dorénavant tous ces moyens extraordinaires que l'on invente, pour en recouvrir qui vont à la foule[1] du roi, de l'Etat et du peuple : étant plus juste que vous retiriez ce que l'on vous a pillé, de ceux qui se sont enrichis dans le maniement de vos affaires, que d'introduire l'aliénation des tailles, qui est un prompt moyen pour achever de ruiner le roi et le pauvre peuple, qui a de la peine même à respirer. » (N'est-ce pas là un écho des doctrines économiques du *Discours politique ?*)

« Après cela, purgez accortement vos entrailles des humeurs atrabiles d'Ibérie. Ne permettez plus que l'indépendance de votre couronne tombe en question problématique (style de Richelieu). Obviez aux factions des grands; fuyez comme la mort les guerres civiles ; n'y entrez pas légèrement sous l'auguste prétexte de religion, qui a toujours servi de pernicieuse enveloppe pour couvrir la malice des ennemis de l'Etat » (Richelieu a été forcé, malgré ses idées de tolérance, de faire la guerre aux huguenots en 1625 ; mais il a été provoqué par la conduite impolitique, antinationale de Rohan et de Soubise, à l'époque même où il combattait l'Espagne en Valteline). « Jetez les fondements d'une ferme paix, et pour y parvenir, travaillez à ce que le roi et la reine, sa mère, se conservent en une parfaite intelligence : car, par cette union, vous acquérez un per-durable repos, et coupez la gorge à toutes les factions qui se pourraient faire pour vous troubler. » C'est en effet la pensée constante de Richelieu avant son avènement au pouvoir ; l'auteur affirme sans cesse la nécessité de cette union, qui sera, il est vrai, troublée plus tard, mais par la faute du cardinal ou de la reine-mère? L'histoire impartiale a dès longtemps jugé la Journée des Dupes et en a rendus responsables les vrais auteurs.

[1] Mot tombé en désuétude.

« Otez la vanité des gouvernements » (Richelieu dira dans sa *Succincte narration* : « Les gouverneurs de provinces étaient comme des souverains en leurs charges. ») « Ne souffrez la surintendance de vos finances, secrétariat de vos commandements être conjoint aux deux charges de trésoriers de votre épargne. » (Allusion que l'auteur développera dans la *Voix publique* sur la complicité forcée du surintendant Lavieuville et de son beau-père Beaumarchais, trésorier de l'épargne.)

« Ordonnez quelques garnisons plus relevées que les autres, pour l'instruction de la noblesse aux fonctions militaires. » Voilà l'idée première de l'*École des cadets*, qui sera instituée par Louvois. « Quand vous aurez mis cela en pratique, conclut l'Hôpital, vous guérirez bientôt, d'autant que chacun ouvrira les yeux pour bien faire crainte de vous manquer ». — On croit déjà voir la soutane rouge du cardinal qui « couvre tout[1] ».

« Qu'en dites-vous, Bayard ? *La France* a eu la consultation de l'Hôpital pour ses « maux internes ». Le chevalier, dont l'épée l'a tant de fois garantie, va lui faire « ouïr » la sienne sur les « externes », non moins importants que ceux du dedans. C'est un vrai manifeste d'État, comme Richelieu saura en adresser aux ambassadeurs et agents de la France au-dehors ; nous aurons un nouveau témoignage de l'union intime du serviteur et du maître dans l'expression des mêmes pensées patriotiques.

« Vous savez, Madame, que pendant que vous étiez devant Montauban, l'Espagnol a pris l'occasion de s'emparer du duché de Juliers (ou plutôt de cerner la ville qui capitulera en janvier 1622), du haut et bas Palatinat, qu'il a fort accortement joints à ses Pays-Bas. Il a démêlé à son avantage toutes les brouilleries de Bohême et de Hongrie ; il a fait « *bouquer* » (*sic*) tous les potentats de

[1] Nous indiquerons dans notre livre troisième l'origine de cette phrase célèbre.

la Germanie; il a « *befflé* » (*sic*) l'Angleterre; il s'est emparé de la Valteline, puis de trois ligues grises. De sorte que si on laisse affermir ses conquêtes, il est très certain qu'il se rend maître de toute l'Italie et dominateur des Allemagnes! Il ne faut pas peser la prise de la Valteline, à cause du passage que l'Espagnol nous bouche pour aller en Italie; plût à Dieu que nous n'y allions jamais! » (conseil qui ne manque pas de sens) : « mais il faut *exagérer* l'importance de cette perte par deux points considérables : le premier, que l'invasion de ce pays attire la conquête de l'Italie, qui est un grand redoublement de force à la maison d'Autriche; le second, c'est que tout ainsi que l'usurpation de la Valteline a donné le joug aux Grisons, la perte des Grisons attire avec soi la ruine entière de toutes les ligues de Suisse, outre le chemin qu'elle ouvre à l'Espagnol pour parvenir au dessin de la *monarchie* de l'Europe. Car, ce qui l'a empêché d'y arriver, c'est qu'il a toujours été en nécessité d'hommes. Or, par le moyen des Suisses, il ne manquera plus de gens, d'autant qu'il en aura tant qu'il voudra pour faire de grosses armées, avec lesquelles il attaquera ce royaume ouvertement de tous côtés; outre les ressorts qu'il aura dedans par l'aide de ses suppôts, et établissement de tant de nouveautés qu'il a fait glisser parmi nous depuis une vingtaine d'années. »

Jamais on n'a démontré plus nettement et plus ingénieusement la nécessité d'une politique ferme dans cette affaire, en apparence minime de la Valteline, qui, au fond, mettait en jeu l'équilibre de l'Europe. Fancan affirmait en mars ou avril 1623 que la France ne saurait trop y attacher d'importance, en « exagérer » la perte, suivant son expression. Or, qu'avait fait la diplomatie des Brûlart, depuis la mort de Luynes? En lisant ces pages si nombreuses, si intéressantes de M. Zeller sur cette question confuse, en la confrontant avec les assertions de notre écrivain, non seulement ici, mais plus

tard dans un manifeste considérable, le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* publié en 1625, nous comprenons trop les faiblesses, les complaisances coupables des ministres de 1623 que Fancan a flétris au nom du vrai parti français.

Ecoutons la fin du discours, où Bayard flagelle encore l'impéritie des gouvernants d'alors : « Pour remédier à tout ce que dessus, il ne faut pas envoyer le maréchal de Bassompierre ou le duc de Bellegarde en Espagne, ce n'est que dépense inutile et perte de temps. Car si cette affaire se manie par négociation, elle tombera infailliblement en perdition. » Cette affaire se maniait ainsi depuis trois ans : la simple remise des forts aux troupes pontificales ne fut pas réglée définitivement avant l'arrivée du cardinal au pouvoir (avril 1624).

La conclusion du *Discours* nous révèle avec une précision incroyable la politique que suivra Richelieu dès le 26 avril 1624 : « Je ne suis point d'avis non plus de faire la guerre ouverte à l'Espagne, ni à la maison d'Autriche. Mais vous devez, Madame, assister à bon escient vos alliés, les faire mouvoir tant en Allemagne qu'en Italie, envoyer vers eux toute la noblesse et les soldats qui cherchent les armes; ne plus permettre qu'ils aillent servir les Ibériens; donner de bonnes instructions à vos ambassadeurs et les châtier rigoureusement, s'ils ne les exécutent mieux que par le passé; relever la réputation de cette couronne qui décherrait tous les jours parmi les nations étrangères, et reculer de vos conseils tous ceux qui ont l'haleine espagnole. Ce faisant, nous vous reverrons bientôt sur pied, aussi gaillarde que jamais, et tous vos bons sujets se réjouir de reconnaissance de votre santé. »

La double consultation donnée, *La France* qui n'est plus aussi « malade », se tourne encore vers le roi, « s'instruisant des salutaires conseils » du chancelier *Prudhomme* et du chevalier sans reproche, elle dit à

Louis XIII, en complétant sur certains points le discours de Bayard : « Sire, défendez-moi de mes ennemis ouverts ou simulés. Que si vous ne voulez que si les vainque, ne permettez pas au moins que je sois vaincue. Car assurément, ils me mettraient le pied sur la gorge, si vous les laissiez davantage entreprendre dedans et dehors. Il ne faut rien craindre, la puissance d'Espagne n'est redoutable qu'à ceux qui n'ont point de courage ; il ne faut pour exemple que le hardi passage de Mansfeld dans le Brabant (fin 1622, bataille de Fleurus) et ce petit État de Hollande[1] qui, par sa généreuse conduite, culbuta par mer et par terre cette orgueilleuse grandeur de Castille. Sire, reprenez les erres de votre père, heurtez les fanfarons qui me muguettent nuit et jour ; empêchez désormais d'être prévenu par les ministres de leur « cabale » ; si vous le faites, vous vivrez glorieux, et chanterons vos louanges ».

Louis XIII attendra malheureusement près d'une année encore, avant de répondre à cet appel émouvant de la *France mourante*, du parti français de Richelieu.

## II

*La rencontre d'Henri IV avec le duc de Bouillon dans les Champs-Elysées, avec le voyage de ce duc auprès du roi*[2].

Au moment où paraissait le dialogue de la *France mou-*

[1] Il n'est pas un écrit de l'auteur, qui n'insiste sur cette force réelle de la Hollande (On en verra encore d'autres exemples).

[2] Bibl. de l'Institut, 1623, x. a. 468 ; — Bibl. nat., n° 2195, 1623, in-18.

*rante* avec L'Hôpital et Bayard, le duc de Bouillon, célèbre par son esprit d'intrigue et d'aventure, mourait obscurément dans sa ville souveraine de Sedan (25 mars 1623). Cette mort, presque contemporaine de celle du président Jeannin et de Duplessis-Mornay, donna sans doute à Fancan l'idée d'une nouvelle rencontre aux Champs-Élysées entre Henri IV, son modèle, et l'un de ses anciens serviteurs, moins fidèle qu'il ne le dit au feu roi. Quand on a lu et analysé, comme nous l'avons fait, presque ligne par ligne le dialogue de la *France mourante*, on ne doute plus que *la Rencontre de Bouillon avec Henry-le-Grand* ne soit un appendice au pamphlet précédent, qui permet à l'auteur d'insister à nouveau sur les intrigues, compétitions de Cour pendant les six derniers mois de 1623. Les traits qu'il décoche contre certains personnages, avec moins d'âpreté, peut-être, rappellent ceux du *Dialogue*. Mais il prend sa revanche avec le prince de Condé, qui semblait alors vouloir sortir de sa retraite de Bourges ou de Montrond. Le passage assez long qui le touche complète, avec une verve plus railleuse encore, celui que nous avons vu dans la *France mourante*.

Lorsque les deux « Ombres » se sont rencontrées et complimentées mutuellement, Henri demande au duc s'il lui apportait enfin des nouvelles de France qu'il était si impatient d'apprendre. Bouillon est bien fâché de ne pouvoir « suffisamment le satisfaire ». Mais s'il ne sait rien par lui-même (retiré qu'il était à Sedan, où il n'a pas bougé), il racontera ce que lui a dit un gentilhomme de la Cour, de passage à Sedan, « que la paix n'avait été faite (celle de Montpellier) que par considération, et d'autant que si la guerre avait continué davantage, tout le royaume s'en allait en débris ».

« Est-ce bien vrai, répond le roi, que c'est à eux (les huguenots) que l'on en veuille? On m'a dit qu'on ne voulait autre chose que les villes, et qu'il (Louis XIII)

ne voulait nullement les troubler en l'exercice de leur religion, ce qui est très juste et très raisonnable. »

Ainsi questions et réponses ont porté sur la situation qui est faite aux protestants depuis la paix de Montpellier (octobre 1622.) Ceux-ci avaient, paraît-il, des inquiétudes sérieuses, se sentaient menacés dans leur liberté religieuse et civile ; la « cabale » tentait de leur reprendre par tracasseries, passe-droits les garanties que leur avait accordées l'Édit de Nantes. La réponse assez longue de Bouillon à Henri IV nous révèle certains faits curieux qui donneraient raison à ces craintes.

Le duc : « Si présentement on ne s'attaquait qu'aux murailles et bâtiments des villes, ce serait peu de chose ; mais on m'a dit que c'était seulement un prétexte de *Clermont* » (allusion aux jésuites, dont le principal collège était celui de Clermont à Paris), « afin que le procédé n'éclatât point avec tant d'apparence... Et, de fait, il apparaît manifestement que c'est à la religion, et non aux cités, auxquelles on s'adresse ; car depuis ces troubles et remuements, on a vu que toutes choses ont été changées : les pensions des petits Etats, les gages des ministres, des Académies, des garnisons, des villes de sûreté, même les charges et offices, tout a cessé. Avant que je quittasse le monde, on avait résolu, au Conseil privé, de ne recevoir plus d'officiers de la religion en charge publique, et que même il y en avait plusieurs qui pourchassaient leur réception « parce qu'ils n'étaient point enfants de notre mère la sainte Eglise ». On a créé de nouveaux offices, auxquels on n'admet nullement ceux de la Religion, qu'ils n'aient premièrement retourné leur jaquette, et la plupart sont contraints de le faire, jusqu'aux officiers de la couronne qui ont été interdits de leur charge, et de fraîche mémoire, un certain Guépin a été exclu de son quartier par la seule considération qu'il était huguenot !... Si bien, Sire, que Votre Majesté peut aisément juger par là le danger auquel penche la France, si on

suit davantage le pernicieux conseil des esprits qui n'aiment que le trouble et la sédition. »

Voilà des faits affirmés avec précision : ils sembleraient prouver que la « cabale », désespérant d'exterminer les huguenots, par les armes, aurait eu recours, dès cette époque, à la persécution latente qui, pendant la première partie du règne de Louis XIV, tendra au dépouillement successif de tous les droits communs des citoyens, en attendant les atteintes formelles à la liberté des familles et à leur conscience même. Nous pensons toutefois que ces « tracasseries » ne se sont pas perpétuées sous l'administration de Richelieu qui anéantit les derniers privilèges politiques de la secte, mais n'offensa nullement ses adhérents dans leur culte et dans leurs droits civils.

La discussion sur le terrain religieux s'arrête brusquement : Henri lui-même, à qui le sujet paraît sans doute pénible, détourne les réponses de son interlocuteur sur les intrigues et les personnages de la Cour. C'est la partie intéressante du pamphlet; on dirait que l'auteur, après avoir fait parler le duc de Bouillon, comme huguenot, s'autorise du grand seigneur bien informé (par intermédiaire) pour nous apprendre tout ce qu'il sait de nouveau sur les compétitions, même les commérages des courtisans. Nous n'en reproduirons que deux ou trois passages principaux, où sont jugés les actes de trois personnages considérables, le cardinal de La Rochefoucauld, le prince de Condé et le vieux Sully. Notre pamphlétaire contrôle, par ses assertions, les relations des ambassadeurs.

Le cardinal de La Rochefoucauld remplace le cardinal de Retz que nous avons vu figurer dans la *France mourante*. Il lui a succédé, non sans peine, à la présidence du Conseil, avec l'appui de Richelieu, qui prévoit l'avenir. Fancan se montrera très dur pour lui dans *la Voix publique*, lorsqu'il passera en revue les membres du Conseil en 1624, parce qu'à cette date cette Eminence en gênera

une autre. Il est moins acerbe dans *la Rencontre d'Henri-le-Grand et de Bouillon* parce que le cardinal est en 1623 presque l'allié de son maître.

« Or, à cette heure, demande Henri, le cardinal de La Rochefoucauld est-il encore en être? » — « Plus que jamais, répond le duc; on dit que c'est lui seul qui entretient la faveur des pères de la société; car, quoiqu'il n'en porte pas l'habit, il ne laisse pas d'en observer l'ordre et la constitution. » — « Mais son influence, quelle est-elle? » — Bouillon la souligne par un trait qui porte : « Il n'y a personne aujourd'hui à la Cour ni dans le Conseil du roi, votre fils, qui ait tant de puissance que le cardinal de La Rochefoucauld ; il fait une partie de ce qu'il veut ».

Nous arrivons au passage le plus important du pamphlet. Il nous paraît certain que Fancan, frappé, comme d'autres, des singulières espérances que nourrissait encore le prince de Condé au fond de sa retraite de Bourges, s'est efforcé, avec plus d'insistance que dans la *France mourante*, de le rendre à la fois odieux et ridicule, afin d'écarter ainsi sa compétition, peu redoutable, d'ailleurs, pour le cardinal.

Henri : « Or ça, il ne faut pas que j'oublie à vous demander des nouvelles du prince de Condé? Il y a quelque temps qu'on me dit qu'il était allé à Rome pour voir Sa Sainteté ; je voudrais bien savoir ce qu'il a profité en son voyage : car on dit que ni cheval ni homme n'amendèrent jamais pour aller à Rome, et vous pouvez bien savoir quelque chose de ce qu'il a brassé dans ce pays-là; car il a l'esprit assez turbulent. » — L'Hôpital, dans la *France mourante*, avait noté « ses dragmes de légèreté » qui s'allient bien à la « turbulence » ; il espérait, en outre, qu'il ferait « mentir le proverbe ». Or, d'après le duc de Bouillon, il a, je vous assure, *corrompu* le proverbe qui dit qu'homme n'amende point pour aller à Rome; car il en a amendé plus de 50,000 livres de rentes. »

Le bon Henri n'est pas trop choqué : « Il n'est point trop impertinent d'avoir fait une si bonne affaire; mais, dites-moi comment et sous quelle forme ? — Bouillon : « Le pape lui a donné les abbayes et bénéfices qu'il tenait au spirituel, comme un bien duquel il eût successivement hérité et les lui a transférés en biens temporels, si bien qu'il est après à en chasser, à cette heure, tous les moines. » — Nous doutons que le protestant Sully[1] ait été aussi versé que notre chanoine en toutes les choses d'Eglise. La réponse d'Henri IV le prouve suffisamment : « Et dites-moi comment est-ce que le pape a voulu faire cela ? Il me semble qu'il devrait plutôt croître le revenu de l'Eglise, que le diminuer, comme un bon père qui doit toujours être soigneux du profit et de l'accroissement des biens de ses enfants. » Cette réflexion est-elle d'un huguenot ou d'un catholique gallican ?

Le duc nous fait connaître le vrai motif de cette faveur exceptionnelle : « On m'a dit que c'était pour l'amour de ce qu'il s'était hostilement porté contre les pauvres huguenots, et qu'il s'était montré trop ennemi d'eux et de leur religion. » Ce qui suit ne fait que développer, par la bouche d'Henri IV et de Bouillon, le reproche adressé dans *la France*, à Condé, fougueux catholique, fils et petit-fils de chefs protestants. L'auteur ajoute un détail qui vise directement les fluctuations politiques et religieuses du prince.

Henri, qui a la mémoire tenace, s'écrie : « Comment cela se fait-il ? Ses prédécesseurs ont été tant zélés à ce parti, et même sont morts pour le soutenir ; d'ailleurs, on m'a dit que du commencement des troubles, il s'était déclaré pour eux, et que MM. de La Rochelle l'avaient reçu avec tant d'honneur ! » C'est une allusion gênante pour l'expulseur des moines, avec la permission du saint Père, à qui sans doute les loisirs de sa captivité

[1] L'opinion que Sully était l'auteur du factum a été émise.

triennale (1616-1619) avaient fait oublier ses erreurs de 1614 et 1615.

Bouillon ne confirme pas seulement le souvenir exact du feu roi, il l'aggrave par une nouvelle révélation : « Il est bien véritable, j'étais avec lui de ce temps-là ; mais il a bien changé depuis. Il s'est servi d'eux tant qu'il en a eu à faire, et pas après, quand il a vu qu'il pouvait s'en passer ; il a suivi la maxime des ingrats, qui disent qu'il faut ruiner ceux desquels ils ont reçu le bénéfice, afin que la récompense prenne fin avec eux. » N'est-ce pas là un trait à la Fancan ? Condé était, en effet, au moins pour une partie redevable aux protestants des 1,500,000 livres que lui valut la paix de Loudun (1616) ; il n'en avait eu que 450,000 à Sainte-Menehould (1614), lorsqu'ils n'étaient pas ses alliés.

Aussi le grand roi ne garde-t-il plus d'illusion sur ce neveu dégénéré : « Je n'eusse jamais pensé cela de lui ; mais je sais bien toutefois qu'il s'en faut beaucoup que les « jettons » ressemblent à la tige qui les a produits. » Réflexion vraiment philosophique !

La dernière partie de ce dialogue n'est pas moins satirique ; mais à l'odieux succède le ridicule ; le premier prince du sang fait « de bonnes affaires », se remet à l'étude comme un écolier, pour mériter les faveurs du pape et de la sainte Eglise.

« Or çà, dit Henri, où est-il et à quels exercices s'occupe-t-il ordinairement ? » Bouillon : « Il y a longtemps qu'il ne bouge de la ville de Bourges (il s'enfermait aussi dans son château de Montrond, près Saint-Amand) ; depuis qu'il est gouverneur de Berry, il y a fait plusieurs bonnes affaires ; entre autres, il a fait démolir Sancerre, dont vous faisiez autrefois tant d'état et l'a réduite à ce point que ce n'est plus qu'une petite bourgade. » — Sans doute pour châtier les descendants des amis de son brillant aïeul, qui s'étaient vaillamment maintenus dans cette ville en 1573.

La réflexion d'Henri IV est curieuse : « Eh bien, il faut supporter cela, puisque ce sont les effets d'un prince couronné. » Est-ce une allusion ironique aux rêves ambitieux de Condé, qu'il eut certainement en 1622, si l'on en croit la raison que lui prête Fontenay-Mareuil pour expliquer « sa chaleur » contre les huguenots ; il ajoutait foi, paraît-il, aux faiseurs d'horoscope lui prédisant que la couronne lui arriverait à trente-quatre ans.

« Et maintenant », ajoute le feu roi, « que fait-il à Bourges ? y est-il pour étudier ou non ? » — Bouillon : « Je ne sais, on m'a dit qu'il fréquentait fort les écoliers, et qu'il prend tous les jours des leçons de deux docteurs, et vit avec familiarité parmi des « académiques ». — Le nonce Concini nous apprend dans une dépêche du 7 juillet (1623)[1], c'est-à-dire à l'époque où parut le factum « qu'il fréquentait les écoles et qu'il argumentait avec les écoliers ». Antérieurement, le 20 mars, le nonce avait été requis de la part du prince « de faire savoir au Saint-Père qu'il y a beaucoup de diocèses où, quand la fête de Noël tombe un samedi, on mange de la viande ce jour-là ». Mélange habile d'études théologiques et de zèle ardent pour la discipline ecclésiastique !

Henri reconnaît avec sa bonté ordinaire que « cela n'est pas défendu ; mais encore ne va-t-il pas à la Cour ? demeure-t-il perpétuellement à Bourges, sans s'enquérir des affaires de l'Etat et voir si le roi n'aurait point affaire de lui, pour l'employer en quelque bonne occasion ». La réponse de Bouillon résume l'opinion générale qu'on avait sur sa rentrée peu probable au pouvoir, et sur le dédain du protestant, mêlé d'horreur pour les extravagances de langage envers eux : « Sire, il est bien là, jusqu'à ce qu'on rompe les os aux pauvres huguenots, où tout d'un coup alors il sautera en place pour s'animer et s'armer contre eux, afin de leur laisser paraître sa haine

[1] Voir Zeller, p. 76 et 77, 2, *id.*, p. 203 et 219.

dont ils ne sont nullement en doute, et qu'ils ne craignent pas pourtant beaucoup. »

Ils avaient raison ; l'occasion de « faire paraître sa haine », il dut l'attendre deux années ; quand Richelieu se vit obligé de combattre les protestants de la Rochelle en 1625, il se garda de prendre pour collaborateur ce « singulier apôtre », suivant la spirituelle expression de M. Zeller.

Pour distraire son esprit de ces intrigues et sottises qui lui sont contées, Henri IV clôt son dialogue avec Bouillon par une parole analogue à celle de la *France mourante* : « Et mon ancien et fidèle serviteur, le duc de Sully. » « Depuis votre décès (cela n'est pas tout à fait exact, car Sully n'a quitté les affaires qu'en janvier 1611) il n'a plus été en charge et même n'a guère paru depuis à la cour ; il s'est retiré dans sa maison, il y vit sans bruit, sans mot dire et sans s'entremêler des affaires du temps. » Bouillon, bien qu'ancien adversaire de Sully, surtout de son gendre Rohan, n'était pas cependant indigne de rendre au ministre populaire ce témoignage conforme à la pensée de notre écrivain et de son maître Richelieu.

En résumé, Henri le Grand n'a pas lieu de sortir satisfait de cet entretien ; le pamphlet a un épilogue : « Retournez au Louvre, dit-il à Bouillon, et faites mes plaintes à mon fils. »

L'auteur, dans le discours final qu'il fait adresser au roi par le duc, revient à la pensée première du factum, c'est-à-dire à la situation malheureuse des protestants. Le passage le plus saillant rappelle, par les idées, l'adjuration éloquente de la *France mourante* (celle de 1621) : « Sire, je viens des Champs-Elysées par ordre de votre père, afin de vous montrer les périls que court l'Etat..... Il n'est point en la puissance d'un prince de la terre d'avoir un empire sur les consciences, qui dépendent entièrement de la Divinité. D'ailleurs, ni le feu

ni les supplices ne sont pas les armes qui attirent les âmes à la conversion, mais la parole et la raison. Les rois, à l'imitation du monarque des monarques, doivent laisser le culte et la dévotion en liberté ; les volontés ne doivent être en aucune façon contraintes. Les corps sont de la terre, et les rois ont puissance sur eux ; mais les âmes sont du ciel, et la juridiction en appartient au souverain Roi du ciel et de la terre. » Bouillon parle ici en homme d'Etat. Fancan développera ces idées saines avec une nouvelle énergie dans un pamphlet ultérieur, le *Miroir du temps passé* (1625), où nous retrouvons la boutade lancée par Hautefontaine (*Chronique des Favoris*) contre la *Cabale* qui nous fait « assommer à coups de chapelets et de psaumes de Marot ».

# CHAPITRE II

## LA CAMPAGNE DE FANCAN CONTRE LE MARQUIS DE LAVIEUVILLE (MAI-AOUT 1624)

### I

*Le Mot à l'oreille* [1].

La campagne de Fancan contre les Brûlart (*Dialogue de la France mourante*) en avril ou mai 1623, n'avait pas peu contribué à leur aliéner l'opinion, même le roi. L'auteur le dit expressément, quelques mois après leur chûte, lorsqu'il ouvrit le feu par un premier libelle *Le mot à l'oreille* contre Lavieuville : « Et cette *France mourante* que vous vîtes courir, il y a maintenant un an, fut la première ouverture par laquelle on fit passer dans l'esprit du roi le dégoût de celui contre laquelle elle était écrite, » c'est-à-dire contre le chancelier Sillery.

On peut lire les détails pris sur le vif de cette disgrâce piteuse, dans le livre IX de M. Zeller, qui a tiré si bon

[1] Recueil Luynes, p. 581-599, éd. de 1632 ; — Bibl. nat., n° 2235, 1624, 4e édition.

parti des relations de ses ambassadeurs. Sillery fut remplacé dès le 5 janvier comme garde des sceaux par d'Aligre ; d'après le dire du nonce Lavieuville, le duc de Bellegarde et Toiras[1] auraient été les agents actifs de cette première expulsion. Trois semaines après, malgré les efforts désespérés de Puisieux pour s'accrocher à son portefeuille, il tombait à son tour. Leur déchéance avait été décidée, nous apprend l'ambassadeur vénitien (5 février), dans une réunion intime entre la reine-mère, Richelieu et Lavieuville.

Notre sujet ne comporte pas l'exposé des hésitations réfléchies du cardinal, tant qu'on lui proposa la simple direction du conseil des affaires étrangères institué par Lavieuville, ni le récit de son entrée au Conseil étroit (26 avril), de la manière dont il trouva le joint (*gretola*, d'après Pesaro), « pour devenir le maître de tous les autres ministres ». Sa dignité lui assurait d'avance la succession de la Rochefoucauld, « mais par dessus tout, la valeur de son esprit, qui est jugée sans égale » (Pesaro, 10 mai 1622).

Fidèle à notre méthode, nous expliquerons les causes réelles de la « maîtrise » grandissante de Richelieu, de la décadence du surintendant par l'étude approfondie des deux libelles dont tous les historiens, en particulier M. Henri Martin et M. Zeller, ont constaté l'influence déterminatrice, surtout du second, *la Voix publique*. Celle-ci, en effet, n'a plus la pensée d'une simple satire, mais d'une exécution politique, accomplie sous l'inspiration directe du cardinal. Il manquait à ces témoignages[2] le nom de l'auteur, du confident intime : il nous sera permis de restituer à l'histoire ce nom jusqu'ici ignoré de Fancan[3].

[1] Celui qui défendit si bien l'île de Ré en août et novembre 1627 (V. Zeller, p. 236 et suivantes.)
[2] V. Zeller, p. 292.
[3] Le témoignage le plus formel que nous connaissions sur ce point

Avant d'aborder l'analyse du *Mot à l'oreille*, qui ne nous retiendra pas longtemps (c'est une ébauche destinée à ruiner dans l'opinion le marquis par le ridicule), nous ferons une remarque qui a son intérêt. Quel était jusqu'en 1624, le procédé invariable de l'écrivain (à part le *Discours politique* qui est un vrai manifeste) ? C'était par fiction, de mettre ses idées et ses critiques dans la bouche de la *France mourante* (1621), de la *France malade* (en 1623), ou d'un *Ermite*[1] retiré de la cour, soit de *l'Ombre* évoquée de Mayenne, ou des victimes de Montauban interrogées par Henri IV aux Champs-Elysées, soit enfin de « l'Ombre » de Bouillon en rencontre avec le roi dans l'autre monde[2]. Du jour où son maître est monté au pouvoir, il rejette ces oripeaux, cette défroque mythologique ; à découvert, en face, il attaque par son nom et

est celui de Montchal, archevêque de Toulouse, dont les *Mémoires* expriment avec âpreté toutes les rancunes de la coterie ultramontaine contre Richelieu. A la page 4, c'est-à-dire au début de ses *Mémoires*, il s'explique en ces termes sur la campagne inspirée et dirigée par le cardinal contre Lavieuville : « Il n'est pas hors de propos de remarquer que pendant que le marquis de Lavieuville pressait le roi de donner part dans ses affaires au cardinal, de l'autre côté le cardinal faisait faire des libelles diffamatoires contre le marquis par Fancan (*le Mot à l'oreille* et *la Voix publique*) auquel il disait de ne rien laisser à dire, qu'on n'était jamais réduit à vérifier ce qu'on avait écrit; ce que Fancan a depuis confessé au marquis, en lui en demandant pardon. »

Cette dernière ligne nous apprend que le pamphlétaire, au moment sans doute de sa rupture avec le maître, ne se gêna point pour avouer ses méfaits à ceux qu'il avait offensés.

[1] En faisant la part de l'esprit de parti, on retrouverait dans les *Mémoires* de Montchal beaucoup de traits qui caractérisent la politique du cardinal; nous en citerons un seul, à la page 9 ou 10 (à vérifier) : « Il dit un jour au marquis de Lavieuville, auquel il faisait des soumissions indignes de sa condition, qu'il était timide de son naturel, et qu'il n'osait rien entreprendre qu'il n'y eût pensé plusieurs fois ; mais qu'après s'être résolu, il agissait hardiment, poussait à son but, renversait tout, fauchait tout, et puis couvrait tout de sa soutane rouge. » N'est-ce point là l'origine du fameux propos qu'on a prêté au cardinal ?

[2] Encore une idée que Montchal reproche comme un crime à Richelieu, et que reproduisent plusieurs pamphlets de Fancan et d'autres écrivains cardinalistes ; c'est d'avoir toujours sous les yeux l'exemple du cardinal Wolsey en Angleterre, du cardinal Ximenès en Castille, surtout du cardinal d'Amboise en France sous Louis XII.

par ses œuvres ce ministre qui gênait Son Éminence et que son incapacité condamnait à une ruine inévitable. Nous y perdrons peut-être les allusions fines, les dialogues spirituels, les agréments littéraires dont Fancan a été prodigue ; mais nous y gagnerons une énergie et une franchise de ton qui éclairent tout, sans trop dépasser la mesure, dans le fond, sinon dans la forme. Le procédé a changé, le talent reste le même ; la verve satirique, loin de fléchir, a grandi tout au contraire. *La Voix publique* et les pamphlets contre les jésuites, en 1625, le prouvent avec certitude.

Le *Mot à l'oreille*, publié en mai 1624, débute par un ironique aveu de l'auteur au marquis : « Je vous fis prier, il y a quelque temps, à Compiègne (cette indication prouve que Fancan accompagnait partout le cardinal), par quelques-uns des vôtres de trouver bon que je puisse vous dire dans votre cabinet un « mot à l'oreille ». Econduit, il mit son dire par écrit « afin de vous faire voir que je n'ai eu d'autre désir que de vous rendre service, en vous donnant avis de l'opinion qu'on a de vous ».

Après cette entrée en matière, Fancan rappelle au marquis sa nomination à cette charge « que vous tenez par l'avis de deux personnages que vous avez aidés à destituer depuis » (les Brûlart), « les exercices de piété que vous faisiez autrefois dans le noviciat des jésuites, après être sorti de celui des chartreux ». Il reconnaît d'ailleurs que ses « commencements ont été assez doux ». Nous avons porté nous-même à son actif sa collaboration intelligente à la ligue de Paris (7 février 1623). Il avait échappé, dans la *France mourante*, aux traits qui ont accablé le chancelier et Puisieux.

« Mais depuis que les fumées de la bonne fortune vous ont troublé le cerveau (à partir de janvier 1624), vous avez grandement changé, vous ne connaissez plus personne ; vous ne tournez plus la vue que sur les ducs et pairs de

trois races, et ne prêtez l'oreille qu'à ceux du petit coucher ». Il compare ensuite la suffisance du marquis à la « bonhomie du président Jeannin à qui Dieu fasse paix » (mort en 1623), « et au front négatif de Sully, qui avait pourtant cette bonne coutume, que conviant une heure les poursuivants à s'approcher de lui, nettoyait l'auditoire ». Procédé expéditif que notre auteur approuve.

« Et vous, continue-t-il, voilà comme vous faites ? » (le passage est vif, nous l'abrégeons) : « Vous traversez au sortir de votre chambre une galerie et une salle aussi pleines d'hommes que votre tête de fantaisies, sans vous tourner vers personne, non plus qu'une image qu'on porte en procession ; tout le monde ôte son chapeau et fait des révérences qu'elle ne rend point ». Si le ministre appelle sa condition malheureuse, « de ce qu'elle ne lui donne pas une heure de relâche », « qui vous a contraint de la prendre » ?

Nous rapprocherons de ce passage une page écrite douze ans plus tard dans l'exil par un ami de Fancan, l'abbé de Saint-Germain, adversaire acharné du cardinal, après la Journée des Dupes : cette page, qui, dans la pensée du libelliste, serait une caricature, nous révèle au contraire la prodigieuse activité de Richelieu : « Au lever du cardinal, cinq ou six courriers venant d'Italie, de la part du roi, de Condé, de Picardie et autres lieux ; sur-le-champ, il fait appeler un de ses secrétaires, pour dresser les mémoires aux imprimeurs, et faire publier au Pont-Neuf les nouvelles en la forme qu'il voulait débiter au public, avec le déguisement requis. Je vis aussi arriver le « maître de bureau d'adresse » (Renaudot, fondateur de la *Gazette de France*), qui venait prendre l'ordre pour l'imprimé de ses gazettes ; il fut extraordinairement caressé ; et le cardinal lui frappant sur l'épaule : « Voilà, dit-il, le plus capable de mes conseillers ». (*Catholicon français*, 1636).

Contraste frappant entre les deux ministres ! Richelieu, tout en s'occupant des affaires publiques, dirige l'opinion, en gagne les représentants attitrés; Lavieuville parade devant les courtisans, avec tant de désinvolture, que « Scapin ajoute aux trois choses que le proverbe de son pays fait les plus difficiles, à savoir cuire un œuf, faire le lit d'un chien, et enseigner un Florentin », une quatrième, « avoir audience de M. de Lavieuville ».

Il paraît que le marquis se débarrasse par des bouffonneries de ses solliciteurs : « Vous dites une chanson aux uns, vous faites danser les autres » ; il ne répond autre chose « aux raisons alléguées qu'il s'appelle *six cent vingt-trois* et non pas *six cent vingt-deux*, qu'il se nomme *Janvier* et non pas *Octobre*, qu'il est Lavieuville et non pas argent ». Il joue même sur les mots et a dit à « d'Argencourt », qu'il « avait pris le nom du roi, car il est d'argent court ». Ce sont là procédures, « plus dignes d'un *Tabarin*, que d'un ministre du premier État de l'Europe ».

Non seulement Lavieuville devrait « adoucir sa sévérité brutale ou railleuse », qui écarte les solliciteurs; il serait plus sage de « donner quelque satisfaction raisonnable sur les pensions, à ceux qui les lui demandent; c'est là le grand grief des courtisans, qui ne peuvent supporter qu'on les prive de cette manne, qui tombait auparavant dans leurs coffres ». La théorie paraît étrange, l'on se demande si c'est une « malice », ou une défense sincère des courtisans. Peut-être, car Fancan, comme son maître préférait les grands seigneurs plus faciles à contenter, que les traitants et financiers qui mettaient tout l'argent du royaume, ou à peu près, dans leurs poches. Il prévoit aussi une chose qui déplaira fort au cardinal, qu'il flagellera dans *la Voix publique ;* c'est-à-dire les mésalliances entre les grands seigneurs ruinés ou endettés et les filles des financiers opulents. La noblesse française n'a pas attendu le règne

de Louis XIV et la Régence pour savoir « fumer des terres ».

« Je sais bien que vous avez accoutumé de dire pour toute réponse que le roi est incommodé, et qu'il n'y a point de fonds : vous ne criez, vous ne tempêtez autre chose, en décriant l'indigence de celui qui vous enrichit. » L'auteur s'indigne avec quelque raison qu'il n'ait pas « la prudence de cacher la nécessité de son maître, de peur que cela ne donnât du courage à quelques-uns de nos voisins d'entreprendre sur sa faiblesse? » La préoccupation est constante chez Fancan de ne pas laisser affaiblir notre réputation à l'étranger.

« Sa Majesté doit, dites-vous, il faut qu'elle s'acquitte; et à qui peut-elle tant devoir, vous demanderons-nous? (Question très indiscrète) à votre beau-père (Beaumarchais, trésorier de l'épargne) et à ses compagnons, c'est-à-dire à ceux qui, comme chacun sait, l'ont réduite à la nécessité d'emprunter d'eux ce qu'ils lui ont dérobé. »

Le passage suivant n'est pas moins acéré : « Ce sont éponges qu'il faut presser; ils ont plumé l'oie du roi, qu'ils rendent un peu au moins de la plume. » — Certains officiers de finances gagnaient à la recette des offices « créés depuis trois ans dans les élections et présidiaux jusqu'à cent mille écus »; autant « en peut-on dire des trésoriers de l'extraordinaire, et encore plus de ceux de l'épargne. » Ce sont là des accusations précises, que ne démentent pas les charges qui pesèrent sur le beau-père, après la ruine du gendre.

Pourquoi n'imite-t-on pas l'empereur Tibère? (Fancan a une certaine prédilection pour ce César mal famé, mais si habile, que MM. Duruy et Jules Zeller[1] ont le mieux étudié), « qui pour empêcher ses ministres de dérober quelque chose sur les paiements des particuliers, les

[1] V. la thèse de M. Duruy, *de Tiberio imperatore; les empereurs romains*, par M. Zeller.

faisait payer comptant en sa présence ». Ainsi faisait le bon roi Louis XII, « qui prenait plaisir à faire des sacs de cent, de mille écus avec sa femme, pour donner de sa main à ceux qu'il désirait gratifier ». Ce sont les bonnes mœurs du vieux temps ; « vous seriez bien marri que l'on établit cet ordre parmi nous ». Il menace ceux qui ne songent qu'à « remplir vivement leurs bourses, auparavant que Tronçon leur vienne signifier que leur commission est expédiée de mort soudaine ». C'était l'huissier du cabinet dont l'apparition frappait de terreur les ministres compromis.

Après avoir réclamé en faveur des pensions de la cour, l'auteur prend par un argument *ad hominem* la défense des gens de lettres, « à qui vous ôtez leurs pensions comme aux autres » et qui vous feront sentir « combien il est périlleux d'irriter des hommes qui font des plaies que tous les opérateurs du monde ne sauraient guérir ». Qu'il se garde de leur plume, plus que des attaques « des rudes seigneurs ! » — « Le maréchal d'Ancre avait été déchiré par leurs plumes avant que d'être déchiré par les mains du peuple. » Il invoque dans une phrase citée plus haut son propre exemple (*France mourante* et *les Brûlart*). Il insiste, retourne le fer dans la plaie : « Ces faiseurs de livres sont grandement à craindre, quand on les offense, en leur ôtant ce que l'on avait accoutumé de leur donner ; car c'est lors qu'ils crient comme des pies que l'on plume toutes vives ! »

« *Genus irritabile* » des libellistes ! Fancan a exposé là toute une théorie de l'art du pamphlétaire, nous dirions aujourd'hui du journaliste, qui a sa part de vérité : les gouvernements modernes ont appris à leurs dépens, parfois à leur profit, à la craindre ou à la gagner, sous peine d'avoir contre soi un *quatrième pouvoir*, la presse, écho troublé, mais en général fidèle de l'opinion publique. Il est curieux de noter dès 1624 des idées qui nous paraissent contemporaines. Nous pensons que notre étude

aura démontré que Richelieu comprenait la puissance de l'opinion, malgré sa rigueur autoritaire en matière de gouvernement. Il cherchait à se la concilier, à la fois par la grandeur de ses actes, et par l'adhésion de ses interprètes les plus populaires; ce fut toujours le secret des « fins politiques », de son temps, comme du nôtre.

La conclusion du libelle souligne en traits énergiques le sens réel de cette polémique. C'est un document historique de premier ordre, qui peint au vif la situation respective des deux principaux ministres en mai 1624 :

« Quoi qu'il en soit, faites sagement votre propre profit des avertissements que je vous donne, non pas en vous flattant » (tant s'en faut) « comme infailliblement vous aimeriez mieux ; ainsi en vous disant la pure vérité vous vous en trouverez cent fois mieux que d'avoir jeté le cardinal de Richelieu dans le *conseil étroit*, pour vous fortifier de son appui contre le garde des sceaux (d'Aligre) ; il est jeune, vigoureux et actif, et vous vous accorderiez très bien ensemble, en ce que ne voudriez tous deux qu'une même chose, qui est de gouverner chacun tout seul. » On prévoit la conséquence que l'écrivain en tire : « Quelques-uns disent que vous vous fussiez bien passé de ce second, et le roi aussi : car puisque Sa Majesté est avantageusement pourvue de toutes les conditions plus nécessaires pour bien régner, qu'est-il besoin de lui donner tant de conseillers, dont la multitude ne fait qu'engendrer confusion? Un seul homme bien fait lui vaudrait plus qu'un millier. Souvenez-vous que je vous le dis. Ce que vous croyez être votre établissement sera votre perte, et fera retourner pour la seconde fois à Liesse (lieu de pèlerinage célèbre) ce bon vieux Gaulois, qui y alla dernièrement faire vœu de mourir content, pourvu qu'il pût voir renversé celui qui s'est élevé sur la ruine de son bienfaiteur. » (Le chancelier Sillery.)

Ce morceau à lui seul vaut tout le pamphlet qu'il ré-

sume ; pas un mot qui ne porte, ou qui n'ait été en quelque sorte dicté par Richelieu. Fancan a su donner le dernier tour.

## II

### *La Voix publique au Roi*[1].

Le *Mot à l'oreille* fut un combat d'avant-garde alertement gagné : voici le corps de bataille qui écrase l'ennemi sous la charge irrésistible de ses bataillons serrés, *la Voix publique au roi*, œuvre capitale de Fancan au point de vue du résultat politique. Ce jour-là, le « domestique d'un grand prélat », selon le mot de Garasse, rendit à son maître un de ces services, qui ne peuvent être payés, on le verra, que par la moins méritée des disgrâces. Les nécessités d'État exigent parfois d'étranges revirements de la part d'un premier ministre, qui va droit à son but, en « fauchant » tous les obstacles.

L'auteur se souciait fort peu de cet avenir inconnu, à l'heure où il se jetait dans la mêlée avec une ardeur sans égale, pour le chef qu'il sert avec dévouement et indépendance, surtout parce que « ce bon Français », ce « Gallican », admire dans le cardinal le restaurateur obligé de la grandeur nationale. Ce n'est pas une plume mercenaire, que celle de l'écrivain qui n'a jamais caché le fond de sa pensée, au risque de déplaire à Richelieu, en

[1] Recueil Luynes, p. 536-581 ; — Bibl. de l'Institut, 1624, x. v. 468 ; — Bib. nat.. 1624, 4e édition.

dépassant la sienne, en lui créant des difficultés qui causeront sa propre perte !

« Il y a quelque temps, Sire, que l'on a vu courir dans Paris et dans votre cour un certain petit livret, intitulé *le Mot à l'oreille*, comme s'il eût contenu tous les mystérieux secrets de votre État ; de sorte qu'il a servi d'entretien à toutes les bonnes compagnies, parmi lesquelles chacun s'est mêlé de dire son opinion ; en quoi les jugements se sont montrés assez divers. »

Ainsi l'écrivain constate la diversité des jugements sur son libelle : « pour les uns » (partisans du marquis) cet écrit « n'était rempli que d'impostures » ; pour d'autres, « il ne s'était amusé qu'à dépeindre les défauts extérieurs du surintendant » ; autres enfin assuraient « qu'il y avait assez de vérité pour servir d'avertissement au procès de Lavieuville ». — Fancan ne s'étonne pas que tous « demeurent d'accord que la passion seule avait animé l'auteur, chétif pensionnaire, que le dépit de se voir biffé de l'État a mis aux champs pour déclamer contre le marquis, tout prêt à chanter la palinodie », si on lui fait « toucher finances ».

On ne saurait se moquer plus finement des autres et de soi-même. Le chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, le bénéficiaire de l'abbaye de Beaulieu, l'ami de Louis Servin, premier avocat général au Parlement, et de Mathieu de Morgues ; le secrétaire et confident de Richelieu, initié, nous apprend Saint-Germain, à ses plus secrètes affaires, devait être au-dessus de cette petite misère, qui n'atteignait pas son aisance de dignitaire ecclésiastique. De là ce ton enjoué avec lequel il parle de sa cupidité personnelle, lorsqu'il n'a que plaidé la dignité des écrivains en général.

Sans s'arrêter davantage à cette condamnation unanime de sa « passion pour l'argent », il déclare que « la calomnie et la flatterie sont les deux plus puissants fléaux qui suivent ceux qui sont élevés aux grandes

charges » ; mais il connaît deux moyens de « se garantir de ces doux écueils périlleux » : du premier « par une suite de généreuses actions qui fait *bouquer* l'envie » ; du second par « l'appréhension de faillir, et non par la présomption d'avoir bien fait ».

Il va présenter maintenant au roi non « un discours de médisance, mais une vérité la plus importante sur l'urgente nécessité du rétablissement de ses affaires ; ce n'est pas aussi la simple pensée d'un particulier, mais celle de tous les gens de bien et de tous les judicieux personnages de votre État ». En un mot, « c'est la voix publique ».

L'écrivain, dont le ton s'élève aussitôt au-dessus de la raillerie, pour appuyer sa thèse « que tout le bonheur d'une monarchie dépend de la composition du Conseil du prince », trace un tableau du passé, en reprenant le règne de Louis XIII, « depuis le coup parricide qui a porté le roi votre père au tombeau ». Cette revue écarte avec dédain les pieux arguments des « bons pères » qui ont « quelquefois persuadé que les péchés ou désobéissance de ses sujets avaient attiré l'ire de Dieu sur nos têtes, et procuré les calamités qui ont opprimé la France » ; elle attaque « la fausse réputation de probité imaginaire de Villeroy et du chancelier » (respecte la vertu de Jeannin), « leur première connivence avec le marquis d'Ancre, qui ont jeté les fondements de nos malheurs ».

La satire contre Luynes, qui ne renferme aucun fait nouveau, insiste sur l'alliance avec la « faction d'Espagne ». Le connétable « ayant si dignement servi le roi catholique, que son ambassadeur, mandant des nouvelles à Bruxelles, écrivit ces mots en toutes lettres : *los negocios de Francia van como los descamos* ». Passons aussi sur les ministres « qui ont succédé à l'insolence des trois frères » Puisieux et le chancelier, « l'un fol à porter marotte, l'autre malicieux comme un vieux singe ». Nous

en avons vu bien d'autres dans le dialogue de *la France mourante*. La raison de ces redites, c'est que Louis XIII n'avait pas lu les libelles antérieurs, ignorance excusable chez un roi dont on censurait les ministres. Revenant à la thèse qu'elle a exposée, « que la gloire d'un prince dépend d'un bon conseil », la *Voix publique* prie Sa Majesté d'entendre « ce qu'elle a recueilli » sur les membres du Conseil actuel.

Fancan esquisse les portraits des six personnes qui le composent : la reine-mère, les cardinaux de la Rochefoucauld et de Richelieu, le connétable, le garde des sceaux et le marquis de Lavieuville. Trois sont importants, ceux des deux cardinaux et du surintendant.

Celui de Marie de Médicis reproduit l'appel constant à l'union intime de la mère et du fils ; nous citerons une phrase qui exprime une espérance que tout semblait confirmer alors : « Il est certain qu'elle ne se peut diviser d'avec Votre Majesté, sa grandeur, son bonheur et son repos dépendant de la prospérité et de la bonne conduite de votre État; elle n'en saurait trouver ailleurs de plus assurés ni de plus honorables ». Ailleurs, c'est l'hospitalité intéressée de l'Espagnol à Bruxelles et à Anvers, c'est Londres et la haine anglaise, c'est Cologne, la misère, la mort dans l'abandon.

L'auteur avait effleuré le cardinal de la Rochefoucauld dans la *Rencontre d'Henri IV et de Bouillon;* il l'avait presque considéré comme *persona grata*, chargé de garder la place d'une autre Éminence, encore éloignée du pouvoir. Aujourd'hui, il n'est plus que le détenteur incapable de la présidence ; on le lui fait rudement sentir : « Quant au cardinal de la Rochefoucauld, c'est un prélat digne véritablement de grande considération ; car s'il fait et tolère le mal, on dit que ce n'est à mauvaise intention, son esprit et son corps n'allant qu'autant que les *Pères* le poussent, employant toutes les forces de son âme, non aux affaires de votre royaume, mais bien

au soin d'introduire par toutes vos villes une fourmilière de contents, au lieu des Églises que feu son grand-père a ruinées; comme aussi à convertir avec l'argent du clergé force ministres, en compensation de tant de pauvres catholiques que son père a assommés durant les guerres de religion. »

La *Voix publique* et Fancan ne sont pas tendres pour les fils qui ont renié la foi ou les traditions de leurs pères; on a vu le parti qu'il en avait tiré contre Condé. Il semble avoir jeté un mauvais sort sur cette Éminence, qui, en 1623, faisait « une partie de ce qu'elle voulait »; après la disgrâce de Lavieuville (13 août 1624) elle comprit, tout en gardant son titre honorifique, qu'elle n'avait plus rien à faire au Conseil, et se consacra, pour l'expiation des péchés de ses ancêtres, à la réforme des ordres religieux, œuvre pie par excellence.

« Pour le cardinal de Richelieu (*ille Deus*) les courtisans le tiennent *raffiné* [1] jusqu'à 22 carats, et les clairvoyants ont opinion que son naturel courageux l'engagera à bien faire pour avoir de la gloire. Car étant habile et prudent comme il est, il n'y a point d'apparence qu'il aille chercher autre appui qu'en l'autorité légitime de Votre Majesté, ni autre sujet pour employer la grandeur de son esprit que dans la bonne conduite de vos affaires : autrement tout le monde lui courrait sus, et serait discrédité à jamais, qui est tout ce qu'il doit appréhender. » Plus de restriction, ni même de boutade; l'éloge en plein soleil; une critique problématique, qui doit avoir déridé le cardinal.

Ce n'est pas tout : l'auteur tire une « espérance » des souvenirs de famille, là où il avait puisé un sanglant outrage contre Condé et la Rochefoucauld : « Quelques autres ont encore cette espérance qu'étant issu d'un père bon Français, et qui comme fidèle sujet a si dignement

[1] Cette expression, l'auteur l'emploie pour la troisième fois.

servi Henri III, durant les furieuses bourrasques de la Ligue, il imitera un si brave cavalier ; et que sans s'arrêter aux intérêts d'*Espagne ni des cagots* (les deux pestes), il embrassera ceux de Votre Majesté comme un autre cardinal *Georges d'Amboise*, afin de relever cet état menacé de ruines évidentes, s'il n'y est généreusement et promptement remédié.» Le cardinal Georges d'Amboise était un des plus chers souvenirs de l'Église gallicane ; on lui savait gré surtout d'avoir résisté publiquement aux superbes prétentions du pape Jules II, « maître du jeu de ce monde » (Machiavel). Fancan l'a proposé plusieurs fois comme modèle ; plus tard, un libelliste de Richelieu (de la seconde époque), Jean Sirmond, publiera dans le même but *la Vie du cardinal d'Amboise*, 1631.

Voilà, certes, un panégyrique « raffiné », suivant le mot de la *Voix publique*. Nous en connaissons un autre plus raffiné encore, écrit deux ans plus tard, lorsque Fancan, plus ardent que jamais à défendre la politique extérieure de son maître, qualifiée d'athée et d'hérétique par les pamphlets des jésuites allemands ou belges, *l'Admonitio*, les *Mysteria politica*, terminait triomphalement sa *Réponse à l'Admonitio* par ce dithyrambe presque séraphique :

« Pour le cardinal de Richelieu (14 oct. 1625), l'éloquence qu'il a fait paraître en sa harangue aux États-Généraux, la doctrine en son livre contre les ministres de Charenton (nous en avons parlé dans notre livre premier), le zèle envers les âmes qui lui étaient commises par l'*Instruction du chrétien ;* et sa prudence et dextérité incomparables au maniement des affaires ont été les échelons qui l'ont fait monter à ces hauts degrés d'honneur et de gloire qu'il tient en l'Église et en l'État. Sa personne étant bien si utile qu'on peut dire justement de lui au regard de la France ce qu'on disait autrefois de Caton au respect de Rome ; vu qu'il conjoint une si grande solidité de jugement à une si grande vivacité, que jamais quali-

tés contraires ne se virent tempérées par une si puissante harmonie ; en ce que l'une lui fait prévoir les maux, l'autre lui fait porter incontinent les remèdes. Etant tel enfin, que si quelques-uns se sont justement imaginés que les anges eussent des corps, mais si rares et déliés qu'ils sont comme imperceptibles, il semble aujourd'hui avantageusement pour lui renouveler cette erreur, n'y ayant nul qui ne juge que la nature lui en a donné un si fluet et si délicat, tel qu'est le sien, que pour faire agir et plus fortement et plus noblement son esprit, qui, aiguisé de ces pures intelligences qui par un mutuel regard s'entendent, conçoit et enfante en un instant ce dont, au jugement des plus spirituels, la seule nature angélique est capable. Cependant, si on me demande ce qui lui revient de ces rares et singuliers dons qui le mettent hors du pair et de la catégorie des âmes, je répondrai avec vérité rien autre chose : que ce qu'il fait au flambeau pour éclairer à autrui se consume lui-même, attendu que l'État recueillant le fruit de son travail et de ses veilles, il ne fait que ruiner le peu de santé qu'il a, quelquefois le réduit à tel point, que comme une hostie immolée pour le salut public, il ne lui reste que la langue, qui néanmoins vaut tout le corps, puisqu'elle sert d'oracle infaillible à la France ! »

Les deux portraits qui suivent, ceux du connétable et du garde des sceaux d'Aligre, bientôt chancelier (après la mort de Sillery), tiennent en quelques lignes : l'auteur ne fait plus un crime à Lesdiguières de sa surdité qui le mettait à la merci de son parent Bullion ; il lui en ferait plutôt un mérite, « tant il a à contre-cœur d'entendre les choses contraires à l'honneur de votre État », car ceux « qui le haïssent ne lui veulent mal, que pour raison qu'il ne fut jamais dans la cabale d'Espagne ». Fancan est persuadé que le connétable, vieux patriote, sous la direction énergique de Richelieu, ne songera plus qu'à finir glorieusement sa carrière dans cette Italie, où il

avait jadis combattu le duc de Savoie, où il défendra ce même prince, maintenant notre allié, qui le recevra dans Turin avec grand honneur. Aussi, la *Voix publique* lui souhaite « une prolongation d'années ».

Quant à d'Aligre, il est félicité d'avoir été choisi « du seul mouvement de Sa Majesté »; car « chacun le tient pour homme plein de probité, d'intégrité ». Il témoignera plus de hardiesse, quand le roi ne donnera plus « une entière croyance à celui qui s'ingère de vouloir gouverner tout seul ».

La transition est habile pour arriver à la personne du marquis : ce n'est encore qu'une esquisse; les deux tiers du libelle seront consacrés à le décrire et à le décrier « dans son agitation perpétuelle d'esprit et changement de desseins ». « On dit que plusieurs des siens s'efforcent de persuader au monde qu'il est très habile; mais il a le malheur que personne n'y veut ajouter foi, non plus qu'aux nouvelles de l'arrivée de la flotte d'Espagne. » Nous expliquerons plus tard, avec l'auteur, les faiblesses, pour ne pas dire plus, de sa politique extérieure.

« Il est vrai, Sire, ajoute la *Voix publique*, qu'il est copieux en belles conceptions, et que le duc de Nevers et lui seraient les plus grands personnages de l'Europe, s'ils avaient la capacité de mettre leurs entreprises à exécution. » Allusion au projet de croisade rêvé par ce prince en 1621 contre les Turcs, dont il a été parlé dans la *Chronique des favoris*. En somme, la tête du marquis « ressemble à ces cavales des pays méridionaux qui ne conçoivent que du vent ».

Nous voilà édifié sur le caractère « infiniment léger » de Lavieuville. La *Voix publique* l'abandonne un instant pour faire deux digressions qu'elle croit utiles. La première ne nous retiendra pas longtemps.

Au-dessous des six membres du *Conseil étroit* sont des personnages considérables, « nos principaux offi-

ciers du royaume, et les quatre secrétaires d'Etat (créés par Lavieuville après le renvoi de Puisieux ; la direction en avait été refusée avec dédain par Richelieu en mars 1624). Fancan fait sur eux une remarque fort juste : « Ils sont traversés en la fonction de leurs charges ; et s'ils avaient un peu plus de liberté d'agir, ils relèveraient les manquements qu'on leur attribue et feraient paraître qu'ils ne sont si incapables, comme on les accuse ». On trouvera dans le dernier chapitre de M. Zeller les noms de ces quatre secrétaires. Nous pouvons apporter en leur faveur notre témoignage personnel, au moins à partir de 1625. Nous avons analysé, aux archives des affaires étrangères, la correspondance officielle du secrétaire d'Etat pour l'Angleterre, de la Ville-aux-Clercs, avec nos ambassadeurs à Londres en 1625 et 1626 ; sur un point surtout (les négociations du mariage de Madame Henriette avec Charles Ier), nous nous sommes convaincu de l'habile direction qui était imprimée de haut par le cardinal premier ministre.

La seconde digression, plus importante, se rattache à une polémique que notre écrivain a surtout à cœur. Il attaque, sur un terrain glissant, la *Cabale* des jésuites, et traite à fond la délicate question des confesseurs du roi.

« Et d'autant que plusieurs déclament à toutes heures contre les déportements du Père Séguiran, alléguant que c'est chose indécente à un confesseur de fureter continuellement parmi les courtisans pour écumer des nouvelles. Je confesse, Sire, que je me fusse volontiers exempté de parler de ce personnage ;... mais puisque l'office du confesseur est aujourd'hui une condition la plus cabaliste du royaume, je crois qu'il n'y a point d'offense d'en discourir un mot à sa place. »

Cet « office » était plus périlleux que nous ne pouvons l'imaginer avec nos idées modernes. Les confesseurs du roi, toujours jésuites, portaient un si vif inté-

rêt aux affaires d'Etat, que Luynes même fut forcé d'expulser (fin novembre 1621) le trop intrigant Père Arnoux. Séguiran, qui le remplaça, plus modéré en apparence, se montra aussi attaché à son ordre, et à la « faction » d'Espagne. On peut lire la plaisante histoire de son renvoi dans les Mémoires du Père Garasse ; il ne sut que pleurer à chaudes larmes, mais de joie, en remerciant Dieu de la grâce qu'il lui faisait.

Les arguments par lesquels *la Voix publique* confirme les dangers que font courir à l'Etat les confesseurs jésuites sont empruntés, par une méthode habile, aux errements des puissances les plus catholiques : « Le public désirerait, Sire, qu'il plût à Votre Majesté imiter pour ce regard la sagesse des papes et la prudence des rois d'Espagne, lesquels se servent bien de ces bons Pères comme espions pour découvrir par leur entremise les secrets d'autrui ; mais ils se donnent garde de leur déclarer les leurs, afin de ne point dépendre d'eux... C'est pourquoi jusqu'à présent aucun jésuite n'a eu l'honneur d'être confesseur de leurs *saintetés*, ni des rois *catholiques*, ni des reines, ni des infants et infantes. De fait, par le traité du mariage d'Espagne avec l'Angleterre (ce projet ne fut qu'une comédie et une intrigue, même en 1623), on avait établi un prêtre dominicain pour gouverner la conscience de la princesse ». L'ambassadeur de France à Rome, M. de Marquemont, nous dit, comme preuves de la comédie jouée plusieurs années par les Espagnols : « On lui remit (à l'ambassadeur anglais) toutes les bagues offertes par le prince à l'infante, et 36 lettres cachetées, ni lues, ni ouvertes ». (Voir Zeller.)

La conséquence forcée de ces exemples si probants, c'est « que V. M. devrait considérer les inconvénients où la France est tombée, en rendant la confession du Louvre *héréditaire* à la famille des jésuites, comme l'empire dans la maison d'Autriche ; d'autre part, les

évêques et prélats devraient rougir de honte de tolérer qu'ils fussent exclus de l'administration de ce saint sacrement en la personne de V. M., l'autorité de laquelle n'est attaquée que par ceux de cette société ;... pour se mettre en crédit parmi les princes étrangers, ils se veulent perpétuer la direction de votre âme, de celle de la reine-mère, de *Monsieur*, de *Madame*, des princesses de Condé, de Conti, du comte et comtesse de Soissons, et de la plupart des seigneurs et dames de votre cour ; enfin ils « cabalent les bénéfices ». — Hé, puis, Sire, écoutez prêcher ces bons Pères sur le mépris de la cour ! »

Tous ces arguments, entassés avec une verve sans égale, n'ont produit aucun effet, ni sur Louis XIII, ni sur son successeur, Louis XIV ; la tradition fut invincible ; Richelieu dut se résigner à remplacer Séguiran par un jésuite plus maniable, le Père Suffren, confesseur de la reine-mère, qu'il avait relevée du fameux serment prêté au Père Arnoux (1625).

La *Voix publique* a fait connaître au roi le jugement qu'elle porte sur chacun des ministres et principaux officiers ; dans le conseil, il ne faut pas que « les plus impertinents gourmandent les plus sages ». Elle recommande de prendre les « résolutions par le concert et pluralité des avis ».

Les choses se gouvernent-elles de la sorte ? L'acte d'accusation est repris avec vigueur contre le marquis : « On dit, Sire, que Lavieuville fait le maréchal d'Ancre, le Luynes et le Puisieux tout ensemble ; présumant tant de lui que dans votre conseil, il entreprend de résoudre tout, se fâchant si les secrétaires rapporteurs ne concluent aux fins de cet unique sénateur. Il ne faut qu'un fou, dit le proverbe, pour troubler toute la fête ».

Le résident florentin et l'ambassadeur vénitien ne sont pas moins sévères pour les continuelles variations du marquis. On appelle ensuite l'attention du roi sur le jugement que font « les voisins » des ministres : « Il im-

porte à la gloire d'un grand roi d'avoir des officiers bien sensés et de grande réputation ; car les voisins, s'ils reconnaissent qu'ils soient peu capables, ils projettent là-dessus les fondements et les succès de leurs machinations ». Que dirait un ambassadeur si on lui rapportait « par plaisir » tel dicton populaire, comme celui d'un palefrenier qui reprochait à son compagnon « de sangler son cheval de travers, comme la cervelle de Lavieuville ? »

Autre motif d'accusation : « La principale marque d'un bon ministre est d'oublier tout à fait ses passions et ses affaires pour vaquer entièrement à celles de son maître ». Sachez, Sire, que le marquis n'est pas de cette opinion. L'ambassadeur vénitien, dans la dernière dépêche citée par M. Zeller, juge en ces termes l'administration financière du surintendant : « Dans l'administration des finances, quoi qu'en aient dit les libelles (allusion évidente à la *Voix publique* et au *Mot à l'oreille*, la *cour* ne pense pas qu'il ait mal agi ». Mais il fait une restriction grave : « Si ce n'est en tolérant que son beau-père, M. de Beaumarchais, ait guidé ses mains ».

La *Voix publique*, en effet, insistera sur les relations du beau-père et du gendre, sur les pratiques du marquis à l'égard des principaux personnages de la cour ; le dossier est chargé ; nous ne nous porterons pas garants des accusations de détail.

« Quand il a travaillé à l'expulsion du chancelier et de Puisieux, ce n'a été que pour compléter son crédit. Quand il a fait chasser le colonel (d'Ornano), ce n'a été que pour glisser des créatures auprès de Monsieur. » Cette première disgrâce fut provoquée par Lavieuville, non par le cardinal, qui le rappellera. Deux ans plus tard, il est vrai, Richelieu lui infligera une dure captivité. On sait pour quelles intrigues coupables.

Suit un passage important sur Condé : « Il a fait savoir à M. le Prince par les ducs d'Angoulême et de

Montmorency, lui promettant de le faire revenir en cour, quoiqu'il ait, dit-il, beaucoup de difficultés, à cause de l'extrême aversion de V. M. et mauvaise volonté que la reine-mère lui porte ». On l'accuse de vouloir « acquérir ainsi des amis » aux dépens du roi, de « conserver M. le prince pour un dernier refuge à sa fortune ». Dans les derniers mois de 1623, il fut question du rappel de Condé. Dès que Richelieu eût forcé l'entrée du Conseil *étroit*, Lavieuville poussa Louis XIII[1] à offrir au prince « un retour honorable à la cour »; Tronçon lui fut envoyé « pour lui dire qu'il serait bien reçu ». (M. Zeller.) Ce grief, ni le cardinal, ni Marie de Médicis ne le pardonnèrent au surintendant; Fancan, bien informé, insiste avec raison sur cette faute capitale.

La *Voix publique* n'en a pas fini avec les intrigues de cour du marquis, qui a songé à réconcilier, dans sa légèreté, deux ennemis, le prince et le comte de Soissons, pour « faire un parti » contre la reine-mère : « Enfin, Lavieuville projette une autre corde à son arc, qui est de rétablir le père Arnoux, et de donner les affaires étrangères à quelqu'un à sa *poste* (*sic*), l'un, dit-il, pour vous tenir par la conscience, et l'autre pour posséder l'oreille secrète de V. M. » — Le surintendant menacé faisait flèche de tout bois; le père Arnoux était, paraît-il, « grand confident de Beaumarchais » et avait pour mission de « garantir le beau-père de l'appréhension qu'il avait d'une confession générale ».

La *Voix publique*, écœurée de ces misérables et stériles intrigues, s'écrie : « Telles ruses ne sont-elles pas du diable ?... il n'a autre conscience que celle avec laquelle son beau-père a administré et administre encore vos finances ». L'attaque se poursuit à fond contre Beaumarchais, type de ces financiers, que Fancan, poussé par Richelieu, qualifie de « sangsues » de l'Etat.

[1] V. Zeller, p. 283.

Après avoir constaté, par une anecdote amusante, que les déportements du marquis prêtent à rire même aux comédiens, au « seigneur Pantalon », elle déclare que, pour sauvegarder la réputation du prince, « elle lui doit servir de guide, elle ne trompe jamais, d'autant que nul ne la peut corrompre ». — C'est là une maxime bien absolue.

Elle énumère ensuite les « trois qualités principales, qui sont requises à un homme d'Etat, à savoir la conscience, le courage et la prudence ». Le surintendant, qui n'a aucune de ces qualités, est incapable de « rétablir les désordres du dedans et du dehors ». Elle trace alors un sombre tableau de ces désordres, dont elle rend le marquis responsable.

« Votre peuple est plus surchargé de tailles à présent que par le passé ; les voleries se commettent plus impunément dans l'*épargne*, le beau-père et le gendre avec tous leurs commis s'entredonnent l'un à l'autre. » Rappelant que Beaumarchais « a éludé la recherche du chancelier », pour avoir été mêlé aux vols antérieurs, à la connaissance de Lavieuville, la *Voix publique* soutient que lui et le surintendant « ont déjà voté plus de 600,000 écus à V. M. ; je ne dis pas des millions, comme aucuns, je ne parle que de ce que je sais ».

Le chiffre, que le libelle note (sans l'exagérer) n'a rien d'invraisemblable, étant donnée l'immense fortune que Lavieuville garda toute sa vie, malgré le procès fait à son beau-père en 1625. Il dut peut-être à des tripotages financiers cette richesse qui lui permit de recouvrer l'administration des finances sous Mazarin, peu scrupuleux. Aussi, la *Voix publique* ne voit-elle rien de plus juste « que de faire rendre gorge à ces sangsues qui sont gonflées du plus pur sang de vos sujets ».

Ce qui l'indigne encore plus, comme Richelieu lui-même, c'est qu'il « n'y a aujourd'hui financier qui ne vive en seigneur ou en prince ; la plupart d'entre eux,

pour s'exempter du gibet, s'étant alliés aux plus illustres familles du royaume ».

Bonne précaution, en effet, qui explique bien des défaillances! Elle prouve que les Samuel Bernard et les Crozat avaient, dès 1624, de dignes précurseurs. Dans l'énumération vengeresse du pamphlet, les noms des financiers du temps et des plus grandes maisons sont étrangement confondus : « N'est-ce pas chose horrible de voir un Jacquet épouser la nièce du duc de Mayenne? la fille de Feydeau le comte de Lude? celle de Beaumarchais, le maréchal de Vitry? celle de Montmor, le fils du maréchal de Thémines?... » (nous en passons). « Et Villautrais, qu'on croyait devoir être pendu après avoir dérobé un million au siège de Montpellier, a marié sa fille au neveu du cardinal de La Rochefoucauld, pour s'appuyer de l'écarlate. » Un dernier trait achève le tableau : « De manière que la science de dérober est l'unique chemin de s'ennoblir aujourd'hui en France! »

Il a fallu au cardinal un fier courage pour s'attaquer à ces puissances ; mais il avait le pouvoir d'un roi : Colbert empruntera celui du « grand roi » en 1662. La régence de 1715 fut autrement timide. Nous croyons que notre pamphlétaire a rendu service à l'histoire, en mettant sous nos yeux la crise financière de 1624, presque aussi grave que celles de 1662 et de 1716.

La *Voix publique* connaît à merveille la théorie et la pratique du métier : « Sachez, Sire, qu'il n'y a métier au monde si aisé à apprendre que celui de financier ; en dix jours, un homme y est docteur, tout le secret n'est que d'égaler la recette à la dépense; tout bon économe (nous dirions économiste) sait cela, vos trésoriers de l'épargne en savent mieux l'usage pour eux que pour vous ». Sully n'aurait pas mieux pensé ni mieux dit; mais Lavieuville se souciait peu de ces sages conseils : « Non, perdez cette croyance, sire, que votre surintendant fasse mieux vos affaires que les siennes ». On

l'écrase sous de glorieux exemples : « Le monde sait qu'il n'a point la capacité de Sully, ni la probité de Champigny, ni le courage de Schomberg ». Ce triple hommage est mérité : Champigny, après la disgrâce du marquis, joignit le titre de contrôleur-général à celui de surintendant; il mourut en 1630, sans avoir augmenté son patrimoine. Quant à Schomberg, il rentrera bientôt aux affaires, et sera fidèle à ses nouveaux devoirs ; on verra le magnifique éloge que Fancan fera plus tard de son « courage » comparé à celui de Samson (*Réponse à l'Admonitio*, oct. 1625).

Pourquoi les membres du conseil ne s'opposent-ils pas aux « légèretés » de Lavieuville? L'auteur aiguillonne, sous une forme brutale en apparence, l'ambition légitime du cardinal, pour le décider à porter le dernier coup à l'adversaire : « On avait espérance que l'admission du cardinal de Richelieu dans votre conseil donnerait quelque facilité pour trouver les expédients convenables de remédier à tous ces maux. Cependant, depuis qu'il est au conseil, on n'a remarqué que les choses y aillent beaucoup mieux : serait-il possible qu'il fût devenu si aveugle de ne point voir les impertinences qui se passent? » La *Voix publique* ose à peine risquer une parole aussi téméraire : « Car, étant bon théologien, comme il a paru autrefois sur le banc de Sorbonne, dont il est maintenant le chef, il ne peut ignorer qu'une *obmission* de chose due n'équivale à une commission de chose défendue ».

La suite du morceau n'est pas moins propre à exciter son courage : « Ceux qui disent que son zèle est si grand, qu'il mourrait volontiers pour rendre quelque signalé service à V. M. et à l'Etat, ajoutent qu'il ne veut servir dans le conseil que conformément à l'entrée qu'il y a fait par votre commandement, qu'il est homme de compagnie, et qu'il veut vivre en société avec tous ». L'auteur, qui n'admet pas ces tergiversations, fait appel,

pour convaincre le maître, à un argument décisif : « Au reste, il se trompe grandement, s'il croit que Lavieuville l'en estime davantage pour cela ; il faut que le cardinal sache que le surintendant le craint comme un diable ; le déchirant partout comme son capital ennemi. C'est pourquoi quelques courtisans spéculatifs s'étonnent que le marquis ait consenti qu'il fût admis dans le secret, mais qu'il avait été contraint par la haine publique, laquelle il a cru étourdir par sa réputation pour un temps ».

Lavieuville aurait dit encore (la *Voix publique* est aussi indiscrète que l'*ermite Valérien*) qu'il reconnaissait que le cardinal de Richelieu avait de grands talents, et qu'il ne pouvait trouver le moyen de le gagner (toute la fortune de Beaumarchais n'y aurait pas suffi) ; de sorte qu'il lui était impossible de s'assurer de lui, mais qu'il avait mille moyens d'arrêter ses progrès.

Évidemment le marquis perd la tête, de croire « qu'il empêcherait que V. M. ne goûtât son esprit, lui disant qu'il était reine-mère » (moyen usé, marquis, parce que Luynes en avait abusé). Il devient tout à fait « fol », en se vantant de faire « revenir M. le prince pour l'opposer à la reine ». Si le cardinal n'est pas convaincu par ses révélations extraordinaires, c'est à désespérer de sa clairvoyance.

« Voilà, conclut l'auteur sur la question des rapports entre Richelieu et Lavieuville, comment le marquis traite tous ceux qu'il hait, il faut qu'il se mange soi-même, s'il ne déchire les autres ; et de là vient la haine qu'il porte au maréchal de Bassompierre, à cause qu'il étale trop ses impertinences. » Cette dernière faute, une des plus graves, nous est confirmée par les mémoires de ce courtisan gracieux, désintéressé, puisqu'il refusa deux fois le pouvoir suprême, et par les mémoires mêmes de Richelieu. Dans son irritation légitime (Lavieuville alla jusqu'à l'accuser de recevoir une pension

de l'Espagne), il usa de son influence intime sur Louis XIII pour accabler ce calomniateur.

La *Voix publique* insiste à nouveau sur « l'esprit bourru, malfaisant du marquis; elle scrute ses souvenirs de famille, lui reproche d'avoir donné « mille afflictions à sa mère », d'avoir « forcé son père à se dépouiller de ses charges pour l'en revêtir ». La maison de Nevers, « de laquelle lui et son père ont tiré tout leur honneur et avancement », il l'a mise « sens sus dessous ». Il a laissé perdre, « avec lâcheté », la citadelle de Mézières, dont il était gouverneur ; accusation qui paraît fondée, car on y revient à la fin du libelle. L'auteur entre dans une infinité de détails qui intéressaient sans doute les contemporains, mais qui ne sont que la menue monnaie des mémoires : nous n'en citerons plus qu'un ou deux : « Afin d'agrandir sa maison, il a proposé de donner sa fille au fils du duc de Joyeuse; il l'avait voulu donner auparavant au fils du maréchal de Créqui... et depuis il a pensé faire alliance avec le marquis Desportes, pour s'appuyer des ducs de Montmorency et d'Uzès ». Encore une preuve de son « agitation perpétuelle ». On croirait relire le chapelet qu'ont défilé contre Luynes et ses frères l'*ermite Valérien* et la *Chronique des Favoris*.

La *Voix publique* rappelle aussi le tour indigne qu'il a joué au cardinal : « Voyant qu'il n'était assez puissant d'esprit ni de crédit pour gouverner seul, et pour résister à l'envie des grands, il s'est avisé d'introduire le cardinal de Richelieu dans le conseil, pour lui donner l'endosse de tous les accrochements qu'il prévoyait arriver dans les négociations de Hollande et d'Angleterre ». Celle qui marcha le mieux, d'après M. Zeller, fut conclue avec la Hollande, le 29 juillet 1624 ; de fait, elle ne fut pas signée par Richelieu. Dans celle avec l'Angleterre, sur le projet de mariage, le marquis, sans consulter le conseil, avait fait à l'ambassadeur extraordinaire de Jacques Ier des concessions qui dépassaient la vraie pen-

sée de Louis XIII; le roi, convaincu de sa faiblesse coupable, n'hésita plus à le frapper.

Le passage suivant touche encore à la politique extérieure : il présente un vif intérêt par ses allusions aux complaisances tardives de Lavieuville pour l'Espagne[1], à la présence de Mansfeld en France; les dires du libelle ajoutent aux renseignements fournis par les ambassadeurs.

« Autant vaut, dit le proverbe, bien battu que mal battu ; faites tant que voudrez le complaisant avec la senora dona Iberia; assurez-vous qu'elle ne vous pardonnera jamais et mettra aussi peu en considération tous les signalés services que la France lui a fait de l'avoir laissée établir dans la Valteline, à Juliers, au Palatinat et dans toute l'Allemagne. »

Sur ces déviations de notre politique étrangère, l'auteur est intarissable : « Vous traitez avec les Hollandais; vous écoutez les conseils de Savoie et de Venise, vous entrez en alliance avec Mansfeld; soyez certain, Sire, que lorsqu'elle verra son jeu, qu'elle ne manquera pas de vous ramentevoir catholiquement tous ces péchés mortels. Et vous aurez beau alléguer que vous êtes meilleur catholique qu'elle, que vous n'avez point vu Mansfeld (le marquis l'avait amusé et dupé), toutes ces excuses n'empêcheront pas que cette bonne dame ne veille nuit et jour pour vous prendre sans verd ! »

La *Voix publique* conclut par ce hardi et prudent conseil : « C'est pourquoi V. M. doit résoudre hardiment les choses qui regardent sa considération; elle doit voir librement Mansfeld, l'employer promptement, maintenir ses anciens alliés, sans s'arrêter aux spéculations des moines, ni du nonce (c'était Spada qui avait remplacé Corsini) lesquels ne prêchent que l'intérêt du pape, et

[1] V. Zeller, p. 291. « Il promet aux Espagnols que Mansfeld ne viendra point. »

non celui de votre service ». Avec l'aisance, marque de son talent, l'auteur s'appuie sur le proverbe populaire disant « que si chacun ne se mêlait que de son métier, les vaches en seraient bien mieux gardées ».

Encore une diatribe patriotique à l'emporte-pièce : « Sachez, Sire, que deux choses sont capables d'achever la ruine de vos affaires; l'une, le décri que les étrangers font de la mauvaise conduite de Lavieuville et de son esprit quinteux; l'autre, l'invétérée cabale de la catégorie espagnole (Aristote n'avait pas deviné celle-là) qui sous le pipeur prétexte de la gloire de Dieu, vous a astucieusement engagé en une guerre civile, afin que l'Espagnol n'ait pas d'empêchement du côté de la France durant ses conquêtes d'Allemagne : tant ont eu de force les ressorts que les trois Philippes ont toujours faits pour faciliter leurs entreprises. C'est pourquoi Pasquil (Fancan sait tirer parti des comédiens, dont il connaît les facéties joyeuses, en sa qualité de pamphlétaire) rencontra judicieusement quand il dit que le pape était porte-manteau du roi d'Espagne. Prenez donc garde, Sire, aux pièges que l'on a tendus à la France sous cette *belle cape* espagnole, et vous souvenez qu'un esprit qui a couru après le *froc* (allusion aux études du marquis chez les jésuites et les chartreux), comme celui du marquis, n'est pas assez subtil pour garantir votre État contre les astucieuses pratiques d'une telle cabale ».

La condamnation est définitive : la France ne saurait supporter plus longtemps une « incapacité criminelle », surtout en matière de politique extérieure. En résumé (nous abrégeons), le marquis est « léger et bourru »; il ne prend jamais l'avis du conseil et des gens sensés : il pille ce souverain et ce trésor avec son beau-père Beaumarchais; il est l'allié intime des traitants; il nourrit de noirs desseins contre son Eminence, complote contre l'autorité du roi et son union avec la reine-mère. Enfin, il n'est point assez expert pour trouver les remèdes

« salutaires à la guérison des plaies de la France ».

La conclusion, c'est qu'on « peut bien faire des plaies en se jouant : mais, Sire, elles ne se guérissent jamais qu'avec douleur ». Deux exemples historiques viennent à l'appui : « Le roi de la Grande-Bretagne a laissé perdre le Palatinat de gaieté de cœur, et il en coûtera la vie et la ruine d'un million d'hommes pour le reprendre ». Les héritiers légitimes, malgré les flots de sang de la guerre de trente ans, n'en recouvreront qu'une faible partie au traité d'Osnabruck en 1648.

« Nous avons pu empêcher la perte de la Valteline ; *Guffier* n'oserait dire le contraire (ambassadeur auprès des Ligues grises qui a servi honorablement la politique peu ferme du gouvernement français) et il faut aujourd'hui remuer toute la chrétienté pour la recouvrer. » Ce dernier exemple est plus probant encore.

La *Voix publique* nous édifie jusqu'au bout sur le marquis : « Comme a su très bien dire le père *Guérin*, Lavieuville a été si présomptueux que d'avoir osé persuader au monde qu'il n'est pas fou ». Mais un père récollet, « grand physionomiste », (l'auteur est loin de malmener les autres ordres régliers, comme les jésuites) a démontré que « Lavieuville ne pouvait tromper personne, et que s'il se mêlait plus longtemps des affaires, on serait plus en peine de lui trouver une place à Saint-Mathurin (couvent ou hôpital ?) qu'à la grande Chartreuse ».

Fancan est incorrigible : il trouve moyen, en si grave affaire, de lancer, pour finir, à chacun des ministres, un trait de satire plus malin que méchant : « Au surplus, si Messieurs les ministres désirent que le peuple prie Dieu pour le bon conseil du roi, qu'ils se montrent plus vigoureux à résister au mal ! Sinon, que le cardinal de Richelieu, duquel on espère *mirabilia*, s'en aille à Rome pour y gagner les pardons, le connétable à Grenoble, le garde des sceaux aux *Bernardins* en la place de *Duvair* »

(mort en 1621); voici le dernier trait, le seul qui porte : « et le marquis de Lavieuville *garder Mézières* (on l'avait accusé de négliger l'entretien de la place) pour s'y préserver d'anathème. Amen ».

La flèche finale est mortelle; les autres ministres guériront. Le marquis a eu le dernier mot de l'auteur, qui cette fois ne le lui a pas dit « à l'oreille ».

---

## APPENDICE A *LA VOIX PUBLIQUE* [1]

(ÉPILOGUE DE LA POLÉMIQUE CONTRE LE MARQUIS DE LAVIEUVILLE)

La disgrâce du marquis de Lavieuville fut plus éclatante encore que celle des Brûlart : il fut enfermé au château d'Amboise, en sortit seulement lorsqu'on n'eut plus à redouter ses indiscrétions sur les négociations engagées au-dehors. Richelieu, chef réel du conseil, dont La Rochefoucauld n'eut plus que la présidence nominale, le reconstitua comme il voulut. (Rappel de Schomberg, Champigny et Michel de Marillac aux finances.)

Ainsi la *Voix publique* triomphait; quelques jours après cette chute retentissante, elle adressait un *Remerciement au roi;* il n'a d'autre intérêt que de constater la victoire commune du cardinal et du pamphlétaire. La phrase la plus saillante est celle-ci : « Chacun confesse que le car-

[1] Le remerciement de la *Voix publique* au roi (au sujet de la disgrâce du surintendant). *La France en convalescence* ou *Les très humbles remontrances au roi pour la recherche des financiers* (in 1624). — Bibl. de l'Institut, x. 468, 1624; — Bibl. nat., n° 2245, 1624.

dinal de Richelieu a l'esprit trop bon et trop courageux pour laisser piper l'Etat aux factions étrangères ». La *Voix publique* demande qu'on procède immédiatement au procès des traitants.

Pour activer les poursuites, Fancan composa (fin 1624) un libelle qui ne manque pas d'importance au point de vue de l'histoire administrative et financière de l'époque. M. Henri Martin signale dans une note (t. II, p. 207) cette pièce, qui fut insérée dans le *Mercure français* (t. X, p. 678 et suivantes). C'est la *France en convalescence* ou *les très humbles remontrances au roi pour la recherche des financiers*. Richelieu l'a certainement approuvé, puisqu'une publication officielle l'a recueillie; il lui a donné, quelques mois plus tard, pleine satisfaction; car les financiers durent payer 11 millions.

Nous supprimons l'analyse détaillée que nous en avions faite : il nous suffira de dire que l'auteur se sert de deux principaux arguments. Le premier, c'est qu'il ne faut pas se contenter de renvoyer dédaigneusement les prévaricateurs, mais les juger pour les condamner ou les absoudre; le second, c'est que, pour éviter une justice illusoire, il faut créer une « chambre ardante » qui n'aurait aucun souci de la « protection », de la « corruption » ou de la « ruse ».

La *France en convalescence* adresse également des *remontrances* sur la réforme de l'Etat en général. Malgré notre désir de hâter notre étude, nous croyons pouvoir citer deux passages, non indignes de Fancan, l'un sur la justice, l'autre sur une institution militaire qu'il prévoit, dont il regrette l'absence. Nous aurons ainsi une nouvelle preuve de sa compétence en matière administrative et économique, aussi bien qu'en matière financière.

Il avait attaqué déjà, dans plusieurs de ses écrits, la vénalité des offices, et surtout le « droit annuel ». Les idées qu'il développe dans la *France en convalescence* semblent écrites par un publiciste du XVIIIe siècle : « Au

lieu que Votre Majesté entend que ceux qui vous assurent les offices paient ce droit-là du leur, il faut que vous croyez, Sire, qu'ils le font payer à votre pauvre peuple, pour les excessives taxes qu'ils font de leurs épices et autres frais de justice, qui sous ce seul prétexte sont devenus si énormes qu'il n'y a plus que les gens riches qui puissent plaider. Dont arrive que les plus puissants oppriment les plus pauvres, et usurpent tyranniquement leur substance, sans qu'ils en puissent tirer raison, faute de pouvoir acheter la justice, laquelle cependant vous devez gratuitement par les lois fondamentales de votre monarchie... Quand cela ne serait pas, vous le devez néanmoins casser plus tôt qu'il se pourra pour votre intérêt particulier, d'autant que par ce moyen vous demeurez privé d'un des plus beaux fleurons de votre couronne, qui est la disposition des offices..., au lieu que tous vos officiers ne doivent ce qu'ils sont qu'à l'argent ou à la naissance ».

Fancan devance ici, comme sur d'autres points, le cardinal, son maître et son époque; il était interdit à l'ancien régime, par son principe même, de toucher aux privilèges, pas plus à ceux de la magistrature qu'à ceux de la noblesse et du clergé. Est-ce pour cette raison que Richelieu, dans la page terrible écrite contre le serviteur, lui a reproché ses « idées de république et de folle imagination ».

Sur la seconde question, l'écrivain ne devance pas son temps; Henri IV avait déjà songé à soulager la misère des soldats blessés ou invalides. La *France* nous révèle, non sans gémir, l'abandon déplorable de ce généreux projet : « Il faut que je vous dise, Sire, que c'est en l'Etat un malheur plus grand qu'il ne semble, de voir tant de pauvres estropiés par les portes des églises, mendier le pain que les membres qu'ils ont perdus pour votre service leur devraient acquérir plus honorablement. Combien pensez-vous, Sire, que l'objet d'une si extrême

misère affaiblit l'humeur belliqueuse de vos sujets ? Si vous n'y prenez garde, vous ne trouverez enfin personne qui veuille aller franchement à la guerre, et ceux desquels le courage les y porte, aimeront mieux aller en quelque terre étrangère où ils puissent avoir du pain assuré, que de combattre pour la patrie où l'ingratitude règne tant ! A quel propos laisser gaspiller à je ne sais quels gens les revenus vacants des maladreries, que le feu roi votre père avait justement et pieusement destinés à l'entretien de ces pauvres soldats qui, pour avoir exposé leur personne pour le maintien de l'Etat, se trouvent privés de tout moyen de gagner leur vie ? »

Cette adjuration éloquente à Louis XIII mériterait, nous croyons, de servir de préface au remarquable chapitre de M. Camille Rousset sur la fondation de l'hôtel des Invalides.

# LIVRE IV

## CAMPAGNE DE FANCAN CONTRE LES JÉSUITES ET CONTRE LEUR ACTION POLITIQUE DANS LE PASSÉ ET DANS LE PRÉSENT

## APOLOGIE DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE RICHELIEU EN 1625

# CHAPITRE PREMIER

## *LE MIROIR DU TEMPS PASSÉ, A L'USAGE DU PRÉSENT,*

*A tous les bons Pères religieux séquestrés du monde, non passionnés et vrais catholiques* [1].

Le pamphlétaire attitré de Richelieu, qui avait hâté, sinon déterminé la chute de Lavieuville par ces deux libelles : *le Mot à l'oreille* et *la Voix publique;* » qui, dès la fin de 1624, s'était associé énergiquement aux poursuites du cardinal contre les financiers, avait le droit de se reposer dans son canonicat, après une campagne de cinq années couronnée par le triomphe du maître. Mais en politique rien n'est définitif; les vainqueurs ont à craindre les retours offensifs de leurs adversaires, parfois même de ceux qu'on traitait la veille en alliés ou en amis. D'ailleurs, si la France, à l'intérieur, était enfin entrée « en convalescence », la situation restait grave au dehors ; l'Autriche et l'Espagne paraissaient plus menaçantes que jamais. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les pages pleines et sensées de M. Henri Martin au

[1] Bibl. de l'Institut, année 1625, 2, X 471 ; Bibl, nat., n° 2417, 1625, 4e édition.

début de son livre XVII. Sans vouloir nous risquer dans un récit étranger à notre sujet, quelques traits essentiels nous suffiront pour caractériser la politique nationale inaugurée le 13 août 1624. Dès le 22 août, une lettre très ferme était écrite à notre ambassadeur à Rome : « Un refus engagerait le roi à plus que je ne veux penser ». La dispense du pape pour le mariage anglais se faisant attendre, le contrat du prince de Galles et de Mme Henriette était signé à Paris le 20 novembre. Ce fut un premier gage à nos alliés, qu'on allait pousser par voie indirecte au combat contre les deux branches de la maison d'Autriche, qui, rejointes par le Palatinat, le Bas-Rhin et la Valteline, « enserraient l'Europe entre elles deux ». (H. Martin.) Sans conclure de ligue ouverte, on était prêt à secourir les Hollandais cernés dans Bréda ; et la ligue du nord, organisée secrètement par notre envoyé Deshaies, allait bientôt susciter un nouvel ennemi à l'empereur, le roi de Danemark, Christian IV. Enfin, tandis qu'on préparait avec le duc de Savoie, pour la libération de l'Italie, une attaque contre les Génois, banquiers de l'Espagne, l'interminable question de la Valteline était résolue en deux mois (décembre 1624, janvier 1625), on sait avec quelle fermeté de langage et d'action !

Tout à coup, par un étrange mot d'ordre, Richelieu se vit en butte à la fois aux cris de Rome, de l'Espagne et des « zélés » catholiques français, qui n'avaient pas assez d'anathèmes contre « le cardinal d'Etat » ; à la révolte imprévue et anti-nationale d'une minorité factieuse du parti huguenot, dont Soubise fut le téméraire provocateur (janvier 1625). Ces deux périls nés pour ainsi dire à jour fixe, nous connaissons le mal qu'ils ont fait à la France : l'exécution des grands projets dut être ajournée pour un an ; il fallut user d'une habileté merveilleuse pour maintenir la situation intacte, en face d'attaques contradictoires. Des deux dangers, le plus grave était sans contredit celui qui pouvait renverser

d'un seul coup la haute fortune du cardinal, c'est-à-dire la passion furibonde des « cabalistes » espagnols contre lui. Il devenait nécessaire, pour éclairer l'opinion, pour justifier les ménagements forcés du premier ministre, qui doit pourvoir à tout, sans compromettre son œuvre future, de montrer nettement les intrigues coupables de « la cabale », de dévoiler son jeu.

Le serviteur passionné et convaincu n'hésita pas à reprendre sa plume de combat, il écrivit dans les premiers mois de 1625 le plus virulent de ses pamphlets, qui porte assurément l'empreinte des haines inexpiables qui séparaient alors, comme par un abîme, les gallicans des ultramontains. C'est le *Miroir du temps passé*[1], *à l'usage du présent;* l'auteur, prenant le « taureau par les cornes » présente « aux bons Pères » le miroir de leurs erreurs passées, pour leur faire mieux comprendre leurs erreurs présentes. Nous n'avons nullement la pensée de transformer l'histoire en un champ de bataille : il nous suffira, sans nuire à l'intérêt du libelle, d'insister sur les fautes ou sur les crimes les moins discutables de la « cabale » ; nous insisterons en même temps sur l'apologie, mise en regard par l'écrivain, d'une politique vraiment française, que aux yeux des honnêtes gens de tous les partis on n'avait pas le droit, comme l'ont fait les jésuites allemands et belges, comme le pensaient, sans crier trop haut, les jésuites de France, de quali-

[1] Nous connaissions la thèse de M. Hubault, *De Politicis in Richeliuin lingua latina libellis*, mais nous n'avons pas trouvé l'occasion de nous en servir. Elle est, en somme, tout à fait étrangère à notre sujet, tel que nous l'avons traité.

Le jésuite Gurasse, dans ses *Mémoires*, accuse Fancan (il l'appelle Ranscan), « domestique d'un grand prélat », d'avoir écrit un pamphlet outrageant contre les jésuites en 1625. Il ne doit pas faire allusion à la *Réponse à l'Admonitio*, qui n'est injurieuse que pour l'auteur (que Fancan croit être Boucher, le fameux ligueur) ; mais Gurasse vise sans doute ce pamphlet, le plus acéré peut-être qu'on ait composé contre les « bons Pères », « miroir » de leurs erreurs passées et présentes.

fier indignement de politique « athée » ou « hérétique[1] ».

Le titre même du pamphlet marque l'intention ironique de l'auteur : il est dédié « à tous bons Pères religieux séquestrés du monde, non passionnés et vrais catholiques », avec ce quatrain pour épigraphe :

La transmontaine faction
A fait par subtil monopole,
Du manteau de religion
Une roupille à l'espagnole.

Il est en outre précédé d'un « Avertissement au lecteur». Nous ne citerons que la dernière phrase qui le résume : « L'unique remède à nos maux est d'invoquer la bonté divine, à ce qu'il lui plaise de ramener les « zélés indiscrets à la charité de leur patrie, et les *schismatiques* à l'autel, qui est le seul but que doivent avoir tous les gens de bien et « *bons Français* »; autrement, soyez assurés que l'étranger triomphera en bref de notre monarchie et de la liberté tout ensemble. »

Fancan sera-t-il toujours fidèle, dans le libelle que nous allons analyser, à cette devise de paix et de conciliation. « Oui, en somme; mais non sans cribler de cuisantes blessures les « zélés indiscrets », qui s'obstineront dans l'impénitence finale.

Le début, c'est-à-dire les deux ou trois premières pages du *Miroir*, reproduit, sous une forme plus vive et plus spirituelle encore, les raisons déjà données dans « l'Avertissement », qui doivent retenir les « vrais religieux » dans les cloîtres : « Mes frères, pour autant que vous ne pouvez que très difficilement être informés en vrai du flux et du reflux des négoces de ce monde, pour n'être d'ordinaire visités en vos cloîtres que par gens qui vont à la bonne foi comme vous, ou par des casuistes

[1] Nous avons déjà fait remarquer, dans la *Chronique des Favoris* et à la fin du livre III, la phrase qui se trouve identique dans les deux pamphlets : « Nos ennemis nous acharnent les uns contre les autres, à coups de chapelets et de psaumes de Marot. »

qui se veulent prévaloir de votre piété, ou par des espiègles courtisans, lesquels ne vous disent pas toujours ce qu'ils croient, et encore moins ce qu'ils pensent ».

Voilà pourquoi l'auteur les supplie de « recevoir sans scrupule ce naïf et véritable discours, lequel je vous adresse comme un préservatif contre ces matoiseries qui voguent à présent ».

Il leur représente d'abord que « le faux dieu intérêt est le dieu qu'encensent la plupart de ces catholiques casuistiques modernes, afin que vous vous désistiez désormais d'accuser nos rois, leurs ministres, leurs parlements, quand ils conseillent autrement que vous vous étiez imaginés. »

La deuxième observation a pour objet de « dessiller les yeux à tous religieux tant rentés que portant besace, qui sont aujourd'hui sans hyperbole une bonne partie du royaume, lesquels avec les catholiques *simples* et *corrompus* qui sont un autre grand corps, ont causé et causent la division entre les catholiques mêmes ; le tout faute d'avoir connu les ressorts de la « cabale étrangère ».

C'est, en effet, la vraie distinction que Fancan, chanoine gallican, n'oubliera pas, qui lui permettra d'attribuer, sans injustice et sans confusion, la responsabilité à qui de droit de tous les malheurs passés ou présents de la France : « Car il faut, dit-il, que vous croyez pour constant comme article de foi, que depuis soixante ans en çà, il en a toujours régné un occulte parmi nous, qui convertissant de jour en jour notre religion en dangereuse faction, ne s'étudie qu'à fasciner par un spécieux prétexte l'ardent zèle des trop crédules Français ».

Avant d'entamer l'histoire édifiante de cette trop fameuse « cabale », à l'époque de ses plus hauts faits, c'est-à-dire du temps de la sainte union, l'écrivain attire l'attention des « bons religieux » sur plusieurs exemples *modernes* d'erreurs que sont exposés à commettre des

prédicateurs trop « zélés », et qu'exagèrent encore leurs dévots admirateurs. La première de ces « erreurs » fut celle d'un bon Père flatteur, qui « haranguant un favori de notre siècle » (le duc de Luynes) s'exclama pieusement en ces termes : « Chrétiens auditeurs, on dirait quelquefois que notre Dieu s'endort, de même que Dieu eût sommeillé jusques aujourd'hui ; mais par grâce spéciale qu'il s'éveillait en suscitant à la France un si bon catholique comme était le généreux seigneur ! » Si les assistants « judicieux haussaient les épaules », en revanche, les simples pieux tressaillaient d'aise, s'imaginant déjà voir l'hérésie par terre, et la Palestine reconquise sur le Turc. »

Les « bons Pères », il est vrai, ne pouvaient être trop dévoués à ce « monstre de la faveur », qui « promettait aux zélotes un siècle catholicissime », et autres choses qui ont été vues dans les libelles antérieurs.

Second exemple d'aveuglement « où on vous a vus extravaguer sur les affaires de Savoie, tant durant qu'après la sainte union » ; il rappelle qu'aux « bien sensés qui pressaient Henri III d'avoir raison de l'usurpation du marquisat de Saluces », les zélants répondaient qu'on « attendît qu'il n'y ait plus de huguenots en France, devant que de faire la guerre à un prince catholique ». — L'auteur ne veut pas mettre en colère les « bons Pères » ; mais il les oblige à un aveu pénible : « Ceux-ci (d'à présent) par un pareil jargon soutiennent maintenant que le roi ne se doit engager d'assister ce prince qui est à présent notre allié, ni s'opposer aux usurpations que l'Espagnol fait dans l'Italie et en Allemagne, jusqu'à ce que S. M. ait pris La Rochelle, et exterminé tous les hérétiques du royaume auparavant ; qui est en effet le même langage des anciens ligueurs. »

Troisième exemple (nous en passons) plus récent encore, et sans réplique : « Que ne s'est-il pas dit pour

décrier la proposition du mariage de Madame (Henriette) avec le prince d'Angleterre? Combien d'âmes zélées ont abhorré cette alliance au sujet de l'hérésie? Cependant, chacun a su comme le roi catholique d'Espagne l'a chaudement recherchée, et le pape même l'a autorisée. Pourquoi trouve-t-on mauvais en nous ce qu'on trouve bon en d'autres? » — Ce passage, qui n'a nul besoin de commentaire, nous donne la date précise du pamphlet; l'auteur ne parle pas du mariage anglais comme étant consommé. Il a donc écrit le *Miroir* avant le 27 mai, date de la célébration officielle.

Assez de preuves modernes. Le *Miroir* pourrait reproduire « une centaine de telles impertinentes erreurs ». — Mais « l'exemple de notre sainte union est le plus démonstratif ». — Fancan promet, il est vrai, de ne pas toucher pour l'heure « les hauts intellects de la « cabale » étrangère, qui agissait en ce temps-là parmi les âmes françaises espagnolisées par la drogue du Pérou ». Il paraît que, sous Henri III, la première semence en fut apportée « de delà les monts » par le jésuite espagnol Bernardino Castorio : « Le Parlement (grâce à une « longue expérience ») s'aperçut qu'on avait baillé à ce pieux Père, au lieu de graine de bons *choufleurs*, de la belle graine de moutarde, laquelle par sa ressemblance prendrait infailliblement les crédules français par le nez. » — Prise de corps contre « le bon religieux »; cris à la persécution.

L'auteur va nous décrire les origines burlesques de cette tragédie qui s'appelle la sainte Ligue, sur un ton doux et pénétré : « Cette instruction du « bon padre » ne contenait autre chose qu'une exhortation à tous les catholiques de s'unir ensemble, et faire partout des prières publiques pour apaiser l'ire de Dieu. Il ne se peut rien dire de plus spécieux que cela »; il nous déroule le charmant tableau des processions de « pénitents blancs et bleus », conduites par Henri III à Notre-Dame

de Chartres « et revenant de même (à pied) en temps d'hiver, ayant parfois de l'eau jusqu'aux genoux, par suite du débordement des rivières ». — Etait-ce hypocrisie de sa part et des « évêques, religieux et Pères capucins qui l'accompagnaient? » — « Les faux Français », paraît-il, « le publiaient sous main »; car il échappa « au pape Sixte cinquième de dire que le roi de France faisait tout ce qu'il pouvait pour devenir moine, et que lui pape faisait au rebours tout ce qu'il pouvait pour devenir roi ». — En tout cela, conclut ingénuement l'auteur, « il n'y avait que sainteté et piété, tout ainsi qu'au dessein de la congrégation de la propagation de la Foi, qu'on essaye d'introduire aujourd'hui pour convertir les hérétiques! » — Le Parlement avait fait fausse route; Castorio n'avait été qu'un martyr.

Ecoutez maintenant, « mes bons Pères » : « Mais quand ensuite les judicieux s'aperçurent que, selon la prévoyance du Parlement, la « cabale » avait tiré du livre du bon jésuite Bernardino le prélude de la tragédie qui s'ensuivit par le tant précieux manifeste de la sainte Union, ils virent aussi une générale inondation d'armées françaises et étrangères par tout le royaume, le sang répandu par ces erreurs à la bataille de Coutras, les barricades de Paris, l'*action* de Blois, le parricide de Saint-Cloud, le combat d'Arques, la défaite d'Ivry, l'horrible famine de Paris, la surprise d'Amiens, la perte de Cambrai, les églises et les monastères abattus par les mains des plus affidés zélotes, les saccagements des villes et des faubourgs, les Parlements traînés par des marauds, les uns à la mort, les autres à la prison ou en exil : vous en souvenez-vous, Messieurs les zélés? »

Quel contraste frappant entre les premières « *processions blanches* » et les boucheries de la Ligue? Jamais notre écrivain n'avait mieux démontré par cette double esquisse, que « cela doit servir de docte leçon aux Français, laquelle nous devons bien étudier tous les jours,

si nous ne voulons pas retomber dans les mêmes pièges et calamités ! »

Passons rapidement sur un épisode curieux de ces temps troublés, l'histoire de cette lampe d'argent offerte par Philippe II à l'abbaye de Saint-Denis, que le premier président de Harlay voulait convertir en ornement pour le monastère ; mais sévèrement réprimandé par le nonce, « il eut bien à se taire ». — Sa prédiction pourtant se réalisa ; il avait auguré que « cette benoite lampe éclairerait tôt ou tard le chemin de Paris aux garnisons espagnoles » ; Dieu, qui ne veut pas « qu'on se moque de la religion, permit qu'elle fût fondue et confondue par les propres mains de ces dévots cabalistes, comme si l'armée de Mansfeld y eût passé ». — Pourquoi tous ces désordres ? C'est que « la pernicieuse bigoterie du temps va prêchant partout pour article de foi, qu'il est impossible d'être bon Français et bon catholique tout ensemble et que, pour aller en paradis, il faut porter en sa poche la clé dorée du roi d'Espagne ».

L'exclamation du chanoine gallican n'est-elle pas justifiée ici : « O Français, qui avez déjà mis en oubli les malheurs qu'ont produits les zélées friperies de la Ligue ! O Gaulois, disait César, qui ne vous ressouvenez ni des biens ni des maux qu'on vous fait ? »

La cabale étrangère n'a pas de meilleur expédient que de « décréditer les Parlements, les seuls solides arcs-boutants de l'Etat, et les plus assurées sentinelles qu'ait la France pour découvrir et s'opposer aux attentats des raffinés charlatans du siècle ! » Le Parlement ne suffit pas à sa haine ; elle a réduit « au même prédicament cette pudique Sorbonne, jadis tant célèbre, et maintenant décréditée, pour avoir prophétisé dès l'assemblée de Poissy (1561) la division que cette dangereuse cabale ferait naître parmi les catholiques, en ces mots remarquables : *Ecclesiæ pacis perturbativa* ». Les « archi-ligueurs » ont beau publier que ses décrets » ne passent

pas la rivière de Seine »; elle a fait connaître à toute l'Europe « que notre division changerait les catholiques *simples* en catholiques *composés*, aliàs *espagnolisés*, les sujets du roi en ligueurs, et la religion en belle faction étrangère ». On voit avec quelle ardeur et quelle piété filiale l'auteur défend le Parlement et la Sorbonne! Non seulement, il prouve leur sagesse et leur prévoyance, mais il va rétorquer les arguments captieux, destinés, dans la pensée des cabalistes, à démontrer leur impuissance.

Ils disent en effet : Si les oracles du Parlement sont si véridiques, pourquoi le roi d'à présent a-t-il rétabli les jésuites en leur collège de Clermont, nonobstant leur opposition? » Que prouve ce fait non contesté contre la justice du Parlement, qui « comme dispensateur des lois, l'a dû faire ainsi, et les rois comme modérateurs d'icelles les peuvent modifier, sans que leur clémence puisse pour cela taxer les juges d'injustice! » La réplique ne paraît pas suffisante aux « bons Pères » que le roi « a reçus honorablement en grâce » malgré les sévères réprimandes du Parlement. Mais cet « excès de bonté de nos rois » n'empêchera pas « tout bon chrétien de louer publiquement la magnanimité de ces sages sénateurs, d'avoir provoqué le bannissement de ceux de cette société, à raison des malheurs qu'ils prévoyaient de leurs dangereuses maximes ».

L'auteur a rencontré jusqu'ici un obstacle gênant pour son argumentation, si décisive qu'elle soit : c'est la clémence royale qui favorise ou absout tour à tour les « erreurs des zélés » : Henri III inaugurant les processions blanches, puis chassé de Paris et assassiné à Saint-Cloud; Henri IV, frappé par Châtel, rappelant les jésuites, dont l'un a poussé le bras du meurtrier : Louis XIII les rétablissant dans leurs collèges, et leur livrant sa conscience. En un mot, ils ont grandi, malgré ou peut-être à force d'erreurs ». L'auteur paraît s'épuiser

en vain à faire connaître « la différence qu'il y a entre le saint mystère de la religion et le caché mystère de ces Pères ».

Pourtant, les triomphes passés ne vous auraient-ils pas aveuglés, « bons Pères »? Depuis le 13 août 1624, la politique extérieure de la France avait grandement changé, non pas à leur gré; ils eurent l'imprudence, surtout en Allemagne et en Belgique, de témoigner leur colère par des pamphlets furibonds contre le roi et ses ministres. Dès lors, Fancan n'a plus à compter avec cette protection toute-puissante qui les enivrait; il va les en convaincre par une série d'arguments et d'exemples irréfutables cette fois.

« L'Institut premier des jésuites, ainsi qu'il s'exerce à Rome, Madrid et autres villes d'Espagne, est de telle recommandation, que non sans cause un roi de Portugal les appelait *apostoles*; mais étant arrivé qu'aucuns d'eux, pour avoir été catéchisés à Douai, Arras, Dôle, Bruxelles, Anvers, Naples, Milan et autres villes, où s'impriment les livrets de « *mysteria politica*, » et « *admonitio ad regem Galliæ* », et où la cabale étrangère tient ses bureaux et monopoles, se seraient laissés séduire par une obédience aveugle à commettre des erreurs visibles et sensibles à la France, cela les a rendus suspects à la Sorbonne, puis répréhensibles et justiciables des Parlements. »

Pour leur démontrer que cette justice des Parlements n'est pas un vain mot, l'auteur rappelle « aux bons Pères » les mémorables exemples d'un passé ancien ou récent : « *Grenet*, exécuté à Londres, non pas à cause qu'il était de la sainte société, mais pour être auteur de la conspiration de la diabolique *foucade* d'Angleterre » (1605). « Le Père Guignart, pendu à Paris, non pour avoir été précepteur de Châtel, mais pour l'avoir induit à tremper ses mains dans le sang de nos rois. » « Les Pères Cotton et Arnoux, chassés du Louvre, non parce

qu'ils étaient confesseurs du roi, mais parce qu'ils se mêlaient un peu trop d'intrigues de cour. » En un mot, « quand on châtie un religieux, ce n'est point pour sa religion, mais pour ses fautes ; et en tel cas, il ne faut pas croire qu'on en veut à l'Église ».

Dans un passé plus reculé, « on ne brûla point le grand prédicateur Savonarole pour être *jacobin* (ou *dominicain*), ni pour avoir prêché contre les déprédations du siècle, mais pour les avoir trop librement prêchées ». Le célèbre moine en effet « damnait, devant qu'ils fussent morts, papes et cardinaux ». Mais nous aurions scrupule de dire avec le *Miroir* que ce patriote florentin, sur lequel l'histoire hésite encore dans son jugement définitif, a « hébété les Italiens par sa fatale superstition », et facilité l'invasion de Charles VIII.

Un dernier exemple, non moins fameux, presque de la même époque, celui de l'archevêque *Salviati*, ne trouvera pas de contradicteurs ; s'il fut pendu dans Florence, ce ne fut pas « parce qu'il était archevêque, mais pour la conjuration par lui et ses partisans exécutée dans l'église de Santa-Maria-Reparata durant la messe, contre Laurent et Julien de Médicis » (1478).

Que conclure de ces faits non contestables ? « C'est donc au Parlement à y remédier sévèrement, sans épargner les fols prédicateurs, qui soufflent d'ordinaire aux oreilles d'une populace imprudente : autrement ils traîneraient encore avec leurs zélés indiscrets les magistrats dans la Bastille, ainsi qu'ils ont fait autrefois à Paris, ou parmi les ruisseaux à Toulouse » (Les présidents Brisson à Paris, Duranti à Toulouse).

Le *Miroir* nous révèle à ce propos un projet bien intéressant d'Henri IV, sur lequel nous n'avons d'autre témoignage formel que le sien : « Aussi est-il bien vrai que c'était le dessein de Henri-le-Grand, en rappelant les jésuites dans son royaume, de s'en rendre lui-même le Père directeur, de leur bailler pour général son chan-

celier, pour provincial son premier président de Paris, et pour père recteur, son grand aumônier; mais le funeste coup qui mit ce prince au tombeau a fait que tout a réussi autrement. »

Les jésuites auraient-ils accepté un projet si contraire à leurs institutions? Nous savons la réponse qu'ils ont faite un siècle et demi plus tard, lorsqu'on leur demandait un simple changement dans la forme : « *Sint ut sunt, aut non sint* ».

A l'auteur, qui prévoit de nouveaux malheurs, si on renonce à ce dessein, et si « par obédience aveugle, on prêtait tant soit peu l'oreille à la cabale étrangère », on peut répondre que le cardinal est là désormais pour atténuer dans la pratique les périls trop certains qu'ont fait courir à l'Etat dans le passé les confesseurs jésuites. Le Père capucin Joseph, malgré ses idées mystiques, a su prouver qu'une « Eminence grise » pouvait être un patriote convaincu.

Ne nous étonnons pas toutefois, si Fancan est moins optimiste : il a eu tant « d'erreurs » à signaler dans le passé, il a encore un compte bien lourd à régler avec les « zélés ».

« Encore une histoire! » Les « bons Pères » voudraient la supprimer pour leur honneur. Il s'agit de la requête présentée par la reine Louise, veuve d'Henri III, au roi et au Parlement, « pour lui rendre justice de l'assassinat commis en la sacrée personne de son mari ». Le prieur des jacobins, Bourgouin, fut convaincu par les aveux de ses propres moines de complicité avec le « parricide Clément ». L'un et l'autre, condamnés par la justice du Parlement, « ont été préconisés martyrs ». Eh bien : « mes Pères », continue l'auteur, Bellarmin, Juarès et « autres modernes éplucheurs de cas de conscience, pourraient-ils sans énorme *sophistiquerie* accuser ce sage parlement d'avoir rendu justice à cette reine veuve, et excuser légitimement ces zélés ligueurs d'a-

voir prévenu Rome à canoniser le parricide Clément ».

N'ont-ils pas aussi, ces « zélotes », « cuidé bouleverser cette monarchie en appelant les Espagnols, qui, sans doute, eussent essayé d'usurper cette couronne, s'ils n'eussent rencontré un Henri IV, et un reste du bon génie des Parlements (déclaration en faveur de la loi salique) qui s'opposèrent à leur zèle dénaturé »? Le *Miroir* sait rendre justice à tous; il n'oublie pas le pape Clément VIII, qui accorda l'absolution à Henri IV, ayant pitié « de voir ces frénétiques Français se laisser manger aux loups en dépit des huguenots, étant très certain que si les loups pieux de ce temps-là (Espagnols) eussent mis leurs pattes sur l'une de nos trois fleurs de lys seulement, ils n'eussent guère tardé par après à engloutir la tiare du Saint-Siège ».

Mais qu'importent aux « *religieux simples* » et aux « *catholiques composés* », tant d'aveuglements passés et présents? N'ont-ils pas une excuse? « Ils croient être bien lavés, quand ils crient : quoi donc : l'hérésie sera-t-elle toujours en vogue? »

La discussion change de face, et se trouve portée sur un nouveau terrain, qui ne sera guère plus favorable aux « *cabalistes* ». Sans doute cette appréhension chez les zélés de l'accroissement de l'hérésie serait louable, « si, se frappant la poitrine, ils daignaient confesser que la précipitation des violents préparatifs de la Ligue a été la principale machine qui a donné le vent en poupe à l'hérésie ». Et puis, cette hérésie est-elle le seul péril à redouter? « Que s'ils disent que nos guerres dernières l'ont grandement abattue, on peut répondre qu'elles ont aussi grandement relevé le chevet à l'Espagnol, qui nous menace à toute heure de nous engloutir ; et par là, il est difficile de juger à présent quelle hérésie est la plus dangereuse pour nous, ou celle de Castille, ou celle de La Rochelle ! »

Cette comparaison si juste des deux « hérésies » a le

don de mettre en colère « quelque bon religieux ». Il y aurait, d'après lui, plus de raison « d'exagérer la cabale des religionnaires ». « A cela, je répondrai que mal sur mal n'est pas santé, les manquements des uns n'excusant pas les folies des autres. » Le développement qui suit, nous l'avons lu dans la *Chronique des Favoris*, où le huguenot Hautefontaine se plaint avec esprit que nos ennemis « nous acharnent les uns contre les autres à coups de chapelets et de psaumes de Marot ». Cette expression, nous la retrouvons dans le *Miroir*.

Si l'on ajoutait foi à ces « capricieuses inductions », on n'aurait plus qu'à enseigner « aux simples populaires » ce que disait le cardinal Duperron « en sa *belle harangue* aux Etats sur l'indépendance de nos rois » : « Il vaut mieux être Espagnol que huguenot ; il vaut mieux hasarder le royaume que la religion ; il vaut mieux que le Palatinat et Juliers soient ès mains de l'infante que de nos alliés hérétiques ». Voilà les doctes leçons des « zélés » ; au lieu que « la chaste Sorbonne enseignait, qu'il ne faut laisser perdre ni la religion ni l'Etat, et encore moins être Espagnol ni huguenot, mais bon chrétien, catholique français, bon patriote, pour vivre et mourir dans l'Eglise sous l'obéissance de nos rois ».

Les deux doctrines qui divisaient les esprits à cette époque (à d'autres encore), sont nettement en présence : est-il possible d'hésiter entre l'une et l'autre ? La première, qui est « une artificielle piété » finirait par persuader « aux consciences de la populace, que pour aller en paradis, il faut adhérer aveuglément à la cabale étrangère, qui seule en sait le chemin, et qui veut que tout l'honneur du roi est attaché au fort de La Rochelle et non à protéger ses alliés en Italie et en Allemagne ».

L'auteur fait ici une concession, qui nous révèle encore la date exacte de son pamphlet (premiers mois de 1625) : « Il est vrai et nul n'oserait dénier que les huguenots n'aient grandement failli de s'être emparés des vais-

seaux du roi (janvier 1625) comme Sa Majesté était sur le point d'entreprendre de très bonnes affaires en Italie ».

On reconnaît, à ces lignes significatives, le confident du cardinal, qui blâme, surtout au point de vue national, la folle témérité de Soubise. Faut-il en rendre responsable tout le parti protestant qui l'a désapprouvé dans sa majorité ? Non ; si les religionnaires voulaient récriminer contre la « cabale », dont les alliés, les Espagnols n'ont pas été étrangers à cette funeste prise d'armes, n'a-t-elle pas jadis cherché « le malheureux expédient du couteau de Ravaillac pour ruiner les généreux desseins et grands préparatifs d'Henri IV ». Ces mêmes « cabalistes » qui reprochent à nos rois leurs alliances avec les hérétiques, applaudissent aux actions de nos ennemis, soit « qu'ils fassent ligue offensive et défensive avec le duc de Saxe, le landgrave de Hesse-Darmstad et autres luthériens, ou qu'ils fassent la paix honteusement avec le Turc, jusqu'à avoir abandonné plusieurs villages chrétiens » (à la suite du traité de Niclasbourg entre Ferdinand II et Bœtlen Gabor, 1621).

Encore une preuve sans réplique, à laquelle le roi d'Espagne serait embarrassé de répondre : « La liberté de conscience n'a été accordée, en France, que par une forçante nécessité ; et si le roi d'Espagne eût fait de même avec les Hollandais, il ne les eût pas forcés à faire une république ; de manière qu'après avoir employé toutes ses puissances pour les réduire, il a été enfin lui-même réduit à traiter avec eux comme souverains, par une trève de douze ans, laquelle il voudrait bien encore renouveler, s'il pouvait, ayant appris à ses dépens, aussi bien que nous, que cette masse d'hérésie ne se peut de plein saut abattre, sans accabler dessous elle les plus zélés pionniers ». — Quelle judicieuse compréhension de l'histoire générale ! Nous aurons bientôt à montrer avec quelle supériorité Fancan expose la politique européenne.

Les « zélotes » ont encore à darder à leur mode des si, si, si, etc. Si les rois de France eussent fait ceci, ou n'eussent point fait cela, tout fût mieux allé, etc. Oui, leur répond l'auteur, mais « si les ligueurs se fussent comportés en vrais sujets, si on n'eût pas donné tant de crédit aux *Seize*, si on n'eût pas tué Henri III qui était bon catholique, on n'eût pas fait échoir la couronne au roi de Navarre, lors hérétique ». Il les bat avec leurs propres armes ; il conclut par cette vive sortie contre les « transmontains » : « Si les Français n'eussent pas prêté l'oreille si légèrement aux persuasions des transmontains, le temps nous eût tous réunis, et ne fussions jamais entrés en guerre ès-quelles nous sommes tombés par l'astuce de nos ennemis, lesquels n'ont autre mot de guet pour nous faire entrassommer que de crier à l'hérétique ! »

Fancan a raison de plaindre « ces bons ministres de l'Etat, après lesquels les crédules bigots crient comme après des fauteurs d'hérétiques, pour ne vouloir être fauteurs de leurs erreurs ; et par là le roi peut reconnaître combien ses vrais serviteurs courent de hasard pour défendre le salut d'une nation, la plus crédule, la plus superstitieuse, la plus ingrate et la plus ingénieuse à se laisser tromper qu'aucune nation qui soit au monde ». Ces paroles sont-elles d'un calomniateur, d'un mauvais Français, ou d'un patriote passionné sans doute, mais un des plus prévoyants que nous ayons rencontrés dans notre histoire? Le cardinal aurait-il désavoué à ce moment le vaillant interprète de ses propres idées nationales ?

Est-ce assez de preuves ? Non, car l'auteur veut en finir avec l'éternelle « épée de chevet » des cabalistes : Oui, ils ont eu « la force de mettre le roi en défiance des huguenots, et les huguenots en défiance de la bonté de Sa Majesté, leur faisant croire que le roi les voulait exterminer, et persuadant d'un autre côté à S. M. que les

religionnaires voulaient faire des républiques dans le royaume.....; tout cela si accortement conduit que les catholiques et les huguenots l'ont cru, et se sont là dessus acharnés les uns contre les autres avec des furies inouïes, jusqu'à brûler des villes entières; cependant que l'Espagnol conquêtait des couronnes, des duchés et des principautés en Allemagne, jusqu'à nous faire abandonner nos alliés, sous couleur qu'ils sont hérétiques, avec lesquels néanmoins il travaille aujourd'hui de s'accommoder, afin de se rendre plus puissant pour nous mettre le pied sur la gorge. »

Faisons la part de quelques exagérations de détail; mais comme la vérité vraie se dégage de l'ensemble! Lorsque nous étudions les annales de notre France à cette époque si critique, nous croirions presque, en plaidant les circonstances atténuantes pour les ministres incapables qui l'ont gouvernée de 1617 à 1624 faire injure au « Grand Français » qui a si noblement réparé leurs fautes! N'est-il pas vrai encore que cette « cabale » a eu la force d'empêcher (sur plusieurs points nous l'avons constaté dans le discours de Bouillon à Henri IV) l'exécution du traité de Montpellier, « afin de laisser un prompt levain pour rejeter l'Etat en troubles ». Enfin, « les suppôts de cette faction faisaient courre partout qu'il y a moins de honte pour le roi de laisser ruiner ses armées et ses alliés d'Italie et d'Allemagne, que de raser le fort de La Rochelle, tant ils ont peur de voir la France en paix! » Allusion au fort Louis élevé devant La Rochelle, dont un article du traité avait stipulé la destruction. Avons-nous besoin de rappeler les défaillances de notre politique extérieure de 1622 à 1624? En définitive, notre pamphlétaire est-il beaucoup plus sévère pour Condé, les Brûlart et La Vieuville, que les ambassadeurs étrangers, dont les relations ont inspiré au fond à M. Berthold Zeller des conclusions identiques aux nôtres?

L'auteur termine en ces termes la discussion serrée qui a justifié les huguenots et condamné l'ingérence de la cabale dans nos guerres civiles : « Par là, mes Pères, vous pouvez juger qu'il y avait plus de faction que de zèle de religion ; si l'intention de la cabale eût été bonne, elle eût mêlé la charité et la douceur dans les armes du roi, pour ramener les dévoyés au giron de l'Eglise et à l'obéissance, et non le fer, le sang et la fraude, pour les mettre aux champs davantage ».

Suit une longue énumération fort plaisante où le *Miroir* procède par des *qui* au présent, et des *qui eût dit* au passé, pour prouver qu'il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Nous en citerons un seul exemple, qui est des plus cruels pour la nation espagnole : « Qui eût dit qu'il y avait plus de *Marannes* (morisques) en Espagne, qu'il n'y avait de huguenots en France, n'eût-on pas crié à l'hérétique! Et toutefois, le temps a fait voir comme la catholique Espagne était remplie de *Marannes*, et comme le conseil de Castille en a exilé plus de 800,000 (1609), le Père Portugais ayant dit de son vivant qu'il en restait encore plus portant patenôtres qu'il n'y a de huguenots en France ». Cette vive attaque contre le peuple qui n'a jamais pu, malgré le feu et l'exil, se libérer complètement de cette race moresque, dont le sang coule dans les veines de ses plus illustres familles, nous rappelle la fameuse imprécation du pape Paul IV, un Italien fanatique, contre les Espagnols, cette « semence de Juifs et de Mores, la lie des peuples ». Nous arrivons à la conclusion de ce pamphlet, où les adversaires sans vergogne de la célèbre « Société » pourraient venir renouveler leur provision épuisée, pour la fortifier, non par des injures, comme ils l'ont fait trop souvent en France et ailleurs, mais par des raisons avouables.

Fancan adresse aux religieux de tous ordres un dernier conseil : « Au demeurant, mes Pères, sachez que vous acquerrez plus d'honneur, en vous contenant reli-

gieusement dans vos maisons, que d'être continuellement dans les familles à embarrasser les esprits de la sublimité de vos claustrales méditations ». Il les engage aussi à répondre aux « subtils enquesteurs », qui les pressent de triviales questions, et d'une infinité de *pourquoi* : « Chers amis, toutes ces questions ne sont point rubriques de bréviaire. »

Le *Miroir* contient trois ou quatre pages de ces *pourquoi*. Les unes sont très indiscrètes, comme les suivantes : « Pourquoi le Pape a-t-il oublié la qualité de roi de Navarre (à Louis XIII) dans la bulle du légat ? — Pourquoi les jésuites vont-ils par les maisons des plus riches demander les enfants pour les avoir en pension ? — Pourquoi le duc de Bavière, qui est si dévot, détient-il injustement les pays du Palatin, son proche parent ? — Pourquoi le légat (Barberini, en 1625) a-t-il voulu réduire Messieurs les évêques de France au mantelet comme simples vicaires ? — Pourquoi ceux qui prêchent tant le ciel sont-ils si ardents d'acquérir la terre ? »

Nous arrêterons la liste des *pourquoi indiscrets* (nous en citons cinq sur quarante) auxquels les « bons religieux » pourront faire la réponse indiquée plus haut. Mais quant aux questions « qui touchent à la conservation de nos alliances », le *Miroir* qui ne badine pas sur celles-ci, renvoie les « Pères » néanmoins « à l'école des grands Etats, tant ecclésiastiques que autres, lesquels n'ont jamais estimé contraire à la volonté de Dieu, de s'allier avec les infidèles et les hérétiques, même de se servir de leur secours pour protéger leurs peuples des orages qui les menaçaient, comme a fait depuis peu l'Espagnol, bon *catholique*, avec le duc de Saxe, bon *luthérien*, son but n'étant en cela de favoriser les schismatiques, mais d'obéir à cette voix qui crie incessamment qu'on prenne garde qu'il n'arrive quelque accident à la République ! » Dans un élan sincère de patriotisme, l'auteur évoque le douloureux souvenir de notre passé, pour mieux qualifier la

politique prochaine du cardinal son maître : « N'est-ce pas un crève-cœur pour la France qu'on nous ait injustement usurpé la Navarre, et ravi par l'aide des forces de l'Empire, la souveraineté de la Flandre et de l'Artois, sans endurer encore que par l'adjonction des duchés de Clèves, Juliers et Palatinat aux Pays-Bas, on vienne à tous moments nous *accravater* (*sic*) jusqu'aux portes de Paris, comme ils ont fait à *Saint-Quentin*, *Cambrai*, *Amiens*, *Catelet*, *La Capelle*, *Dourlans*, *Calais*, *Ardres* et ailleurs, durant nos ligueuses partialités ; le tout, faute de nous être servis utilement des protestants pour nous défendre en nos nécessités ».

Cette glorieuse politique, qui sera de plus en plus celle de Richelieu (ce qui explique le titre de notre livre IV : *Apologie de la politique extérieure de la France en 1625*), elle a eu de dignes précurseurs. Fancan cite entre autres « le feu cardinal d'Ossat », de la probité et sainte vie duquel nul d'entre vous, ni de ceux qui ont vécu à Rome, n'ont jamais douté. A-t-il réprouvé « la ligue offensive et défensive que le feu roi avait faite avec la reine d'Angleterre Elisabeth, comme aussi celle que cette couronne a eue de tout temps avec les princes protestants d'Allemagne ? » Loin de là : « Sur l'instance que le pape Clément VIII faisait de les rompre, il a bien osé écrire à Henri le Grand et à son conseil, que c'était l'intérêt de Sa Sainteté et d'Espagne qui le portait à solliciter une telle rupture, et non le bien de la France. Voici les propres mots desquels il usa en sa lettre 81 du III^e livre de ses *Missives* : « Et Sa Sainteté trouve bonnes toutes façons de séparer Sa Majesté de ses alliés, parce qu'ils sont hérétiques et ne reconnaissent le Saint-Siège, encore que les dites façons fussent infâmes et dommageables à *S. M.* et à son royaume ; et pourvu que la séparation s'ensuive, ne se soucie de l'avantage et accroissement qui est pour en advenir au roi d'Espagne, ni du déshonneur, danger et diminution qui en peut résulter au roi et à toute la

France, quand les Espagnols se seraient rendus maîtres de l'Angleterre. Par ainsi, comme je suis d'avis que nous excusions sa *passion*, aussi me semble-t-il que nous devons d'autant plus nous tenir sur nos gardes ».

Voilà le langage de raison patriotique que tenait un diplomate, haut dignitaire de l'Eglise, parfait catholique, sous un roi comme Henri IV. Il a fallu attendre quatorze années, pour le retrouver chez les envoyés d'un ministre aussi puissant qu'un roi; si l'un d'eux faiblit dans son dévouement à la France, il sera brisé sans pitié.

« Vous voyez, mes Pères, que les intérêts des Papes peuvent être quelquefois contraires et dommageables à ceux de nos rois, et ainsi ne devez murmurer, quand les les ministres, la Sorbonne ou les Parlements n'acquiescent à tout ce que voudrait le Saint-Siège, sans que pour cela ils puissent être réputés moins catholiques que les Italiens et les Espagnols. »

Il faut nous borner : laissons les tours qui ont été pratiqués et « se pratiquent encore aujourd'hui par l'Espagnol pour se fortifier dans la Valteline, dont il s'était catholiquement emparé », nous pouvons ajouter, dont on l'a fait catholiquement sortir : « Notez, mes Pères, que le cardinal de Richelieu n'est pas même exempt de la dent des cabalistes, voulant faire croire aux *simples* Français qu'il est fauteur d'hérétiques, parce qu'il ne peut approuver que les étrangers nous dupent, sous prétexte de religion, ni autrement ». De même que « les Ligueurs clabaudaient contre le feu cardinal de Gondi du temps d'Henri III », que dirait-on aujourd'hui « de la malice de ceux qui censurent les salutaires conseils du cardinal de Richelieu et des autres ministres, en ce que la suite fera voir qu'ils sont autant zélés à la religion et à l'État, que les bigots espagnolisés sont destructeurs de la patrie ». Richelieu n'est-il pas défendu comme il désirait l'être? le serviteur a-t-il bien compris la pensée et la fermeté du maître?

Ainsi notre écrivain est rassuré depuis que le cardinal est à « l'escoute » ; mais enfin « la France pour avoir trop prêté l'oreille jusqu'à présent aux persuasions des transmontains, doit assez savoir ce que vaut leur drogue de catholicon éventé. Si les Français sont sages, ils penseront dorénavant à leur conservation et à celle de nos alliés qui s'en vont tantôt ruinés ».

La situation extérieure en effet était d'autant plus grave aux mois de mars et d'avril 1625, que le cardinal avait été obligé d'ajourner le projet d'attaque contre Gênes pour se tourner contre Rohan et Soubise en armes ; l'Espagne et l'Autriche qui avaient la main dans tous les complots contre la sûreté de l'État, reprenaient sur presque tous les points l'offensive. Citons le tableau court, mais condensé, que trace Fancan, très préoccupé du sort de nos alliés de toute provenance :

« Angleterre, Danemark, Savoie, Venise, les États de Hollande, la Suisse, et tous les protestants d'Allemagne souffrent et ont le poignard dans le sein, attendant tous les résolutions de la France ; cependant l'armée navale du roi de la Grande-Bretagne se consume et perd le temps, le duc de Savoie est attaqué dans ses pays et crie après notre secours ; Venise se voit menacée (par l'archiduc Léopold vers le Tyrol) ; le roi de Danemark retire son armée ; Tilly est dans les terres du duc de Brunswick ; les Suisses sont divisés (les catholiques livreront le passage du Saint-Gothard aux Autrichiens), les protestants accablés, les troupes de Mansfeld dissipées. En tout cela, s'il n'y avait que l'hérésie opprimée, il n'y aurait pas de quoi s'attrister ; mais les États de ces princes tombant en la puissance d'une domination ambitieuse, qui garantira la France des attentats de ceux qui n'ont pour objet que leur monarchie universelle ? »

Ce tableau n'est pas chargé, surtout en ce qui touche la situation de l'Allemagne protestante. Richelieu fut un

instant très inquiet, quand un corps d'armée autrichien descendit dans le Milanais par la Suisse catholique, qui livra le passage du Saint-Gothard et secourut les Gênois ; le duc de Savoie et Lesdiguières avaient été forcés d'évacuer la Ligurie ; les Austro-Espagnols avaient attaqué à la fois le Piémont et la Valteline (juillet). C'est à ce moment que le cardinal négociait avec les protestants soulevés, l'auteur pouvait craindre qu'il ne fût poussé au siège de La Rochelle par de secrètes et puissantes intrigues. Mais Richelieu n'était pas homme à retomber dans les « erreurs » de ses devanciers ; profitant d'un succès sur mer contre Soubise (15 septembre), d'une revanche de Lesdiguières sur le duc de Féria (9 novembre), il va pouvoir signer deux paix à la fois, celle de Monçon avec l'Espagne, celle de La Rochelle avec les huguenots ; elles auraient dû être plus avantageuses ; elles lui permettront au moins de reprendre l'année suivante (1626) les grands projets.

Si Fancan avait écrit son *Miroir* quelques mois plus tard, il n'aurait pas eu à exprimer les amers regrets que révèle sa péroraison attristée : « Que si en cette conjoncture on embarque le roi au blocus ou au siège de La Rochelle, comme nos voisins (Espagnols) le désirent avec passion (nous savons que le cardinal n'a pas songé à s'y « embarquer » à ce moment) et que la paix demeure davantage à l'aise dans le royaume, il ne faut pas douter que tous nos alliés se débaucheront de l'affection qu'ils peuvent avoir de se joindre d'intérêt à cette couronne, si ennemie de son repos, et aveugle à son salut. Et ainsi, mes Pères, ce sera proprement brûler notre chandelle par les deux bouts, que de nous détruire nous-mêmes, et abandonner nos dehors à la discrétion de la maison d'Autriche, qui en fera comme des choux de son jardin. »

Non, ces États protestants ou autres ne se « débaucheront » pas de notre alliance ! Fancan lui-même, mieux informé par la suite des événements, dès le 18 octobre

1625, recommencera cette énergique apologie de notre politique extérieure, où les *alliés* auront la part principale. Ce sera la *Réponse* à l'*Admonitio*.

Les derniers mots, comme il convient, s'adressent aux « bons Pères » : « Prions donc Dieu, et vous, mes Pères, ne pipez plus autrui en vous pipant vous-mêmes, sous prétexte d'extirper l'hérésie et d'avancer la religion; *ne forte venient Romani*, c'est-à-dire en bons Français, de peur que l'Espagnol ne vienne et fasse une capilotade des catholiques et des huguenots, pour servir de gorge-chaude à son ambition aux dépens de nos sottises. » Il termine par un trait de satire (que nous allégeons de sa *gauloiserie*) : « Ressouvenez-vous que le comte de Gondemar a fait son entrée à Fontainebleau et à Paris dans une litière, pour montrer qu'il n'est venu que pour... ennuyer tous les Français, auxquels *io bezolas manos*, les conjurant tous de mieux faire que par le passé; et le monde s'émerveillera ! »

Le monde en effet ne tarda pas à « s'émerveiller », car les Français, sous une main vigoureuse, « firent mieux que par le passé ». Le facétieux ambassadeur ne croyait pas si bien dire.

# CHAPITRE II

## *LA RÉPONSE AU LIBELLE INTITULÉ « ADMONITIO AD REGEM GALLIÆ », OU AVERTISSEMENT AU ROI TRÈS CHRÉTIEN*[1]

Nous lisons dans les *Mémoires* du Père *Garasse*, édités par Charles Nisard (Paris, 1860) au chapitre XII : « Le diable (c'est à lui que Garasse attribue tous les malheurs de son ordre) fit paraître en même temps (août 1625) un libelle diffamatoire contre le roi, son conseil et Richelieu : *admonitio ad regem christianissimum,* auctore j. g. theologo, cum facultate theologici magistraturs. Nos plus ardents ennemis, du Moustier, Laffemas, Favereau, agents du cardinal, l'attribuaient au jésuite Eudémon Johannès ; d'autres l'attribuaient à Jean Boucher, ligueur, théologal de Douai, qui s'en défendait comme d'une calomnie, d'autres à Scribani, jésuite, à Garasse, au Père Keller, etc. Ce libelle était très offensant pour Louis XIII et pour Richelieu, composé en latin, imprimé en Italie. La traduction, « avertissement au roi très chrétien », est écrite avec fidélité, respect et vérité, où l'on montre avec non moins de conviction que de brièveté, que la France

[1] Bibl. de l'Institut, 1627, X 478 ; — Bibl. nationale, n° 2388, 1625 (18 octobre). — Autre édition, Hulpeau, 1625, Paris.

a honteusement contracté alliance avec les hérétiques, pour déclarer une guerre injuste aux catholiques, et qu'elle ne saurait continuer plus longtemps, sans violer les droits les plus saints et les plus religieux. »

Garasse ajoute les détails suivants qui ont leur intérêt : « Dumoustier parcourait les librairies de la rue Saint-Jacques et demandait si on n'avait pas *l'Admonitio* du Père Garasse. Raulan (c'est notre Fancan), domestique d'un grand prélat et chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, fit un *sanglant libelle contre l'ordre;* Perrier fut ordonné par Richelieu pour répondre à ces propositions scandaleuses ; il le fit platement et malicieusement, attaqua ouvertement notre compagnie et moi, comme si j'en eusse été l'auteur. Le recteur de l'Université (Tarin) endiablé contre nous entreprit avec *Servin* (premier avocat général au Parlement) de répondre. On nous dénonça comme criminels de lèse-majesté, et les députés de la Sorbonne allèrent au Louvre trouver le roi. On condamna le livre au feu; mais on en fit un extrait qui reproduisit les principaux articles du libelle. Trois jésuites et moi désavouâmes formellement le libelle, mais on ne nous crut pas. »

Nous n'avons pas à entrer dans le détail de cette campagne des pamphlets écrits par les jésuites allemands ou belges en 1625. Contentons-nous de citer : outre l'*Admonitio*, les *Mysteria politica* ces *Quæstiones politicæ* qui parurent le 20 janvier 1626, d'après un autre témoignage de Garasse, qui fut encore accusé à tort. Il nous raconte lui-même, très longuement que le cardinal lui fit passer un mauvais quart d'heure. Les accusateurs étaient les mêmes qu'il a cités plus haut ; il y ajoute l'abbé de Saint-Germain (Mathieu de Morgues) qui écrivit, à propos de cette polémique *Le Théologien sans passion*, revu[1] et corrigé par Richelieu.

[1] Saint-Germain nous apprend ce fait curieux dans sa *Lettre de change protestée* (1636).

Un seul de ces trois pamphlets, qui ont fait courir des risques sérieux à la Société de Jésus en France, de l'aveu de Garasse lui-même, rentre dans notre sujet : c'est *l'admonitio ad regem Galliæ*, ou l'*Avertissement au roi très chrétien*, auquel Fancan opposa le 18 octobre 1625 (date indiquée par le catalogue de la Bibliothèque nationale) sa *Réponse* que Garasse qualifie de sanglant libelle. Le jésuite se trompe ou n'a pas lu cette œuvre vigoureuse, considérable, qui est non pas un tombereau d'injures et de calomnies, mais le redressement détaillé de toutes les erreurs de l'auteur (quel qu'il fût) de l'*Admonitio*, une apologie convaincue de notre politique étrangère et de nos alliances extérieures à la fin de l'année 1625.

La *Réponse à l'Admonitio* comprend près de 150 pages : c'est dire que les développements sont exagérés, que l'auteur s'égare souvent dans des digressions empruntées à l'histoire juive ou à la Bible ; nous les passerons soigneusement sous silence, croyant avoir à répondre à un docteur, à un prédicateur renommé, malgré la violence de ses opinions et de sa conduite antérieure, le fameux Jean Boucher de la Ligue, retiré depuis longtemps chez les Espagnols à Douai, par conséquent Français renégat, le chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois fait montre d'une science théologique, que nous ne jugerons pas, vu notre incompétence, mais qui nous paraît très complète. Dans l'ensemble toutefois, la *Réponse* se maintient sur le terrain historique ; nous démontrerons qu'elle est une réfutation très serrée, parfois éloquente de toutes les erreurs qui abondent dans le libelle, que l'auteur en soit, non pas Jean Boucher qui a protesté, mais Eudémon Johannès *ou le Père* Keller [1].

Après avoir reproché longuement au renégat (Boucher)

[1] C'est à ce dernier qu'on l'attribue généralement. V. Hubault, *De Politicis in Richelium in latina lingua libellis.*

de n'être pas venu en personne apporter ses raisons au roi, Fancan les examine à son tour, en fait un premier relevé : « Que l'office d'un roi est de chasser les hérétiques et qu'il est obligé de chasser de son royaume l'hérésie, sous peine de faire naufrage éternel ; que sera-ce, s'il plante aux autres pays l'hérésie, épanchant le sang des chrétiens ? Que le roi endure ses sujets *callamiteux* (les protestants) être les maîtres, n'est-ce pas proprement arracher la religion de la France, qu'il tourne donc ses armes, à l'imitation de ses ancêtres contre les infidèles et les huguenots, qu'il immortalise son nom comme eux, et comme il est héritier de leur couronne, qu'il le soit aussi de leur gloire ! »

Voilà le sommaire des principaux points que *l'Admonitio* contient en substance : notre écrivain va les relater avec un luxe de preuves que nous serons forcés d'abréger. Il ne se contentera pas de répondre à ce sommaire qu'il a extrait du livre ; il fera bonne mesure à l'adversaire : « Je répéterai aussi les mêmes paroles qu'il a couchées dans son écrit, tant pour les tourner contre lui en autant de *petits homicides*, que pour témoigner la candeur et la netteté de mon procédé envers lui, espérant tout en la justice de ma cause, qu'elle produira, au jugement sinon de tous, au moins de ceux qui aiment le roi, comme ils le doivent, l'effet que d'ordinaire le bon droit acquiert sur le mauvais ».

La première proposition émise par l'auteur de *l'Admonitio* est ainsi conçue : « Le péril auquel son conseil a fourré le roi est extrême ; la guerre qu'il a entreprise par le cajolement de ses conseillers est pour arracher la vraie religion, et planter l'hérésie à la défense d'une rébellion ».

L'auteur répond : « Le conseil du roi mérite plus que je ne puis dire, pour avoir confirmé Sa Majesté à ne plus souffrir que l'Espagnol opprimât ses alliés sans les secourir » si bien « qu'en rendant à ses alliés ce à quoi il

est obligé envers eux, il se rend aussi ce qu'il doit à soi-même, attendu que de leur conservation ou de leur perte dépend en partie la sienne ».

Non seulement le conseil du roi ne l'a pas « fourré » dans le péril, mais chacun a pu voir que « la guerre n'a eu d'autre cause que la restitution de la Valteline entre les mains des Grisons, que l'Espagnol avait injustement dépouillés ». Le roi, après avoir attendu plus de trois ans « l'accomplissement du traité de Madrid », pouvait-il faire autre chose que reprendre par la voie des armes ce qui ne pouvait lui être dénié par la raison et la justice. Mais dire que ce soit pour arracher la vraie religion et « planter l'hérésie à la défense d'une rébellion », c'est, dit l'auteur de la *Réponse*, « la calomnie la plus claire ». « Car qui des deux, du roi ou du roi d'Espagne, s'est porté à la défense d'une rébellion? Du roi qui a secouru les Grisons contre celle des Valtelins, ou du roi d'Espagne qui l'a fomentée en faveur des Valtelins contre les Grisons, leurs vrais et naturels seigneurs? »

*L'Admonitio* prétend que « le prétexte sous lequel les ministres français ont voulu céler à Sa Sainteté la vérité concernant les affaires de la Valteline, et le rétablissement du *Palatin* aux terres qu'il revendique, fait voir aux aveugles l'iniquité des confédérations faites avec les calvinistes ». L'auteur de la *Réponse*, dédaignant de répondre à ce « prétexte *inconnu* » sur la Valteline, fait remarquer « avec modestie » au contradicteur que les ministres de France ont eu dans cette affaire du Palatin la conduite la plus correcte : loin d'adhérer à la ligue offensive et défensive que le roi d'Angleterre (Charles Ier), après le mariage qui l'unissait à une fille de France, proposait pour le rétablissement immédiat du Palatin, son beau-frère, « ils n'ont pas voulu perdre le titre glorieux porté par le roi *d'arbitre de la chrétienté*, ni les moyens qu'il peut avoir parmi les princes d'Allemagne de procurer le rétablissement du Palatin par voies ai-

mables » ; tandis que l'assistance « qu'il eût pu rendre par les armes au roi son beau-frère et à lui leur eût apporté plus de dommage que de profit ». Ce fut là, en effet, la vague politique suivie par Richelieu dans les affaires d'Allemagne en 1625.

Fancan donne ensuite un nouvel extrait des erreurs commises par le pamphlétaire jésuite : « Le roi très-chrétien est le chef et le coryphée des impies, son peuple est opprimé de tributs et de tailles, les Églises et le clergé appauvris, pour maintenir et entretenir une si abominable confédération ; qu'il perd et ruine la France en donnant par an aux Hollandais 650,000 livres, au Palatin, beaucoup davantage, entretient une armée aux Grisons, une autre contre Gênes », etc. Ce n'est pas tout : d'après l'analyse que notre auteur a faite de *l'Admonitio*, le roi « opprime les catholiques par une rage et furie barbares ; nos soldats, tant en Engadine qu'en Valteline pillent les églises et battent les prêtres ; il engage sa couronne et la vend pour trouver des armes à la ruine de la foi et à la conservation de l'hérésie ; que nous voulons entièrement *ruiner la Maison d'Autriche*, l'empereur, l'Espagnol, les Electeurs de Mayence, de Cologne, de Trèves, le duc de Bavière, etc. Que nous prétendons nous rendre maîtres de la Flandre, mettre les Hollandais en possession des Indes : qu'à Mansfeld et à Brunswick nous avons offert de prendre ce qu'ils conquerront par force ; qu'enfin nous voulons tout bouleverser et renverser, et constituer en Europe une nouvelle République ! »

Fancan entasse ici toutes les horreurs que le jésuite allemand ou belge, dans sa haine affolée, accumule contre la politique de Richelieu et du gouvernement français. Les réponses sont par trop faciles. Nous n'insisterons que sur les plus importantes ; nous reproduisons surtout les passages où notre écrivain, sous prétexte de réfutation, développe des idées souvent très

intéressantes sur la politique européenne, sur nos alliances, sur le formidable développement de la monarchie d'Espagne, la duplicité des moyens qu'elle emploie.

Le premier morceau que nous citerons a trait aux périls que l'Espagne fait courir à la France, ce qui justifie nos alliances avec les hérétiques : « Si on jette les yeux sur la France, on verra que la mer n'environne et n'embrasse pas plus étroitement la terre, que l'Espagne nous environnant de toutes parts. Si on commence par la Picardie, Champagne et Bourgogne, qu'on peut dire être les faubourgs de la ville capitale, sont-elles pas plus proches voisines de Flandre, Luxembourg et Franche-Comté ? Si nous allons aux monts Pyrénéens, nous y trouvons la Navarre, vrai patrimoine de nos rois, duquel l'Espagnol s'est emparé ; si en Italie, nous y rencontrons la Lombardie. Si de la terre nous passons à la mer, les ports de nos provinces lui sont si favorables, que la descente semble lui en être facile. La France étant dans cette assiette, et l'Espagne si famélique qu'elle ne peut contenter son appétit que par un moindre morceau que celui de la monarchie, que peut et doit faire la France pour se garantir d'un monstre si insatiable, sinon de s'unir à ceux qui, pour courir le même péril qu'elle, sont par leurs propres intérêts, obligés à une commune défense ».

Mais « ils sont hérétiques, ennemis de Dieu et de l'Église ». Voilà le grand argument des jésuites, amis du roi catholique. La *Réponse* est incisive : « Monsieur mon ami, nous ne les avons pas faits tels, mais à notre grand regret, les ayant rencontrés tels qu'ils sont, nous ne pouvons pas les rendre autres que par les vœux et souhaits que nous faisons à Dieu pour leur conversion. Nous n'avons pas aujourd'hui contracté alliance avec eux, mais entretenons celles qui de longue main ont été établies par les rois précédents. Il suffit pour la décharge

de notre conscience, que nous soyons avec eux *en union*, sans avoir nulle communion en l'erreur qu'ils professent ».

L'Espagnol n'agit-il pas de même ? et si nous avons alliance avec le roi d'Angleterre ; il n'a pas tenu à lui qu'il ne l'ait étreinte du même nœud ? Si avec le Palatin, ne l'est-il pas avec le duc de Saxe ? Si nous l'avons avec les Turcs, quoiqu'elle nous serve pour le commerce du Levant, et pour la conservation des Lieux-Saints, ne l'a-t-il pas avec les rois de Perse, de Calicut et des Indes Orientales, qui, pour la plupart, au lieu d'admettre le vrai Dieu invisible, adorent le diable sous forme visible ? La conséquence, c'est que le roi catholique qui surpasse sur ce point son bon frère doit avoir grand' peur !

Le pamphlétaire jésuite n'attaque pas seulement les alliances de la France avec les hérétiques (son argumentation retombe en plein sur l'Espagnol son maître) ; il prétend prouver au « roi très-chrétien » que ses alliés le dupent. Il commence par le « sérénissime roi de la Grande-Bretagne qu'il appelle simplement l'Anglais », et le qualifie auteur et chef de la Ligue, « le plus grand ennemi des chrétiens catholiques, lequel, dès son berceau, a rougi son glaive du sang des martyrs ». L'auteur, répond Fancan, pourrait se dispenser de charger le roi d'Angleterre des crimes de sa devancière Elisabeth : « Je dirai qu'il appelle martyrs ceux qui, par mines violentes, veulent faire sauter les rois et les ensevelir sous les ruines de leurs palais ». (Allusion à la conspiration des poudres, 1605.) Il oppose à ce tableau des martyrs d'Angleterre, « celui des cruautés que les Espagnols ont exercées dans leurs conquêtes aux Indes ».

L'auteur de l'*Admonitio* accuse ensuite les Hollandais « d'avoir toujours avancé la rébellion en France » (ce qui est parfaitement faux), « qu'ils ne sont que vrais écumeurs de mer », etc. La *Réponse* est écrasante : « Je ne

sais de quel titre il pourrait baptiser les Espagnols qui leur ont montré le chemin de les suivre. Qui n'admire en cela la Providence qui du mal tirant le bien, semble avoir planté cet Etat comme une digue, pour arrêter le cours de la puissance d'Espagne, qui, sans cette barrière, aurait inondé beaucoup de pays, et qu'une poignée de gens ait été capable non-seulement de leur tenir tête, mais d'épuiser tous leurs Etats d'hommes, et les Indes de ses trésors » ? En ces quelques lignes, Fancan nous révèle le secret de la prospérité des Provinces-Unies, de l'épuisement de l'Espagne.

L'*Admonitio*, parlant de la convocation des rois septentrionaux avec leurs peuples « remplis de souillures et d'iniquités », demande à quel propos « ils ont appelé le roi de Suède, sinon pour enseigner à se rebeller contre Votre Majesté, comme il a fait contre le légitime roi de Suède et de Pologne ».

Gustave-Adolphe n'avait encore pris aucune part à la guerre d'Allemagne, mais il était déjà guetté comme adversaire dangereux de la maison d'Autriche. Il semble que Fancan ait pressenti dès 1625 sa brillante fortune : « Si l'action du roi de Suède ne se peut soutenir que par ceux qui posent pour loi fondamentale des Etats le désir de régner, celle du roi d'Espagne en celui Portugal est d'autant plus odieuse que, non content de l'avoir dépouillé de son royaume, il n'a cru y pouvoir trouver d'affermissement que par la privation de sa vie, au lieu que la nature ayant destiné au roi de Suède un royaume, il a cru et pratiqué le conseil que la fortune lui a donné de s'accommoder de celui qu'elle avait mis dans ses mains, le roi d'Espagne en ayant à sa naissance recueilli un si grand nombre que celui dont il fait montre en ses titres, témoigne assez par celui de *Portugal* qu'il y a ajouté, qu'il a fait par pure ambition ce que l'autre nous semble avoir fait par nécessité ». — Notre écrivain aurait pu ajouter pour Gustave, qu'il était soutenu par le vœu

à peu près unanime de son peuple, qui professait la même religion que lui, qui repoussait avec horreur le Wasa de la branche aînée, lequel avait préféré régner catholiquement en Pologne.

Le pamphlétaire (allemand ou belge) avait eu l'imprudence d'accuser les Vénitiens « d'athéisme et de libertinage, et d'avoir, par fraude, induit les conseillers du roi à faire la guerre pour leur profit et en leur sac ». Fancan qui professe une admiration raisonnée, nous l'avons constaté plus d'une fois, pour la « sérénissime République » sans s'arrêter à une réfutation inutile, réplique par une phrase qui résume la merveilleuse diplomatie de ce petit Etat : « La prudence qui a paru en toutes les actions de cette République a été telle jusqu'à présent, qu'après la prudence divine gardienne des Etats, elle doit la conservation de sa durée et de son accroissement principalement à cette vertu ». Il est évident pour nous que le confident de Richelieu a vu et pratiqué de près les représentants distingués de Venise à Paris, les Priuli et les Pesaro.

L'*Admonitio* dit que « les Églises et le clergé de France sont appauvris ». On a une réponse triomphante à lui faire. On sait que le 18 septembre 1625 le cardinal obtint de l'Assemblée du clergé une approbation de sa politique à l'endroit de nos alliés, malgré l'opposition du Saint-Siège, dont le légat *Barberini* avait quitté la France très dépité; elle offrit de plus 1,800,000 livres par an pour la guerre contre les huguenots, ce qui permettait de disposer de toutes les ressources de l'Etat pour la guerre étrangère. Fancan fait une allusion très nette à ces faits qui prouvent le patriotisme du clergé gallican à cette époque; il ne manque pas de le faire ressortir : « Le clergé, encore qu'il paie volontiers ses décimes au roi (le don *gratuit*) n'est pas, grâce à Dieu, si appauvri; que le désir de voir *S. M.* arriver à extirper l'hérésie en son royaume, ne l'ait porté en l'assemblée qu'il tient à lui

faire offre d'une subvention notable pour parvenir à cette fin. De plus, les raisons qui ont empêché le roi de ne pouvoir accepter les conditions que Sa Sainteté lui a proposées par le légat pour la paix d'Italie ; il les a trouvées si justes, qu'au cas qu'il soit contraint de venir en une guerre à ce sujet, il sera, je m'assure, toujours prêt de l'y assister ».

Ce sont là des renseignements de première main : ils nous sont fournis par le chanoine d'une *église cathédrale* de Paris, qui assista sans doute à cette importante réunion, y gagna plusieurs adhérents à la politique de son maître. Même sur ce point, notre gallican, si hostile à l'idée même d'une guerre civile, n'était pas trop éloigné du cardinal ; il acceptait volontiers pour lui l'argent qu'on emploierait au but désigné, suivant les circonstances, comme il le laisse entendre. De fait, la paix de La Rochelle avec les huguenots permit d'en disposer en 1626 pour la guerre étrangère.

L'*Admonitio* continue en disant que « l'office du roi est de chasser l'hérésie ». Fancan ne fait que reproduire dans sa *Réponse* les arguments qu'il a maintes fois développées soit dans la *Chronique des Favoris*, soit dans le *Miroir du temps passé*. Nous n'y reviendrons pas.

Si le roi peut non pas chasser l'hérésie, mais laisser à Dieu et au temps le soin de l'affaiblir, il est absolument faux de dire qu'il « la plante aux autres pays ». L'exemple d'un grand roi catholique fermera la bouche au contradicteur : « Charles V, type de la prétendue monarchie, voyant que rien ne pouvait tant retarder ses desseins que les protestants, sa prudence qui avait toujours l'œil au guet, s'avisa d'aplanir le chemin qui pouvait le conduire où il aspirait ; et en donnant la paix à ses États, alla porter la guerre à ceux d'autrui. Pour cet effet, il accorda l'*interim* (Augsbourg, 1548) qu'on peut appeler père du schisme qui a divisé la chrétienté, et le prototype des édits qui se sont tournés depuis au bénéfice des

religionnaires, ne se souciant pas que la religion y perdît, pourvu qu'il y gagnât l'empire d'Allemagne. Que n'a-t-il pas fait pour parvenir à cette fin, quand voulant réparer la honte qu'il croit avoir reçue en perdant Metz, il ne fit que l'accroître d'avantage par la levée du siège qu'il y mit ? N'y vit-on pas paraître les luthériens, montrant par là que comme un bon architecte il mettait toutes pièces en œuvre, encore qu'il la nommât ses *bandes noires*, lui étant néanmoins aussi propres que les blanches ? » Le roi d'Espagne actuel (Philippe IV) « ne se sert-il pas en Allemagne d'un duc de Saxe, et les Allemands qui sont en Italie dans l'armée du duc de Féria ne sont-ils pas bigarrés d'hérétiques ? » Les clients du pamphlétaire jésuite ont besoin d'être défendus sur ce point beaucoup plus que le roi très chrétien.

Fancan relève vigoureusement un trait lancé à la Sorbonne et au cardinal par le pamphlétaire de *l'Admonitio* : « Le grand cardinal à qui il en veut, n'ouvrira jamais sa bouche pour faire plainte d'une chose qui, le touchant, ne le touche point, puisque cette célèbre société (la Sorbonne) jetant les yeux sur lui pour l'Église, son chef fut plus vivement touché de l'éclat de sa vertu que de celle de la pourpre, qui n'avait point encore orné son manteau d'évêque ».

Pour en finir avec le « vénérable docteur » (il croit toujours avoir affaire à Boucher), l'auteur de la *Réponse* va lui renverser sur la tête tout le reste du *Catholicon*, « afin de faire voir à ses yeux et aux yeux de tout le monde, lequel des deux, ou du roi très-*chrétien* ou du roi *catholique* est plus digne de régir ce royaume, et à plus juste titre se peut plus revendiquer le titre que chacun d'eux possède ». Il lui oppose une série de parallèles que l'histoire de tous les temps lui fournit entre les rois de France et les rois d'Espagne. Il abuse un peu de cette rhétorique : mais quelques-uns sont à citer et à commenter, au point de vue de l'intérêt historique, des

idées qu'avait l'écrivain sur la politique espagnole dans le passé et dans le présent.

Les premiers exemples sont empruntés au moyen âge pour la France, au XVIe siècle pour l'Espagne, dont l'histoire ne commence pour ainsi dire qu'à cette époque.

« Nos rois très-chrétiens, comme Clovis qui a tué de sa propre main Alaric à Poitiers, Charles Martel qui acquit ce glorieux titre par la mort de 300,000 (*sic*) Sarrasins qu'il défit en une bataille, saint Louis qui traversa deux fois les mers pour délivrer les chrétiens de l'oppression et esclavage des infidèles, ont témoigné par toutes ces actions glorieuses n'avoir autre but que procurer l'avancement de la gloire de Dieu et celui de son Église. »

« Les rois catholiques au contraire ont fait voir par les leurs, qu'ils ne cherchent pas en la découverte des Indes un Jésus-Christ crucifié, ainsi celui qu'il a appelé le *prince du monde*, lequel garde les trésors que la terre recèle en ses entrailles ; et ce dragon infernal leur a cédé volontiers la possession de ses mines, sachant bien que si le fer est cause de beaucoup de maux, l'or qui le fait mouvoir comme il veut, est le plus puissant instrument dont il puisse se servir pour exercer son règne, en ce qu'il n'y a rien au monde, si atroce qu'il soit, qu'il ne soit capable de faire commettre. »

Ces idées si justes sur la manière dont les Espagnols ont compris la conquête des Indes, sont familières à notre écrivain, il leur donnera un plus grand développement dans un manifeste consacré à dévoiler tous les ressorts de la politique espagnole, que nous analyserons dans notre cinquième livre, et qui est intitulé : « Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons ».

Quelle a été la conduite des rois très-chrétiens et des rois catholiques dans leurs rapports avec la plus haute autorité de la chrétienté, le Saint-Siège ? « Les rois très-chrétiens ont toujours été protecteurs du Saint-Siège et

de ceux qui l'ont rempli, lesquels n'en ont jamais été dépossédés, qu'il ne les aient rétablis avec plus de gloire; ayant pour cet effet traversé les monts avec de puissantes armées, comme les saints Pères les avaient passés pour venir en France y chercher secours, qui a été tel que l'un de nos rois, qui, de son nom et de l'empire qu'il ajoute à sa couronne, a mérité d'être saint, non content d'avoir exterminé le royaume des Lombards, il a donné à l'Église le plus beau des patrimoines, dont elle jouit encore à présent. »

Quel contraste avec la conduite des empereurs d'Allemagne, prédécesseurs directs des rois d'Espagne du XVIe siècle ! Fancan résume tous les méfaits de la puissance impériale envers la papauté dans le dernier, le plus sanglant outrage que celle-ci ait peut-être jamais subi, sinon par la propre main, du moins par la complicité du plus catholique des empereurs. « L'empereur Charles V, au contraire, au mépris de Dieu, de qui le pape tient ici la place, de la *catholicité dont il se vantait* a par voie hostile emporté Rome comme eût fait un Attila, mit la ville et les églises à sac, et à rançon le dispensateur des trésors de celui qui a été le prix et le rachat du monde; et il a pensé faire assez pour la décharge de sa conscience de porter le deuil de cette calamité publique, qui touchait toute la chrétienté. » Ce simple exposé vaut toutes les condamnations. Le libelliste jésuite aurait pu reprocher à la France son Philippe le Bel ; mais le Médicis raffiné Clément VII n'était pas un Boniface VIII ; Philippe IV après tout combattait pour l'indépendance de sa couronne et de son État, non pas, comme Charles-Quint, pour l'oppression de l'Italie.

Voyons maintenant de quelle nature ont été les relations des rois chrétiens et des rois catholiques avec les infidèles ou les hérétiques ? « Le roi très-chrétien François Ier ayant toute l'Europe armée sur les bras conjurée

à sa ruine, et à la suscitation de *Charles V*, qui, bien qu'émulateur de sa gloire, n'en voulait pas tant néanmoins à sa personne qu'à sa couronne, forcé par la nécessité qui n'a point d'yeux pour regarder ceux à qui l'on s'adresse, ainsi seulement à la protection nécessaire pour assurer sa vie et son État contre les orages qui le menacent du naufrage, fit alliance avec le grand seigneur pour se garantir de cette ligue si puissante qui, de toutes parts, venait fondre sur lui et sur son royaume. » A coup sûr, François Ier était dans le cas de légitime défense. Par quelles armes Charles-Quint l'a-t-il combattu?

« L'Empereur, au contraire, ramassant tous les protestants qu'il peut mettre sur pied pour contenter son ambition, les fit combattre contre nous qui étions tous catholiques, se servant des hommes qui embrassaient une fausse religion, pour détruire ceux qui professaient la vraie, et de l'argent que l'Allemagne contribuait pour la guerre contre le Turc, à la faire à la France qui, de toutes les patries qui composaient la chrétienté, a le même avantage sur elles que l'aînée d'une maison a sur ses cadettes ; et ce, sous ombre, disait-il, que ses peuples étant les plus belliqueux de l'univers, s'il ne les eût exercés les uns contre les autres, ils lui eussent donné de l'exercice à lui-même. » La convoitise propre aux nations du Nord, comme le dit finement l'écrivain, le besoin qu'ont leurs princes de les « exercer » ou entre eux ou contre d'autres, ces raisons qui semblent relever de l'instinct plus que de la politique, n'ont-elles pas été pour beaucoup dans les invasions germaniques en France à diverses époques? Contrairement à l'opinion qui tendait, même de nos jours, dans certaines histoires, à glorifier Charles-Quint comme le vrai défenseur de la chrétienté au XVIe siècle, et à blâmer François Ier comme l'allié des Turcs, un historien gallican du temps de Richelieu voyait plutôt, avec justesse, à notre sens, dans l'empereur austro-espagnol le vrai fléau de l'Eu-

rope, pour qui « la catholicité dont il se vantait » n'était, il l'a prouvé plus d'une fois, qu'un instrument de politique. Sa mort dans un couvent, en odeur de sainteté, dit-on, ne fait rien à l'affaire.

Comment les rois chrétiens et les rois catholiques comprennent-ils les lois éternelles de la morale, en matière d'héritage ou de promesse solennellement jurée : « Le roi très-chrétien Charles VIII, par l'avis de son confesseur, qu'un historien *peu* favorable aux Français, dit avoir été corrompu par les Espagnols, leur ayant rendu le comté de Roussillon, de laquelle il pouvait faire comme de son bien propre, et en tirer le même avantage contre eux qu'ils ont fait depuis contre nous, a fait voir par cette action (quoique non exempte de simplicité), qu'une conscience bien nette ne peut supporter le moindre scrupule ». Toutes ces circonstances rehaussent ici, au point de vue moral, cette « action » de Charles VIII qui ne fut pas, comme dit spirituellement l'auteur, « exempte de simplicité » au point de vue politique ; cette simplicité a retardé d'un siècle et demi l'annexion d'une province française, légitimement acquise par Louis XI à beaux deniers comptants qui ne lui furent jamais rendus.

En tous cas, voyons comment le roi Philippe II agit dans une circonstance analogue : « Le roi catholique Philippe, au contraire, par l'avis de son conseil de conscience, élargissant un peu plus la sienne qu'il ne devait, au lieu de suivre au pied de la lettre la dernière volonté de l'empereur son père, par laquelle il le chargeait de restituer tout ce qu'il détenait injustement, observa volontiers les deux premières parties de la pénitence, à savoir la contrition et la confession ; mais pour la dernière, sans laquelle les deux autres sont nulles, il s'en dispensa par l'avis de ce consciencieux conseil, se fondant peut-être que s'il eût fallu restituer tout ce qu'il possédait en ce genre, il lui fût peu resté, et que son

conseil étant composé du nombre qu'il était, plusieurs seraient plus solvables pour lui en l'autre monde, que non pas lui seul en celui-ci ». La casuistique espagnole, perfectionnée par un ordre célèbre, n'a jamais été plus ingénieusement décrite.

Le parallèle entre le même Philippe II et le roi de France Henri III, son contemporain, n'est pas moins curieux, bien que Fancan n'ait au fond aucune illusion sur la sottise incurable de ce Valois si mal noté dans notre histoire : « Le roi très-chrétien Henri III, ayant fait tout ce qu'il pouvait pour ruiner l'hérésie dans son royaume et pour n'en venir à bout, à cause de l'opposition que le Saint-Siège forma à son pieux dessein (allusion à Grégoire XIII, à Sixte-Quint, et à leurs menées avec la Ligue), accorda aux réformés un Edit (celui de Bergerac, ou de Poitiers), qui comme une lime sourde les rongeait, jusqu'au plus profond des entrailles, en ce que par icelui les excluant de toutes charges, tant de milice que de judicature, il privait ce corps de ses deux bras ; si que, mutilé de la sorte, il restait si inutile que de soi-même, il eût donné du nez en terre ». Les Ligueurs furent loin de partager cette opinion sur l'Edit de 1577, qu'ils qualifièrent de monstrueux et d'impie ; toutefois, elle nous paraît soutenable ; si les esprits avaient été plus calmes, on aurait pu faire sortir de cette pacification de Poitiers les éléments d'un Edit de Nantes avant l'heure.

Voyons maintenant la « *contre-piété* » du roi Philippe II : « Le roi catholique Philippe II, au contraire, renchérissant sur lui par une *contre-piété* raffinée, au plus haut carat, oppose à la croix que ce dévot prince faisait porter en ses processions ordinaires, celle qu'il avait fait empreindre en ses doublons ; laquelle éblouissant les yeux de ceux qui la voyaient les rendait tellement charmés de voir reluire ce signe de notre salut en un métal si précieux que, chacun tournant le dos au bois pour courir à l'or, la plus grande partie de ses

peuples débauchés (à Henri III) adhèrent et se joignent à cette Sainte-Union, dont Philippe se rend protecteur, laquelle, poussée des démons qui l'inspiraient, ne cessa jamais qu'elle n'eût ôté la vie à celui sur la perte duquel elle fondait entièrement son salut ». Nous comprenons désormais pourquoi la « croix de bois » du dévôt Henri III a dû céder à « la croix d'or » du roi d'Espagne, possesseur des mines du Pérou.

Le dernier parallèle (nous en avons négligé plusieurs) s'applique à Louis XIII et à Philippe IV : lequel des deux beaux-frères a mis le zèle le plus désintéressé a déraciner l'hérésie? « Le roi très-chrétien Louis le Juste a été poussé du seul zèle à l'extirpation de l'hérésie, sans mélange d'intérêt propre, sans considérer les sommes énormes qu'il lui a fallu consommer pour la réduire au point où elle est. » A la fin de 1625, il ne restait plus aux huguenots que deux places de sûreté, Montauban et La Rochelle.

« Le roi catholique au contraire s'est depuis plusieurs années attaché opiniâtrement au recouvrement des Pays-Bas (en réalité, depuis la rupture de la trève en 1621, de certains districts qu'avaient occupés les Provinces-Unies dans le Brabant espagnol), non à cause que ceux qui les possèdent aient une autre créance que la sienne, puisque le temps qu'il y a qu'il les tolère tient lieu de prescription en son endroit; mais voyant que le seul trafic d'Amsterdam lui rompt entièrement celui d'Anvers, que leurs flottes servent de grand obstacle à celles qu'il envoie aux Indes, et qu'il semble que cette république soit à l'égard de cette monarchie, ce que cette petite pierre tombant d'en haut fût à l'idole qu'elle abattit et mit en pièces. » La question d'Anvers, en effet, c'est la vraie cause désormais de la guerre entre l'Espagne et la Hollande ; nous savons qui sera vaincue dans cette lutte commerciale. Un jour viendra, où cette République comptera davantage en Europe, que la « monarchie »

tout entière dont elle fut une minime partie ; la « petite pierre » alors ne cherchera plus à renverser « l'idole », mais à l'empêcher d'être mutilée par d'autres.

L'auteur de la *Réponse* ne serait pas satisfait, si, après tous ces parallèles, il n'humiliait pas encore son contradicteur mal avisé par une comparaison du conseil d'Espagne avec celui de France. Nous aurons à revenir sur le conseil d'Espagne, à propos d'un ouvrage déjà cité de l'écrivain : quant à celui de France, dont on connaît la composition en 1625, nous ne nous arrêterons pas aux divers portraits que Fancan nous trace de ses membres [1]. Le plus important, le seul qui rentrât vraiment dans notre sujet, nous l'avons fait connaître dans notre appréciation de *la Voix publique*.

La *Réponse* en aurait fini avec le libelliste de l'*Admonitio*, si celui-ci « pour combler le boisseau de ses iniquités » n'avait menacé le roi de « l'excommunication ». Nous terminons cette analyse par une page intéressante sur le pape *Urbain VIII*, qui n'a pas oublié ses sympathies anciennes pour la France, à laquelle il dut son chapeau de cardinal : « Urbain VIII a bien succédé à *Boniface VIII*, *Jules II*, *Léon X*, *Sixte-Quint* et autres ennemis de nos rois, qui ont mis leurs personnes en péril et leur royaume en interdit, mais non pas à la haine que sans sujet ils avaient conçue contre eux. Au contraire, comme l'air que nous respirons fait la principale partie

[1] Nous citerons cependant le portait de Schomberg : « Il reste la force qu'il ne faut pas aller chercher en un Samson, ains seulement en M. le maréchal de Schomberg, en qui l'on voit celle de l'esprit égaler, voire surpasser celle du corps ; qui après avoir surmonté l'envie, qui l'avait éloigné de la cour et des affaires, goûte maintenant la douceur de cette consolation, de s'y être vu rappelé avec d'autant plus d'honneur, que cette éclipse n'a servi qu'à en rehausser l'éclat. Mais il y a cette différence entre le pilier d'Israël et lui, que l'autre, en renversant le temple des Philistins, s'ensevelit en leur ruine ; et celui-ci est une des plus fermes colonnes sur laquelle l'Etat se maintient ; de sorte que le vers qu'Alexandre enviait sur tous ceux d'Homère en parlant d'Agamemnon, « il le dit sage en conseil et vaillant au combat », lui peut être attribué. »

de l'homme, il a trouvé celui de France si doux (pendant son séjour sous Henri IV) qu'il faudrait qu'il bût dans le fleuve d'oubli, ou qu'il en conserve à jamais la mémoire ». — « D'autre part, il est prince si judicieux, qu'il n'ignore pas que le seul moyen qu'il a de subsister dans ses Etats, est de tenir entre les deux grands rois (de France) et d'Espagne la balance égale ; vu que s'il venait à se relâcher, jusqu'au point de donner le poids à l'Espagnol, il pourrait bien faire son compte que là où nos papes français, attirés par l'aimant de la patrie, ont transféré pour quelques années le Saint-Siège à Avignon, ils le transfèreraient pour toujours à Tolède. » Si Richelieu a lu cette page finale de son serviteur, il n'a pas dû en raturer une seule ligne, surtout parmi les dernières.

# LIVRE V

## LA CAMPAGNE DE FANCAN CONTRE LES DEUX BRANCHES DE LA MAISON D'AUTRICHE

# CHAPITRE PREMIER

## LA POLITIQUE ESPAGNOLE AUX INDES ET EN VALTELINE

*Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons, dédié au tout-puissant et catholique roi d'Espagne*[1].

Dans tous ses pamphlets, depuis le *Discours politique* jusqu'à la *Réponse à l'Admonitio*, Fancan a signalé nettement le grave péril qui menaçait la France et l'Europe; il a combattu avec une prévoyante énergie l'ambition démesurée de la maison d'Autriche, qui aspirait, suivant son expression, à la « monarchie ». Deux de ses écrits les plus considérables, le *Miroir du temps passé*, surtout la *Réponse à l'Admonitio*, sont, nous l'avons constaté, une attaque très vive à la fois contre la « cabale étrangère », qui intriguait en France, et contre les rois d'Espagne, « ses souverains maîtres ».

Le patriote, l'homme d'Etat, n'estima pas son œuvre achevée[2]; il publia en 1625 le *Discours sur les affaires de*

[1] Bibl. de l'Institut, 1625, IX, 471.
[2] Plusieurs pamphlétaires, après 1630, attribuent à Fancan des écrits sur l'Allemagne, en 1625.

*la Valteline et des Grisons;* en 1626, le *Discours salutaire sur l'état présent des affaires d'Allemagne.* Ces deux manifestes politiques ne figurent pas au catalogue de la Bibliothèque nationale; nous les avons trouvés dans le recueil si complet « des pièces sur le règne de Louis XIII », à la bibliothèque de l'Institut. Nous les attribuons sans hésitation à Fancan, car ils résument tous deux, dans un langage très ferme, ses principales idées sur la politique européenne. Le premier est dirigé exclusivement contre le rôle de l'Espagne aux Indes et en Valteline; le second a trait à la double domination austro-espagnole, dont il fait ressortir les origines et les dangers pour l'indépendance des Etats; il nous révèle aussi les moyens d'affaiblir, sinon de briser, cette monarchie prépondérante.

Nous pourrions y joindre un libelle court et passionné, que l'auteur composa également en 1625, sans doute pour n'en pas perdre l'habitude : « c'est la *Cabale espagnole,* entièrement découverte à l'avancement de la France, et au contentement des bons Français ». Mais elle a tant de rapports avec le *Miroir du temps passé,* sous une forme différente, que nous croyons pouvoir nous dispenser de l'analyser; elle nous paraît être au *Miroir* ce que l'*Ombre du Connétable* est à la *Chronique des Favoris,* c'est-à-dire une première ébauche.

Le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* n'a été publié qu'en 1625; en réalité, il a été écrit dans les premiers mois de 1624, avant la mort de Philippe III (30 mars), auquel il est dédié. Fancan, pour mieux cacher son jeu, prétend n'être que « l'interprète » ou le traducteur d'un écrivain italien; il fait précéder le *Discours* d'un avertissement de l'imprimeur italien, et d'un avertissement de « l'interprète » au lecteur. L'imprimeur italien déclare que le *Discours* a été étouffé et retenu par son auteur jusqu'à présent; à peine était-il achevé, Philippe III, auquel il était adressé, mourut, et la restitution

de la Valteline fut mise en traité par accord (celui de Madrid, 25 avril). « Mais maintenant qu'il faut reprendre par la force ce qui avait été ôté avec une violence injuste, on est contraint pour beaucoup de raisons de mettre ce *Discours* en lumière. Il servira pour faire voir à un chacun l'injuste usurpation de la Valteline, que les Espagnols appellent une délivrance de la tyrannie des Grisons. »

Il est évident, par cette déclaration même, que Fancan a jugé opportun de publier cet ouvrage inédit, au moment précis où le cardinal, son maître (fin 1624 et début de 1625), se décidait à résoudre par la voie des armes une question en apparence insoluble. Rien ne pouvait mieux servir la cause de la France et du bon droit que l'exposé lucide des origines de cette affaire célèbre.

« L'avertissement de l'interprète », c'est-à-dire de l'auteur lui-même, est plus probant encore : « L'affaire de la Valteline et des Grisons, dit-il, est l'une de celles qui a fait ouvrir la bouche aux ennemis du roi très chrétien ; l'auteur de la *Remontrance* (ou *Admonitio*) en parle comme d'une guerre entreprise contre Dieu, le Saint-Siège et la Religion » (c'est ainsi, en effet, que nous l'avons vu qualifiée dans la *Réponse à l'Admonitio*).

« L'interprète » ajoute : « Voici le manifeste des catholiques Italiens, que j'ai rendu fidèlement en notre langue ; chacun y verra les mêmes sentiments que nous avons en France contre les desseins de ceux qui veulent empiéter les Etats sous le prétexte de la Religion. » Cette dernière phrase, surtout le style et les procédés de l'écrivain que nous connaissons, nous démontrent que le *Discours* n'est pas une traduction, mais une œuvre vraiment française, que Fancan a placée sous le patronage des catholiques Italiens, pour donner plus de relief à ses attaques contre les pratiques espagnoles.

Nous arrivons au *Discours* lui-même, dédié « au roi catholique Philippe III ». L'auteur n'attaque pas directe-

ment « Sa catholique et sacrée Majesté »; il s'en prend à son conseil, qu'il accuse d'abord d'avoir écrit « le manifeste imprimé sous le nom des habitants de la Valteline ». Cette première assertion est très fondée. Le principal « objet » de ce manifeste est celui de la Religion, « laquelle, quand même elle est feinte et déguisée, ne laisse pas d'émouvoir puissamment les esprits ». Or l'histoire ne prouve-t-elle pas que « plusieurs princes, ou par le conseil de mauvais conseillers, ou par une insatiable convoitise d'avoir des provinces, des royaumes et des empires, n'ayant point de juste titre pour prendre par justice ce qu'ils veulent prendre par les armes et par la force, ils empruntent soudain le prétexte de la Religion ».

Sans chercher longtemps, le *Discours* en rapporte trois exemples mémorables pris dans l'histoire même d'Espagne; il espère ainsi agir plus vivement sur l'esprit de Philippe III par ces « exemples domestiques ».

Le premier, sur lequel nous glissons, est celui du roi d'Aragon, Pierre III, qui se fit « assister par saint Louis, roi de France, d'une bonne somme de deniers », sous le prétexte d'une expédition en Afrique contre les Mores. Or, peu auparavant, il avait envoyé en Sicile Jean de Procida, sous un habit de moine. On sait ce qu'il advint: les Vêpres siciliennes (1282), le massacre des Français et le débarquement dans l'île du roi d'Aragon qui attendait avec sa flotte l'occasion de saisir sa proie. « Voilà, Sire, comment avec un déloyal artifice, sous prétexte de la Religion, Pierre ôta la Sicile à un roi très chrétien, feudataire du Saint-Siège, et, qui est bien pis, avec l'argent qu'il avait reçu de saint Louis, propre frère de Charles d'Anjou. »

Le second exemple touche davantage la dynastie régnante: « Quelle entreprise peut-on imaginer plus catholique que celle des Indes, pour y apporter l'Evangile? » Or, on les a conquises et arrachées par la seule violence des armes. L'auteur, à titre de preuve irréfragable, donne

à la fois le texte espagnol et la traduction de « l'impertinente et odieuse harangue » du frère Vincent de Vauverd au roi du Pérou, *Atahualpa* : « Le pape qui vit aujourd'hui a donné à notre puissant roi d'Espagne, empereur des Romains et monarque de tout le monde, la conquête de tout ce pays. L'Empereur vous envoie François Pizarre pour vous prier d'être son ami et tributaire, et que vous obéissiez au pape et receviez la foi du Christ, parce que vous verrez qu'elle est sainte, et que la vôtre est plus que fausse. Si vous ne faites pas tout cela, sachez que nous avons charge de vous faire la guerre ; nous mettrons vos idoles en pièces, et vous forcerons de quitter la religion de vos faux dieux. » Y eut-il jamais « un sermon tel que celui-là » ?

Que disait cependant un sage évêque espagnol, « natif de Tolède, personnage craignant Dieu et aimant la vérité » ? (Las Casas, évêque de Chiapa). Comme si le fils de Dieu, avait commandé en sa Loi, lorsqu'il dit : « Enseignez toutes gens, d'intimer aux Infidèles, que s'ils ne reçoivent promptement la foi sans aucune prédication ni doctrine, s'ils ne se rendent sujets d'un roi qu'ils n'ont jamais vu, pour cette raison seulement, ils perdront leurs terres, leur liberté, leurs femmes, leurs enfants et la vie. C'est une chose absurde, folle, digne d'opprobre et d'infamie, et de l'enfer même ! » Personne n'ignore que « le sage évêque », dans la mesure du possible, s'est efforcé d'adoucir le sort des malheureux Indiens condamnés à disparaître.

Le roi du Pérou, qu'un simple religieux traitait comme un sauvage, avait au moins l'instinct de son droit inaliénable, car il fit cette réponse, rapportée par les Espagnols eux-mêmes : « Il ne me semble pas à propos d'obéir au pape, parce qu'il doit être fol, de donner ce qui n'est pas à lui. Il me commande de quitter mon royaume, que j'ai par la succession de mon père, et veut que je le baille à un homme que je ne connais point. »

Il ne pouvait pas faire d'autre réponse à pareille demande, dit le *Discours;* mais il ignorait que le pape même n'était pas « si privé de sens, qu'il eût voulu accorder une telle conquête aux rois catholiques par le moyen des armes ».

Aussi le « bon évêque », parlant hardiment pour la défense de la vérité, envoya 30 propositions au Conseil royal des Indes : dans la XXIIIe, il parle ainsi : « C'est une voie toute contraire à la loi et au joug du Christ, qui est doux à porter; c'est la procédure de Mahomet. »

En la VIIe, il dit : « Tout ce qui s'est fait aux Indes par les Espagnols, tant par leur invasion dans chaque province, comme par la sujétion en laquelle ils ont mis les peuples, ensemble tous les moyens qu'ils ont employés pour le faire, tout cela est contre la loi de nature, droit des gens, même contre la loi de Dieu, et partant injuste, inique et tyrannique. »

Il est vrai que ce même prélat tâche d'excuser les rois catholiques en disant « que ces malheurs sont arrivés à leur déçu ou contre leur intention, qui se trouve clairement exprimée dans les ordres et instructions que les mauvais ministres n'ont pas pris soin de suivre ».

Le *Discours* oppose à cet essai de justification les raisons suivantes, qui lui paraissent *très bonnes* : 1° « Les rois catholiques n'ont jamais fait punir de telles impiétés, encore qu'ils en aient été pleinement avertis »; 2° « si quelqu'un a été châtié (parmi les conquistadores) ce n'a été que pour crime de rébellion contre l'Etat » (Almagro, Gonzalo Pizarre); 3° « on n'a jamais démenti ni cassé les partages des *commendes* (*repartimientos*), qui ont distribué le pays à des particuliers, pour en faire des rentes au roi. » Ce fut en effet le principal fléau de la colonisation espagnole. 4° Enfin « on a ôté leurs Etats à ceux qui les possédaient par droit d'héritage et de succession;... il y a encore dans cette cour des descendants de la lignée de Montezuma, auxquels on fait défense,

sous peine de la vie, de ne sortir jamais d'Espagne ».

Nous ne discuterons pas, après le *Discours*, cette question controversée de la conquête espagnole aux Indes. Si on ne l'envisageait qu'au point de vue de la justice et de la morale, combien de peuples modernes seraient coupables ? Nous savons que les besoins et la force d'expansion de races mieux douées ou plus fortes sont des lois plus fréquemment observées que les autres. Ce que nous relèverons dans ce second exemple, ce sont les procédés habituels de la politique espagnole; au fond, le *Discours* veut prouver que la « Monarchie » est restée dans le présent fidèle aux pratiques du passé.

Le troisième exemple se rapporte à Philippe II; Fancan nous a renseigné[1] amplement sur son rôle pendant la Sainte-Union. Il nous révèle ici ses artifices pour empêcher Henri IV de parvenir au trône de France, sous l'éternel prétexte de Religion : « On n'a pas oublié le zèle ardent du roi Philippe II, lorsque, sollicité par Sa Sainteté, il prit les armes contre le roi de France, Henri IV. Il s'agissait de la cause de Dieu contre un hérétique public; il était bien raison que le roi catholique, protecteur de l'Eglise, abandonnât ses propres affaires en Flandre, pour défendre celles de Jésus-Christ en cette action généreuse. » (Nous pensons que le duc de Parme, tout en secourant les Ligueurs dans les circonstances critiques, ne négligeait pas pourtant les affaires de Flandre.)

Nous lisons dans l'histoire des papes espagnols : « Quelques-uns, jugeant de la vertu des autres par leur propre malice, ne voulaient pas croire que le zèle du roi catholique fût si grand, qu'il voulût remédier aux affaires d'autrui aux dépens des siennes; et méconnaissant son zèle au bien de la Religion, bâtissaient sur cela qu'il voulait se faire roi de France, ou mettre en France un roi de sa maison, pour assurer ses Etats voisins. »

[1] Voir *Miroir du temps passé à l'usage du temps présent.*

L'historien des papes espagnols s'indigne contre cette « malice ». Que répondra-t-il toutefois, si au moment même où « le roi Henri le Grand désira se réconcilier avec l'Eglise catholique pour devenir roi très chrétien, le roi catholique commença à se résoudre absolument de ne consentir jamais que Henri IV fût roi de France » ? Sans doute, les mauvais conseillers « en qui l'on voyait revivre plutôt Machiavel lui-même que sa doctrine », lui disaient à l'oreille que si « Henri IV était roi, la Navarre et la comté de Bourgogne, qui sont de la couronne de France, étaient en danger de se perdre ».

On fit mieux encore : l'historien des papes espagnols nous apprend qu'un ambassadeur extraordinaire, le duc de Suessa, « protesta au nom de son maître, de peur que l'absolution d'Henri IV se fît au préjudice des droits du roi catholique sur la Navarre et la comté de Bourgogne », réserve formelle des frais et dépenses qu'il avait faits, à l'instance du Saint-Siège, pour la conservation de la foi catholique en France ; en outre, « il n'était point résolu de quitter les armes », même après l'absolution, et il prévoyait de graves inconvénients, si Sa Sainteté y accédait.

Est-ce là le langage d'un prince si « ardent contre l'hérétique » ? Si son zèle avait été sincère, n'aurait-il pas « aidé de toutes les forces de son esprit pour avancer la conversion du roi Henri IV » ? N'était-ce pas à lui « à porter sur ses épaules dans la bergerie de Sa Sainteté la brebis égarée » ? Enfin, n'était-ce pas chose « indigne d'un bon catholique d'essayer de donner empêchement à l'absolution du roi » ?

Mais surtout ces prétentions au sujet des frais de la guerre, dont on avait fait protestation au pape, paraissaient « très scandaleuses ». — « Si c'est pour l'amour de Jésus-Christ seulement que le roi catholique a fait des dépenses de guerre, pourquoi n'est-il pas content d'être créancier de Notre-Seigneur ? » — D'ailleurs, com-

ment se pourrait-il que « Notre-Seigneur lui dût quelque chose ? » — Les trois millions que valent chaque année à Philippe II les biens d'Église, n'ont-ils pas été accordés par les papes à la charge de les employer contre les ennemis de la chrétienté » ?

Si donc il poursuit cette guerre contre Henri IV, roi catholique et très chrétien, « guerre désormais ouvertement injuste, comment accorder cela avec le zèle de la religion pour laquelle seule au commencement il a pris le dessein de la faire » ?

Nous avons résumé dans ses lignes principales cette discussion serrée, qui met dans son vrai jour la duplicité propre aux monarques espagnols. Avouons que l'écrivain avait beau jeu dans ses « malices » ; tous les faits de l'histoire à la fin du XVIe siècle nous prouvent surabondamment que, sous Henri III, comme sous Henri IV, l'Espagne n'a jamais cherché dans la religion qu'un instrument de politique. Le *Discours* complète seulement l'histoire générale, si connue par des détails curieux qu'il emprunte à l'ennemi même, c'est-à-dire à l'historien des papes espagnols.

La première partie du *Discours* n'est que le préambule du vrai sujet, « les affaires de la Valteline et des Grisons ». Après les pratiques du passé, celles du présent. L'auteur les relie l'une à l'autre par cette phrase : « C'est » à Votre Majesté maintenant de considérer ce qu'a fait » le gouverneur de Milan contre les Grisons dans la » Valteline, sous un même prétexte, et tendant ouver- » tement à la même fin. »

Le manifeste publié au nom des Valtelins, en réalité a été rédigé par les ministres espagnols pour trois raisons : 1° « pour faire entendre que les Valtelins, tyrannisés par les Grisons, de leur volonté libre et franche, se sont rebellés » ; 2° ils auraient entrepris la protection « de ces misérables maltraités, parce qu'il est bien séant à la bonté d'un roi catholique de n'abandonner point

ceux qui ont recours à lui » ; 3° ils se sont efforcés « de rendre les Valtelins odieux aux Grisons par le moyen d'un écrit infâme, pour les obstiner dans leur rébellion, et les forcer à devenir vos sujets, de peur de retomber ès-mains des Grisons ».

Les motifs pour excuser la révolte des Valtelins se réduisent en somme à deux chefs, la *religion* et la *tyrannie*. Le manifeste prétend, sur le premier « que les Grisons ôtaient en effet aux Valtelins la liberté de conscience, infectaient le pays d'hérésie, faisant tout au profit des hérétiques, et au préjudice des catholiques ». Quant à la tyrannie, il déclare le gouvernement des Grisons « semblable à celui de Verrès anciennement en la Sicile » ; l'auteur du *Discours* ajoute méchamment, pour se servir des comparaisons du temps présent, « semblable au gouvernement de plusieurs ministres de Votre Majesté et de vos devanciers dans les Etats qu'ils vous ont laissés en Italie ».

Avant de traiter ces deux points, le *Discours* nous explique clairement les origines de « l'affaire ». Il rappelle que « les Grisons sont voirement divisés en religion », depuis longtemps. Mais jusqu'à ces dernières années, « ils ont été fort bien unis au gouvernement politique » — aussi, considérés comme souverains et libres, voyaient-ils les plus grands princes rechercher leur alliance, entre autres, la France et Venise. Les ministres espagnols représentèrent alors à leur maître qu'il était « mauvais de les voir alliés (les Grisons) de France et de Venise, et qu'il était important que lui seul eût le passage du détroit de Valteline, à l'exclusion des autres princes ». — Le meilleur moyen de parvenir à cette fin, c'était de diviser les Grisons au gouvernement politique, comme ils l'étaient déjà en religion, et de les ruiner par la discorde. A cet effet, le comte de Fuentès, gouverneur de Milan, faisait bâtir « le fort qui porte son nom, avec un préjudice de l'État des Grisons

plus grand qu'on ne saurait dire » ; en même temps, « il faisait corrompre par argent quelques principaux du pays »; entre autres, J. B. Prévost, Pompée et Rodolphe Planta, Nicolas Rusco, archiprêtre de Sondrio.

Ces intrigues portèrent leur fruit ; en 1617, don Piétro de Tolède, successeur de Fuentès, « recherche avec grande instance une ligue et alliance particulière avec les Grisons ». — On leur promit la démolition du fort de Fuentès; grâce aux traîtres, l'alliance, « très préjudiciable à leur liberté » parut conclue. Mais la majorité des Grisons ne tarda pas à « découvrir la lâcheté de ces mauvais citoyens », et refusa de ratifier le traité. Les coupables furent livrés à la justice, et condamnés les uns au bannissement, les autres à la mort ; la plupart prirent la fuite, entre autres, les frères Planta.

De ces premiers faits il résulte, d'après le *Discours*, que les ministres d'Espagne n'ont pas eu l'intention « d'établir une alliance avec les Grisons », puisqu'ils proposaient des conditions « extravagantes ». Leur but était de les faire soutenir « par la faction des hommes gagnés et pratiqués par argent », tandis qu'elles seraient rejetées par « la plus saine et la meilleure partie de ceux qui n'avaient d'autre intérêt que celui du bien public ». — De là discorde et confusion; les ministres « favorisant un parti contre l'autre, espéraient les opprimer tous deux ».

L'auteur du *Discours* fait alors une diversion intéressante : « Cet artifice, dit-il, est en particulier propre » et affecté aux ministres de votre État » : il rappelle les cabales qu'ils ont toujours entretenues en France, pour que « le roi très chrétien ne se serve pas de ses forces au dommage des Espagnols ». — Mais qu'ils prennent garde ; leurs intrigues finiront par produire un effet tout contraire. « Si le roi de France peut se résoudre un jour de porter la guerre au dehors », (Louis XIII a songé en mars et au début d'avril à se rendre à Lyon) il sera très

assuré d'avoir la paix au dedans. Ce n'est pas merveille, si les Français, qui sont belliqueux, ne pouvant souffrir la langueur et l'oisiveté, se sont portés à faire bruit chez eux ; que s'il arrive qu'on les emploie, ils courront bien vite aux combats et à la gloire, desquels ils sont passionnés ; ils voudront, comme gens avisés, que leur pays jouisse de la paix, pour porter la guerre ailleurs, et ne souffriront pas volontiers les menées et traîtreuses pratiques de ceux qui désirent leur malheur !

Ce langage si fier n'est évidemment pas d'un Italien ; l'écrivain patriote qui l'avait tenu sans succès en 1621 avait le droit de le reprendre avec plus de confiance en 1625.

Revenant au sujet, le *Discours* constate que la division est alliée grandissant en Valteline, agitée par les bannis, corrompue par l'or espagnol : « le gouverneur de Milan (c'est un nouveau, le duc de Feria en juillet 1620) se mit aux champs, non pour favoriser, mais pour opprimer ceux qu'il avait jetés dans la rébellion ». — Mettant en pratique la maxime de Machiavel, « que l'apparence de la religion sert grandement aux affaires des États », il a voulu faire croire que les Valtelins étaient persécutés en *religion* et en *politique*.

Ces deux points, le *Discours* va les traiter distinctement : « Chez les Grisons, dit-il, la liberté de conscience est absolue, et l'on ne contraint personne. Au gouvernement politique, tant les uns que les autres, y sont admis, sans aucune distinction de religion ». — La réponse aux calomnies du « manifeste » sur l'oppression des catholiques, c'est qu'aucun parti n'est assez fort chez les Grisons pour ruiner l'autre ; ils se sont accordés à la diète de Tofana en 1618, « en laquelle furent châtiés les traîtres, autant protestants que catholiques ». L'argumentation du *Discours* est de plus en plus pressante : si les catholiques avaient le dessus, comment pourraient-ils « consentir en leur diète, que les ecclésiastiques

fussent châtiés » ? — Si les protestants sont les « maîtres » comme l'affirme le manifeste, « comment, en punissant de mort l'archiprêtre de Sondrio, et en bannissant l'évêque de Coire, ont-ils en même temps condamné les Planta, chefs reconnus des hérétiques » ? — Ils ont sans doute puni les actes hostiles à la patrie, mais ils n'ont point persécuté les catholiques.

Aussi, rien n'est plus scandaleux, que de voir les ministres dans le manifeste, « appeler *Nicolas Rusco* martyr, uniquement parce qu'il a été leur partisan » ; de plus, ils ont « étroite intelligence avec les Planta et autres principaux hérétiques du pays, qu'ils ont stipendiés durant leur bannissement ». — Ils osent pourtant se dire « protecteurs de la religion et ennemis perpétuels de tous les hérétiques [1] ».

Mais, dira-t-on, (les zélés sans doute), alors même que les protestants « n'essaient pas d'opprimer les catholiques, et qu'ils les laissent vivre en liberté, il faut néanmoins extirper cette race maudite d'hérétiques » ! — Nous ne reproduisons pas sur ce point les développements nouveaux de l'écrivain ; nous les avons appréciés sous une autre forme dans ses pamphlets antérieurs. Fancan, qui connaît tous les méfaits des empereurs autrichiens ou espagnols, lance un trait des plus acérés à Charles-Quint : « Charles V parlant avec Antonio de Leyva des affaires d'Italie, cet espagnol lui persuada de faire mourir quelques princes, tantôt l'un, tantôt l'autre, de saisir leurs États, pour avoir entièrement toute l'Italie. » — « Et l'âme » ? répond l'empereur. — « Vous avez une âme ! répliqua Leyva ; que Votre Majesté renonce donc à l'empire ! » — Charles-Quint y renonça en effet, mais beaucoup plus tard.

[1] Dans un passage antérieur, le *Discours* s'exprime ainsi : « Les protestants chez les Grisons, disent vos ministres, sont plus forts que les catholiques et sont impies et scélérats ; au contraire, ils ont été si *humains*, qu'ils ont consenti de laisser vivre les catholiques en liberté. »

Avant d'aborder le second point, c'est-à-dire la tyrannie des Grisons, le « Discours » nous trace au préalable un tableau édifiant des abus qui régnaient à la cour de Madrid : « Les alguazils ou capitaines des sergents paient leurs charges 600 ducats, greffiers, 2,400 ducats ; alcades, juges du criminel et du civil ne les achètent pas, mais ne les ont jamais que par de grands présents qu'ils font à vos favoris. Que dirai-je des gouverneurs et vice-rois qui vont au loin ? Vos provinces le savent bien, qu'il n'y en a pas un qui ait ces charges pour rien ; Votre Majesté croira, s'il lui plaît, qu'ils ne sont pas si affectionnés au bien public, que d'abandonner leur bien pour aller commander au loin, encore que ce soit une dignité éminente ; ils ont tout dessein d'en retirer l'intérêt, et le font bien payer à vos sujets tous les ans, non à 10 ou 20, mais à cent et parfois à mille ; si bien qu'avant la fin du gouvernement, ils ont éteint le capital. » — Ne croirait-on pas lire une *Verrine* de Cicéron ? Dans une république livrée aux factions, et dans une monarchie absolue, les procédés sont les mêmes.

« Je reviens, dit l'auteur, à la tyrannie des Grisons. » Sera-t-elle à la hauteur des abus espagnols ? Oui, mais où étaient les factieux ? A la diète de Tofana, ou parmi les traîtres qui vendirent leur pays à l'étranger ? Ecoutons le *Discours* : « Pompée Planta, s'ingérant en la charge de magistrat au gouvernement de l'Engadine, obligeait les officiers de rien faire sans son sû, et de son frère Rodolphe, capitaine provincial de la Valteline ; il avait la connaissance des crimes à *Zerns* (aujourd'hui *Zernetz*) et autres lieux voisins. Il usurpa la puissance du magistrat des *trois ligues communes* (ou *Grises*); exerçant une sorte de tyrannie, il entreprit sur les statuts et ordonnances du pays, et élisait pour juges, à sa fantaisie, ceux qu'il voulait ; falsifiait les lois par corruption et pratiques ; pour crimes légers, condamnait à grosses peines, qu'il faisait racheter... Qu'est-ce que ces deux

frères n'ont pas fait durant plusieurs années dans l'Engadine, la Valteline et ailleurs ? »

Voilà les vrais tyrans et factieux : « Qui leur a baillé argent pour exercer leur tyrannie, si ce n'est vos ministres ? Qui les soutient encore aujourd'hui ? » (dans leur exil). Donc, « ce sont vos serviteurs qui ont établi la tyrannie dans la Valteline et le pays des Grisons » ! L'artifice a été si subtil, que les Grisons « de longtemps n'ont su y apporter remède ». Mais enfin « Dieu fit voir la méchanceté des tyrans, et les Grisons ont travaillé pour les extirper jusqu'à la racine ». D'après *le Manifeste,* eux seuls auraient exercé la tyrannie.

La discussion est terminée ; et bientôt le *Discours*, abandonnant les affaires de Valteline, prend l'offensive ; il décrit longuement et avec une extrême malice les agissements des vice-rois, surtout à Naples et en Sicile. Nous ne le suivrons point dans cette troisième excursion, pour ne pas allonger notre travail. Un simple extrait en donnera au lecteur une idée suffisante : « Quand le vice-roi de Naples a autrefois surpris les places du pape (allusion au duc d'Albe et à son expédition de 1557) ; quand un autre a pillé les galères de Venise pleines de marchandises ; quand un gouverneur de Milan a tâché d'avoir par trahison *Casal* dans Montferrat, au duc de Mantoue (guerre de 1612, à propos de la première succession de Mantoue, voir H. Martin, t. XI, l. XIV, p. 41) ; quand un de vos ambassadeurs avec l'intelligence du vice-roi de Naples et du gouverneur de Milan dresse une horrible conjuration contre Venise (c'est la fameuse conjuration de 1618, racontée par Saint-Réal) ; quand le gouverneur de Milan (le duc de Feria) fait révolter Valtelins et Grisons ; quand toutes ces choses se trouvent avoir été faites par armes, hommes, argent de Votre Majesté, ceux qui ne vous connaissent pas, croient que tout cela se fait par votre ordonnance ? » — Si Fancan, qui a écrit cette vigoureuse esquisse, ne s'était pas juré de respecter

rsonne sacrée de « Sa Majesté Catholique », il n'hé-
rait pas à faire remonter en partie la responsabilité
monarque absolu, que ses sujets vénéraient comme
dieu. Peuple, ministres et rois, tous furent les com-
ices de cette tyrannie anarchique, qui a si longtemps
reint l'infortunée alors, mais, hélas ! trop oublieuse
talie !

Notre écrivain plaint l'Italie sans doute, comme les
Français l'ont toujours fait dans le passé (c'est même le
grand reproche que les gallophobes leur adressent à pré-
sent). Mais il est avant tout patriote ; s'il redoute et mau-
dit les pratiques espagnoles, c'est pour sa chère France
et son roi bien-aimé, le Juste par excellence. Le *Mani-
feste* ne dit-il pas « que les Grisons ont usé de cette ty-
rannie par la « pratique » (mot que les ministres em-
ploient pour s'en servir mieux que personne) et le
dessein d'un potentat voisin, qui, par raison d'Etat, se
donne la liberté de faire tout ce qu'il lui plaît, encore
que cela soit contraire à l'honneur de Dieu et au bien
de la religion ! (o casuistique espagnole !) que c'est là un
sujet principal des maux infinis que la chrétienté en-
dure ».

Ce morceau fait honneur à la souplesse diplomatique
des ministres ; mais notre écrivain ne l'entend pas de
cette oreille : « Qui ne rira d'une si folle calomnie ? Les
Grisons ont grand besoin des « pratiques » d'un grand
potentat, pour châtier une demi-douzaine de traîtres et
rebelles ? » Entraîné par le génie même de la patrie, il
s'écrie dans un élan à la fois royaliste et national, digne
de Richelieu : « Pourquoi ne pas le nommer ? C'est le
grand potentat qui est né, qui mourra dans l'Église ca-
tholique ; qui a donné vie et force à la liberté de l'Italie, dès
que Rome fut opprimée par les Barbares ; qui est son rem-
part, et par son sang et ses trésors l'a défendue durant
tant de siècles ; c'est lui qui haît les tyrans, et assiste
les princes justes et légitimes ; c'est le potentat couver

de gloire et d'honneur, duquel les actions sont élevées jusqu'au Ciel, dans l'histoire de toutes les nations ! » N'est-ce pas la glorification même de la France, de son rôle à travers l'histoire, sous le nom d'un roi comme Louis XIII, servi par un ministre comme Richelieu ? Si le cardinal, suivant un mot célèbre [1], a fait « de son maître un esclave, et de cet esclave le plus grand roi du monde », n'y a-t-il pas là justice pour l'un et pour l'autre ?

[1] Madame de Motteville.

# CHAPITRE II

## LES IDÉES DE FANCAN SUR LES PRÉTENTIONS DE LA MAISON AUSTRO-ESPAGNOLE A LA MONARCHIE UNIVERSELLE

### *Le Discours salutaire sur l'état présent des affaires d'Allemagne* [1].

Après le *Discours sur la Valteline et les Grisons*, le *Discours sur l'état présent des affaires d'Allemagne ;* après *le Manifeste,* qui marque d'une flétrissure indélébile l'astuce et la duplicité espagnoles, l'avis « salutaire » qui doit éclairer l'Europe et la France sur le péril qui les menace, leur révéler les moyens de s'opposer à l'ambition démesurée d'une double monarchie, qui aspire à tout engloutir. Enfin, après l'exposé « ondoyant et divers », pour emprunter le mot de Montaigne, parce qu'il exprime bien la souplesse de l'écrivain à fouiller dans les replis les plus secrets la diplomatie d'un Philippe II et d'un conseil de Castille, le récit lumineux et condensé des origines et de la puissance de la maison

[1] Bibl. de l'Institut, 1626, X, II, 476.

d'Autriche, alors si grande, aujourd'hui dépassée par une autre (la Prusse) que Fancan ne pouvait pas soupçonner en 1626, ou qu'il regardait comme une simple cliente de notre France.

Nous avons moins l'intention de commenter que de mettre en plein jour ce *Discours salutaire*, qui est, à notre connaissance, le dernier écrit de notre auteur, qui à notre jugement, demeure son chef-d'œuvre; chef-d'œuvre de perspicacité politique, d'intuition historique. On nous pardonnera peut-être, si nous osons le comparer à une de ces dissertations magistrales, que les amateurs de l'histoire vraie admirent tant chez l'illustre M. Mignet.

Nous indiquerons les divisions principales du *Manifeste;* nous serons sobre de réflexions personnelles, qui nous paraîtraient peu dignes de ces pages remarquables.

« Il y a quelques centaines d'années que la maison d'Autriche aspire ambitieusement à la monarchie universelle, surtout la branche qui domine en Espagne. Eux-mêmes et leurs historiens n'en font pas la petite bouche, et l'avouent par leurs paroles et leurs écrits. Le premier qui a frayé le chemin a été Charles V, après qu'il eut joint la couronne impériale à tant de royaumes d'Espagne et d'Italie, et même aux provinces des Pays-Bas: Guichardin, au livre XVII de son histoire, dit que dès lors il fut jugé que rien ne servait tant à ce dessein que d'avoir mis toutes ces puissances ensemble; ce qui occasionna le *pape* [1] de le surnommer Charles le Grand, pour avoir, disait-il, sous sa domination les deux mondes. Ainsi en parle Alphonse Lopez en son œuvre généalogique (liv. VIII, chap. 1er), savoir est, le vieux monde et le nouveau; et partant que ce titre de monarque universel lui était justement dû; et donna

[1] Clément VII.

ensuite la même qualité au roi Philippe II, fils de Charles ; non, dit-il, qu'il possède entièrement les deux mondes, mais d'autant qu'il peut à juste titre en prétendre la seigneurie, les conquérir et les subjuguer ! »

Ainsi tout le monde est d'accord, pape, historiens italien ou espagnol, pour reconnaître la suprématie de cette maison, qui avoue hautement ses prétentions. N'a-t-elle pas eu un modèle dans le passé ?

« Autant en disaient jadis les Romains, se vantant que les dieux leur avaient commis l'empire de l'univers, pour en pouvoir disposer à leur plaisir, et distribuer les régions et les provinces à qui bon leur semblerait, sans recevoir de loi que d'eux-mêmes : telle est la nature de la *monarchie*, a dit un certain auteur, de n'être jamais contente qu'elle n'ait tout englouti et soumis à son pouvoir et domination. »

Cet exemple et cette définition, le *Discours salutaire* l'applique principalement à la monarchie d'Espagne, d'après l'aveu d'un grand écrivain espagnol : « Même un autre Espagnol, André de Mendoza, en un sien livre dédié au roi d'Angleterre, lors encore prince de Galles (sans doute pour faire mieux comprendre au fiancé de l'infante la formidable puissance du beau-père futur) osa bien appeler la ville de Madrid, la capitale du monde ; à plus juste titre, dit-il, que Rome ne l'était anciennement. D'autant que par droit de nature et de succession, l'empire du monde est fondé en la personne du roi Philippe, puisque jamais le soleil ne se couche en l'étendue de ses seigneuries. » Aussi l'historien espagnol n'a-t-il que du dédain pour le plus grand peuple de l'antiquité : « ce qui ne se pouvait dire de l'empire romain ; et que les armes heureuses des Espagnols donnent la loi à la plupart de l'univers, en l'Italie, en l'Allemagne, voire en l'Afrique, où ils établissent des rois et des gouverneurs, des princes et des républiques, comme ils se vantent. » — Le *Discours* qualifie à son

tour cette domination, ou plutôt cette tyrannie : « Tellement que ce que jadis on reprochait aux Romains, qu'après avoir rodé et envahi terres d'autrui, ils couraient la mer, faisant butin des richesses quand ils y en rencontraient, et faisant gloire de leurs conquêtes, bien que stériles. Car l'Orient et l'Occident ne pouvant *saouler* leur convoitise, seuls d'entre les humains, ils ravissaient de pareille avidité pays et villes, pauvres et riches. »

Cette attaque si vive contre la « convoitise » romaine, n'a d'autre but que de souligner celle plus grande encore des Espagnols : « Autant s'en peut-il dire aujourd'hui des Espagnols, l'avarice desquels étant insatiable, tout n'est pas trop pour eux ; c'est pourquoi ils donnent le surnom de *catholique* à leurs rois, non au sujet de la religion, ains de l'empire et de la domination universelle. » L'auteur indique déjà en quelques mots le résultat inévitable : « Il faut donc désormais que les princes et peuples de l'un et l'autre monde, ou subissent ce joug lâchement ou le secouent courageusement. La guerre commencée par eux en Allemagne n'est à autre fin que celle que je viens de dire, pour ne la terminer qu'en la conquête de la Hollande, France et Angleterre ; car que se peut-il attendre d'eux, que ruses et finesses pour le présent, et forte guerre à l'avenir ? Ainsi les Romains, après avoir occupé les petits pays d'Italie, attaquaient peu à peu les rois et les royaumes de l'Asie et partout ailleurs. »

Où sera le centre, le fondement de cette « monarchie » ? Le *Discours* ne s'y trompe pas un instant, le passage qui suit est d'un homme d'Etat : « L'Allemagne subjuguée leur ouvrira la porte à leur prétendue monarchie. Le roi de France, Henri II, l'ayant ainsi très prudemment jugé, disait en ses lettres de l'an 1552, aux princes et États d'empire, que la Germanie était le boulevard de l'Europe pour la défense de la liberté de tous ses voisins. Campanella, en son traité de la *Monarchie*, dit en ces

termes exprès, que jamais la maison d'Autriche ne montera au faîte de cette grandeur, si elle ne se rend premièrement maîtresse absolue de l'Allemagne, en y fomentant les jalousies et les divisions entre les princes ; à quoi servira grandement le zèle de tant de puissants prélats allemands, amis et partisans de l'Espagne ; outre l'autorité de cette éminente dignité du nom impérial, que de là comme d'un magasin et arsenal se peuvent tirer mille commodités pour entreprendre sur les autres princes et États voisins ! »

Si ces idées sont de Campanella, personne n'a jamais mieux défini la politique autrichienne, dont la préoccupation constante a été de subordonner princes et électeurs. Le *Discours* le comprend si bien, qu'il rapporte une hypothèse hardie de l'historien, non impossible après tout : « si au contraire les électeurs étaient si lâches et malavisés, dit-il (Campanella est-il sincère ou ironique ici !) ou plutôt si mal affectionnés à la maison d'Autriche, que de faire l'élection d'un prince d'autre maison ou famille, que celle qui règne depuis quelques siècles, et qui s'y est acquis un tel pouvoir, elle s'anéantirait peu à peu tant en Germanie qu'ailleurs où s'étend sa domination. » — Les princes autrichiens de leur côté ne se faisaient aucune illusion sur ce point : « l'empereur à présent régnant (Ferdinand II) en ses lettres à *Zuniga*, conseiller principal du roi d'Espagne, avoue que le fondement de la Très Auguste maison d'Autriche, laquelle par la grâce de Dieu a une si ample étendue et domination dans le monde, est en la Germanie, ainsi que l'ont toujours jugé leurs prédécesseurs ; et par conséquent ces mêmes fondements doivent être tant mieux conservés, que s'ils sont une fois sapés et démolis, ce serait infailliblement la ruine de la maison. — Ce sont ses propres mots. »

L'union est si intime entre les deux branches de cette dynastie, que non seulement elles mettent en commun

leurs intérêts et leurs ambitions ; elles échangent aussi leurs idées sur la politique, sur les procédés les plus propres à ruiner leurs ennemis ; la cour de Madrid en particulier fait part volontiers de sa profonde expérience à la cour moins raffinée de Vienne. Le *Discours* nous en fournit un témoignage des plus intéressants : « Lorsque le prince de Transylvanie (*Bethlem Gabor*) avec une puissante et victorieuse armée entra en Autriche en 1621, le roi d'Espagne, par son ambassadeur, le comte d'Ognate, conseilla à l'empereur son cousin, à quelque prix que ce soit, voire avec conditions désavantageuses, d'entrer en traité et faire paix avec le dit prince, en continuant la trève avec le Turc ; et que par ce moyen il pourrait mieux tirer raison et châtier les princes qui s'étaient soulevés dans l'empire, y rétablir ses affaires et son autorité, dompter les provinces septentrionales ; et en ce faisant, que le demeurant de l'Europe, ou ne se pourra plus remuer, ou se soumettra à sa domination. Car le dedans étant pacifié, il lui sera aisé de mettre ses armées aux frontières de l'Allemagne, tant pour empêcher les princes voisins d'entreprendre, que même pour se ressentir du passé, et se venger de ceux qui y ont entrepris autrefois ; que les ligues et traités des Allemands avec les Étrangers se déferont d'elles-mêmes ; et les Hollandais s'affaibliront par le manquement des secours d'hommes, et autres choses qu'ils tirent de l'Allemagne. Et en un mot, que c'était le moyen unique de garantir ses États et d'affermir à bon escient sa puissance. »

L'Empereur pouvait-il repousser ce conseil si avisé, fourni par son maître en politique ? Non ; le *Discours* nous apprend qu'il « fut approuvé par Ferdinand ; dont suivit l'accord de *Nicklasbourg* avec le Transylvain par condition dure et honteuse ; mais l'utilité prévalut ; car ce conseil eut son effet, et vit-on aussitôt après une armée sur pied, voire deux ou trois, tant de la Ligue (*catholique*) de laquelle est chef le duc de Bavière, que d'Ita-

liens, Espagnols, Wallons et autres dévoués au service de cette maison recouvrant tout du manteau de la religion catholique, *vraie cape à l'Espagnole* ».

Rappelons-nous l'invasion du Palatinat par Spinola d'une part, par l'armée austro-bavaroise de Tilly de l'autre, les revers du Palatin et de ses deux défenseurs, Mansfeld et Brunswick ! Le *Discours* nous trace un tableau émouvant des prodigieux succès de la maison d'Autriche, appuyée par la Ligue catholique, soutenue par la complicité tacite de la France en 1622 et 1623 (*sous Condé et les Brûlart*) !

« Ces armées ont fait en peu de temps les progrès que l'on a vus, partie par la force, partie par intimidation, rompu l'Union *protestante* (ou *évangélique*), conquis la plupart des provinces, usurpé même sur les biens des princes enfants (dans la Hesse-Cassel) et sur le domaine des princesses innocentes (la princesse-douairière de Hesse), tenu des troupes ès-confins du pays messin, ce qui obligea le roi très-chrétien d'y en envoyer des siennes ; changé partout les lois, la religion et la liberté des protestants et villes libres de l'Empire ; exercé mille et mille cruautés et barbaries sur femmes et enfants ! Et par ce même conseil espagnol, il est incroyable avec quel soin, quelle industrie et dépense sont entretenues les dites armées ; tous les intéressés et partisans de la maison d'Autriche y contribuant promptement et libéralement, et de tant plus qu'ils appréhendent leur ruine par celle de la dite maison ! »

Le confident de Richelieu, qui comprend merveilleusement la politique, ne peut s'empêcher d'admirer cette diplomatie austro-espagnole, surtout les grands hommes de guerre de toute race qui ont tant fait pour la fortune de Ferdinand : Tilly, Pappenheim, Gallas, Jean de Werth et Wallenstein ! Mais si cet aveu lui échappe malgré lui, son esprit ne perd rien de sa lucidité ; il nous révèle dans une série de développements irréfutables « la vérité

du but et intention de cette maison, et particulièrement de la branche d'Espagne, à se rendre maîtresse absolue de l'Allemagne, pour peu à peu parvenir à la monarchie. » Le tableau qu'il nous présente des forces et des ressources de l'Allemagne est vraiment incomparable; l'écrivain a montré dans cette page le don de divination historique que nous admirons parfois chez notre grand Michelet.

« Quand même les Indes seraient épuisées, ou qu'il les aurait perdues, l'Allemagne est encore *bastante* (*sic*) pour leur dessein, comme le plus ample, riche et puissant royaume de la chrétienté ! auquel tant de puissants princes, villes impériales, la plupart marchandes, opulentes, et sises sur de grandes rivières; le tout au milieu de l'Europe, qui leur sera un grand avantage pour y établir le siège de la monarchie. Car quand ce prétendu monarque ne tirerait de chaque bonne ville et de chaque puissant prince, que l'entretien d'une compagnie de cavalerie ou d'infanterie, cela suffira pour avoir toujours sur pied une grosse armée, suffisante pour tous les desseins; et de plus, si une fois ils ont en leur pouvoir les villes hanséatiques et maritimes, Hambourg, Lubeck, Brême, Emden et autres qui sont tant plus proches du péril, que les armes et armées ennemies en sont plus près (cette allusion précise fixe la date du *Discours* au milieu de 1626, avant la défaite de Lutter, 24 août 1626); ils auront moyen d'y dresser et équiper flottes et navires pour tenir en bride le septentrion (Fancan devine Wallenstein et le siège de Stralsund), incommoder le midi, non seulement pour empêcher le commerce des Danois, Anglais et Français (on n'ignore pas l'importance de ce commerce, surtout pour l'Angleterre); mais aussi pour conquérir ce qu'ils n'ont pas, et recouvrer ce qu'ils ont perdu. C'est pourquoi on les voit si âpres et si animés à attaquer de toutes leurs forces le roi de Danemark, et les villes et pays de la Basse-Saxe, de laquelle

ils ont occupé une bonne partie; et peu s'en faut qu'ils ne soient maîtres du total, si on les laisse faire, et que le dit roi vienne à succomber (comme il succomba, en effet, peu après). Ainsi, toute l'Allemagne subjuguée leur servira de marchepied pour monter, ou plutôt de fondement ferme et assuré pour y élever leur bâtiment monarchique, et triompher enfin de toute la chrétienté ! »

Est-ce l'Allemagne en effet qui sera la seule victime? L'auteur prévoit une bataille décisive (il y en aura deux, à la même date, Lutter et Dessau, 26 août 1626), « comme jadis il fut prédit de cette fatale bataille entre Annibal et Scipion, que dans le même jour, on verrait laquelle des deux grandes villes, Rome ou Carthage, donnerait la loi au reste du monde, il se peut dire aussi que le roi de Danemark vaincu, voilà l'Allemagne la proie du victorieux, et possible le demeurant de l'Europe ! » — Il fournit comme preuve un fait assez récent.

« L'expérience nous en fit foi ces années dernières, quand par la seule perte de la bataille de Prague, toute l'Allemagne qui est entre le Danube et le Rhin tomba tout aussitôt sous le joug de la maison d'Autriche et de l'Espagnol, partie par la force et la frayeur de leurs armes, comme j'ai tantôt dit, partie aussi pour n'avoir eu secours de nulle part; étant à craindre, que si rois étrangers, voisins et alliés, et qui sont intéressés en cette cause, abandonnent maintenant le roi de Danemark et son parti, et qu'il n'y ait plus aucune résistance en Allemagne, l'Espagnol infailliblement tournera ses desseins et portera ses armes contre la Hollande, et par la conquête et l'aide des villes maritimes et des armées navales, l'Angleterre et la France en sentiront bientôt la perte et le dommage. »

La démonstration ne paraît pas encore assez forte à notre écrivain : pour aiguillonner les princes timides ou hésitants, il la confirme par une comparaison ingénieuse et par le rappel des succès continus de l'ennemi commun :

« Ceux qui veulent démolir un grand édifice en sapent premièrement les fondements et les piliers qui le soutiennent, car ayant commencé par ce qui était le plus difficile et pénible, le reste tombera après plus facilement; ainsi ceux d'Autriche ayant soumis en leur pouvoir l'Allemagne haute et basse, la Hongrie et la Bohême étant déjà à eux, comme aussi l'Italie pour la plupart, et les provinces de Flandre, Brabant et autres qui sont sous le gouvernement de l'archiduchesse, et qui confinent à la France, et partie de la Suisse et des Grisons (l'*Engadine*) étant à leur dévotion, le reste du chapelet se défilera bientôt, du moins ils en auront tant meilleur marché. »

La preuve est faite, et parfaite. Nous touchons à la seconde partie (plus courte) du *Discours salutaire;* nous verrons s'il a jamais mieux mérité ce titre significatif. Il s'agit de trouver remède au dommage et au péril; notre écrivain consacre au service de sa patrie et des princes ou Etats menacés le fruit de son expérience consommée, de sa compétence indiscutable en matière de politique extérieure. Ajoutons que, maître à son tour, il avait été à bonne école.

Il commence, comme les grands médecins, par mettre la plaie à nu, pour mieux appliquer le fer rouge. Patience! le remède agira; d'encourageantes paroles réconforteront le malade : « La seule Carthage coûta plus de sang aux Romains au commencement que toutes leurs autres conquêtes sur les rois et Etats d'Asie, d'Afrique, et de l'Europe même. Jamais au reste nos biens et nos vies ne sont mieux employés que pour le salut et conservation de la patrie, de nos familles et de la liberté; quand les dehors d'une place assiégée sont perdus, les habitants courent grande fortune. Il n'y a nul animal qui n'aime mieux perdre partie de soi que tout le corps, et quand le feu a pris chez le voisin, c'est folie et stupidité de n'y pas accourir; ainsi en faut-il user contre les progrès et les victoires d'un prince ambitieux, et d'une nation avare et

rapace. Un peu de secours en temps opportun a sauvé maint Etat voisin, qui s'allait perdre. Tel vaisseau en mer a été garanti du naufrage, par le jet de quelque peu de marchandise. » Comme conclusion, il rappelle avec une pitié émue la conduite maladroite des Allemands vis-à-vis des Bohémiens, c'est-à-dire de l'*Union évangélique* annulée par la fatale convention d'Ulm (juillet 1620), délaissant son chef, le Palatin, bientôt écrasé à Prague : « O que les Bohémiens et les Allemands, leurs voisins et amis, ont maintenant de regret de n'avoir pas été plus prompts à s'entre-secourir en temps et lieu, et de n'avoir assisté de leurs moyens plus courageux ceux qui sont maintenant dans la servitude ! Plusieurs d'entre eux, voire des principaux, se trouvent dépouillés de leurs biens, ou soupirent sous le joug (comme le prince de Hesse-Darmstadt), ou sont misérables, en fuite et en exil. »

Pour mieux faire comprendre aux Allemands opprimés, qu'il appelle pour cette raison « ses compatriotes », la nécessité des remèdes qu'il leur proposera, l'auteur insiste avec une vérité cruelle, mais en somme « salutaire », sur leur conduite passée et sur leurs misérables divisions : « O qu'il est sage celui qui fait son profit du dommage d'autrui, et qui, par l'expérience de son erreur propre, ne sert point d'un exemple de risée ou de commisération aux autres ! Je parle principalement aux Allemands, mes compatriotes (c'est-à-dire nos alliés, mot profondément humain dans ce sens) qui n'ont témoigné ni assez de prévoyance ni de résolution, ni d'union pour prévenir tous ces malheurs, en quittant toutes jalousies, contentions, soit au regard de la religion ou de leurs terres ou Etats, pour courir au mal présent, et étouffer cette flamme naissante qui embrase tout, et les enflammera les uns après les autres. » Il ajoute, en invoquant un mémorable souvenir : « Plutôt faire comme ce sage grec qui, se voyant joint en légation commune avec Thé-

mistocle pour le bien de sa patrie, lui dit : « Mettons à » part nos altercations, et sauvons la République de ce » danger présent. » Si les passagers et les matelots sont en discord et aux mains pendant le péril de la tempête, il faut qu'ils périssent tous ensemble. »

Les remèdes vont agir, mais à condition que tous, les plus proches comme les plus éloignés du mal, prennent fait et cause pour la protection et défense commune. La péroraison du *Discours salutaire* est admirable ; l'ardeur patriotique, le vrai souci de l'indépendance européenne, qui animent notre écrivain, lui inspirent des accents d'une si pure élévation, qu'ils ont pu être égalés parfois, jamais dépassés. Nous n'avons qu'un regret, en terminant notre courte analyse, c'est que la page d'un serviteur éminent n'ait pas été recueillie par le cardinal de Richelieu, comme annexe à ses *Mémoires* ou plutôt à son *Testament politique*. Car, s'il l'a oubliée, ainsi que son auteur jeté à la Bastille, il a dû la lire et l'approuver certain jour de l'année 1626 où, lui aussi, pour rappeler un mot fameux prononcé de nos jours, éprouvait des « angoisses patriotiques ».

Voici la péroraison, nous la citons en entier : « Que donc ceux qui sont dans le mal reprennent courage, et ceux qui sont proches du mal, le préviennent par leur prudence. Le péril est en la demeure, et le retard d'un peu de temps hâtera la ruine entière du parti (de l'indépendance européenne). Deux choses principales ont mis les affaires d'Allemagne en l'état misérable où elles se trouvent à présent : l'une est d'avoir laissé combattre et battre nos amis les uns après les autres ; et ainsi tous ensemble nous périssons. L'autre, c'est notre imprudence et sécurité, qui n'avait prévenu, ni n'appréhende encore que le mal de cette flamme vienne à nous, laquelle pourtant a gagné bien avant et embrasé ce qui nous est bien proche. C'est à la vérité « un Etat puissant plus que l'Espagnol », mot de quelques-uns de la nation française

qui se persuadent la France être invulnérable aux traits de l'Espagnol, et assez puissante pour lui résister en tout temps, ne se souvenant plus du hasard couru pendant la guerre de la Ligue; ou que le respect de l'alliance et la considération de la religion catholique aura ce pouvoir sur les Espagnols de leur lier les mains pour ne point entreprendre sur la France ! » (Ces Français-là sont, au jugement de l'écrivain, comme au nôtre, des naïfs; il va le leur prouver.)

« Mais l'ambition n'ayant pas de bornes, et ne restant tantôt aux plus importantes conquêtes de l'Espagnol, que ce royaume et celui d'Angleterre, il n'en demeurera pas en si beau chemin. C'est aussi et principalement aux Anglais à penser à eux à bon escient; car, outre les raisons d'Etat et la facilité qu'ont les Espagnols à entreprendre sur l'Irlande, et autres parties de leur Etat, ils sont obligés par nature et proximité du sang, par les traités de la Ligue offensive et défensive, et par toutes autres sortes de devoirs, à contribuer puissamment à la défense commune de leurs parents, amis et confédérés ! Et puis, enfin, qui a pu se garantir d'un désastre, et ne l'a fait, ne doit s'en prendre qu'à son imprudence, avarice ou lâcheté : ceci soit dit en général, et comme pour maxime infaillible et nécessaire; sans taxer aucun prince ou Etat en particulier, sachant assez (il était en effet en situation de le savoir) les bons sentiments et droites intentions des plus prudents ministres et conseillers de l'un et de l'autre Etat ! » c'est-à-dire de la France et de l'Angleterre.

Nous soumettons modestement notre « avis » au lecteur : il peut être « salutaire », en telle circonstance critique, de relire une pareille page.

# LIVRE VI

## LA DISGRACE DE FANCAN — CONCLUSION

## ÉPILOGUE : LA FAMILLE DE FANCAN APRÈS LA MORT DU PAMPHLÉTAIRE

# CHAPITRE PREMIER

## LA DISGRACE DE FANCAN — LE RÉQUISITOIRE DE RICHELIEU — FANCAN A LA BASTILLE SA MORT — CONCLUSION

Le *Discours salutaire sur l'état présent des affaires d'Allemagne* nous paraît marquer, pour notre écrivain, le point culminant de sa carrière politique et littéraire. Les idées et les projets du cardinal, attestés par ses actes, par sa diplomatie en 1626, ont été exprimés dans ce manifeste avec une ampleur de forme, une élévation de pensée, que nous avons soumis au jugement du lecteur. Un an s'écoule, entre la publication du *Discours*, (mai ou juin 1626) et le 4 juin 1627, jour où Fancan fut emprisonné à la Bastille. Nous n'avons plus trouvé, ni dans le Recueil de l'Institut, ni dans le Catalogue de la Bibliothèque nationale, une seule pièce qui puisse lui être attribuée. Il nous serait permis de conclure, jusqu'à preuve du contraire, qu'il n'a livré aucun ouvrage au public, dans la seconde moitié de 1626, et dans la première de 1627.

Ce silence absolu nous étonna d'abord. Le sujet, au point de vue de l'œuvre de Fancan, nous semblait épuisé. Toutefois, notre attention s'est éveillée, en lisant,

pour expliquer sa disgrâce, les nombreux témoignages que nous fournissent les pamphlets postérieurs à 1630. Un libelliste, qui a suivi Marie de Médicis dans l'exil, après la journée des Dupes (novembre 1630), qui est resté passionnément fidèle à la mémoire de son ami mort à la Bastille avant 1630 [1], Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, nous donne à maintes reprises, des renseignements circonstanciés sur Fancan, sur son rôle et son influence auprès de Richelieu. Dans les ripostes ou « réparties » à ses adversaires cardinalistes, Saint-Germain nous apprend : (« les vrais et bons avis du Français fidèle », fin août 1634) que M. le cardinal a tiré de lui (Fancan) toutes les instructions des affaires étrangères ; il s'en est servi dans des négociations très importantes en Allemagne et aux Pays-Bas ; il lui a fait dresser durant deux ans (en 1625 et 1626 sans doute), toutes les dépêches, mémoires et instructions de grande conséquence. » — D'un autre passage des « Réparties sur la réponse à la très humble remontrance », nov. 1634), que nous avons cité en entier dans notre premier livre, nous extrayons ces lignes significatives : « Il a été familier et confident plus de *dix ans* du cardinal de Richelieu ; il a eu tous les jours des conférences de deux ou trois heures avec lui » ; bref, il est « celui qui avait les plus secrets et les plus longs entretiens avec le cardinal ». — Ces affirmations, reproduites plusieurs fois en termes presques identiques, tendraient à prouver que notre auteur a été non pas seulement un pamphlétaire, mais un agent actif, secret, mêlé intimement aux négociations étrangères, principalement avec l'Allemagne et les Pays-Bas.

C'est un point qu'il nous serait très difficile d'éclaircir. Nous avons aux archives des affaires étrangères la cor-

[1] Nous en avons parlé suffisamment dans notre livre premier ; nous reproduisons quelques-uns de ses témoignages pour expliquer la conclusion que nous en tirons.

respondance officielle des ambassadeurs (spécialement pour l'Angleterre) avec le secrétaire d'Etat de la Ville-aux-Clercs, (1625-1626). Mais la diplomatie secrète n'est pas représentée à cette époque par des documents officiels : telle est du moins la réponse qui nous a été faite. Nous avons eu pourtant sous les yeux, un volume manuscrit sur l'Allemagne en 1625 et 1626, qui ne renferme pas de correspondance diplomatique proprement dite ; nous y avons rencontré des notes, instructions, renseignements sur nos alliés, d'écritures très différentes, toutes anonymes. Est-ce là qu'il faudrait chercher la main et l'œuvre de Fancan, en ce qui touche les négociations étrangères, auxquelles il fut mêlé, d'après Saint-Germain ? Nous posons la question sans pouvoir la résoudre encore ; pour ne pas nuire à l'unité de notre sujet, circonscrit par le titre choisi : ( « un Pamphlétaire de Richelieu » ), nous nous bornerons à exprimer un desideratum.

Nous reprenons le Réquisitoire des *Mémoires*, que nous avons cité et analysé dans notre premier livre. L'appréciation que nous avons faite des écrits de Fancan nous suggère de nouvelles réflexions. La page cruelle de Richelieu renferme deux parties distinctes : la première nous occupera d'abord. Elle ne contient dans son ensemble que des récriminations très aigres, mais peu précises, par lesquelles le cardinal, condamnant en bloc toute la carrière de l'écrivain, semblerait affirmer des dissidences profondes en politique et en morale, qui auraient suffi pour provoquer dès le premier jour, non pas après dix ans, la rupture ou la disgrâce. On ne s'explique pas que le cardinal ait eu la moindre relation avec un pareil « pestiféré ». Il est évident que le maître, voulant se débarrasser à tout prix du serviteur compromis, pour un grief plus ou moins sérieux dont il s'est aperçu très tard, n'a eu qu'une préoccupation, à la fois pour satisfaire ses nouveaux et provisoires alliés,

les *Ultramontains*, et pour tromper sciemment la postérité; c'est de frapper, sans distinction, toute sa vie, tous ses actes, toute sa personne, d'une telle infamie, que son nom fût à jamais rayé de l'histoire, que son souvenir se perdît dans la Bastille où il fut enfermé. Richelieu comptait sans les révélations des amis que le prisonnier avait pu laisser, surtout sans les écrits qui restent, dont il avait tiré jadis si grand profit pour lui-même, qui en dépit du châtiment au moins exagéré, plaident encore en faveur du justicier impitoyable.

Que dit en effet le Réquisitoire, dans la première partie? que « ce méchant homme s'était déclaré ouvertement ennemi du temps présent »; que « rien ne le contentait que des espérances imaginaires d'une république »; qu'il « n'en voulait pas seulement au temps, mais à l'éternité »; qu'il « n'avait d'autre Dieu que sa folie »; que « toutes ses fins étaient mauvaises »; que « son exercice ordinaire était de composer des libelles pour décrier le gouvernement, de rendre la personne du prince contemptible, les conseils odieux, et, sous le nom de « bon Français », « procurer la perte du royaume ».

Le personnage ainsi qualifié n'est pas seulement le Fancan de 1627; c'est le pamphlétaire tout entier, qui est flétri dans ses idées et dans ses ouvrages. Or, nous ne pensons pas que notre longue étude sur les écrits de l'auteur, ait eu précisément pour but de réhabiliter un « si méchant homme », surtout de condamner la politique du ministre qui le juge de cette sorte. Il nous semble au contraire avoir prouvé avec certitude : 1° que Fancan a travaillé pour le cardinal, du 1er janvier 1621 au 13 août 1624, alors que celui-ci était dans l'opposition, ou non encore en pleine possession du pouvoir. Quel est le caractère général de ses pamphlets pendant cette période? Avant tout, le chanoine est un « politique », un « bon Français » déclaré, un gallican endurci, comme le fut Charles Richer, son contemporain, qui n'a

jamais été traité d'impie ou d'athée. Ces deux premiers ouvrages (le *Discours politique*, et la *France mourante* nous font connaître, il est vrai, ses sympathies ardentes pour les huguenots, ses clients menacés d'une ruine totale. Mais à quel point de vue se place-t-il pour les défendre? Dans un intérêt de doctrine ou de dogme? Lui-même a-t-il jamais fait profession de calvinisme? Non, les protestants sont pour lui des alliés politiques; sans méconnaître, il l'a dit plusieurs fois, les inconvénients fâcheux, pour l'unité de l'État, des « bigarrures[1] » (places de sûreté) ou du « cantonnement à la hollandaise » (ces deux expressions sont de lui), il croit sincèrement, et prouve éloquemment que toute guerre civile ou religieuse (provoquée par la passion haineuse d'une coterie, non par des nécessités politiques comme en 1625 et en 1627) est un fléau pour le pays, pire cent fois qu'une guerre étrangère! Tous ses arguments, il les emprunte à la morale la plus élevée, au principe bien compris de la tolérance, au sentiment patriotique le plus exalté, sinon toujours le plus opportun! Nous doutons que Richelieu (sans les avoir inspirés, à coup sûr) ait blâmé ces deux plaidoyers, qui réprouvent spécialement l'emploi de la force. L'évêque de Luçon n'avait-il pas écrit dès 1611 sa lettre si sage (citée dans le livre premier) à un protestant de son diocèse? A-t-il jamais partagé, (il a pu s'en servir à un certain moment, en 1627) les fureurs de la cabale dévote ou ultramontaine?

Après les deux manifestes contre la guerre de Montauban, Fancan resté à Paris, entreprit une campagne des plus vives contre le duc de Luynes et ses frères; (l'*Ermite Valérien*, l'*Ombre de Mayenne*, la *Chronique des Favoris*). Richelieu l'a-t-il désavoué alors? Nous savons la haine profonde qui sépara le Favori de la

[1] Expression du *Discours politique*. Le « cantonnement » dans la *Rencontre de Bouillon et d'Henri IV*.

reine-mère[1] et de l'évêque pendant toute l'année 1621. La préface de la *Chronique* est une adjuration pressante à ce dernier, de prendre le pouvoir au nom des « bons Français » ; la *Chronique* elle-même n'a eu d'autre but que de faciliter son avènement, contrarié par les circonstances[2].

De 1622 au 26 avril 1624, le confident intime (dont « l'exercice ordinaire était de composer des libelles pour décrier le gouvernement ») a écrit en effet deux pamphlets, mais pour discréditer les adversaires les plus redoutables du cardinal, le prince de Condé et les Brûlart. Contre ce dernier surtout fut dirigé le fameux dialogue de la *France mourante* avec Bayard et l'Hôpital, paru en avril ou mai 1623 ; une note du Catalogue de la Bibliothèque nationale va jusqu'en attribuer la paternité à « l'évêque de Luçon », tant l'opinion vit dans cet ouvrage l'apologie de sa politique future. L'a-t-il encore renié ? Quant au prince de Condé, entamé dans l'*Ombre de Mayenne*, pris à partie dans le *Dialogue*, il fut achevé dans la *Rencontre d'Henri IV avec le duc de Bouillon aux Champs-Elysées*.

Il est vrai que le serviteur dévoué, tout en soutenant avec énergie la cause de son maître, avait à cette époque une allure indépendante, propre à éloigner les soupçons de vasselage, des idées très personnelles, en avance sur son temps, que le cardinal n'a évidemment pas inspirées. Nous avons aussi constaté les coups d'aiguillon dont il le pique à bon escient (soit dans l'*Ermite Valérien*, soit dans le *Dialogue de la France mourante*).

Enfin, à partir du 26 avril 1624, Richelieu, entré au Conseil étroit, désigne directement aux coups de son confident, le dernier, le plus dangereux peut-être de ses adversaires. Fancan accabla dans deux libelles, le *Mot à*

[1] Nous avons cité le témoignage probant du résident Gondi.
[2] Nous avons cité dans notre Livre III le témoignage précis de Montchal, archevêque de Toulouse.

*l'oreille*, la *Voix publique*, le marquis de la Vieuville, qui sombra sous le ridicule et sous le poids de ses fautes.

Il décriait, cela est certain, tous les gouvernements qui ont précédé celui du cardinal; nous ne pouvons croire que celui-ci lui en ait su mauvais gré, jusqu'au jour où il l'a sacrifié. Mais sûrement Louis XIII en personne a toujours été séparé soigneusement des ministres dans les pamphlets de l'auteur, qui se terminent, en général, depuis la *France mourante* (la première) jusqu'à la *Voix publique* par les adjurations les plus élogieuses et les plus royalistes. Fancan n'a donc pas cherché, comme l'en accuse son maître, à rendre « la personne du prince contemptible ». — Il était trop « bon Français »; il a laissé ce soin aux pamphlétaires jésuites d'Allemagne ou de Belgique, que le cardinal avait maudits en 1625, dont il appelait les amis en France « bons catholiques », au moment où il en eut besoin, c'est-à-dire en 1627.

Que dire des deux années 1625 et 1626, où Fancan, plus que jamais dans la confiance de Richelieu, a composé ces quatre manifestes remarquables que nous avons appréciés ? Ils font constamment l'apologie de la *personne* jusqu'au dithyrambe (voir le portrait du cardinal dans la *Réponse à l'Admonitio* [1]), ce qui vaut mieux, la défense aussi sincère que probante de cette politique extérieure, qui a relevé la France à l'étranger (*Miroir du temps passé*, *Réponse à l'Admonitio*, *Discours sur la Valteline*, *Avis salutaire sur les affaires d'Allemagne*).

Voilà l'écrivain, son caractère, son vrai rôle de 1620 à 1626. S'il avait disparu à ce moment, Richelieu l'aurait-il qualifié de « méchant homme, d'athée et de sectateur du diable ? » Pourquoi dès lors la rupture, suivie d'une disgrâce éclatante ?

[1] Nous l'avons cité en entier dans *la Voix publique* à titre de comparaison avec l'autre.

La phrase qui sert de transition entre les récriminations du début, et les accusations plus graves, sinon plus précises de la fin, nous met sur la voie : « Le parti huguenot lui était en si grande considération, quoiqu'il fût ecclésiastique, que tous ceux qu'il estimait être « *bons catholiques* » lui étaient odieux.»

C'est la vraie raison de la rupture : Fancan, fidèle à ses principes de tolérance, n'aurait pas approuvé le dessein du « siège requis de la Rochelle »; d'autre part, le cardinal, qui ne souffrait aucune opposition, avait pris des engagements secrets avec ceux qu'il appelle maintenant *les bons catholiques*, c'est-à-dire avec les ultramontains. Or, si notre pamphlétaire avait le droit d'être haï par un parti, c'était par la faction qu'il avait criblée de ses traits les plus acérés, qu'il avait rendue responsable de toutes les défaillances ou erreurs de l'époque. Cette haine générale fut merveilleusement servie par un ennemi personnel de Fancan, qui lui disputait peut-être l'intimité du premier ministre, le père capucin Joseph du Tremblay. Il paraît avoir été, d'après les témoignages des libelles que nous avons cités[1], l'agent le plus actif et le plus implacable de l'intrigue qui perdit le malheureux chanoine. De fait, après le 4 juin 1627, il posséda seul désormais la confiance de Richelieu, qui préféra sans doute sa souplesse de moine à la rude franchise du prêtre gallican. On sait d'ailleurs que les personnages arrivés au faîte du pouvoir ne considèrent pas toujours du même œil leurs anciens et leurs nouveaux serviteurs.

La fin du Réquisitoire se réduit à deux chefs d'accusation, très graves, s'il fallait les prendre au pied de la lettre. Le premier, c'est que « Fancan avait pris de tout temps intelligence avec les protestants étrangers, auxquels il servait de fidèle espion, d'autant plus à craindre

[1] Voir notre premier livre et les nombreux témoignages sur ce point.

que sa condition le rendait moins suspect ». Il se servait envers eux de « l'entrée qu'il avait en diverses maisons des ministres », pour, sous prétexte de bons avis, leur donner de fausses alarmes, pour les armer contre l'Etat.

L'histoire, les variations de la politique dans les derniers mois de 1626, dans les premiers de 1627, nous donneront peut-être l'explication de ce *grief infamant*, ou plutôt du motif qui a poussé le cardinal à traiter d'espion, au service des protestants étrangers, celui qui avait obéi à ses ordres. Ce n'est pas le ministre de 1625 et 1626, qui parle dans le réquisitoire; car, à cette date, il n'avait pas de plus grand souci que de lier des négociations intimes avec les Etats protestants ; il avait dans ce but une milice de diplomates secrets au dehors. Le crime qu'il imputerait ainsi au pauvre Fancan, ce sont les services qu'il en aurait reçus alors, suivant le témoignage de Saint-Germain. Au contraire, le ministre de 1627 n'avait-il pas intérêt à donner le change sur ses anciennes menées diplomatiques à ses nouveaux alliés, les « bons catholiques », qui jadis l'avaient accusé, par l'intermédiaire des libelles jésuites, de vouloir ruiner le catholicisme en Allemagne?

Qu'on lise dans M. Henri Martin les étranges intrigues qui agitèrent l'Europe à la fin de 1626. L'alliance anglaise, sous Buckingham, était prête à se retourner contre la France. D'un côté, tous les adversaires de Richelieu, le duc de Savoie, le jeune duc de Lorraine, Charles IV, le comte de Soissons, réfugié à Turin, jusqu'à la *sage Venise*[1] ne rêvaient rien moins qu'une vaste ligue européenne, à laquelle était convié Charles Ier. La duchesse de Chevreuse en était l'âme ; le but qu'elle se proposait était le renversement de Richelieu, son mortel ennemi[2]. On projetait mieux encore : la gouvernante

[1] Elle ne voyait là sans doute qu'une alliance avec l'Angleterre.
[2] Qui s'était contenté de l'exiler, et qui la rappela.

des Pays-Bas[1] négocia l'union de l'Angleterre et de l'Espagne contre la France. A la vérité, le ministre de Philippe IV, Olivarez, repoussa ces offres séduisantes, pour combiner immédiatement une contre-intrigue. Afin de mieux brouiller les cartes, il propose à Louis XIII un projet d'attaque contre l'Irlande. Le conseil du roi, où Bérulle et Marillac contrebalançaient l'autorité du cardinal, accepta en effet un traité d'alliance, signé à Madrid le 20 mars 1627, ratifié à Paris le 20 avril. Richelieu ne s'y trompa point, connaissant de longue date l'astuce espagnole; il ne tarda pas à savoir qu'Olivarez avait donné secrètement avis du traité à Buckingham. Qu'on se représente à ce moment l'état d'esprit du premier ministre, en face de l'Angleterre qui armait, de la Rochelle en insurrection, des dévots qui le poussaient à la guerre immédiate[2]. Obligé par les nécessités de la politique à des revirements continus, sa mauvaise humeur dut retomber sur plusieurs; le malheureux Fancan, entre autres, qui aurait hasardé quelques observations déplacées, en fut la principale victime.

Le dernier grief du Réquisitoire est assurément le plus grave : « Sa malice a été jusqu'au point de chercher toutes sortes d'artifices pour séparer en la maison royale ce que la nature et le sacrement avaient étroitement unis. » — Le cardinal accuse nettement son serviteur, sans aucune explication d'ailleurs, de s'être mêlé aux intrigues de cour qui à plusieurs reprises tentèrent de désunir ou de séparer Louis XIII et Anne d'Autriche. Nous ne saurions admettre que notre écrivain ait été l'allié ou le complice d'Ornano et de Chalais : cette première tentative est antérieure[3] d'un an à la disgrâce de Fancan. Richelieu fait-il plutôt allusion aux efforts outrecuidants de Buckingham pour revenir en France,

[1] Claire-Eugénie.
[2] Sur sa haine contre Buckingham. V. H. Martin, t. XI, p. 61.
[3] Juin 1626.

revoir à tous prix la reine, aux moyens plus ou moins romanesques qu'il employait pour lui faire remettre ses messages ? — En un mot, Fancan a-t-il été complice ou compromis dans ces intrigues qui s'agitaient autour d'Anne d'Autriche ? Dans ce cas, quelle que fût sa participation plus ou moins directe, il aurait commis un crime d'État, qu'on ne pardonnait pas à cette époque.

Il est un point que nous ne discuterons pas : certains libellistes, Saint-Germain lui-même, dans l'emportement de leur haine contre le cardinal, l'ont accusé en 1631, d'avoir avancé la mort de Fancan à la Bastille. Mais Mathieu de Morgues, mieux informé, s'est démenti sur ce point [1]. La calomnie qui verrait dans le ministre un meurtrier de son serviteur n'a pas plus de valeur, que les prétendus crimes sur la personne du maréchal d'Ornano ou du grand prieur — nous nous en tiendrons à la déclaration du journal de Richelieu : « Le sieur de Fancan-Langlois, déclaré à la Bastille en 162.... » (page 143).

Rapprochons de cette page 143 l'indication de la page 178 : « Le sieur de Fancan-Langlois, abbé de Beaulieu, et chantre de Saint-Germain-l'Auxerrois, mis à la Bastille en 1627 pour cabale contre le « dessein requis du siège de La Rochelle », et meurt en 162... ». — Voilà, ce nous semble, son véritable crime, que nous avons essayé d'expliquer. Le cardinal lui-même paraît avoir oublié les autres, en particulier le principal [2]. Cela nous met un peu plus à l'aise, pour ne pas nous obstiner à rechercher l'impossible.

Ainsi le chanoine gallican, le patriote incomparable, malgré son talent supérieur, malgré les services éminents qu'il a rendus au cardinal, a été la victime de cette justice à l'usage des gouvernements absolus, qui

[1] Dans la « Riposte à la répartie sur la Réponse à la très-humble remontrance » (décembre 1631), citée dans notre livre premier.

[2] Peut-être n'avait-il plus besoin de cette grave imputation après la mort de Fancan.

s'appelle la raison d'État. Cette justice est impitoyable : car le malheureux Fancan a été frappé, non pas seulement dans sa personne, mais dans sa famille. Il avait un frère, *Dorval-Langloys*, qui fut, peut-être par son influence, intendant de la maison du cardinal pendant plusieurs années. La correspondance, publiée par M. Avenel, renferme deux lettres d'affaires adressées par Richelieu à son intendant (I, p. 104, 143 [1]). — L'écrivain fut arrêté le 4 juin 1627, conduit immédiatement à la Bastille, sous la garde de Du Tremblay, frère du père Joseph. Le 24 juillet suivant, Dorval-Langloys envoyait d'une chambre de la Bastille, où il était également retenu prisonnier, une lettre écrite en entier et signée de sa main au cardinal. Elle se trouve dans le tome XLII, page 109, vol. 1627 des Archives du ministère des affaires étrangères ; la netteté de l'écriture nous a frappé ; le texte de la lettre nous montre un serviteur honnête et dévoué, qui ne comprend pas encore la raison de sa disgrâce :

« Monseigneur, encore que j'ai toujours dit et écrit mes sentiments de fidélité et service envers le roi et votre Grandeur, je reconnais qu'il faut que la calomnie m'ait rendu quelque mauvais office ; d'autant que, sans m'être départi de ce devoir, on m'a renfermé dans ma chambre, seul sans serviteur, il y a plus de *quinze jours* (son arrestation n'aurait été postérieure que d'un mois à celle de son frère), ce qui a été fait vraisemblablement sur quelques rapports auxquels je supplie humblement votre Grandeur de n'ajouter foi, et me faire accorder un serviteur ou soldat pour me servir, avec la liberté et traitement dont jouissent les autres *prisonniers ;* parce que cinq saignées que j'ai souffertes pour adoucir les maux qui me sont survenus ont affaibli ma santé, laquelle je ne désire conserver que pour exécuter les

[1] Nous les avons déjà citées dans notre livre premier.

commandements de votre Grandeur ; ayant épousé son service en esclave pour disposer de ma vie comme il lui plaira; en me conservant néanmoins la qualité dans laquelle je veux vivre et mourir, et qui est celle, Monseigneur, de votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur. »

Le 24 juillet 1627.

LANGLOIS.

Le cardinal, on le voit, n'a pas hésité à frapper l'intendant sans doute innocent, après le secrétaire compromis. Le frère de Fancan, qui n'avait rien à se reprocher, le ton ferme de sa lettre semble le prouver, ne croyait pas, malgré l'aggravation infligée, tout espoir perdu. Son illusion ne dut pas être longue : les mois, les années se passèrent, son frère mourut, dès 1628, il était toujours à la Bastille, et n'en sortit qu'après 1630. Richelieu, sans explication aucune, a mis à côté de son nom, à la page 138 de son journal, cette sèche annotation : « Le sieur *Dorval-Langlois*, frère dudit de Fancan, emprisonné au même lieu, et depuis élargi... ». Quand! il se garde de donner la date précise, qui attesterait la persistance de son ressentiment, pas plus qu'il n'a donné la date, même de l'année, où le « chanoine » est mort ; la raison d'État a des secrets insondables.

Ce n'est pas de cette façon qu'il accueillerait la mort du capucin, qui avait remplacé notre écrivain dans sa confiance intime. Contraste pénible ! Fancan, l'auteur du *Discours politique*, de la *Chronique des Favoris*, de la *Voix publique*, de l'*Avis salutaire sur l'état présent des affaires d'Allemagne*, disparaît obscurément à la Bastille ; pendant plus de deux siècles, son nom s'efface, ou n'est connu que de quelques érudits. Joseph du Tremblay brille dans l'histoire ! Il fut consolé sur son lit d'agonie par son maître et ami, qui lui cria dans un élan patriotique : « Père Joseph, Brisach est à nous ! » (1638).

L'histoire doit oublier les haines et les divisions entre les personnes, ne se souvenir que des services rendus à la patrie commune. Nous souhaitons qu'elle reprenne à son compte le nom du chanoine Fancan, comme elle a glorifié celui du capucin Joseph; car tous deux, le pamphlétaire patriote, et « l'Eminence grise », ont été de « bons Français ».

# CHAPITRE II

## ÉPILOGUE : LA FAMILLE DE FANCAN APRÈS LA MORT DU PAMPHLÉTAIRE (1628-1630) L'INTERROGATOIRE DU SIEUR CASTRIN A PROPOS DE FANCAN

Fancan enfermé à la Bastille, disparu et presque oublié, nous pensions avoir achevé notre ouvrage; Richelieu nous avait appris, à la page 143 de son *Journal*, que le chanoine prisonnier était mort avant 1630, sans donner la date précise. Depuis, nous avons trouvé l'indication certaine de sa fin, qui n'a pas dépassé le mois de juin 1628, c'est-à-dire moins d'une année après son arrestation.

Les importants documents que nous allons mettre sous les yeux du lecteur nous fourniront des renseignements circonstanciés sur la famille de Fancan, et sur le pamphlétaire lui-même; ils sont insérés dans le volume de l'année 1628 (*Archives des affaires étrangères*, vol. 789), ancien 46 du fonds des *Affaires intérieures*. Nous les citerons en entier l'un après l'autre, à leur date respective; nous les commenterons pour en tirer des conclusions qui confirment par des preuves formelles le rôle et la situation de Fancan auprès de Richelieu, les charges que possédaient ses deux frères, Dorval et Langloys, les rela-

tions qu'ils ont eues avec le cardinal après 1627, le second de la Bastille où il était renfermé, le premier, Dorval, de la maison de campagne, où il s'était retiré dans une demi-disgrâce, sur le conseil de Richelieu.

## I

### LETTRE DE DORVAL A RICHELIEU (20 JUIN 1628)[1]

Cette lettre importante nous révèle l'existence d'un frère de Fancan et de Langloys, qui nous était inconnu ; on verra les renseignements qu'elle nous fournit.

« Monseigneur,

» Je prens la hardiesse de vous faire *encore* la présente (il en avait donc écrit d'antérieures, ce qui est naturel, étant donné le malheur qui avait frappé la famille un an auparavant), sur la croïance que jay que celles que je vous ay escript par cy devant ne vous ont été rendues, ou que nos ennemys vous représentent nos affaires en autre estat qu'elles ne sont, ne pouvant m'imaginer que si elles estoient en vostre conoissance vous n'en eussiez quelque compassion puis que nous faittes l'honneur de nous vouloir du bien, ainsi que le sieur Arnault l'a assuré de votre part à ma belle-sœur (Madame Langloys), et que lui en feriez resentir les effects à votre retour de par dela (c'est-à-dire de La Rochelle). Lequel, Monseigneur, j'aurois attendu sans vous importuner de celle-cy, si les procès que jay pour les *bénéfices* de feu *mon frère* (Fan-

[1] Affaires étrangères. vol. 789 (ancien 46 du fonds des affaires intérieures) folio 135, recto et verso.

can) ne se perdoient à faulte de sollicitation et par la croïance que mes parties mettent en l'esprit des juges, que c'est vous rendre service que de nous les faire perdre, et de fait après beaucoup de peines javois obtenu sentence par laquelle la recreance de la prebende m'avoit esté adjugée, trois jours après il en a esté donné une autre, portant deffence de m'ayder de la d. sentence et ce sur simple requeste de ma partie. Il a plu à V. G. de me faire donner par le Roy *l'archidiaconné de Toulon*, il n'est pas a présumer que son Intention aye jamais esté, par la d'advancer ma ruine, néanmoins, Monseigneur, je suis à la veille non-seulement de me voir frustré de vos bienfaits mais encore d'une partie du peu de bien que jay par la perte de cette pièce à la poursuite de laquelle jay desia frayé près de mil livres sans les frais auxquels je suis prest de me voir condamné, et le tout a faulte de n'estre (comme dit le munier) a son bled moudre, et que l'on croit que sommes en votre indignation : ce que je ne puis croire voiant le bien qu'il vous a pleu me procurer, et qu'avant notre malheur je scay ne vous en avoir donné aucun sujet et encore moins du despuis, m'estant retiré aux champs — ainsy que me fistes l'honneur de me le dire, ou jay vescu solitaire comme ung hermitte sans voir personne affin d'oster toute occasion a nos Ennemys de gloser quelque chose en mes actions : l'Ingratitude ny la desloyauté n'entreront jamais en l'âme d'aucun de notre famille. Et serions très marrys mon frère (*Langloys*) et moy quelle commença par nous. — Et quoy que nos Ennemys ayent peu dire, nous vous suplions, Monseigneur, de croire que ne sommes en rien diminués de l'affection et fidélité qu'avons tous (*sic*) eu à votre service et de toute votre maison, desirans y vivre et mourir si lavez pour agréable. Obliges nous tant, que de nous faire ressentir les effects de votre bienveillance en nous faisant donner la liberté sans laquelle nous ne pouvons plus subsister, ou en disant au porteur de la présente ce

qui est de vostre intention; en cela, comme en toutes choses, V. G. reconoistra que mon frère et moy sommes prestz d'exécuter ses commandemens avec l'affection et fidélité quelle a toujours trouvé en nous et que nous garderons jusques au tombeau, en cette vérité je demeureray,

» Monseigneur,

» Vostre très humble, très obéissant
et très affectionné serviteur,

» DORVAL. »

De Desure, le 20 juin 1628.

Une première indication nous est donnée par cette lettre; malgré le malheur qui les avait frappés un an auparavant, malgré le décès prématuré de Fancan, auquel il est fait allusion, ses deux frères, Dorval et Langloys, enfermés à la Bastille, n'avaient pas désespéré en juin et juillet 1628, de regagner les bonnes grâces de Richelieu, alors occupé au siège de La Rochelle. Dorval craint, à la vérité, que ses messages antérieurs ne « lui aient pas été rendus »; mais, en dépit de « nos ennemis qui vous représentent nos affaires en autre estat qu'elles ne sont », ils sont assurés que « vous nous faites l'honneur de nous vouloir du bien, ainsy que le sieur Arnault l'a assuré de votre part à ma belle-sœur, et que lui en feriez resentir les effects à votre retour de par dela » (c'est-à-dire de La Rochelle). Cette famille si éprouvée avait donc conservé des amis dans sa disgrâce; Madame *Langloys*, belle-sœur de Dorval, avait su se ménager des protecteurs puissants. Le nom d'Arnault (c'est-à-dire Antoine Arnaud d'Andilly) qui figure ici, qui a occupé du temps de Fancan des fonctions importantes au ministère des affaires étrangères comme conseiller d'Etat, nous est une information précieuse; il aurait laissé, nous a-t-on dit, une liasse très considérable de papiers

politiques, qui est à la bibliothèque de l'Arsenal; c'est là peut-être que nous trouverions la trace des travaux diplomatiques de notre pamphlétaire, car il a été certainement lié avec Arnaud, comme le témoigne la lettre de Dorval.

Celui-ci aurait attendu l'effet de la bienveillance promise, au retour du cardinal à Paris; il paraît y avoir beaucoup compté. Mais si les frères Dorval et Langloys avaient des amis dévoués, ils ne manquaient pas d'adversaires acharnés qui poursuivirent jusqu'au bout la famille de l'écrivain, du confident intime de Richelieu. Ces adversaires, il ne les nomme pas, mais nous les connaissons d'après d'autres témoignages, entre autres ceux de l'abbé de Saint-Germain, que nous avons cités. Le principal ennemi était le Père capucin *Joseph*, qui plus encore que Fancan, dont il avait pris la place, posséda la confiance la plus entière du cardinal; c'était aussi, surtout peut-être, le frère du père Joseph, le sieur *du Tremblay*, gouverneur de la Bastille, qui ne voulait pas restituer aux parents les dépouilles qu'avait laissées en mourant le prisonnier à la Bastille; voilà « la partie » qui les combat, comme dit Dorval dans sa lettre du 20 juin. Celui-ci nous apprend que feu son frère (Fancan) avait reçu plusieurs bénéfices, en prix des services éminents qu'il avait rendus au maître; outre sa qualité de chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, il était abbé bénéficiaire de Beaulieu (témoignage de Richelieu, p. 138 de son *Journal*); il possédait sans doute d'autres « prébendes ».

Eh bien! Dorval affirme qu'il avait obtenu « après beaucoup de peines sentence par laquelle la recréance de la prébende lui avait été adjugée »; ce ne fut pas pour longtemps, car il ajoute que « trois jours après, il en a été donné une autre, portant défense de m'ayder de ladite sentence, et ce sur simple requête de ma partie » (c'est-à-dire de du Tremblay). Or, nous avons lu et

cité le passage du *Catholicon français* par Saint-Germain, où le père Joseph, se vantant d'avoir ruiné Fancan, termine par ces mots odieux dans leur ironie : « Vous savez ce *qu'il* (Fancan) est devenu ; je n'en veux pas accuser le gouverneur de la Bastille, quoiqu'il soit mon frère, et que Son Eminence lui ait fait donner ses bénéfices, pour le récompenser des bons traitements qu'il lui avait faits. »

Dorval nous fournit ensuite une nouvelle révélation qui achève de le faire connaître ; Fancan avait été chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois ; sans doute par son entremise, le cardinal avait fait donner par le roi, à son frère, *l'archidiaconé* de Toulon. Dorval était donc prêtre ; Langloys était le seul de la famille qui fût marié ; il proteste énergiquement contre sa « partie », qui non seulement l'a dépouillé du bénéfice fraternel, mais encore se prépare à le ruiner dans son propre bien, en le faisant condamner à tous les frais du procès, quand il a déjà « frayé mille livres pour la poursuite de cette pièce ». On ne saurait être plus malheureux : et pourtant, « avant notre *malheur* (de 1627), je scay ne vous avoir donné aucun sujet, et encore moins du depuis, m'étant retiré aux champs, où jay vécu solitaire comme un ermite sans voir personne, ainsi que vous me fîtes l'honneur de me le dire, afin d'oster toute occasion à nos Ennemys de gloser quelque chose en mes actions ». Il ressort de cet aveu que Dorval n'a pas été enfermé comme ses deux frères, et qu'il s'est confiné dans une retraite salutaire ; mais il n'en a pas moins perdu tous ses biens, et a « été frustré des bienfaits du cardinal ».

Il lui reste pourtant un faible espoir ; ses affirmations sont analogues à celles de Langloys dans sa lettre du 27 juillet 1627 : « L'Ingratitude, dit-il, ny la desloyauté n'entreront jamais en l'âme d'aucun de notre famille, et serions très marris, mon frère et moi, qu'elle commençât par nous ». La fin de la lettre est une adjuration touchante

à son Eminence « que nous ne sommes en rien diminués de l'affection et fidélité qu'avons toujours eu à votre service et de toute votre maison »... Il l'implore pour son frère en confondant sa cause avec la sienne, supplie le cardinal de « leur faire ressentir les effects de sa bienveillance, en nous faisant donner la liberté sans laquelle nous ne pouvons plus subsister ». Enfin, pour sortir de l'angoisse permanente qui les étreint tous les deux, « qu'il dise au porteur de la *présente* ce qui est de son intention ». Cette lettre a-t-elle produit son effet? Nous tâcherons de prouver tout à l'heure que Richelieu n'a pas fait preuve, plusieurs années encore, de cette clémence ou « bienveillance » qu'on sollicitait si humblement.

## II

### LETTRE DE LANGLOYS A RICHELIEU (15 JUILLET 1628) [1].

On connaît la lettre écrite par Langloys à Richelieu, le 27 juillet 1627, trois semaines après son arrestation. Nous avons établi, dans le dernier livre de notre Thèse, nous avions indiqué dans le premier que ce frère de Fancan avait été pendant plusieurs années l'intendant de la maison du cardinal; le témoignage de Saint-Germain que nous avons cité est formel, et nous avons rapporté les deux lettres adressées par Richelieu à Langloys, qui figurent dans la *Correspondance Avenel*. Près d'un an s'était écoulé, Fancan était mort, et Langloys

[1] Vol. 789 (ancien 46 du fond des affaires intérieures), folio 149, recto et verso.

n'avait pas quitté la Bastille; le prisonnier ne perdait pourtant ni l'espoir ni le courage. Il avait eu certainement connaissance de la lettre écrite par son frère *Dorval* le 20 juin précédent; le 15 juillet 1628, il s'adressait à son tour, pour la seconde fois, au cardinal. Les plaintes et les protestations contre *leurs ennemis* présentent beaucoup d'analogie avec celles de son frère, mais sa situation est différente, plus pénible, le ton a plus d'acrimonie. En revenant sur le passé, il complète avec précision les renseignements que nous avions déjà sur ses relations avec Richelieu.

« Monseigneur, sachant que Votre Grandeur a pour le présent autres affaires que de penser à la liberté de son pauvre serviteur (nous avons dit que le cardinal était devant La Rochelle), jay rompu le voïage que ma femme avait entrepris de vous aller trouver pour vous faire entendre notre misère, laquelle elle m'a dit, Monseigneur, vous avoir escript plusieurs fois et icelle fait entendre à ceux desquels elle reçoit de la rudesse au lieu de consolation. J'ay pris la hardiesse de vous représenter plusieurs fois ce que je fais encore, que si quelques-unes de mes actions ont despleu à V. G., je lui en requiers pardon. Mais si je l'ay offensée de fait ny de penser, je demande pour récompense de mes services la mort a sa discrétion. Je n'escrirois pas en ces termes, Monseigneur, si l'un des vostres n'avoit (dit) qu'il n'y a que le soupçon que V. G. a de moy qui m'arreste en ce lieu. Contre une telle calomnye, jay opposé votre bonté mon innocence et l'entière fidélité que jay toujours eue et auray à votre service tant qu'il plaira à Dieu me continuer le reste de mes jours, vous suppliant très-humblement, Monseigneur, vous souvenir aux occasions de mon frère *Dorval* et de moy, affin de faire cognoistre le contraire de ce que voz faulx serviteurs publient, et si jay l'honneur de veoir V. G., je lui feray entendre des vérités essentielles qui

regardent son service, et en attendant nous faire donner le moien de subsister. Vostre Grandeur, a l'imitation du Créateur du monde, aura plus de gloire a conserver ses anciens serviteurs que de les laisser ruyner, ma femme en sa nécessité continue la pension du Sieur A. R. (*sic*). (Faut-il lire sieur Arnault?) Je vous ai donné, Monseigneur, le contract de quinze cens escuz de Bourgongne, desquels il m'est deub quatre années d'arrerages, et je crois que vous navez deffendu de me paier les gages de quatre années, la nécessité marrache cecy de la bouche et — requiers pardon. Sil ne y a chose desagreable a V. G. de laquelle je attenderay les commandemens pour rencontre de mon bon heur affin de les executer a clos yeux,

» Comme estant,

» Monseigneur,

» Vostre très humble, très obéissant
et très fidelle serviteur,

» LANGLOYS. »

Ce 15 juillet 1628.

Le début de cette lettre nous confirme les démarches réitérées, auxquelles il a été fait allusion dans la précédente, que les deux frères n'ont cessé de poursuivre, soit auprès du cardinal, soit auprès de personnages influents, par l'entremise de Madame Langloys. Cette femme courageuse, qui paraît avoir rempli admirablement ses devoirs d'épouse, qui s'est acharnée pendant plusieurs années à la délivrance de son mari, qui a sans doute contribué à l'obtenir enfin à force d'instances, avait eu la pensée hardie d'entreprendre un long voyage pour faire entendre à Richelieu en personne « la misère » des siens. Mais Langloys, qui connaissait son maître, son indifférence pour les souffrances des particuliers, lorsqu'un grave intérêt politique était en jeu, conseilla de « rompre

un voyage » inutile; en tout cas, elle écrit plusieurs fois à Richelieu pour lui faire connaître « ceux desquels elle reçoit de la rudesse au lieu de consolation », dans l'espoir d'exciter son indignation contre les persécuteurs de sa famille.

La suite de la lettre développe assez longuement les protestations sincères à coup sûr de Langloys contre les calomnies de ses adversaires : si « quelques-unes de ses actions ont déplu à Sa Grandeur, il en requiert pardon », mais il a tellement la conscience de ne « l'avoir offensée de fait ni de pensée » qu'il va jusqu'à demander « pour récompense de ses services la mort à sa discrétion ». — Rappelant la bonté de son Eminence, « l'entière fidélité que lui-même a toujours eue et aura à son service », il supplie le cardinal, en liant le sort de son frère Dorval au sien, de démasquer les mensonges « que ses faulx serviteurs publient » contre eux. Il ajoute avec une lueur d'espérance : « Et si j'ai l'honneur de voir V. G. (au retour de La Rochelle encore assez éloigné), je lui ferai entendre des vérités essentielles qui regardent son service ». Ce passage indique évidemment que Langloys avait été condamné sans avoir été entendu; il pensait qu'une seule audience du cardinal suffirait pour le sauver.

La dernière partie de la lettre fait ressortir avec un attendrissement contenu la misère qui l'atteint lui et les siens. En attendant l'audience tant désirée, « faites-nous donner le moyen de subsister ». Notons ce triste retour sur le passé : « Votre Grandeur, à l'imitation du Créateur du monde, aura plus de gloire à conserver ses anciens serviteurs qu'à les laisser ruyner. » Il n'oublie pas sa femme réduite « en sa nécessité de continuer la pension du sieur Arnault », c'est-à-dire d'avoir recours à un ami fidèle. Cette détresse est d'autant moins méritée, que Langloys a le droit de revendiquer des sommes qui lui sont dues, et n'ont pas été payées; le passage suivant

met en pleine lumière le genre de fonctions qu'il exerçait auprès du cardinal, le prix qu'il en retirait : « Je vous ay donné, Monseigneur, le contract de quinze cens escuz de Bourgongne, desquels il m'est deub quatre années d'arrérages, et je crois que n'avez deffendu de me paier les gages de quatre années. La nécessité me arrache cecy de la bouche et — requiers pardon ». — Ainsi le serviteur n'avait pas seulement été disgrâcié et embastillé ; il n'avait pas été payé de ses gages, et il est tout honteux, quand « la nécessité lui arrache cecy de la bouche ». — Richelieu ignorait-il ces choses, ou plutôt, après avoir agi par raison d'Etat, se souciait-il fort peu des méfaits commis par des agents inférieurs et malhonnêtes, qui aggravaient par vengeance ou par cupidité le châtiment infligé par le maître ?

## III

### INTERROGATOIRE DU SIEUR CASTRIN, DU LUNDY 21 AOUT 1628 [1].

Le troisième document trouvé dans le même volume des *Archives*, à la date du 21 août 1628, se rapporte tout entier au chanoine Fancan, confirme une fois de plus sa mort avant le mois de juin 1628, nous apprend quelques détails curieux sur le chanoine, sous la forme d'un interrogatoire : celui du sieur Castrin, avocat au Parlement, accusé d'avoir composé ou publié l'épitaphe de Fancan :

« Ledit *Castrin* après serment par luy faict de dire vérité. Interrogé de son nom, aage, qualité et demeure, a dict avoir nom François Castrin, aagé de 66 ans, advo-

[1] Vol. 789, fol. 170, verso et recto.

cat en Parlement, demeurant au faulxbourg Saint-Germain, rue des Fossoieurs.

Pourquoy il est prisonnier :

A dict qu'il ne scait ne croïant avoir offensé personne, passant doucement sa vie, escrivant pour ceux qui le veulent emploier soit pour proces soit pour faire des vers, anagrammes, ou autres gentillesses d'esprit.

Interrogé qui lui a donné les mémoires pour faire l'épitaphe de Fancan :

A dict qu'il ne scait que c'est de ceste affaire-là, et que personne ne luy a parlé de faire un épitaphe.

Interrogé s'il la fait de son mouvement :

A dict n'en avoir point faict et qu'un hom̃e de sa religion ne samuse pas à faire des épitaphes.

S'il avait grande familiarité avec led. Fancan :

A dict ne l'avoir jamais cognu ny veu, avoir bien ouy parler d'un nommé *Francan* (*sic*) qu'on disait estre à Monsieur le Cardinal de Richelieu.

A quelles personnes il a ouy parler dud. Fancan :

A dict en avoir ouy parler au palais et sur le *Change*, ne se souvient des personnes à qui Il en a ouy parler.

Quels discours Il y en a ouy tenir :

A dict ne s'en souvenir sinon qu'on disait que led. Francan *erat in amicitiâ patroni sui.*

S'il n'a point seu que led. Fancan ayt esté prisonnier en ce château (Bastille) :

A dict que non et ne scavoit pas que led. Fancan fust mort sinon depuis que lui répondant est prisonnier.

De quelles personnes Il l'a seu :

A dict lavoir oui dire à un prisonnier qui est en mesme chambre que luy.

Sur quel sujet on lui a dict que led. Fancan estait mort :

A dict qu'on luy en parla sur le suicet d'un nom̃é Langloys qu'ils veirent passer par la cour.

Nous lui avons représenté un escrit commençant par

ces mots : *Memoria clarissimi* et finissant *anti genus.*

Interrogé si c'est luy qui a fait et escript le contenu aud. Escript :

A dict avoir tenu et veu ledict escript, qu'il est escript de sa main, n'avoir memoire de lavoir escript, et que la verité est qu'il n'a composé ni la prose ni les vers contenus aud. escript.

A quelle personne il a baillé led. escript :

A dict qu'il ne s'en souvient point.

S'il en a donné plusieurs copies :

A dict qu'il ne se souvient point d'en avoir donné aucunes ny mesmes celle que nous luy avons représentée, ne sachant a qui Il l'a baillée quoy qu'il confesse bien lavoir escripte non pas composée.

Qui lui a baillé la copie sur laquelle il a transcript led. escript :

A dict qu'il ne s'en souvient point.

S'il en a veu d'autres copies entre les mains de quelques-uns de ses amis :

A dict qu'il ne s'en souvient pas.

Lecture à luy faicte du présent Interrogatoire a dict ses réponses contenir verité y a persisté, a signé, et parafé led. escript avec nous. »

Nous ne voulons pas attacher plus d'importance qu'il n'en mérite à cet interrogatoire assez singulier dans la forme, où l'accusé nous apparaît comme un avocat madré, qui n'a rien vu, rien lu, rien connu, qui ne se souvient de rien, comme s'il était halluciné, qui laisse pourtant échapper bien des aveux involontaires. A la première question : « Pourquoi il est prisonnier ? », il dit naïvement « qu'il ne scait, croyant n'avoir offensé personne », tout à l'heure on lui démontrera que l'écrit qu'on lui reproche est de sa propre main ; il passe, ajoute-t-il, « doucement sa vie » ; mais il ajoute qu'il écrit « pour ceux qui le veulent employer soit pour procès, soit pour

faire des vers, anagrammes ou autres gentillesses d'esprit ». Un avocat qui fait tant de choses n'a pas dû être sans relations avec le spirituel chanoine qui connaissait tout le monde au Palais.

Nous ne le croyons donc nullement innocent de « l'épitaphe de Fancan » dont on l'accuse d'être l'auteur; cette question, d'ailleurs, confirme, nous l'avons dit, la mort de Fancan avant août 1628. Le faiseur « d'anagrammes et autres gentillesses » ne manque pas d'aplomb, lorsqu'il prétend ne pas « s'amuser à faire des épitaphes ». Lorsqu'on lui demande s'il « avait grande familiarité avec ledit Fancan » (le juge avait sans doute ses renseignements), il répond qu'il ne « l'a jamais connu ni vu », tant il a peur de se compromettre; toutefois il avoue « avoir bien ouy parler d'un nommé *Francan* » (pourquoi estropier le nom, s'il n'y avait intérêt?) « qu'on disait être à M. le cardinal de Richelieu ». La réponse suivante, où il dit « en avoir ouï parler au Palais et sur le Change », malgré son ambiguïté voulue, nous montre en tout cas que le chanoine était fort connu au Palais, à cause de ses relations intimes avec plusieurs magistrats, entre autres avec l'avocat général Louis Servin dont il a fait l'éloge; sur le Change (ou le pont au Change), lieu très fréquenté, on devait parler souvent de ses pamphlets si populaires. La notoriété de Fancan est donc nettement confirmée.

L'avocat, tout discret qu'il veut être, en a dit plus qu'il ne pensait, moins qu'il ne savait à coup sûr; mais il s'est trahi un peu plus loin par ces mots qui dénotent un homme très au courant du vrai rôle de Fancan auprès de Richelieu : *Erat in amicitiâ patroni sui.* S'il a exprimé sa pensée en latin, c'est sans doute pour mieux la déguiser. Nous n'en faisons pas moins notre profit, car elle nous prouve, comme nous l'avons constaté par d'autres témoignages considérables, que le public familier avec la politique, voyait dans le chanoine de Saint-Germain-

l'Auxerrois un confident, un ami de Richelieu. (« Ce qui est dans la connaissance publique, a dit Saint-Germain, dans la *Répartie à la Réponse à la très humble remontrance* », passage cité dans notre premier livre.) On adresse ensuite à l'accusé plusieurs questions insidieuses auxquelles il riposte tant bien que mal « qu'il ne savait pas que ledit Fancan fût mort, ne l'a su que depuis qu'il est prisonnier. » L'interrogatoire amène une révélation qui nous intéresse vivement : « Sur quel sujet, lui demande-t-on, lui a-t-on dit que ledit Fancan était mort » ? — Réponse : « On lui en parla sur le sujet d'un nommé Langloys, qu'ils virent passer par la cour ». Voilà un fait que nous connaissions déjà, confirmé formellement ; les prisonniers de la Bastille n'ignoraient pas que Langloys était le frère de Fancan ; on l'a vu « passer par la cour », après le décès de celui-ci.

La fameuse épitaphe par laquelle l'interrogatoire a commencé revient sur le tapis ; l'avocat est forcé d'avouer qu'il avait « tenu et vu ledit écrit, qu'il est écrit de sa main », mais sa mémoire est si infidèle, qu'il ne souvient nullement de l'avoir écrit, pas même les mots compromettants : *Memoria clarissimi* qui ouvrent l'épitaphe, et *ante genus* qui la terminent. L'interrogatoire n'est plus désormais que pour la forme ; les dénégations puériles de l'intéressé n'y feront rien. Il est bel et bien convaincu d'avoir composé en termes magnifiques, en latin, puisqu'il savait cette langue, l'épitaphe du *clarissime* chanoine.

FIN.

# TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE ..... I

LIVRE I.

LE PARTI FRANÇAIS. — RICHELIEU ET SON GROUPE D'ÉCRIVAINS DE 1618 A 1620.

CHAPITRE I. — Le réquisitoire de Richelieu contre Fancan.. 3
CHAPITRE II. — Richelieu dans l'exil ..... 25

LIVRE II.

LA CAMPAGNE DE FANCAN CONTRE LE DUC DE LUYNES ET SES FRÈRES (1621-1622).

CHAPITRE I. — Les plaidoyers en faveur des Huguenots à propos de la guerre de 1621..... 45
CHAPITRE II. — Les pamphlets de Fancan contre le duc de Luynes et ses frères..... 82
CHAPITRE III. — *La Chronique des Favoris*..... 105

LIVRE III.

LA CAMPAGNE DE FANCAN CONTRE LE PRINCE DE CONDÉ, CONTRE LES BRULART ET CONTRE LE MARQUIS DE LA VIEUVILLE (1622).

CHAPITRE I. — *La France mourante*..... 137
CHAPITRE II. — La campagne de Fancan contre le marquis de la Vieuville (1624)..... 176

## LIVRE IV.

### CAMPAGNE DE FANCAN CONTRE LES JÉSUITES.

CHAPITRE I. — *Le Miroir du temps passé à l'usage du présent* ..... 213
CHAPITRE II. — La réponse au libelle intitulé : *Admonitio ad regem Galliæ* ..... 238

## LIVRE V.

### LA CAMPAGNE DE FANCAN CONTRE LES DEUX BRANCHES DE LA MAISON D'AUTRICHE.

CHAPITRE I. — La politique espagnole aux Indes et en Valteline ..... 261
CHAPITRE II. — Les idées de Fancan sur les prétentions de la maison Austro-Espagnole à la monarchie universelle. 278

## LIVRE VI.

### LA DISGRACE DE FANCAN. — CONCLUSION.

CHAPITRE I. — La disgrâce de Fancan. — Le réquisitoire de Richelieu. — Fancan à la Bastille. — Sa mort. — Conclusion ..... 293
CHAPITRE II. — Epilogue : la famille de Fancan après la mort du pamphlétaire (1628-1630). — L'interrogatoire du sieur Castrin à propos de Fancan ..... 307

TABLE DES MATIÈRES ..... 323

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, 59, RUE DUPLESSIS.

# LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF

13, RUE DE MÉDICIS, 13

PARIS

---

**Remarques sur la langue française**, par VAUGELAS; nouvelle édition, comprenant le texte de 1647, la Clef inédite de Conrart, les Observations de Bouhu, Th. Corneille et de l'Académie française (1704), etc.; des Notes de l'Éditeur, une Table analytique des matières, et une Étude sur Vaugelas, par A. Chassang, docteur ès lettres, lauréat de l'Académie française, inspecteur général de l'Instruction publique. 2 vol. in-8°. 15 fr.

**La deffence et illustration de la langue françoyse**, par Joachim du Bellay, reproduite conformément au texte de l'édition originale avec une introduction, des notes philologiques et littéraires et un glossaire, suivie du *Quintil Horatian* (de Charles Fontaine), par Em. Person, professeur au Lycée Charlemagne. Prix... 5 fr.

**Mémorial de l'Association des anciens élèves de l'École normale**, (1846-1876). — 1 fort volume in-8°. Prix 7 fr. 50

**Lettres intimes de Henri IV**, avec une introduction et des notes, par L. Dussieux, professeur honoraire à l'École militaire de Saint-Cyr. Ouvrage orné du portrait de Henri IV d'après un tableau du temps conservé au musée de Versailles gravé à l'eau-forte par Boilvin, et du masque de Henri IV, dessiné par Mme Laronne et gravé par Amand-Durand, 1 volume in-8°. Prix 7 fr. 50

**Eustache Des Champs, sa vie et ses œuvres**, par A. Serrodin, docteur ès lettres, 1 vol. in-8°. Prix 6 fr. »

**Le théâtre de Saint-Cyr** (1689-1792) d'après des documents inédits, par Achille Taphanel. Un volume in-8°, orné du portrait de Mme de Maintenon, gravé à l'eau-forte par Ch. Waltner, d'après un médaillon inédit et du plan restitué du théâtre, suivi de la liste des demoiselles de Saint-Cyr publiée pour la première fois d'après les documents authentiques. Prix 7 fr. 50

**Le Théâtre et la Philosophie au XVIII<sup>e</sup> siècle**, par Léon Fontaine, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, 1 volume in-8°. Prix 6 fr. »

**Le théâtre à Rome**, par C. Hippeau, professeur de Lycée honoraire, 1 vol. in-8°. Prix 6 fr.

**Histoire du Véritable Saint-Genest de Rotrou**, par Léonce Person, professeur au Lycée Saint-Louis.
Un vol. papier teinté 3 fr.

**Histoire du Venceslas de Rotrou**, suivi de notes critiques et bibliographiques, par Léonce Person. Un volume papier teinté. Prix 3 fr.

**Les papiers de Pierre Rotrou de Saudreville**, secrétaire du Maréchal de Guébriant, introduction par Léonce Person. Un volume papier teinté. 3 fr.

**Etude sur la langue anglaise au XIV<sup>e</sup> siècle**, par Adrien Burel. 1 vol. in-8°. Prix 6 fr.

**Les seigneurs et le Marquisat de Blaru**, par Bertrandy-Lacabane. Un volume in-8. Prix 3 fr.

**Tableau de la guerre des Allemands dans le département de Seine-et-Oise (1870-1871)**, par Gustave Desjardins, archiviste du département. 1 volume in-8° avec carte inédite 3 fr. »

**Le général Chanzy**, par Arthur Chuquet, 1 vol. in-18 avec 4 cartes et un portrait par Massard, fils. Prix 3 fr. 50

**Essai sur l'influence française**, par Lefebvre Saint-Ogan. Un volume in-8. Prix 3 fr. 50

**La lutte contre la misère**, par Hippolyte Mars. 1 vol. in-18. Prix 2 fr.

**Manuel du démagogue**, par Raoul Frary, 1 vol. in-18, 2e édit. Prix 3 fr. 50

**Le Péril national**, par Raoul Frary, 1 vol. in-18. 5e édition. Prix 2 fr. 50


VERSAILLES. — IMPRIMERIE CERF ET FILS, 59, RUE DUPLESSIS.